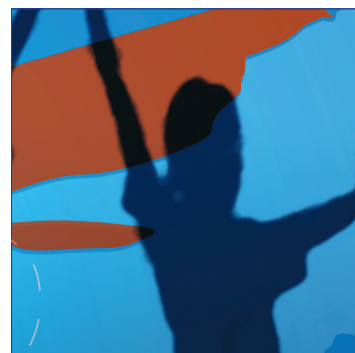
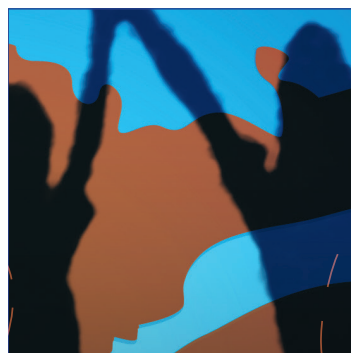
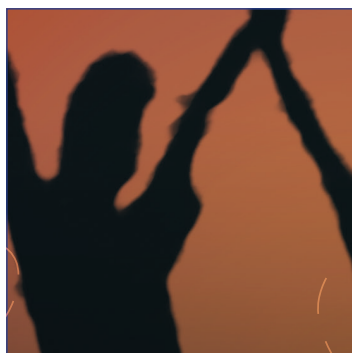
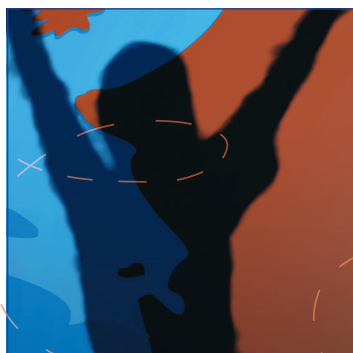


*Résultats des actions menées dans le cadre de la stratégie nationale
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – 2002-2013*



Rapport du ministre DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

En vertu de l'article 58 de la Loi visant à lutter
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

**RÉSULTATS DES ACTIONS MENÉES
DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
ET L'EXCLUSION SOCIALE**

2002-2013

**RAPPORT DU MINISTRE
DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE**

**En vertu de l'article 58 de la Loi visant à lutter contre
la pauvreté et l'exclusion sociale**

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

ISBN (imprimé) 978-2-550-71786-7
ISBN (pdf) 978-2-550-71787-4

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, novembre 2014

Vous pouvez joindre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
aux numéros suivants :
Téléphone : 418 643-4721
Sans frais : 1 888 643-4721

Ce document peut être consulté sur le site Internet :
www.mess.gouv.qc.ca



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental,
Procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX	4
LISTE DES SIGLES UTILISÉS.....	5
INTRODUCTION	6
CHAPITRE 1	8
1.1 LA PROMOTION DU RESPECT ET DE LA PROTECTION DE LA DIGNITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET LA LUTTE CONTRE LES PRÉJUGÉS À LEUR ÉGARD	8
1.2 L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES PERSONNES ET DES FAMILLES QUI VIVENT DANS LA PAUVRETÉ ET QUI SONT EXCLUES SOCIALEMENT.....	9
1.3 LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS POUVANT NUIRE À LA COHÉSION SOCIALE	14
1.4 LE DÉVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DU SENTIMENT DE SOLIDARITÉ DANS L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE AFIN DE LUTTER COLLECTIVEMENT CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE	20
1.5 CONCLUSION.....	23
CHAPITRE 2	24
2.1 LA MOBILISATION DES COMMUNAUTÉS : L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE	24
2.2 LE FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES.....	24
2.3 L'INTERVENTION TERRITORIALE DURANT LA PÉRIODE 2004-2010	25
2.4 LES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ, UNE PRIORITÉ AU CŒUR DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE.....	26
2.5 CONCLUSION.....	27
CHAPITRE 3	28
3.1 LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	28
3.2 LES AVIS DU CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION	29
3.3 ÉVOLUTION DU FAIBLE REVENU SELON LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION.....	30
3.4 LA MESURE DU FAIBLE REVENU	33
3.5 L'ÉVOLUTION DU REVENU DISPONIBLE DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ SELON DIFFÉRENTS SCÉNARIOS	33
3.6 L'ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS DE REVENUS.....	37
3.7 CONCLUSION.....	43
CHAPITRE 4	44
4.1 LA PART DU REVENU BRUT CONSACRÉE AU LOGEMENT PAR LES LOCATAIRES	45
4.2 LA SCOLARITÉ.....	47
4.3 L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE.....	49
4.4 LE TAUX DE CHÔMAGE.....	49
4.5 LE TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE.....	51
4.6 LES NAISSANCES DE FAIBLE POIDS	54
4.7 LE RAPPORT DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE.....	54
4.8 LE POSITIONNEMENT DE LA RÉGION SELON L'INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE	56
4.9 FAITS SAILLANTS	57
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	58
BIBLIOGRAPHIE	60
ANNEXE 1 – NOMBRE D'ADULTES PRESTATAIRES DE L'ASSISTANCE SOCIALE	68
ANNEXE 2 – NOMBRE DE PERSONNES À FAIBLE REVENU SELON LA MPC	69
ANNEXE 3 – TAUX DE FAIBLE REVENU SELON LA MPC	70
ANNEXE 4 – RAPPORT DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE	71
ANNEXE 5 – INDICATEURS DE SUIVI RÉGIONAL ET NATIONAL	72
ANNEXE 6 – PORTRAITS STATISTIQUES RÉGIONAUX.....	73
ANNEXE 7 – TAUX DE FAIBLE REVENU À 50 % DE LA MÉDIANE DES REVENUS	141

LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

GRAPHIQUE 1

Répartition du nombre de personnes à faible revenu selon la mesure du panier de consommation, par types d'unités familiales, québec, 2003-201130

GRAPHIQUE 2

Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), Canada et provinces, 201132

TABLEAU 1

Évolution du revenu disponible d'une personne seule, selon la catégorie de revenu, de 2003 à 201334

TABLEAU 2

Évolution du revenu disponible d'une personne seule avec contraintes sévères, selon la catégorie de revenu, de 2003 à 201335

TABLEAU 3

Évolution du revenu disponible d'une famille monoparentale avec un enfant, selon la catégorie de revenu, de 2003 à 201335

TABLEAU 4

Évolution du revenu disponible d'un couple sans enfants, selon la catégorie de revenu, de 2003 à 201336

TABLEAU 5

Évolution du revenu disponible d'un couple avec deux enfants, selon la catégorie de revenu, de 2003 à 201337

TABLEAU 6

Coefficient de Gini avant et après transferts et impôts selon le type d'unités familiales, Québec, 1990-201138

TABLEAU 7

Coefficient de Gini avant et après transferts et impôts par provinces et pour l'ensemble du Canada, 1990-201139

TABLEAU 8

Évolution du coefficient de Gini des individus, d'après le revenu après impôt ajusté selon la taille du ménage, 17 pays européens, Canada et Québec, 1995-201140

GRAPHIQUE 3

Coefficient de Gini, d'après le revenu après impôt ajusté, sélection de pays de l'union européenne, Canada et Québec, 1995-2011 ... 41

TABLEAU 9

Revenu disponible moyen du ménage et le quintile de revenu ajusté selon la taille du ménage, Québec, 1990-201142

TABLEAU 10

Évolution des différents indicateurs de suivi retenu, Québec, 2003-201344

TABLEAU 11

Part des ménages privés locataires consacrant 30 % ou plus de leurs revenus bruts aux dépenses d'habitation, pour la région administrative et l'ensemble du Québec, 2001 et 200646

TABLEAU 12

Proportion de la population détenant un grade, un certificat ou un diplôme selon le sexe, 25 à 64 ans, Québec et régions, 2003-201248

TABLEAU 13

Taux de chômage selon le sexe et la région administrative, moyenne annuelle, population de 15 ans et plus, Québec, 2003-201250

TABLEAU 14

Caractéristiques des bénéficiaires des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale, en pourcentage, mars 2013, Québec52

TABLEAU 15

Variation du taux d'assistance sociale, des enfants, des adultes et de l'ensemble des bénéficiaires, pour les régions et l'ensemble du Québec, mois de mars, 2003-201352

TABLEAU 16

Rapport de dépendance économique, total des transferts gouvernementaux, Canada, Québec et Ontario, 2003-2010.....55

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

ADS	Analyse différenciée selon le sexe
AES	Approche école en santé
AFDR	Aide financière de dernier recours
ARK	Administration régionale Kativik
ASSSM	Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
ATI	Approche territoriale intégrée
CATI	Comité de l'approche territoriale intégrée
CCLP	Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
CEPE	Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
CIS	Crédit d'impôt pour la solidarité
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRE	Conférence régionale des élus
CSA	Carrefour de soutien aux aidants
CSSSPNQL	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
FQIS	Fonds québécois d'initiatives sociales
FRQSC	Fonds de recherche du Québec – Société et culture
GPS	Groupe des partenaires pour la solidarité
ICDJE	Initiative concertée d'intervention pour le développement des jeunes enfants
ICIS	Institut canadien de la santé infantile
IDMS	Indice de défavorisation matérielle et sociale
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
IRDES	Institut de recherche et documentation en économie de la santé
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFA	Ministère de la Famille et des Aînés
MFR	Mesure du faible revenu
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MJQ	Ministère de la Justice
MPC	Mesure du panier de consommation
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PNR	Politique nationale de la ruralité
PSIS	Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015
RABQ	Réseau de l'action bénévole du Québec
RMR	Région métropolitaine de recensement
RUI	Revitalisation urbaine intégrée
SACAI	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SDEV	Société de développement économique de Ville-Marie
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIPPE	Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance
VVE	Vieillir et vivre ensemble

RAPPORT DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DE LA LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

« [...] on entend par « pauvreté » la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société. » (article 2 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale)

INTRODUCTION

Douze années se sont écoulées depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2002 et la mise en place de la stratégie nationale y correspondant. Douze années durant lesquelles le gouvernement du Québec et la collectivité auront mis en œuvre une loi avant-gardiste en matière de lutte contre la pauvreté. L'article 58 de la Loi demande au gouvernement de présenter les résultats de cette lutte collective^{1,2}.

« Le ministre doit, au plus tard le 17 octobre 2010 et, par la suite, à tous les trois ans, en concertation avec les autres ministres concernés et en tenant compte des avis du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et des indicateurs proposés par l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale qu'il a retenus, présenter au gouvernement un rapport faisant état des résultats obtenus suite aux actions mises en œuvre par le gouvernement et l'ensemble de la collectivité dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ce rapport doit présenter un état de la situation du cheminement de la société québécoise vers l'atteinte des buts poursuivis par la stratégie nationale, notamment sur l'amélioration du revenu des personnes et des familles en situation de pauvreté et sur les écarts de revenus. »

(article 58 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale)

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, chargé d'appliquer la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, présente les résultats de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS, 2002) [ci-après « la Stratégie »]. Depuis 2005, plusieurs publications gouvernementales, telles que les bilans annuels et certains rapports gouvernementaux³, ont présenté des résultats de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le présent rapport veut s'en distinguer en présentant non seulement les principaux résultats de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mais aussi les actions phares menées en cette matière.

La période couverte par le rapport débute en 2002, année au cours de laquelle la société québécoise s'est dotée d'une loi destinée à encadrer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette période se termine au printemps 2013. Comme les actions en matière de lutte contre la pauvreté ont été menées progressivement à partir de 2004, année de lancement du Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : concilier liberté et justice sociale, un défi pour l'avenir (2004-2010) [ci-après « le premier plan d'action »], ce n'est qu'après le milieu des années 2000 que la Stratégie prend véritablement son envol.

1. La création tardive du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) et du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a repoussé la production de divers rapports devant précéder la production du présent rapport. Cela explique essentiellement le délai écoulé avant sa production.
2. L'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale a été remplacé par le CEPE.
3. La mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : concilier liberté et justice sociale; un défi pour l'avenir et les actions structurantes accomplies par le gouvernement du Québec de 2004 à 2010 ont déjà été présentées dans le *Rapport de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de l'article 60 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Améliorer la situation économique des personnes : un engagement continu*, et dans les différents rapports annuels produits depuis 2005.

Ce rapport est composé de quatre chapitres. Le premier chapitre rend compte des actions du gouvernement et de la collectivité depuis la mise en place de la Stratégie au regard des buts inscrits dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans le deuxième chapitre est fait un retour sur l'action locale et régionale contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ensuite, le troisième chapitre propose un portrait de la pauvreté au Québec basé sur l'évolution des seuils de faible revenu selon la mesure du panier de consommation et du revenu disponible des personnes en situation de pauvreté. Le quatrième chapitre montre l'évolution des indicateurs de suivi retenus dans le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 : le Québec mobilisé contre la pauvreté (ci-après « le PSIS »). Il y est question des domaines de la vie sociale les plus importants dans la lutte contre la pauvreté, tels le logement, la santé, l'éducation et l'emploi, ce qui permet d'élargir la compréhension du phénomène multidimensionnel de la pauvreté et de rendre compte, au-delà du revenu, de l'évolution des indicateurs sociaux, démographiques et économiques au moyen desquels on tente de circonscrire les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale. Finalement, le rapport présente les données régionales disponibles, conformément à l'article 7 de la Loi, afin d'orienter de manière efficace les actions régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

CHAPITRE 1

LE QUÉBEC MOBILISÉ CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Des actions orientées selon les buts de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Une des conditions de succès de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est la mobilisation de l'ensemble de la société québécoise autour du problème de la pauvreté. Le gouvernement ne peut agir seul. Cet appel à l'ensemble de la société québécoise est d'ailleurs inscrit dans le préambule de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Québec, 2002).

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale précise les buts à poursuivre dans le cadre de la Stratégie :

- promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard;
- améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement;
- réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale;
- favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société;
- développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans les prochaines lignes, nous présenterons les actions engagées par le gouvernement et la collectivité en vue de l'atteinte des buts poursuivis dans le cadre de la Stratégie.

1.1 La promotion du respect et de la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et la lutte contre les préjugés à leur égard

Des actions structurantes ont été engagées dès le début de la mise en place de la Stratégie et du premier plan d'action s'y rapportant afin de promouvoir le respect et la dignité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Afin d'appliquer l'article 15 de la Loi, prévoyant que le gouvernement propose des modifications au Programme d'assistance emploi, le programme d'assistance sociale d'alors, des changements majeurs ont été apportés au Régime de la sécurité du revenu québécois et ont été inscrits dans la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (sanctionnée le 17 juin 2005). La fin de la réduction des prestations relatives au partage du logement, l'introduction du principe d'une prestation minimale en deçà de laquelle une prestation ne peut être réduite en raison de sanctions administratives, la hausse des seuils des biens et des avoirs liquides dans le calcul de la prestation et l'exemption partielle des revenus de pension alimentaire dans le calcul de la prestation font partie des changements apportés.

La lutte contre les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté est une autre façon de faire la promotion du respect et de la dignité de toutes les personnes vivant une situation de pauvreté. À cet égard, en 2007-2008, une campagne publicitaire a été orchestrée pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes éloignées du marché du travail et montrer la volonté des personnes à se trouver un emploi. Cette campagne télévisée a bénéficié d'un investissement gouvernemental de 750 000 \$.

De même, plusieurs organismes tels que l'Armée du Salut (Projet dignité, 2011), le Front commun des personnes assistées sociales (Le B.S. mythes et réalités, 2012) et la Table de lutte contre la pauvreté de Chicoutimi (Comme un autre regard, 2012) ont mis en place des projets de lutte contre les préjugés.

La sensibilisation de la population aux difficultés vécues par les personnes en situation de pauvreté, la lutte contre les préjugés à leur égard et l'inclusion sociale ont été ciblées comme des priorités d'action dans plusieurs plans d'action régionaux et font également l'objet de plusieurs projets locaux et régionaux réalisés dans le cadre des Alliances pour la solidarité, lesquelles ont été introduites par le PSIS.

Rappelons que les efforts accomplis dans la lutte contre les préjugés concernent aussi la lutte contre la discrimination de certains groupes précis (femmes, Autochtones, personnes handicapées, personnes immigrantes, personnes issues de minorités visibles, etc.). Ces personnes, en raison de la discrimination systémique dont elles sont victimes, sont davantage susceptibles de vivre en situation de pauvreté. La dernière campagne d'information et de sensibilisation concernant la maladie mentale (2011-2012), qui a ciblé entre autres la lutte contre les préjugés envers la dépression et les maladies mentales, est un bon exemple de ces efforts.

1.2 L'amélioration de la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement

Bien que les actions menées depuis le début de la mise en place de la Stratégie visent différentes dimensions de la pauvreté et de l'exclusion sociale, celles qui visent à améliorer la situation socioéconomique des personnes et des familles en situation de pauvreté occupent une place prépondérante. À ce chapitre, parmi les différentes mesures mises en place ou bonifiées par le gouvernement du Québec depuis 2002, le Soutien aux enfants, la prime au travail et l'aide au logement (allocation et logement social) font partie des plus structurantes. Ainsi, l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes passe non seulement par l'amélioration du revenu, mais aussi par l'amélioration des conditions de vie.

L'amélioration du revenu des personnes et des familles

Le Soutien aux enfants

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005, la mesure de Soutien aux enfants, qui prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable versé aux parents, a permis d'améliorer la situation financière des familles, particulièrement celles à faible revenu. En 2013, le crédit d'impôt pouvait atteindre un maximum de 2 319 \$ pour le premier enfant, de 1 159 \$ pour le deuxième et le troisième enfant et de 1 738 \$ pour chaque enfant de plus. Des sommes supplémentaires sont accordées dans le cas de familles monoparentales et de familles comptant un enfant handicapé. S'ajoutant au Régime québécois d'assurance parentale et à l'accroissement du nombre de places à contribution réduite dans les services de garde, le Soutien aux enfants est une composante majeure de la politique familiale québécoise.

Pour la durée du premier plan (2004-2010), cette mesure a été la plus importante en ce qui a trait aux investissements (1,138 milliard de dollars). Elle représente plus de 25 % des investissements totaux (2004-2010). Le Soutien aux enfants a été reconduit dans le PSIS pour soutenir les familles à faible revenu.

L'indexation des prestations d'assistance sociale

Le premier plan d'action est venu garantir, dès le 1^{er} janvier 2005, la pleine indexation annuelle aux prestataires d'une aide financière de dernier recours ayant des contraintes sévères à l'emploi (Programme de solidarité sociale) afin qu'ils conservent leur pouvoir d'achat. Depuis le 1^{er} janvier 2009, cette garantie s'est élargie à tous les prestataires. Cette mesure, comme plusieurs autres mesures du premier plan, a été reconduite dans le second plan, ce qui représente plus de 2 milliards de dollars sur cinq ans.

De plus, afin de protéger le pouvoir d'achat des personnes et des familles prestataires, l'indexation automatique et annuelle est inscrite dans le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles depuis le 1^{er} avril 2011. Notons que le Québec est la seule province au Canada à avoir inscrit une telle disposition dans le règlement d'application de son régime de sécurité du revenu.

Le crédit d'impôt pour la solidarité

Avec le crédit d'impôt pour la solidarité (CIS), le gouvernement a remplacé trois mesures par une seule qui est plus simple, plus efficace et plus généreuse. Le crédit d'impôt, dont les premiers versements ont été effectués en juillet 2011, est venu remplacer le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique. Ce crédit d'impôt représente l'une des mesures importantes du PSIS et vise également à préserver le pouvoir d'achat des personnes à faible revenu. On estimait, lors de la mise en place du crédit, que la bonification de l'aide aux ménages à faible revenu atteindrait 155 millions de dollars par année à

partir de 2012-2013. Cette bonification est destinée aux ménages à faible revenu, soit à ceux dont le revenu disponible est inférieur aux seuils de faible revenu de la mesure du panier de consommation (MPC). Par exemple, en 2013, une personne seule prestataire d'une aide financière de dernier recours bénéficiait d'un CIS de 931 \$, ce qui représentait une amélioration de son revenu disponible annuel de 330 \$ par rapport à avant la mise en place du CIS.

Le soutien à l'emploi

La révision annuelle du salaire minimum

Une des mesures qui contribue à l'amélioration des revenus des travailleurs et des travailleuses au bas de l'échelle salariale est la révision annuelle du taux horaire du salaire minimum. Celui-ci est passé de 7,30 \$ l'heure en 2003 à 10,15 \$ l'heure en mai 2013. Plusieurs autres mesures du gouvernement tiennent compte des gains salariaux afin de combler les besoins de base de bon nombre de personnes et de familles et de réduire les inégalités.

Les primes au travail et le Pacte pour l'emploi

Instaurée le 1^{er} janvier 2005, la prime au travail consiste en un crédit d'impôt visant les ménages composés de travailleuses ou de travailleurs à faible ou à moyen revenu, avec ou sans enfants. Cette mesure vise à accroître l'intérêt des gens à intégrer ou à réintégrer le marché du travail ou à y demeurer. La prime pouvait atteindre, en 2013, jusqu'à 546 \$ par année pour une personne seule, 853 \$ pour un couple sans enfants, 2 245 \$ pour une famille monoparentale et 3 047 \$ pour un couple avec au moins un enfant. La prime au travail permet d'aider annuellement plus de 500 000 personnes à faible et à moyen revenu. Il s'agit d'une mesure importante tant du premier plan d'action, dans lequel était prévue une bonification pour les ménages à faible revenu de 1,067 milliard de dollars sur six ans, que du deuxième, dans lequel était prévue une bonification de 1,195 milliard de dollars sur cinq ans.

Lancé en 2008 comme mesure ponctuelle, le Pacte pour l'emploi propose une série de mesures pour faciliter l'accès au marché du travail à toutes les personnes qui souhaitent travailler, valoriser le travail, améliorer la formation de la main-d'œuvre et la productivité des entreprises ainsi que répondre aux besoins régionaux de main-d'œuvre. Le Pacte pour l'emploi Plus est venu, de mars 2009 à 2011, répondre aux contrecoups de la crise économique et mieux soutenir les personnes qui perdaient leur emploi. En plus de ces mesures, des primes au travail sont venues s'ajouter pour soutenir les travailleurs à faible revenu (supplément à la prime au travail et prime au travail adaptée). En plus des mesures venant soutenir le travail des personnes à faible revenu, comme l'allocation d'aide à l'emploi, des mesures sont venues soutenir la participation au marché du travail des segments de la population particulièrement vulnérables (personnes handicapées, personnes immigrantes et personnes issues de minorités visibles).

La stratégie Tous pour l'emploi

Le gouvernement considère que l'emploi est le moyen privilégié pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Étant donné que le marché du travail connaîtra d'importants changements au cours des prochaines années⁴, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a lancé, en février 2013, la stratégie Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires. D'ici 2021, on prévoit qu'il y aura 1,4 million de postes à pourvoir partout au Québec. Déjà, certains secteurs d'activité connaissent des difficultés à recruter de la main-d'œuvre qualifiée. Toutes les Québécoises et tous les Québécois doivent être prêts à développer leur plein potentiel pour favoriser la vitalité de nos collectivités. En ce sens, trois priorités guideront le gouvernement au cours des prochaines années :

- recentrer l'action vers les prestataires des programmes d'assistance sociale ou faisant partie de groupes sous-représentés sur le plan de l'emploi, soit les jeunes, les personnes âgées de 55 ans ou plus, les personnes immigrantes et les personnes handicapées;
- repenser la solidarité et briser le cycle de la pauvreté;
- accroître les compétences de la main-d'œuvre dans toutes les entreprises.

La stratégie Tous pour l'emploi fait appel à la collaboration étroite des partenaires gouvernementaux du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale tels que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de

4. Le vieillissement de la population, le renouvellement de la population active, les besoins grandissants de main-d'œuvre qualifiée, le manque de main-d'œuvre dans certains secteurs, etc. (Emploi-Québec, 2011b)

l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère des Finances et de l'Économie et Services Québec ainsi qu'à celle d'autres acteurs du marché du travail. Y sont aussi associés les établissements d'enseignement et les organismes spécialisés dans le développement de l'employabilité, partenaires en ce qui concerne la mise en œuvre des services et mesures d'emploi.

Des bonifications permanentes

Certains engagements pris dans le cadre des différentes stratégies en faveur de l'emploi sont permanents. Le Pacte pour l'emploi a ainsi représenté l'occasion de rehausser les allocations d'aide à l'emploi que touchent les prestataires des programmes de l'assistance sociale lorsqu'ils participent à une mesure d'aide à l'emploi. Ces allocations sont ainsi passées de 30 \$ à 45 \$ par semaine et s'ajoutent aux prestations d'une aide financière de dernier recours. Les personnes sans soutien public du revenu y ont également été rendues admissibles pour les mêmes mesures. Par ailleurs, un supplément de 25 \$ par semaine pour les responsables de familles monoparentales a été ajouté. Ce supplément a été majoré à 30 \$ par semaine dans le cadre de la stratégie Tous pour l'emploi.

Le Pacte pour l'emploi Plus a permis de rehausser de façon permanente de 220 \$ à 240 \$ par semaine les allocations d'aide à l'emploi que reçoivent les participants aux mesures et services d'emploi qui sont d'anciens prestataires de l'assurance-emploi. Depuis le 1^{er} juin 2013, ces allocations ont été portées à 250 \$ par semaine dans le cadre de la stratégie Tous pour l'emploi.

Un service public d'emploi efficace

En 2012-2013, plus de 281 000 personnes ont entrepris une participation aux mesures et services d'emploi. De ce nombre, 19 % avaient moins de 25 ans, 13 % avaient 55 ans ou plus, 9 % étaient responsables d'une famille monoparentale, 18 % étaient nés hors du Canada, 7 % étaient des personnes handicapées et 31 % étaient des prestataires des programmes d'assistance sociale. Au total, ce sont plus de 136 000 personnes qui ont occupé un emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi, dont plus de 32 000 étaient prestataires des programmes d'assistance sociale lorsqu'elles ont entrepris leur participation. En plus de permettre aux personnes de quitter les programmes d'assistance sociale par l'obtention d'un emploi, les interventions des services publics d'emploi permettent tous les ans d'éviter que des milliers de personnes deviennent prestataires.

L'amélioration des conditions de vie des personnes

La lutte à l'insécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire, qui indique la privation d'un besoin humain fondamental, survient lorsque la quantité ou la qualité des aliments est compromise, habituellement par un manque de revenu. Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011-2012 de Statistique Canada, 8,1 % des ménages québécois étaient en situation d'insécurité alimentaire. Le pourcentage de ces ménages est en augmentation depuis quelques années. En 2011, cela représentait près de 260 000 ménages, dont 116 763 sont des personnes seules et 30 302 des familles monoparentales. De plus, selon l'Enquête sur la santé des Premières Nations du Québec (2008), environ le quart des adultes et près du tiers des ménages avec enfants composant la population autochtone du Québec vivent en situation d'insécurité alimentaire.

Comme l'insécurité alimentaire des ménages est considérée comme un problème important de santé publique qui a des conséquences négatives sur la santé physique ou mentale, le MSSS contribue à réduire ce phénomène par diverses mesures. Conformément au cadre de référence adopté en 2006 et mis à jour en 2008 (MSSS, 2008), le soutien des initiatives en matière de sécurité alimentaire doit s'inscrire dans une perspective de développement des communautés, de participation citoyenne et de concertation.

Les projets soutenus visent le renforcement de l'autonomie alimentaire, en ciblant les déterminants de la sécurité alimentaire (75 % de l'enveloppe), mais aussi l'aide alimentaire d'urgence. Depuis 2006, les directions de santé publique disposent d'un budget de 3,4 millions de dollars par année pour soutenir des projets en sécurité alimentaire ainsi que pour favoriser la concertation en cette matière. La somme additionnelle de 2 millions de dollars par année sur trois ans (de 2011-2012 à 2013-2014) accordée par le MSSS afin de renforcer le financement des organismes communautaires œuvrant en sécurité alimentaire sera aussi accordée pour 2013-2014.

La promotion des saines habitudes de vie

Le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids (2006-2012) – Investir pour l'avenir visait la création d'environnements favorables à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif pour les jeunes et leur famille. Huit ministères et trois organismes gouvernementaux collaborent à sa mise en œuvre à l'échelle nationale, régionale et locale afin de prévenir les problèmes liés au poids. De plus, Québec en Forme (issu d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon) accompagne des communautés locales et soutient des projets visant à rendre plus agréable et plus facile pour les jeunes, particulièrement ceux issus des milieux défavorisés, le défi de bouger plus et de manger mieux tous les jours.

Le logement social et abordable

Pour plusieurs ménages locataires à faible revenu au Québec, les dépenses consacrées au logement représentent une proportion particulièrement élevée de leurs revenus. De fait, plus d'un tiers des ménages locataires québécois consacrent plus de 30 % de leurs revenus bruts aux dépenses d'habitation (SHQ, 2012). Augmenter le nombre de logements sociaux et abordables constitue une des voies de solution privilégiées pour résoudre les problèmes de logement des ménages à revenu faible et modeste. Cette approche facilite l'accès à un logement de qualité et améliore la situation économique des bénéficiaires en diminuant sensiblement le coût de leur logement.

Depuis plusieurs années, le programme AccèsLogis Québec, administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ), permet à des sociétés acheteuses, des coopératives, des offices d'habitation et des organismes à but non lucratif de réaliser, avec une contribution du milieu, des logements sociaux et communautaires destinés à des ménages à revenu modeste ainsi qu'à des personnes ayant des besoins particuliers de logement (par exemple, les personnes qui effectuent une démarche de réinsertion sociale et d'autonomie en logement). Les logements réalisés dans le cadre de ce programme contribuent aussi à la revitalisation des milieux et renforcent la cohésion sociale.

Au 31 mars 2013, 24 129 logements communautaires avaient été livrés en vertu des programmes AccèsLogis Québec (phase II) et Logement Abordable Québec. Cela s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, lancée en 2002.

Par l'intermédiaire du programme Allocation-logement, le gouvernement du Québec procure une aide financière d'appoint aux personnes seules, aux couples âgés de 52 ans ou plus ainsi qu'aux familles à faible revenu ayant au moins un enfant à charge. Les demandeurs peuvent être propriétaires, locataires, colocataires ou chambreurs. L'aide financière peut atteindre 80 \$ par mois. Depuis 2002, une centaine de milliers de ménages en bénéficient chaque année.

La lutte contre l'itinérance

Exclues, marginalisées et désaffiliées, les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir se retrouvent dans une situation de grande instabilité et de précarité. Exposées à des conditions de survie, elles deviennent fragilisées dans leur intégrité et leur dignité. Paru en 2009, le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* (MSSS, 2009), reconduit en 2013-2014, fait de la concertation entre les différents acteurs le fil conducteur des actions à entreprendre pour prévenir et contrer l'itinérance au Québec. Il prône l'harmonisation des pratiques et des politiques gouvernementales et mise sur des actions adaptées. Il s'inspire des différentes tendances observées et vise à répondre aux besoins prioritaires des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Les actions retenues tiennent compte de l'état de situation présenté dans le cadre de référence en itinérance (MSSS, 2008b) et des recommandations du rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance (CSSS, 2009).

Certains constats peuvent déjà être faits :

- Plusieurs actions ont visé la prévention des situations d'itinérance, notamment en matière de sensibilisation, de service et d'accès à la formation;
- De manière à favoriser la stabilité résidentielle et à améliorer l'accès au logement, des centaines d'unités ont été réservées aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. De plus, des mesures de soutien ont été prévues pour favoriser le maintien en logement des personnes dans cette situation;

- L'accès aux services adaptés aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir a été facilité (santé et services sociaux, formation scolaire et professionnelle, insertion dans la communauté et le marché du travail et soutien au revenu);
- Des projets de recherche ont aussi été amorcés pour accroître les connaissances sur l'itinérance et sur les problématiques qui y sont associées. Par ailleurs, des mesures ont été prévues pour s'assurer du transfert des connaissances au moyen de formations et du soutien aux intervenants;
- La mobilisation et l'implication des instances de coordination intersectorielle mises en place à Québec, Montréal, Gatineau et Trois-Rivières a été très importante.

En octobre 2012, le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté d'élaborer une politique gouvernementale en itinérance. La politique élaborée propose une vision globale, cohérente et durable pour prévenir et contrer l'itinérance.

Le transport collectif

L'amélioration des services de transport collectif régionaux permet de répondre à des besoins grandissants de mobilité intrarégionale et de réduire les distances entre les régions, souvent importantes dans un territoire aussi étendu que le Québec. En facilitant les déplacements entre le lieu de la résidence et le lieu du travail ou le lieu où l'on peut s'adonner à des loisirs, le transport collectif régional favorise la participation sociale et est l'un des déterminants de la vitalité des territoires⁵. Pour les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, le transport collectif devient une option non seulement avantageuse par rapport aux coûts liés à la possession d'une automobile, mais nécessaire (CCLP, 2008). La présence dans leur environnement d'infrastructures de transport collectif abordables, accessibles et efficaces constitue un facteur important d'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté. En juin 2006, le ministère des Transports (MTQ) rendait publique la politique québécoise du transport collectif Pour offrir de meilleurs choix aux citoyens (MTQ, 2006). L'objectif global visé par cette politique est l'amélioration du transport collectif partout au Québec, dans les milieux tant urbains que ruraux. Parmi les programmes mis en œuvre dans le cadre de cette politique, on compte le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, lancé en 2007 par le MTQ, qui vient aider les municipalités régionales de comté (MRC) à développer le transport collectif sur leur territoire. Le Programme vise aussi à aider les régions à mieux planifier les efforts de transport collectif et à soutenir l'accès au transport interrégional par autocar.

De 2006 à 2012, le nombre de MRC offrant des services de transport collectif sur leur territoire a augmenté, passant de 47 à 71, sur une possibilité de 82. Ainsi, plus de 86 % des MRC admissibles organisent de tels services. De 2006 à 2011, le nombre de déplacements effectués à l'aide du transport collectif est passé de 234 000 à 511 948, ce qui représente une augmentation de près de 120 % en cinq ans.

Les coûts de l'énergie

La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 (MRNF, 2006) comporte plusieurs directives concernant les effets des hausses des coûts de l'énergie pour les ménages à faible revenu. Plus particulièrement, elle permet à la Régie de l'énergie de demander aux distributeurs, dans le cadre des requêtes de hausses tarifaires, des études d'impact sur ces ménages. Conséquemment, le gouvernement a adopté un décret qui oblige la Régie de l'énergie à tenir compte, dans la fixation des tarifs et conditions, de la situation des ménages à faible revenu éprouvant des difficultés à payer les coûts de l'énergie. Ultimement, l'ensemble des mesures retenues par la Régie de l'énergie visent à réduire les coûts de l'énergie que doivent payer les ménages à faible revenu, des économies pouvant ainsi être transférées à d'autres postes budgétaires comme l'alimentation ou le transport.

Le crédit d'impôt pour la solidarité compense pour les hausses de la taxe de vente du Québec et des tarifs (électricité, essence, transport en commun, etc.). En 2012, le crédit d'impôt pour la solidarité a été accordé à 2,7 millions de ménages, ce qui représente un total de 1,6 milliard de dollars et une aide additionnelle de 600 \$ par ménage par année en moyenne pour protéger son pouvoir d'achat.

5. Centre d'expertise en transport intermodal, Guide d'intervention en transport collectif en milieu rural, réalisé en collaboration avec l'Association des propriétaires d'autobus du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, le ministère des Transports du Québec et l'Association des transports collectifs ruraux du Québec, 2009, 124 pages.

Le développement durable

Sanctionnée en avril 2006, la Loi sur le développement durable énonce plusieurs principes qui touchent l'équité et la solidarité sociale, la santé et la qualité de vie des personnes de même que la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens. Ces principes sont traduits en objectifs à atteindre dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (MDDEP, 2007), soit prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, accroître le niveau de vie et accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Un total de 40 actions visant la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale et la lutte contre ces phénomènes sont recensées à l'intérieur des plans d'action en développement durable de 25 ministères et organismes participants. Ces actions visent à la fois le soutien du revenu de larges clientèles (personnes immigrantes, retraités, artistes, personnes âgées, Autochtones, personnes handicapées, personnes sans emploi), l'amélioration d'infrastructures mises à la disposition des personnes en situation de pauvreté, la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, les activités de recherche et la diffusion d'information sur les facteurs de risque pouvant mener à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

La quasi-totalité des actions liées à cet objectif a été tournée vers la société (94 %) et non pas vers l'administration publique. Les ministères et organismes ayant contribué à l'atteinte de l'objectif de prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale et de lutter contre ces phénomènes considèrent que la majorité des actions contribuaient de façon forte ou très forte à l'atteinte de cet objectif.

1.3 La réduction des inégalités pouvant nuire à la cohésion sociale

L'effet des inégalités sociales sur un ensemble de données sociosanitaires (Wilkinson et Pickett, 2010) montre une relation négative entre l'ampleur des inégalités de revenus et la santé de la population (espérance de vie, criminalité, grossesse à l'adolescence, confiance envers les autres, etc.). Une société tolérant de fortes inégalités sociales compromet l'égalité des chances. De grandes inégalités sociales, qui créent un fossé entre les riches et les moins nantis, viennent briser la solidarité sociale. C'est aussi vrai du traitement inégal réservé à certains groupes par l'ensemble de la société, à commencer par les personnes en situation de pauvreté, les femmes, les personnes immigrantes ou issues de minorités visibles et les personnes handicapées. Le caractère systémique des inégalités sociales demande, outre les efforts importants accomplis par le Québec en matière de redistribution des revenus, une lutte menée par l'ensemble de la société.

Au Québec, les inégalités de revenus ont augmenté depuis 1990⁶, mais des nuances peuvent être apportées. Chez les personnes seules, le quintile le plus pauvre a fait du surplace par rapport au quintile le plus riche, dont le pouvoir d'achat a progressé. Chez les familles de deux personnes ou plus, le pouvoir d'achat a fortement progressé, particulièrement chez les plus aisées. Par rapport à d'autres sociétés, dont celles des autres provinces canadiennes, des États-Unis et de certains pays européens, la société québécoise a su conserver un niveau d'inégalités inférieur. Cependant, il est toujours devancé par les pays scandinaves (CEPE, 2012). La présence de systèmes d'éducation et de santé universels et de politiques sociales progressistes (le PSIS, la politique d'égalité entre les hommes et les femmes, les politiques d'emploi, les politiques de soutien à la famille et à la jeunesse, etc.) permettent de réduire les inégalités sociales au Québec.

La lutte contre les inégalités sociales de santé

Le cinquième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, publié en 2011 sous la direction du Directeur national de santé publique (MSSS, 2011), réaffirme que les conditions socioéconomiques constituent un déterminant important de la santé, comme le montre la présence d'inégalités sociales de santé (ISS) entre groupes défavorisés et groupes mieux nantis. Les conditions matérielles de subsistance des individus, soit leur capacité à bien se nourrir, la qualité de leur logement, leur capacité à recourir à certains soins et services de santé, etc., notamment, peuvent directement influencer l'état de santé. La réduction de la pauvreté figure donc parmi les

6. L'année 1990 correspond au début d'un cycle économique. De plus, l'évolution des inégalités de revenus s'apprécie sur de longues périodes temporelles.

actions pouvant contribuer à lutter contre les ISS. Les indicateurs comme l'espérance de vie⁷ et le taux de mortalité⁸ montrent des améliorations notables au Québec (MSSS, 2011). Les politiques sociales au Québec, les soins prénatals et néonataux, le soutien à la réussite scolaire et à l'égalité des chances, les services aux personnes vulnérables tout comme l'ensemble des recherches et des services préventifs en santé, pour ne prendre que ces exemples, ont contribué à la réduction des inégalités sociales de santé.

À l'automne 2012, la première ministre du Québec a annoncé l'intention gouvernementale de doter le Québec d'une politique nationale de prévention en santé. Depuis, des travaux ont été menés par le MSSS en collaboration avec un ensemble de ministères pour élaborer un avant-projet de politique, qui serait soumis à une consultation publique. Cet avant-projet mise sur la prévention pour améliorer la santé et la qualité de vie des Québécois en agissant sur les facteurs qui les influencent et pour contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé.

L'accompagnement de la petite enfance

Un cadre de référence sur les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE), à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité, a été publié par le MSSS en 2004. Ces services préventifs sont offerts dans tous les centres de santé et de services sociaux (CSSS) du Québec dès la 12^e semaine de grossesse et jusqu'à ce que l'enfant ait 5 ans. Ils ont pour objectifs de favoriser le développement optimal des enfants, d'améliorer la santé et les conditions de vie des familles et de réduire les inégalités sociales de santé. Ils s'inscrivent dans la perspective d'une intervention précoce, intensive, continue et adaptée aux besoins de ces familles.

L'initiative concertée d'intervention pour le développement des jeunes enfants (ICIDJE) 2011-2014 vise à soutenir le développement des enfants québécois de 0 à 5 ans et à mieux préparer leur entrée au premier cycle du primaire afin d'assurer leur réussite scolaire. Plus précisément, elle a pour objectifs d'établir des portraits de l'état du développement de groupes d'enfants, dès leur entrée à la maternelle, de suivre de façon récurrente l'évolution de ces portraits et de favoriser l'appropriation et l'utilisation des données obtenues dans la planification et la mise en place d'actions concertées en petite enfance. Cette initiative, sous la responsabilité du MSSS, se réalise avec la collaboration du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de la Famille, de l'organisme Avenir d'enfants et de leurs instances régionales respectives ainsi que de l'Institut de la statistique du Québec.

Le soutien aux jeunes en difficulté et à leur famille

Plusieurs programmes sont offerts aux jeunes en difficulté et à leur famille par les CSSS et les centres jeunesse. Par exemple, le programme d'intervention en négligence s'adresse aux familles (parents et enfants âgés de 0 à 12 ans) vivant en contexte de négligence. Ce programme permet d'agir sur de multiples dimensions et d'offrir des interventions structurées et de longue durée qui tiennent compte des besoins matériels, affectifs et sociaux des enfants et des parents ainsi que de ceux liés à l'exercice du rôle parental. Aussi offert par les CSSS, le programme d'intervention en situation de crise et de suivi intensif dans le milieu vise à éviter le retrait d'un enfant ou d'un jeune de son milieu familial et à mobiliser rapidement la famille pour régulariser sa situation. Enfin, le Programme qualification des jeunes, offert aux jeunes des centres jeunesse de 16 ans à 19 ans, soutient la préparation de leur passage à la vie autonome et vise à assurer leur qualification.

L'appui à la réussite des jeunes

Certains enfants de milieux défavorisés n'entrent pas à l'école primaire sur le même pied que les autres et cette situation peut compromettre leurs apprentissages. Plusieurs mesures ont été déployées pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite des élèves en situation de pauvreté.

La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 (SAJ, 2006) a été l'une des pièces de l'ensemble de l'intervention gouvernementale destinée à soutenir la jeunesse. Cette stratégie comporte cinq orientations soutenant les jeunes vers la réussite : améliorer la santé et le bien-être, favoriser la réussite éducative, favoriser l'insertion professionnelle, accroître la présence des jeunes dans la société et améliorer le soutien offert aux jeunes. La

7. Espérance de vie : MSSS (2008). *État de santé de la population québécoise : quelques repères*, p. iv, et INSPQ (2012). *Une stratégie et des indicateurs pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Québec : rapport de recherche*. pp. 44 et 45.

8. Mortalité : MSSS (2010). *État de santé de la population québécoise : quelques repères*, p. 20 et INSPQ (2012). *Une stratégie et des indicateurs pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Québec : rapport de recherche*. pp. 44 et 45.

Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 (SAJ, 2009) vise la poursuite de plusieurs actions entreprises et cible certains enjeux : la persévérance scolaire, le passage à la vie active, le désir d'entreprendre, l'ouverture sur le monde, l'engagement citoyen, le développement régional, l'environnement et la santé.

La stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires L'école, j'y tiens! (MELS, 2009) met l'accent sur un accompagnement personnalisé aux moments cruciaux du cheminement de l'élève : la petite enfance et l'entrée à l'école, le passage au secondaire, la quatrième et la cinquième année du secondaire, l'accès à la formation professionnelle et le moment où un jeune quitte l'école sans diplôme. Des ententes spécifiques⁹ ont été signées dans la majorité des régions avec les conférences régionales des élus (CRE) pour mettre en œuvre cette stratégie d'action, favoriser la persévérance scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes.

Depuis 2002, plusieurs écoles situées en milieu défavorisé ont participé à la stratégie d'intervention Agir autrement (MELS, 2002). Elles ont bénéficié d'une mesure financière leur permettant de moduler les interventions au contexte de leur milieu. Cette stratégie soutient l'intervention dès l'école primaire afin de contrer les répercussions des conditions sociales, culturelles ou économiques défavorables pesant sur la réussite scolaire des élèves. En 2010-2011, ce sont 778 écoles (554 écoles primaires et 224 écoles secondaires) et un peu plus de 200 000 élèves qui ont bénéficié du soutien et de l'accompagnement offerts dans le cadre de la stratégie, ce qui correspond à un budget d'un peu plus de 43 millions de dollars (MELS, 2011b).

Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés aide au développement de la pratique de la lecture et de l'écriture dans le milieu familial de même qu'au sein des communautés locales. Au total depuis 2002-2003, plus de 100 comités locaux ont été mis sur pied dans des milieux défavorisés pour soutenir les enfants et leur famille dans des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture.

En 2003, le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux convenaient de travailler ensemble pour favoriser la santé, le bien-être et la réussite éducative des jeunes de façon globale et concertée. Ainsi, l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation¹⁰ (ci-après « l'Entente »), qui a permis d'officialiser cette collaboration et l'approche École en santé (AÉS), constitue le moyen retenu pour atteindre cet objectif commun au regard de la promotion de la santé et de la prévention. L'Entente s'applique à tous les jeunes de 5 à 18 ans (ou de 5 à 21 ans dans le cas de personnes handicapées au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées). Elle concerne également les jeunes de 4 ans qui vivent avec un handicap ou qui vivent en milieu économiquement faible. L'Entente porte sur les services de promotion de la santé et du bien-être, de prévention, d'aide, d'adaptation et de réadaptation. Elle vise l'adoption d'une vision globale des besoins des jeunes et de leur famille et des actions à privilégier, tout en précisant les responsabilités communes et particulières des partenaires.

L'accès aux études supérieures

Le modèle québécois d'accessibilité aux études supérieures a contribué à faciliter la participation des citoyens au marché du travail. Ce modèle repose notamment sur l'accessibilité géographique, grâce à un vaste réseau d'établissements d'enseignement universitaire et collégial déployé sur l'ensemble du territoire au cours des 50 dernières années, et sur la mise en œuvre de différentes mesures qui ont favorisé cette accessibilité sur le plan financier, notamment des droits de scolarité de base maintenus peu élevés dans les universités, un régime d'aide financière aux études ainsi qu'une fiscalité adaptée pour les étudiants et leurs parents. Cet engagement concernant l'accessibilité aux études supérieures a été réitéré lors du Sommet sur l'enseignement supérieur, tenu en février 2013.

9. Il s'agit d'une convention qui associe une conférence régionale des élus (CRE) et un ou des ministères ou organismes gouvernementaux (MO), notamment pour concrétiser des priorités régionales de développement et soutenir la mise en œuvre de son plan quinquennal ou pour mettre en œuvre des mesures, des interventions ou des activités en vue d'adapter l'action gouvernementale aux spécificités régionales.

10. Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes. Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation (MELS-MSSS, 2003).

L'égalité entre les femmes et les hommes

La lutte contre les inégalités systémiques et historiques vécues par les femmes et menée par le mouvement féministe québécois est à l'origine de l'amélioration tout au long du 20^e siècle et jusqu'à aujourd'hui des conditions matérielles et sociales dans lesquelles vivent les femmes. Émancipées, éduquées et participant plus que jamais à bâtir le Québec de demain, les femmes québécoises, avec les hommes, continuent de lutter pour plus d'égalité entre les sexes.

En 2007, la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les hommes et les femmes – Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait (MCCCF, 2007a) est venue jeter les bases d'un engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en cherchant à corriger et à prévenir les inégalités de sexe au Québec. Conséquemment, le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les hommes et les femmes – Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait (MCCCF, 2007b) a été lancé la même année comme outil d'application de la Politique. Il proposait l'atteinte de l'égalité à partir de trois approches (spécifique, transversale et sociétale) et implantait l'analyse différenciée selon le sexe au gouvernement.

Le deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 (MCCCF, 2011) a été rendu public le 17 juin 2011. Ce plan, qui découle de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les hommes et les femmes – Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait (MCCCF, 2007a), met l'accent sur la promotion de modèles et de comportements égalitaires, sur l'égalité économique entre les femmes et les hommes, sur une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, sur la promotion de l'égalité sur l'ensemble du territoire¹¹, etc.

Par ailleurs, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) fait l'objet d'un plan d'action. Cette approche vise à ce que les instances gouvernementales, les CRÉ et les grandes villes intègrent dans leurs façons de faire et dans leurs décisions la préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce plan concorde avec la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui prévoit l'importance de prendre en compte, dans la conception et la mise en œuvre des actions, « les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes ».

L'égalité des personnes handicapées

La politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité (OPHQ, 2009) a été adoptée en juin 2009 par le gouvernement du Québec. Elle constitue un complément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Cette politique vise à accroître, sur une période de dix ans, la participation sociale de l'ensemble des personnes handicapées. Elle se décline en trois grands défis : une société inclusive, une société solidaire et plus équitable et une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille. Pour favoriser la mise en œuvre de cette politique, on l'a accompagnée d'un premier plan global de mise en œuvre (2008-2013) comprenant 420 engagements pris par 28 ministères et organismes du secteur public.

Mentionnons également que les ministères et organismes, afin de soutenir la mise en œuvre de la Politique, doivent adopter annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. D'ailleurs, sur la base du dernier bilan publié par l'Office des personnes handicapées du Québec (2011-2012), 31 % des mesures prévues dans les plans d'action des ministères et organismes visent à permettre de relever le deuxième défi présenté dans la Politique, qui a comme objectif « une société solidaire et plus équitable (pour un total de 308 engagements) ». De ce nombre, 201 mesures concernent la priorité d'intervention de la Politique, qui vise plus précisément à agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille.

Le respect des droits des personnes appartenant aux minorités sexuelles

Le Québec est à l'avant-garde en matière de droits des personnes appartenant aux minorités sexuelles, compte tenu des importantes avancées en matière juridique pour ces minorités. En effet, c'est en mars 2007 que la Commission des droits de la personne et de la jeunesse rend public son rapport intitulé *De l'égalité juridique à l'égalité sociale : vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*. Ce rapport dresse un bilan de la

11. Des ententes spécifiques avec les CRE ont été conclues dans plusieurs régions du Québec afin de mettre en œuvre ce plan d'action.

situation relative à l'homophobie et contient une centaine de mesures et sept recommandations générales, dont l'adoption et la mise en place d'une politique nationale de lutte contre l'homophobie, la désignation d'un ministre responsable de la lutte contre l'homophobie, la création d'une structure administrative vouée à la mise en œuvre et au suivi d'une politique nationale de lutte contre l'homophobie et l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action. En décembre 2009, la ministre de la Justice lance la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie – Ensemble vers l'égalité sociale. Les orientations de la politique visent à reconnaître les réalités des personnes appartenant aux minorités sexuelles, à favoriser le respect de leurs droits, à favoriser leur mieux-être, notamment en leur offrant des services adaptés à leurs besoins, et enfin à assurer une action concertée de tous les acteurs sociaux dans la lutte contre l'homophobie.

En mai 2011, le ministre de la Justice lance à son tour le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 : ensemble vers l'égalité sociale, l'unité dans la diversité. Ce plan contient 60 mesures, dont celle réalisée en septembre 2011 et qui relève du ministère de la Justice : la création d'un bureau de lutte contre l'homophobie. Le bureau relève du ministère de la Justice. Le bureau a depuis mis en place le programme d'aide financière Lutte contre l'homophobie afin de soutenir des projets proposés par des organismes communautaires qui contribuent à contrer les comportements et les attitudes homophobes. Ce plan d'action prévoit également le rehaussement de l'appui financier aux organismes de promotion et de défense des droits des personnes appartenant aux minorités sexuelles. Le bureau a également participé à la mise sur pied en novembre 2011 de la Chaire de recherche universitaire sur l'homophobie. De plus, c'est en mars 2013 que le ministre a lancé la vaste campagne de sensibilisation pour lutter contre l'homophobie. L'objectif de la campagne était d'amener les gens à s'interroger sur leur réelle ouverture à l'égard de la diversité sexuelle.

Pour favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société

La participation de tous à la société dépend d'un ensemble de déterminants sur lesquels il est possible d'agir. De la lutte contre la discrimination à l'intégration des personnes handicapées, l'intervention de l'État et de la collectivité permet de faire la différence. Voici certaines mesures entreprises depuis le début de la mise en place de la Stratégie afin de favoriser la participation sociale.

La pleine participation des personnes issues de l'immigration

L'immigration contribue au renouvellement de la population active, à la pérennité de la langue française ainsi qu'au développement social, économique et culturel du Québec. Une offre de service complète est en place pour soutenir les personnes immigrantes et accélérer leur francisation et leur intégration économique, sociale et culturelle. En plus des services en ligne, qui permettent aux personnes immigrantes d'amorcer leur processus de francisation et d'intégration alors qu'ils se trouvent encore à l'étranger, des organismes communautaires partenaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles offrent des services directs d'accueil, de soutien à l'installation et à l'intégration aux personnes immigrantes une fois qu'elles sont arrivées au Québec.

Le français est la langue de l'intégration économique, sociale et culturelle. Au cours des dernières années, l'offre de service du MICC s'est diversifiée et élargie et les personnes immigrantes ont maintenant accès à une gamme de cours de français qui rend possible un parcours de plus en plus complet en francisation. Basée sur le concept « français, langue d'intégration », l'offre de service du MICC permet à la fois l'enseignement du français et l'information de la clientèle sur la société québécoise et ses valeurs, sur la culture en milieu de travail et sur plusieurs autres aspects de la vie en société au Québec. Elle comprend des programmes adaptés aux personnes scolarisées et aux clientèles peu alphabétisées ou peu scolarisées. Elle comprend également des cours de français en milieu de travail ainsi que des cours de français spécialisés. Par ailleurs, une aide financière est offerte aux personnes immigrantes afin de les encourager à s'inscrire à temps complet à des cours de français.

De façon à mieux répondre aux besoins du marché du travail et à favoriser une intégration rapide et réussie des personnes immigrantes, des efforts sont également consentis pour faciliter la mobilité professionnelle, la reconnaissance des acquis et des compétences et l'accès aux professions et métiers réglementés.

Pour susciter la concertation et mobiliser les acteurs régionaux afin de faire de la diversité ethnoculturelle un facteur stratégique de développement et de vitalité des territoires, plusieurs actions sont entreprises, notamment la

signature d'ententes spécifiques avec les conférences régionales des élus, les municipalités régionales de comté ou les municipalités.

Enfin, plusieurs actions visent à sensibiliser et à responsabiliser davantage la population et les collectivités relativement à l'ouverture à la diversité et à l'apport de l'immigration au développement du Québec.

La politique gouvernementale La diversité : une valeur ajoutée (MICC, 2008a), qui a été rendue publique en 2008, présente les fondements d'intervention pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec. Elle convie l'ensemble de la société à se mobiliser et à travailler de concert afin d'atteindre cet objectif d'égalité des chances et de participation. Un des principes directeurs de cette politique stipule que les personnes doivent être protégées contre la discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, qu'elle soit directe, indirecte ou systémique, en tenant compte d'autres formes de discrimination auxquelles elle peut se combiner, comme la discrimination fondée sur le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle ou la condition sociale.

Le plan d'action 2008-2013 qui en découle (MICC, 2008b) précise les choix stratégiques à faire et les mesures à déployer afin de favoriser la pleine participation de tous les citoyens au développement économique, social et culturel du Québec. Les actions visent à prévenir ou à corriger les situations de discrimination et d'inégalité qui touchent les Québécoises et les Québécois des communautés culturelles, particulièrement ceux issus de minorités visibles.

Le 22 mars 2011, afin de promouvoir l'apport de la diversité au développement économique et social du Québec, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a lancé la campagne Toutes nos origines enrichissent le Québec. Le Québec est prospère, riche des gens qui l'habitent et de leurs histoires. Cette campagne, qui est aussi une websérie documentaire, trace un portrait réel de Québécoises et de Québécois d'origines diverses qui enrichissent le Québec à leur façon.

L'intégration professionnelle des personnes handicapées

Le 15 décembre 2004, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives (Québec 2004). Cette loi vise à ce que le législateur puisse s'appuyer sur une vision de l'intégration sociale des personnes handicapées prenant en compte les réalités actuelles vécues par les personnes handicapées.

Les problèmes d'intégration et de participation au marché du travail vécus par les personnes handicapées en font un groupe particulièrement touché par la pauvreté. En mai 2008, le gouvernement a adopté la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées (MESS, 2008). La majorité des actions envisagées vise à améliorer l'employabilité pour les personnes handicapées de même qu'à soutenir les employeurs dans l'embauche et la gestion de la main-d'œuvre handicapée. La Stratégie annonçait un investissement gouvernemental supplémentaire de plus de 100 millions de dollars sur cinq ans. Par le déploiement de cette stratégie, le gouvernement compte réduire l'écart entre le taux d'emploi chez les personnes handicapées et le taux d'emploi chez les personnes sans incapacité. Le bilan de la Stratégie a été déposé à l'Assemblée nationale en juin 2013.

La participation des aînés

Le tournant du siècle dernier peut être considéré comme un moment où les réflexions quant à la participation sociale des aînés ont pris plus de place dans l'élaboration des politiques publiques (santé, services aux aînés, conditions de vie et autonomie, soutien à domicile, allongement de la vie active, etc.). Depuis l'élaboration de la première politique de soutien à domicile lancée en 2003 jusqu'à la réalisation du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015, le gouvernement du Québec a été actif en la matière.

Rendue publique en 2012, la politique gouvernementale Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE) [MFA, 2012], accompagnée d'un plan d'action pour la période 2012-2017, souligne que « le fait d'adapter les pratiques, les structures et les programmes constitue un jalon incontournable pour une participation pleine et entière des aînés à la vie des communautés du Québec, en fonction de leur volonté, de leurs intérêts et de leurs capacités ». Les objectifs visés par cette initiative sont :

- d'adapter le Québec au vieillissement rapide de sa population tout en veillant à l'équité intergénérationnelle;
- d'améliorer les conditions de vie des aînés, notamment celles des plus vulnérables;
- de permettre aux aînés qui le souhaitent de rester chez eux le plus longtemps possible et faire en sorte que leur sécurité ne soit pas compromise.

Une des mesures incluses dans le plan d'action est le financement de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Amorcée en 2008 par le financement de sept projets pilotes, cette démarche vise à adapter les politiques, les services et les structures locales au vieillissement de la population et à s'assurer que les aînés participent à chacune des étapes. Le gouvernement du Québec est reconnu comme un leader mondial dans l'application de la démarche Municipalité amie des aînés (MSSS, 2013).

Dans la politique VVE, on évoque également l'implication de l'Appui, Société de gestion pour le soutien aux proches aidants. Cet organisme, issu du partenariat entre le gouvernement et Sojecci II ltée, Société de la famille Chagnon, gère le Fonds de soutien aux proches aidants, créé en 2009. Le Fonds vise à financer des activités, des projets et des initiatives favorisant principalement le soutien aux proches aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies qui y sont apparentées. À ce jour, dix-sept carrefours de soutien aux aidants (CSA), désormais appelés *Appuis régionaux*, ont été créés dans toutes les régions du Québec. Les Appuis régionaux soutiennent la mobilisation et l'engagement des partenaires et des instances du milieu qui viseront à définir les services nécessaires et à coordonner efficacement l'accès à ces services.

La participation des personnes habitant en milieu rural

La politique nationale de la ruralité (PNR) a été mise en place en 2002 afin de soutenir la mobilisation et la prise en charge du développement par les 1 000 communautés rurales du Québec. La politique a entraîné des retombées sociales et économiques probantes pour les populations rurales. Fait à noter, la répartition des enveloppes budgétaires entre les MRC a été modifiée pour soutenir davantage les milieux éprouvant plus de difficulté sur le plan socioéconomique. La mise en œuvre au cours des douze dernières années des quelque 15 000 projets dans le cadre des pactes ruraux convenus entre le gouvernement et les 91 MRC et territoires équivalents admissibles a permis la création ou le maintien de plus de 11 000 emplois en milieu rural.

1.4 Le développement et le renforcement du sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La solidarité sociale est l'expression des liens et des rapports d'interdépendance entre les individus d'une société. Elle alimente et cimente l'action collective, qui la nourrit en retour. Elle explique aussi pourquoi les personnes se sentent liées les unes aux autres et agissent par altruisme. La solidarité sociale est donc intimement liée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. D'un point de vue sociétal, la solidarité sociale est soutenue et orchestrée par l'État, dans ses orientations mais aussi dans ses structures, ses programmes et ses mesures, ainsi que par les personnes qui y contribuent. Cependant, la solidarité sociale est aussi le fait des individus et des groupes de la société civile et s'exprime de plusieurs façons.

La lutte contre la pauvreté et le développement de la solidarité sociale

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et les deux plans d'action gouvernementaux subséquents ont mis de l'avant la manière dont le Québec entendait lutter contre le problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale. C'est un moment historique durant lequel la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a mobilisé l'ensemble de la société et a permis de renforcer le sentiment de solidarité autour d'un objectif commun. Le gouvernement du Québec a accru ses investissements au fil des ans dans la lutte contre la pauvreté : un montant de 7,1 milliards de dollars est prévu à cette fin dans le PSIS pour cinq ans, alors qu'un montant initial de

2,5 milliards de dollars annoncé en 2004 était prévu dans le premier plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale¹².

Les actions réalisées depuis le début de la mise en place de la Stratégie afin de stimuler l'engagement de la société dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et celles visant directement la lutte contre les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté ont probablement été de celles qui ont le plus contribué à renforcer et développer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre le problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

La mise en place de différentes structures de partenariat et de collaboration comme le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale, le comité interministériel pour une action concertée en milieu défavorisé et le Groupe des partenaires de la solidarité a favorisé le sentiment de solidarité en suscitant la réflexion, l'expression du rôle conseil et l'émergence de propositions d'actions en la matière.

De plus, la lutte contre la pauvreté entamée dans les milieux locaux et régionaux a réuni des acteurs aux horizons divers autour d'un but commun. En mettant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cœur du développement social, les différents projets locaux et régionaux renforcent le sentiment de solidarité dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Enfin, la mise sur pied d'une semaine de la solidarité autour de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (17 octobre) vise à sensibiliser la population aux difficultés vécues par les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, de lutter contre les préjugés dont elles sont parfois victimes, de mettre en lumière leur potentiel et d'assurer qu'elles aient droit au même respect que l'ensemble des citoyennes et des citoyens, quelle que soit leur condition. L'engagement des communautés, des individus et des entreprises est favorisé et encouragé, témoignant ainsi d'une alliance sociale basée sur la responsabilité de toutes et de tous à l'égard de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

L'engagement de la communauté dans le développement et le renforcement du sentiment de solidarité

Si le gouvernement du Québec est un acteur important de la solidarité sociale, le développement et le renforcement du sentiment de solidarité dans la société québécoise sont aussi l'œuvre de partenaires d'horizons divers qui se mobilisent quotidiennement afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'action communautaire

Élément clé de la Stratégie, l'action communautaire est un véhicule d'implication citoyenne et d'inclusion sociale. C'est d'ailleurs le mouvement communautaire et citoyen qui est à l'origine de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Depuis plus de trente ans, le gouvernement du Québec a soutenu financièrement un nombre croissant d'organismes communautaires dans différents secteurs d'activité. En 2012, on recense une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux administrant plus de soixante programmes de soutien financier. Les investissements que représente le soutien financier accordé totalisent 883 millions de dollars (État de situation du soutien financier gouvernemental en action communautaire 2011-2012, SACAIS), alors qu'ils totalisaient 500 millions de dollars en 2002. En 2012, près de 530 millions de dollars sont versés afin de soutenir la mission globale, comparativement à près de 250 millions de dollars en 2002. Il s'agit donc d'une progression de plus de 50 % pour ce type de soutien. De plus, de 2002 à 2012, le nombre d'organismes communautaires recevant du soutien financier de l'État a augmenté de près de 20 %, passant de 4 000 à 5 076. Cette augmentation traduit l'importance accordée par le gouvernement au milieu communautaire, de même que la plus grande place prise par ces organismes dans notre société.

Plusieurs initiatives sont prises collectivement par des citoyens pour améliorer leurs conditions de vie. Elles prennent la forme, par exemple, de forums sociaux où tous les acteurs concernés par la lutte contre

12. Des investissements additionnels ont porté à 4,4 milliards de dollars sur six ans le total des investissements prévus dans le premier plan gouvernemental, prolongé d'un an en raison des consultations nationale et régionales tenues en 2009, en préparation du deuxième plan.

l'appauvrissement et par le développement social d'un quartier ou d'une municipalité se regroupent pour échanger sur les enjeux et les actions à mener en matière de développement social, économique et culturel ainsi que de regroupements d'organisations venant de divers milieux (communautaire, syndical, religieux, féministe, etc.) qui prennent des positions publiques.

Plusieurs organismes communautaires interviennent directement auprès de personnes et de familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans plusieurs secteurs comme ceux du logement social, des grands refuges pour personnes itinérantes et des comptoirs alimentaires ou vestimentaires. Des organismes communautaires organisent aussi des activités éducatives qui visent à renforcer l'autonomie et à développer le potentiel des personnes ainsi qu'à créer des réseaux de solidarité. L'action des organismes de défense collective des droits contribue aussi à l'amélioration des conditions de vie des personnes par leurs activités de mobilisation, de représentation, d'action politique non partisane et d'éducation populaire. En outre, que ce soit en offrant des activités de francisation, d'intégration sociale ou professionnelle ou des services de halte-garderie qui favorisent la participation à ces activités, les organismes communautaires familles représentent une force d'intervention de première importance, notamment auprès des familles vulnérables sur le plan économique ou présentant davantage de risque d'isolement. Finalement, le Québec peut compter sur un solide réseau d'organismes communautaires en employabilité œuvrant à rapprocher les personnes des emplois offerts, participant du même coup à favoriser leur autonomie et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le bénévolat

Le travail accompli bénévolement au Québec représente des centaines de milliers d'heures d'engagement social. Cet engagement, qui permet de tisser des liens de solidarité et d'améliorer les conditions de vie de la population, permet aussi l'insertion des personnes dans des réseaux de solidarité directe, l'émergence de nouvelles façons de vivre ensemble et l'enrichissement des rapports sociaux et des rapports collectifs. De nombreuses organisations comptent sur l'apport de bénévoles, tant pour des tâches administratives et de gestion que pour l'intervention professionnelle et la prestation de services. Le bénévolat est donc un secteur important dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale présente aussi l'objectif de reconnaître et de soutenir le travail bénévole dans le cadre de la Stratégie.

La reconnaissance du travail effectué par les personnes bénévoles prend une importance toute particulière. Ainsi, la plupart des organismes bénévoles organisent des activités ou remettent des prix de reconnaissance à leurs bénévoles. À la suite de demandes du milieu, le gouvernement, par l'entremise du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, a créé deux moyens de reconnaissance, soit le prix Hommage bénévolat-Québec (depuis 1998) et les attestations de reconnaissance de l'engagement bénévole signées par le ministre responsable et l'organisme qui en fait la demande (depuis 2009). Le prix Hommage bénévolat-Québec est l'une des plus hautes distinctions gouvernementales en matière d'action bénévole.

Les organismes bénévoles peuvent être soutenus, notamment au chapitre du développement des outils nécessaires au recrutement, à l'encadrement et à la formation, par le Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ). La création de ce réseau, en janvier 2003, résulte de la mise en application d'une recommandation issue d'une vaste consultation de bénévoles de différents milieux, menée afin de recueillir leurs principales préoccupations.

La philanthropie

Plusieurs fondations, publiques ou privées, contribuent au financement d'initiatives et de projets de prévention ou de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Une des fondations publiques les plus connues est Centraide. Les dix-huit Centraide du Québec investissent la majorité de leurs fonds pour aider les enfants et les jeunes, pour soutenir les parents et pour améliorer les conditions de vie des familles. Ils interviennent relativement à des enjeux tels que la pauvreté, la faim, le décrochage scolaire, l'itinérance, la violence, la toxicomanie, la santé mentale ou l'exclusion.

La Fondation Lucie et André Chagnon est aujourd'hui la plus importante fondation privée au Canada. Sa mission est de prévenir la pauvreté en contribuant au développement et à l'amélioration de la santé par la prévention de la pauvreté et de la maladie, en agissant principalement auprès des enfants et de leurs parents et en ciblant particulièrement la réussite éducative des jeunes Québécois et Québécoises.

La Fondation de la famille McConnell est également très présente pour soutenir des organismes travaillant avec les communautés autochtones et des organismes qui favorisent l'inclusion sociale tels qu'Exeko et Wapikoni mobile.

Le soutien accordé par ces fondations aux organismes communautaires ainsi que le partenariat qu'ils ont établi avec le gouvernement constituent des apports importants en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'économie sociale

Les entreprises d'économie sociale jouent un rôle important dans le développement économique du Québec depuis plus d'un siècle. Encouragées par les gouvernements en place, elles se sont implantées dans plusieurs secteurs d'activité et ont contribué à la création d'emplois et au développement des communautés. Par le fait même, les entreprises d'économie sociale contribuent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et au développement des territoires. Par leur finalité sociale et leur ancrage territorial, elles favorisent la participation citoyenne et la prise en charge individuelle et collective, elles revitalisent certains secteurs plus défavorisés et, à terme, elles améliorent les conditions de vie des citoyens.

Lancé en 2008, le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif visait à optimiser l'influence de l'entrepreneuriat collectif afin d'accroître le dynamisme des communautés et de répondre aux besoins des personnes. La même année, le MAMROT et le MESS finançaient une étude visant à déterminer des moyens d'accroître la contribution de ce secteur d'activité économique à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La mise en place d'une politique visant à favoriser l'achat public auprès des entreprises collectives comptait parmi les recommandations de cette étude.

En 2011 étaient lancées les Initiatives pour développer l'achat public auprès des entreprises collectives. Ces initiatives visent notamment à encourager les organismes publics et municipaux à s'approvisionner auprès des entreprises d'économie sociale, et ce, dans le respect du cadre législatif en vigueur. Une des mesures phares de ce plan d'action était la conclusion d'ententes spécifiques pour toutes les régions avec les conférences régionales des élus afin d'appuyer l'action des Pôles régionaux d'économie sociale. Ces pôles ont pour mandat de promouvoir l'économie sociale ainsi que de favoriser la concertation et le partenariat entre les intervenants locaux et régionaux en économie sociale afin d'harmoniser les interventions et d'en maximiser les effets.

En mars 2013, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi sur l'économie sociale¹³ pour reconnaître, promouvoir et développer l'économie sociale québécoise.

1.5 Conclusion

Depuis 2002, plusieurs mesures du gouvernement ont été mises en place pour agir sur les causes et prévenir les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Que ce soit pour améliorer le revenu, pour favoriser l'accès à l'emploi ou pour améliorer les conditions de vie, ces initiatives ont réaffirmé le rôle central de l'État et de ses collaborateurs en matière de solidarité et d'inclusion sociale. De même, d'importants efforts ont été faits pour faciliter la pleine participation de toutes les Québécoises et de tous les Québécois au développement socioéconomique du Québec. Dans le prochain chapitre, une autre forme de mobilisation, celle des régions et des milieux locaux, viendra réaffirmer l'importance de la solidarité parmi les valeurs qui animent le Québec.

13. Assemblée nationale du Québec, Projet de loi n°27 : Loi sur l'économie sociale, 2013. (Consulté le 3 novembre 2014) <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-27-40-1.html>.

CHAPITRE 2

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PORTÉE PAR LES MILIEUX LOCAUX ET RÉGIONAUX

Les actions menées par le gouvernement et la collectivité dans le cadre de la Stratégie ont été faites à différentes échelles. Or, si la plupart des actions présentées jusqu'ici ont une portée nationale, un pan complet de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se fait en concertation avec les milieux locaux et régionaux. L'action locale s'articule autour de l'approche territoriale intégrée et d'un levier financier, le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS). Durant la période du premier plan d'action (2004-2010), on assiste à l'émergence de stratégies le plus souvent locales inspirées de différents projets pilotes. C'est avec le PSIS (2010-2015) et la mise en place des Alliances pour la solidarité, soutenue par le FQIS dans toutes les régions du Québec et auprès des Nations autochtones, que cette stratégie d'intervention territoriale prend son sens.

2.1 La mobilisation des communautés : l'approche territoriale intégrée

Inspirée d'expériences novatrices réalisées avant 2004, proposée par le premier plan d'action et renforcée dans le deuxième, l'approche territoriale intégrée « se caractérise par une concertation des intervenants, une intervention intersectorielle qui place l'amélioration de la situation des membres de la communauté au centre d'une action globale et qui améliore la capacité d'agir tant des collectivités que des individus qui les composent. Elle contribue à une meilleure synergie entre le développement économique local et le développement social, et un meilleur arrimage des différentes stratégies sectorielles visant l'amélioration des conditions de vie des milieux défavorisés » (MESS, 2004 : 69).

En avril 2008, le ministre alors responsable de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale demandait au CCLP de produire un avis « sur une stratégie visant à soutenir les efforts des milieux en situation de pauvreté afin de favoriser la prise en charge de l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, y compris en ce qui a trait aux problèmes de transport en régions éloignées » (CCLP, 2009a : 12). Le Comité a répondu à cette demande dans l'avis intitulé *Améliorer la capacité d'agir des collectivités : miser sur un développement local intégré*, paru au printemps 2009, en proposant 16 recommandations. « Il faut mettre le développement local au cœur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et miser sur la sagesse des milieux. Il faut libérer leur imagination et leurs capacités d'innovation en donnant aux collectivités locales les marges de manœuvre nécessaires pour travailler à un développement intégré qui concilie le développement économique et le développement social, en tenant compte des besoins des générations futures. » (CCLP, 2009b)

Tout en réaffirmant son rôle majeur en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement a pris position en faveur d'un renforcement de l'action locale et régionale et d'un rapprochement des décisions des milieux locaux et régionaux. Lors des consultations nationales et régionales tenues en 2009 en préparation du PSIS, des organismes ont fait part de leur inquiétude quant à un désengagement possible de l'État, qui mise davantage sur les milieux locaux et régionaux pour combattre la pauvreté. Or, loin de se désengager, le gouvernement du Québec a accru ses investissements de manière importante comme on le verra dans la section suivante.

2.2 Le Fonds québécois d'initiatives sociales

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale institue une stratégie et crée le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets et d'interventions afin d'atteindre les buts de la Stratégie. Le FQIS soutient principalement :

- le financement des ententes, conclues entre le ministre responsable de la Stratégie et des organismes ou des partenaires à l'échelle *locale, régionale et nationale*, relatives à la réalisation *d'initiatives, de projets et d'interventions* visant les mêmes objectifs et respectant les orientations du Fonds;
- le développement et l'expérimentation de nouvelles approches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- le financement des recherches associées à l'atteinte des buts de la Stratégie.

Enfin, rappelons que les ententes conclues dans le cadre du FQIS sont à l'échelle régionale et nationale.

Les territoires d'intervention

Le FQIS finance des projets dans l'ensemble du Québec conformément à ses orientations et ses normes ainsi qu'aux planifications stratégiques régionales. Il soutient des projets et des interventions dans les territoires avec une concentration de pauvreté.

Les partenaires régionaux qui agissent à titre d'intermédiaires pour le financement d'organismes admissibles au FQIS doivent se doter d'un plan d'action établi en partenariat avec les représentants de leur milieu. L'élaboration des plans d'action régionaux est sous la responsabilité des vingt conférences régionales des élus (CRE), de la Ville de Montréal, de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) de l'Administration régionale Kativik et de l'Administration régionale crie.

La répartition budgétaire

Selon une recommandation du Groupe des partenaires de la solidarité, le budget du FQIS fait l'objet d'une répartition budgétaire entre les organismes régionaux et nationaux ainsi que le milieu autochtone. Les budgets accordés aux régions sont établis notamment en fonction de l'importance relative des zones de pauvreté. Des ententes sont conclues (les Alliances pour la solidarité), lesquelles déterminent les contributions financières, les conditions de financement, les mécanismes de coordination, de concertation et de suivi périodiques des activités réalisées dans le cadre de ces ententes ainsi que les attentes en matière de reddition de comptes.

Depuis 2003, le FQIS, principal moteur financier de l'intervention territoriale, a été doté d'une somme totale de près de 200 millions de dollars afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2.3 L'intervention territoriale durant la période 2004-2010

L'un des grands objectifs du premier plan d'action était de favoriser l'émergence de stratégies régionales et locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur les territoires reconnus comme ayant une plus forte concentration de pauvreté. Au cours de cette période, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, tant dans des quartiers ciblés des grandes villes que dans des milieux ruraux. Ces stratégies concertées ont été réalisées sous l'autorité des CRE, des municipalités régionales de comté (MRC) ou des localités, en partenariat avec les organismes et les tables de concertation locales.

Le financement de ces démarches a été assuré par l'entremise du FQIS. Depuis sa création, le FQIS a été un levier qui a permis la mise en commun des actions de divers intervenants publics, communautaires et privés afin de favoriser le développement social et économique des milieux. Il est à noter qu'au début des années 2000, d'autres initiatives concertées de développement local et de revitalisation urbaine s'étaient déroulées dans le contexte de la Démarche des premiers quartiers de Trois-Rivières, du Programme pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield ou du Protocole d'entente sur les quartiers sensibles de Montréal.

Avant l'approche territoriale intégrée (ATI), la Mesure du soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, créée en 2004, a permis le financement de 226 projets locaux, avec le soutien financier du FQIS, qui disposait d'une enveloppe d'environ 5,5 millions de dollars à cette fin.

Au même moment, deux projets d'expérimentation, portant sur une approche concertée en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ont eu lieu de 2004 à 2007, et ce, à l'échelle des territoires des municipalités régionales de comté de La Haute-Gaspésie et de Témiscouata. Ces projets, qui ont bénéficié d'un financement d'environ 1,5 million de dollars sur trois ans, prévoyaient l'élaboration et la réalisation des plans d'action concertés en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Après 2007, à la suite de la réalisation de ces expériences pilotes, le gouvernement a décidé de favoriser la prise en charge des stratégies et des projets par les milieux locaux et régionaux. Sous la direction de chacune des MRC, chaque région a défini une stratégie en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et a établi la liste des territoires où elle entendait intervenir de façon prioritaire. Les MRC

visées, en concertation avec les divers partenaires et acteurs du milieu, ont élaboré un plan d'action local désignant des projets mobilisateurs susceptibles d'apporter une contribution active à l'amélioration de la qualité de vie des personnes. Les sommes investies dans le cadre de ces démarches locales (environ 1,5 million de dollars de 2004 à 2010) ont permis, dans plusieurs cas, de créer un effet de levier pour le démarrage de projets conçus par les acteurs des communautés.

Un des grands objectifs du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale était de favoriser l'émergence des stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur les territoires reconnus comme étant pauvres. L'ATI se caractérise par une concertation des intervenants ainsi qu'une intervention intersectorielle qui place l'amélioration de la situation des membres de la communauté au centre d'une action globale et qui améliore la capacité d'agir tant des collectivités que des individus qui les composent.

L'article 65 de la Loi prévoit que le ministre doit, dans le premier rapport produit en vertu de l'article 58, évaluer le fonds institué en vertu de l'article 46 et se prononcer sur l'opportunité de le maintenir ou de revoir son financement. Depuis 2002, de nombreux travaux d'évaluation¹⁴ ont été réalisés et d'autres sont en cours, en collaboration avec les acteurs territoriaux et des chercheurs universitaires, sur les démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI), les ATI et les autres projets financés par le FQIS dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces travaux mettent en évidence l'effet de levier du FQIS auprès de nos partenaires et l'importance de l'action territoriale dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'analyse fait ressortir quatre conditions de réussite : la présence d'une instance locale de concertation, une autorité forte, l'accès aux ressources et la mobilisation des citoyens concernés. Il se dégage des résultats que la présence d'une instance locale de concertation constitue une valeur ajoutée par ses rôles dans la construction de la concertation et dans sa capacité de mobiliser les communautés, et permet l'émergence et la réalisation de projets basés sur les réalités des milieux. Les résultats des évaluations des projets financés par le FQIS et mis en œuvre lors du premier plan de lutte (2004-2010) pour lesquels des évaluations ont été réalisées concluaient que l'ATI est une constituante majeure dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Sa transversalité permet de favoriser la coordination de l'ensemble des services offerts. La valeur ajoutée de l'ATI s'observe dans l'évolution des façons de faire : vision globale, volonté de travailler ensemble, effet de levier, cohérence des interventions, sentiment de responsabilité collective, etc. Fort de ces conclusions, le gouvernement allait reconduire l'ATI comme dispositif central et réaffirmer l'importance du FQIS dans le financement des projets locaux et régionaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2.4 Les Alliances pour la solidarité, une priorité au cœur du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale

Les Alliances pour la solidarité s'inscrivent dans la première orientation du PSIS (2010-2015), qui est de rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux. Ainsi, les résultats obtenus, les connaissances acquises et les progrès accomplis grâce à l'approche territoriale intégrée, tant dans les milieux urbains que ruraux, l'avis du CCLP et la volonté manifeste des acteurs régionaux et locaux de se mobiliser et d'élaborer des projets porteurs selon leurs besoins spécifiques ne sont pas restés sans suite. En effet, cette mesure vient donner une nouvelle impulsion aux actions régionales et locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les Alliances pour la solidarité sont des ententes administratives signées entre le Ministère et une CRE, la Ville de Montréal, la CSSSPNQL, l'Administration régionale Kativik ou l'Administration régionale crie.

Les Alliances visent à favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs ainsi qu'à soutenir la coordination, la planification et la réalisation d'actions structurantes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elles sont financées par le FQIS, qui est doté d'une enveloppe de 115 millions de dollars pour 5 ans. De ce montant, 103,5 millions de dollars ont été répartis dans les régions. La répartition a été convenue avec le Groupe des

14. Un mémoire faisant état des principaux travaux de recherche et d'évaluation réalisés à ce jour a été présenté le 17 janvier 2011 au comité exécutif du Ministère.

partenaires pour la solidarité (GPS), mis en place dans le cadre du PSIS. De plus, selon les plans d'action régionaux qui sont l'assise des Alliances, 90 % du budget accordé aux régions est consacré au soutien d'interventions régionales et locales dirigées vers les personnes démunies.

Une des caractéristiques des Alliances est son effet de levier. Les sommes utilisées complètent le financement d'une démarche, d'une intervention ou d'un projet qui ne pourrait se concrétiser sans cet apport, et encouragent la participation d'autres partenaires communautaires et institutionnels. Chaque dollar investi par le gouvernement dans les différents projets est complété par des investissements en provenance des partenaires du milieu.

Les projets retenus

Les projets retenus dans le cadre des Alliances pour la solidarité naissent des besoins des milieux locaux et régionaux. Ils découlent d'un portrait et d'un plan d'action régional dans lesquels sont déterminés les principaux enjeux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Jusqu'à maintenant, le spectre des projets acceptés est très large, et couvre autant des projets de lutte contre le décrochage scolaire que des projets d'inclusion socioprofessionnelle.

2.5 Conclusion

Le FQIS a permis de financer, par son effet de levier, un ensemble de projets locaux et régionaux au bénéfice des communautés locales. L'idée que ce sont les communautés locales et régionales qui sont les mieux placées pour agir sur leur développement fait du chemin. La mobilisation sociale, issue de nombreux projets de lutte contre la pauvreté soutenus par la communauté, permet de rassembler et de solidariser les personnes autour d'un projet commun. Elle crée aussi une situation de prise en charge collective permettant une meilleure compréhension du phénomène de la pauvreté sur un territoire donné et fournit les moyens de la combattre localement. Les conclusions des évaluations des projets dans le cadre de l'ATI vont dans le sens d'un renforcement de ce dispositif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Plus récemment, les Alliances pour la solidarité sont venues consolider les démarches déjà en cours et favoriser l'émergence de nouvelles initiatives structurantes en cette matière. Déjà, le Québec possède un ensemble d'outils et d'indicateurs pour mieux comprendre l'ampleur de la pauvreté et mieux agir. C'est ce dont il sera question dans la prochaine partie.

À la suite des projets ATI soutenus par le FQIS durant la période du premier plan, des consultations informelles se sont tenues auprès des directions régionales d'Emploi-Québec et auprès des ministères et organismes engagés dans les ATI. En plus de mener ces consultations, le Ministère a recueilli des opinions portant sur les ATI lors des consultations régionales en vue de l'élaboration du PSIS. L'ensemble de ces informations ont guidé le gouvernement dans sa décision de poursuivre les ATI et de modifier les orientations et le cadre normatif du FQIS afin de lui donner la flexibilité et les moyens nécessaires à une lutte plus efficace contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les milieux locaux et régionaux. Ces éléments permettent de reconnaître la pertinence de la poursuite actuelle du FQIS. Une évaluation de l'intervention territoriale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (les Alliances pour la solidarité) s'inscrivant dans le cadre plus général d'une évaluation des mesures structurantes du PSIS est attendue pour décembre 2014.

CHAPITRE 3

L'ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ¹⁵ AU QUÉBEC SELON CERTAINES MESURES : FAIBLE REVENU, INÉGALITÉS ET REVENU DISPONIBLE

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit que le gouvernement doit faire état des résultats de ses actions et de celles de la société québécoise à la suite de la mise en œuvre de la Stratégie en 2004. La Loi prévoit, notamment, que le gouvernement présente un état de la situation de l'amélioration et des écarts de revenu afin de suivre l'effet des actions posées. Afin de répondre à cet objectif, la recherche scientifique demeure un outil indispensable pour décrire, expliquer et comprendre le problème de la pauvreté et celui de l'exclusion sociale. Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) produit annuellement, depuis 2011, un état de situation de la pauvreté au Québec.

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour décrire l'évolution du faible revenu et des inégalités de revenus. La mesure du panier de consommation (MPC), la mesure du faible revenu (MFR) selon la moitié de la médiane des revenus, le coefficient de Gini et d'autres indicateurs permettront de suivre l'évolution du faible revenu et des inégalités de revenus depuis la mise en place de la Stratégie. Enfin, le revenu disponible, lequel prend en compte l'ensemble des revenus dont disposent les personnes et les familles, permet de suivre l'évolution du pouvoir d'achat des personnes en situation de pauvreté.

3.1 La recherche scientifique

La recherche scientifique est un outil essentiel à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En plus de permettre le développement de la connaissance sur la pauvreté, la recherche scientifique se veut un outil d'orientation et d'élaboration des politiques publiques. La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit d'ailleurs la mise sur pied d'un observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale. En 2005, le CEPE fut créé et rattaché au Ministère. Il est un lieu d'observation, de recherche et d'échanges visant à fournir des informations fiables et rigoureuses en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Il collabore avec des membres de tous les milieux, dont des représentants œuvrant auprès de personnes en situation de pauvreté. En plus d'avoir publié plusieurs avis pour le Ministère, dont celui concernant la proposition d'indicateurs de la pauvreté, il publie depuis maintenant deux ans un état de situation annuel sur la pauvreté au Québec. Il effectue aussi des recherches, de nature qualitative et quantitative, pour améliorer la connaissance de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il se donne comme mission de faciliter la transmission des connaissances aux divers intervenants impliqués et faciliter les collaborations en matière de pauvreté et d'exclusion sociale, notamment avec les ministères et organismes concernés et les divers milieux de recherche au Québec et ailleurs dans le monde.

Le CEPE s'est associé à plusieurs partenaires¹⁶ dans le cadre du Programme des actions concertées du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) afin de subventionner près de 20 projets de recherches totalisant 2,3 millions de dollars depuis 2007.

En avril 2006, le CEPE a lancé, avec un groupe de partenaires, un appel de propositions de projets de recherche sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE, 2013). Parmi l'ensemble des propositions, onze bourses et subventions de recherche totalisant près de 1,3 million de dollars ont finalement été accordées. Les projets de recherche couvraient un large spectre de sujets liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale : synthèse critique des connaissances sur la pauvreté, rôle des milieux de vie sur la genèse et la réduction de la pauvreté, pauvreté et monoparentalité, etc.

15. Pour l'application de la Loi, on entend par pauvreté, « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société » (chapitre 1, article 2).

16. Le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Fondation Lucie et André Chagnon.

Dans le cadre des projets de recherche à proprement parler, des enjeux économiques et sociaux ont été abordés. Ainsi, des auteurs se sont attardés :

- à l'intégration scolaire et sociale des jeunes immigrants à Montréal;
- aux activités parascolaires qui permettraient de lutter contre le décrochage et favoriser les aspirations des jeunes venant de milieux défavorisés;
- à la question de la monoparentalité et de la pauvreté en comparant le Québec avec différents pays (dont la Suède);
- à une analyse critique et comparative des programmes et politiques de lutte contre la pauvreté au Québec, où la comparaison a été réalisée notamment avec d'autres provinces canadiennes et d'autres pays.

Avec un accent plus particulier cette fois sur les dynamiques locales et régionales, d'autres auteurs se sont attardés :

- aux conditions gagnantes des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (forte influence à l'échelle locale, capacité de mobilisation, instances permettant de régler localement les conflits, établissement collectif d'objectifs stratégiques et construction d'identités positives);
- à une étude comparative de trois territoires, un premier qui est éloigné (la Moyenne-Côte-Nord et la Basse-Côte-Nord), un deuxième semi-urbain (trois MRC de Lanaudière), et un troisième métropolitain (l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie);
- au rôle déterminant des milieux de vie (Portneuf, Limoilou et Charlesbourg) et à celui des milieux familiaux et de travail.

De plus, les auteurs d'une synthèse critique ont porté leur regard sur les concepts de pauvreté et d'exclusion sociale, une démarche accompagnée d'un examen des situations observables au Québec et dans plusieurs autres pays (États-Unis, Danemark, Royaume-Uni, France et Espagne).

En avril 2011, le Ministère a lancé un second appel de propositions pour des projets de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale, en partenariat avec le MSSS, la SHQ et le FQRSC, dans le cadre du Programme des actions concertées de ce dernier. Il s'agit d'un investissement commun de plus de 1 million de dollars sur trois ans. Huit projets sont financés dans le cadre de la phase 2 de l'Action concertée sur la pauvreté (2012-2014). Les objets de recherche retenus sont actuels et diversifiés : la judiciarisation et la défense des droits des personnes en situation de pauvreté, un modèle de simulation des coûts économiques et sociaux de la pauvreté, une recherche-action autour d'une démarche d'autonomie alimentaire avec les personnes en situation de pauvreté, etc.¹⁷.

Évidemment, la recherche universitaire et indépendante n'est pas en reste, et plusieurs productions scientifiques viennent nourrir la réflexion et permettent une lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conséquente à l'avancement des connaissances sur le sujet.

3.2 Les avis du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion

L'un des principaux mandats du CEPE au départ était d'élaborer et de proposer au ministre une série d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale, les inégalités sociales et économiques, dont les écarts de revenus, ainsi que les autres déterminants de la pauvreté. Dans son avis publié en 2009, le CEPE a proposé de retenir la MPC comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base.

La pauvreté monétaire est l'une des nombreuses voies permettant de mesurer la pauvreté, mais elle demeure insuffisante pour bien rendre compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté. En effet, l'abondance d'indicateurs économiques de la pauvreté peut laisser en plan les enjeux matériels, sociaux, culturels et politiques de la pauvreté. Cependant, certains indicateurs économiques de la pauvreté, comme la mesure du faible revenu,

17. Fonds de recherche québécois sur la société et la culture, Actions concertées sur la pauvreté et l'exclusion sociale L'ensemble des recherches en cours est accessible à l'adresse suivante : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/recherche-expertise/projets/projets-actions-concerrees.php#pauvrete>. (Consulté le 3 novembre 2014)

s'appuient sur l'utilisation de données fiables, disponibles, pérennes et pouvant servir à la comparaison avec d'autres pays et à différents moments.

3.3 Évolution du faible revenu selon la mesure du panier de consommation

La MPC constitue la mesure de référence retenue par le gouvernement du Québec afin d'observer les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base. Le seuil de faible revenu selon la MPC établit un niveau de revenu disponible sous lequel la couverture des besoins de base est compromise. Elle s'appuie sur un panier de biens et de services précis (nourriture, vêtements, logement, transports, etc.) et tient compte de la taille des familles économiques ainsi que des différences du coût de la vie entre les collectivités (CEPE, 2012 : 6). La MPC est aussi la seule mesure permettant les comparaisons interprovinciales tenant compte du coût de la vie différencié entre les provinces.

Le nombre de personnes à faible revenu selon la mesure du panier de consommation

En général

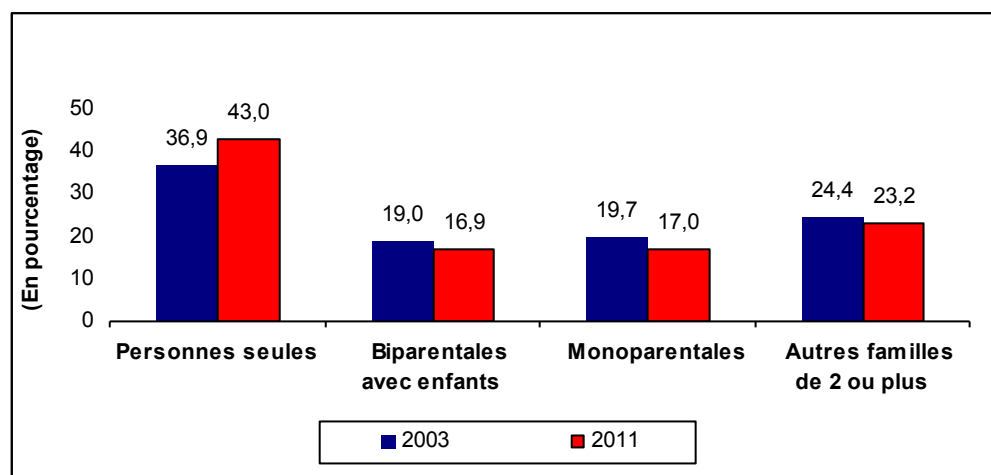
En 2011, 842 000 personnes sont à faible revenu (747 000 personnes en 2003) [voir l'annexe 2]. Un peu plus de femmes que d'hommes s'y trouvent. La population à faible revenu est formée majoritairement de personnes âgées de 18 à 64 ans (613 000 personnes) et d'enfants (162 000 personnes), ceux-ci représentant le cinquième de la population à faible revenu. Il faut remonter à l'année 2002 pour trouver plus d'enfants dans la population à faible revenu.

Selon les unités familiales

Cette population se subdivise aussi selon l'unité familiale, soit entre personnes seules et familles économiques (biparentales, monoparentales et autres familles). De 2003 à 2011, la part occupée par le groupe des personnes seules à faible revenu (de loin le groupe le plus important de ce segment) dans l'ensemble des unités familiales à faible revenu augmente de 36,9 % à 43 % (voir le graphique 1).

Graphique 1

Répartition du nombre de personnes à faible revenu selon la mesure du panier de consommation, par types d'unités familiales, Québec, 2003-2011



Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 202-802 et 202-804, compilation de la Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, juillet 2013.

La part de l'ensemble des autres groupes à l'intérieur des unités familiales diminue au cours de la période. Voyons maintenant l'évolution du nombre de personnes à faible revenu dans chacun des groupes composant les unités familiales.

Les personnes seules

La population des personnes seules à faible revenu compte 362 000 personnes, dont 316 000 personnes de moins de 65 ans (87 %). Ce segment contient aussi plus d'hommes (189 000) que de femmes (173 000). En général, le faible écart entre le nombre de femmes seules et d'hommes seuls à faible revenu en 2003 et en 2011 s'est maintenu et la croissance observée depuis 2003 chez les deux sexes est semblable. On note une augmentation du nombre d'hommes seuls à faible revenu de moins de 65 ans depuis 2009.

Les familles de deux personnes ou plus

Il y a 480 000 personnes à l'intérieur de familles économiques à faible revenu. Ce segment reste stable de 2003 à 2011 (de 471 000 à 480 000 personnes), mais avec un creux remarqué en 2007 (333 000).

Biparentales

De 2003 à 2011, le nombre de personnes dans les familles biparentales à faible revenu ne change pas (142 000 personnes). Entre-temps, ce nombre atteint son niveau le plus bas en 2007 (87 000 personnes), mais il tend à augmenter à partir de 2009. Les familles biparentales à faible revenu comptent pour 16,9 % de l'ensemble des unités familiales à faible revenu en 2011 (voir le graphique 1).

Monoparentales

De 2003 à 2011, le nombre de personnes dans les familles monoparentales est assez stable (de 147 000 à 143 000 personnes), mais avec un creux en 2007 (92 000 personnes). Les personnes appartenant à des familles monoparentales à faible revenu représentent 17 % de l'ensemble des unités familiales à faible revenu en 2011 (voir le graphique 1). Ce sont les familles monoparentales dont une femme est à la tête qui forment la majeure partie des familles monoparentales à faible revenu.

Autres familles

Le nombre de personnes à faible revenu associé à la catégorie Autres familles de deux personnes ou plus, qui comprend, entre autres, les couples sans enfants ainsi que les ménages intergénérationnels, diminue généralement de 2003 à 2011. Cependant, ce nombre est en croissance depuis 2009. Près du quart de toutes les unités familiales à faible revenu se trouve dans cette catégorie en 2011 (voir le graphique 1).

Le taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation

En général

En 2011, 10,7 % des personnes (avec ou sans emploi) vivent sous le seuil de faible revenu d'après la MPC (voir l'annexe 3). De 2003 à 2011, le taux de faible revenu de l'ensemble des personnes selon la MPC varie peu, passant de 10,2 % en 2003 à 10,7 % en 2011, ce qui représente une hausse de 0,5 point de pourcentage. L'évolution du taux de faible revenu selon le sexe suit la même tendance et le taux reste sensiblement le même chez les deux sexes en 2003 et en 2011.

Le taux de faible revenu selon l'âge augmente chez tous les groupes d'âge de 2003 à 2011 et la tendance à la hausse observée depuis quelques années chez les personnes de 65 ans et plus persiste¹⁸. Le taux de faible revenu chez les femmes âgées de 65 ans et plus est supérieur à celui des hommes¹⁹ à la fin de la période.

Le taux de faible revenu de certaines catégories de personnes est plus important :

- les personnes âgées de 18 à 64 ans (femmes : 12,2 %; hommes : 11,7 %);
- les personnes seules, dont celles âgées de moins de 65 ans (femmes : 35,3 %; hommes : 30,8 %);
- les familles monoparentales ayant une femme à leur tête (33 %).

18. Bien qu'il faille interpréter la hausse des taux des 65 ans ou plus avec prudence en raison d'un coefficient de variation allant de 16,6 % à 33,3 %, l'analyse des intervalles de confiance pour ces données montre que la différence est statistiquement significative. Voir Fréchet (2012) pour en savoir plus sur l'interprétation des données de pauvreté dans le cas des personnes âgées au Québec.

19. Cette situation n'est pas propre au Québec, car elle s'observe dans les autres provinces.

Selon les unités familiales

Les personnes seules

Le taux de faible revenu chez les personnes seules augmente de 22,8 % à 27,1 % de 2003 à 2011. Il augmente aussi dans toutes les catégories d'âge et de sexe durant la même période. Au cours de la période, l'augmentation est plus forte chez les femmes (de 21,4 % à 27,1 %) que chez les hommes (24,3 % à 27 %). L'augmentation la plus forte de ce segment se retrouve chez les femmes seules à faible revenu de plus de 65 ans, groupe pour lequel le taux passe de 3,1 % en 2003 à 14,7 % en 2011.

Les familles monoparentales et biparentales

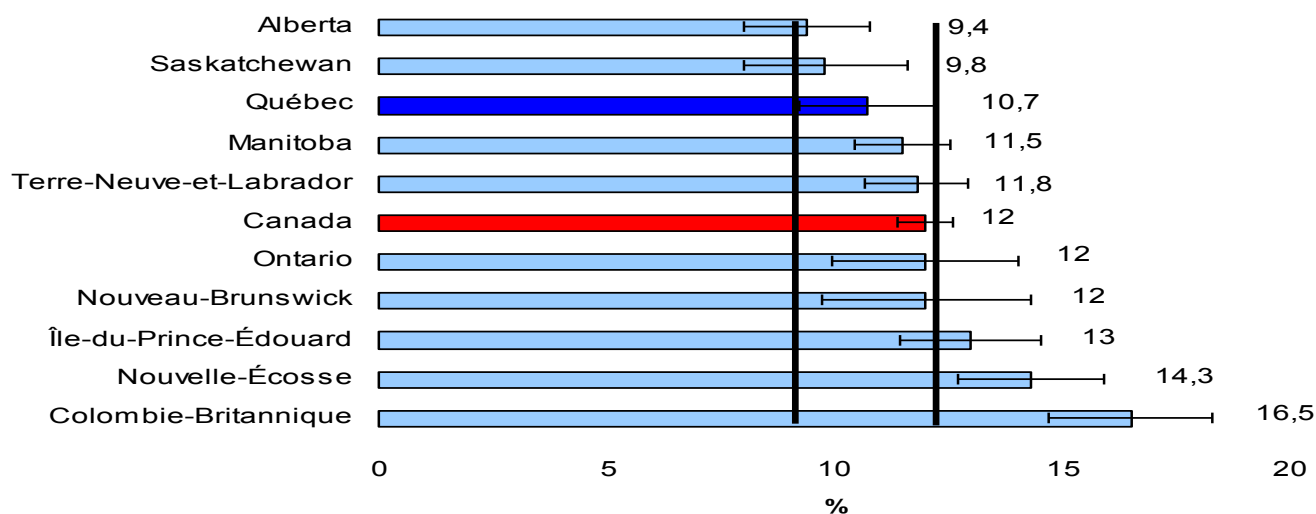
Le taux de faible revenu chez les familles biparentales et monoparentales varie très peu de 2003 à 2011, exception faite de la baisse importante observée en 2007 chez les deux groupes. Le taux de faible revenu chez les familles monoparentales ayant une femme à leur tête connaît une diminution importante de 2003 à 2007 suivie d'une augmentation, ce qui a eu pour résultat que le taux en 2011 (33 %) est semblable à celui de 2003 (34,2 %).

Comparaisons interprovinciales des taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation

En comparaison avec les autres provinces, le taux de faible revenu du Québec selon la MPC présente une position relativement avantageuse (voir le graphique 2). Toutefois, en considérant les intervalles de confiance, il faut interpréter les rangs avec prudence, puisque les différences ne sont pas toutes importantes sur le plan statistique. En somme, les huit premières provinces forment le groupe de tête qui se distingue de façon marquée du groupe composé des provinces qui occupent les deux derniers rangs. Bien que le Québec semble se positionner au troisième rang, il est plus juste d'affirmer que le Québec se situe assurément dans le groupe des huit premières provinces dont le rang précis ne peut être établi de façon certaine. Seules la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique ont des taux de faible revenu beaucoup plus élevés que le Québec.

Graphique 2

Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), Canada et provinces, 2011



Source : Statistique Canada, CANSIM 0202-802, juin 2013; compilations de la DGARESP, juin 2013.

3.4 La mesure du faible revenu²⁰

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit que les actions menées dans le cadre de la Stratégie doivent, dans leur conception et leur mise en œuvre, prendre en compte les incidences plus fortes de pauvreté dans certaines régions ou parties de territoire²¹.

Au Québec, les comparaisons interrégionales sont établies selon la MFR, à partir des statistiques fiscales fédérales (CEPE, 2012 : 14 et suivantes). Cette mesure du faible revenu est peu sensible à la conjoncture économique et varie peu sur de courtes périodes, ce qui constitue une limite importante dans le cas du présent rapport, qui couvre la période débutant en 2003 (voir l'annexe 8).

Le taux de faible revenu selon la médiane québécoise de la mesure du faible revenu pour l'ensemble du Québec ne change pas beaucoup de 2003 à 2010 (de 12,7 % à 12,6 %), à l'exception des années 2005 et 2006, qui voient le taux diminuer à 12,1 % (ISQ, 2012).

Cette apparente stabilité cache une amélioration du taux de faible revenu pour l'Abitibi-Témiscamingue (de 12,6 % à 10,2 %), pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean (de 10,8 % à 9,4 %) et pour le Bas-Saint-Laurent (de 10,7 % à 9,7 %). Par ailleurs, quelques régions voient leur taux de faible revenu s'accroître, comme le Nord-du-Québec/ARK (+8,3 %, avec un taux de 15,3 % en 2010), Laval (+11,9 %, avec un taux de 10,8 % en 2010), l'Estrie (+6,9 %, avec un taux de 12,4 % en 2010) et Montréal (+4,3 %, avec un taux de 20,8 % en 2010).

Les régions avec les taux de faible revenu les plus bas en 2010 sont la Chaudière-Appalaches (7,3 %), la Capitale-Nationale (8,9 %), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (9,4 %) et le Bas-Saint-Laurent (9,7 %). Les régions comptant les taux de faible revenu les plus élevés sont Montréal (20,8 %), le Nord-du-Québec/ARK (15,3 %) et la Mauricie (13,2 %). Rappelons que la moyenne québécoise se situe à 12,6 %, en 2010.

À l'annexe 6, des portraits régionaux présentent différents indicateurs statistiques permettant de mieux décrire les réalités régionales. Enfin, mentionnons que les données relatives à l'aide financière de dernier recours, à la section 4.5, renchérissent sur la description de l'évolution récente de la population à faible revenu.

3.5 L'évolution du revenu disponible des personnes en situation de pauvreté selon différents scénarios²²

Le seuil de faible revenu selon la MPC indique le niveau de revenu nécessaire pour assurer la couverture des besoins de base. Cette section propose un état de situation sur l'évolution des revenus de différents types de ménages selon leur situation par rapport au marché du travail (prestataires d'une aide financière de dernier recours [AFDR] ou en emploi). Leur revenu disponible sera comparé, pour les années 2003 et 2013, au seuil de faible revenu selon la MPC de Montréal²³.

Les résultats montrent que le revenu disponible des familles monoparentales et des familles biparentales prestataires d'une AFDR s'est amélioré de 2003 à 2013 en termes réels. Leur pouvoir d'achat a donc augmenté durant cette période. En revanche, celui des personnes seules et des couples sans enfants est demeuré à peu près constant au cours de la période. À partir de 2012, le revenu disponible des prestataires d'une AFDR connaît des améliorations en raison notamment du nouveau crédit d'impôt pour la solidarité.

20. Est considérée à faible revenu une unité familiale dont le revenu est inférieur à la moitié de la médiane des revenus de l'ensemble de la population ajustée selon la taille et la composition des unités familiales. La médiane sépare la population en deux, la moitié de la population se situe sous la médiane et l'autre moitié au-dessus (CEPE, 2009). Voir aussi Statistique Canada (2010b).

21. Étant donné des limites de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, il n'est pas possible d'obtenir les seuils de faible revenu selon la MPC pour les régions du Québec.

22. Calculs de la Direction des politiques de prestations.

23. La MPC de la région métropolitaine de recensement de Montréal est retenue ici, notamment parce qu'elle est celle qui se rapproche le plus de la situation du faible revenu de l'ensemble du Québec.

3.5.1 Les personnes seules prestataires d'une aide financière de dernier recours

Personnes seules sans contraintes

Durant la période 2003-2013, le revenu disponible des personnes seules sans contraintes²⁴, prestataires d'une AFDR s'est apprécié de 0,5 % en dollars constants²⁵. En contrepartie, le revenu disponible d'une personne seule travaillant 35 heures par semaine au salaire minimum s'est accru de 17 % au cours de la même période, pour atteindre 102,5 % de la MPC de Montréal, en 2013.

Tableau 1

Évolution du revenu disponible d'une personne seule, selon la catégorie de revenu, de 2003 à 2013

Type de ménage	Catégorie de revenu		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2003-2013
Personne seule	Aide sociale (sans contraintes)	\$ courants	6 975 \$	7 081 \$	7 134 \$	7 214 \$	7 280 \$	7 322 \$	7 487 \$	7 655 \$	7 861 \$	8 236 \$	8 444 \$	
		\$ constants	6 975 \$	6 908 \$	6 863 \$	6 773 \$	6 700 \$	6 658 \$	6 652 \$	6 768 \$	6 863 \$	7 004 \$	7 008 \$	0,5%
	Travail (35 heures au salaire minimum)	\$ courants	12 539 \$	12 785 \$	13 215 \$	13 645 \$	14 327 \$	14 885 \$	15 966 \$	16 479 \$	16 699 \$	17 088 \$	17 671 \$	
		\$ constants	12 539 \$	12 472 \$	12 713 \$	12 811 \$	13 186 \$	13 536 \$	14 185 \$	14 570 \$	14 579 \$	14 533 \$	14 665 \$	17,0%
	MPC Montréal	\$ courants	14 010 \$	14 166 \$	14 345 \$	14 795 \$	14 775 \$	15 268 \$	16 125 \$	16 236 \$	16 573 \$	16 923 \$	17 235 \$	
		\$ constants	14 010 \$	13 819 \$	13 800 \$	13 891 \$	13 599 \$	13 884 \$	14 326 \$	14 355 \$	14 469 \$	14 392 \$	14 304 \$	2,1%

Source : Direction des politiques de prestations, MESS, juillet 2013

Personnes seules ayant des contraintes sévères à l'emploi

De 2003 à 2013, le revenu disponible d'une personne seule ayant des contraintes sévères à l'emploi, prestataire de la solidarité sociale, s'est apprécié de 2,4 % en termes réels. En comparaison, le revenu disponible d'une personne seule ayant des contraintes sévères à l'emploi travaillant 35 heures par semaine au salaire minimum a crû de 24,5 % au cours de la même période, correspondant à 109,1 % de la MPC de Montréal, en 2013.

24. Il s'agit ici d'une personne seule qui ne reçoit pas d'aide au logement (Allocation-logement).

25. L'expression *dollars constants* renvoie aux dollars de plusieurs années exprimés selon leur valeur (« pouvoir d'achat ») au cours d'une année, appelée *année de base*. On effectue ce genre d'ajustement en vue d'éliminer les effets des changements de prix généraux. La présentation de l'évolution du revenu disponible en dollars constants pour une période donnée tient compte de l'évolution du coût de la vie et elle renseigne sur les gains ou les pertes relativement au pouvoir d'achat des individus. Finalement, la présentation du revenu disponible en dollars courants renseigne sur le revenu réel durant l'année en cours.

Tableau 2

Évolution du revenu disponible d'une personne seule avec contraintes sévères, selon la catégorie de revenu, de 2003 à 2013

Type de ménage	Catégorie de revenu		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2003-2013
Personne seule, avec contraintes sévères	Solidarité sociale (avec contraintes sévères)	\$ courants	9 934 \$	10 099 \$	10 249 \$	10 486 \$	10 684 \$	10 810 \$	11 060 \$	11 240 \$	11 494 \$	11 966 \$	12 260 \$	
		\$ constants	9 934 \$	9 852 \$	9 859 \$	9 845 \$	9 833 \$	9 830 \$	9 826 \$	9 938 \$	10 035 \$	10 177 \$	10 175 \$	2,4%
	Travail (35 heures au salaire minimum)	\$ courants	12 539 \$	12 785 \$	13 215 \$	13 645 \$	14 567 \$	15 746 \$	17 180 \$	17 619 \$	17 820 \$	18 195 \$	18 805 \$	
		\$ constants	12 539 \$	12 472 \$	12 713 \$	12 811 \$	13 407 \$	14 319 \$	15 263 \$	15 578 \$	15 558 \$	15 474 \$	15 606 \$	24,5%
	MPC Montréal	\$ courants	14 010 \$	14 166 \$	14 345 \$	14 795 \$	14 775 \$	15 268 \$	16 125 \$	16 236 \$	16 573 \$	16 923 \$	17 235 \$	
		\$ constants	14 010 \$	13 819 \$	13 800 \$	13 891 \$	13 599 \$	13 884 \$	14 326 \$	14 355 \$	14 469 \$	14 392 \$	14 304 \$	2,1%

Source : Direction des politiques de prestations, MESS, juillet 2013

3.5.2 Les familles monoparentales avec un enfant de trois ans

De 2003 à 2013, le revenu disponible d'une famille monoparentale, prestataire de l'aide sociale, avec un enfant de trois ans a connu une hausse de 12,1 % en termes réels. Cette même famille monoparentale dont le parent responsable travaille 35 heures par semaine au salaire minimum dispose d'un revenu disponible supérieur de 16,6 % en 2013 par rapport à 2003. Son revenu disponible correspond à 112,1 % de la MPC de Montréal, en 2013.

Tableau 3

Évolution du revenu disponible d'une famille monoparentale avec un enfant, selon la catégorie de revenu, de 2003 à 2013

Type de ménage	Catégorie de revenu		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2003-2013
Famille monoparentale avec un enfant de 3 ans	Aide sociale (avec contraintes temporaires)	\$ courants	14 406 \$	14 700 \$	15 780 \$	16 552 \$	17 366 \$	17 522 \$	17 883 \$	18 057 \$	18 404 \$	19 053 \$	19 455 \$	
		\$ constants	14 406 \$	14 340 \$	15 180 \$	15 540 \$	15 984 \$	15 934 \$	15 888 \$	15 965 \$	16 068 \$	16 204 \$	16 146 \$	12,1%
	Travail (35 heures au salaire minimum)	\$ courants	19 449 \$	19 745 \$	20 611 \$	21 818 \$	23 346 \$	24 028 \$	24 821 \$	25 411 \$	25 921 \$	26 705 \$	27 317 \$	
		\$ constants	19 449 \$	19 262 \$	19 828 \$	20 484 \$	21 487 \$	21 850 \$	22 052 \$	22 467 \$	22 631 \$	22 711 \$	22 671 \$	16,6%
	MPC Montréal	\$ courants	19 812 \$	20 034 \$	20 287 \$	20 923 \$	20 895 \$	21 592 \$	22 804 \$	22 961 \$	23 438 \$	23 933 \$	24 374 \$	
		\$ constants	19 812 \$	19 544 \$	19 516 \$	19 644 \$	19 232 \$	19 635 \$	20 260 \$	20 301 \$	20 463 \$	20 354 \$	20 228 \$	2,1%

Source : Direction des politiques de prestations, MESS, juillet 2013

3.5.3 Les couples sans enfants

De 2003 à 2013, le revenu disponible d'un couple sans enfants, prestataire de l'aide sociale s'est apprécié de 0,5 % en termes réels, ce qui représente une hausse analogue à celle des personnes seules, prestataires de l'aide sociale. En 2013, le revenu disponible de ce même couple dont un des deux membres travaille 35 heures par semaine au salaire minimum s'est accru de 24,5 % de 2003 à 2013, pour se situer à 89,8 % de la MPC de Montréal, à la fin de la période.

Tableau 4

Évolution du revenu disponible d'un couple sans enfants, selon la catégorie de revenu, de 2003 à 2013

Type de ménage	Catégorie de revenu		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2003-2013
Couple sans enfants	Aide sociale (sans contraintes)	\$ courants	10 695 \$	10 757 \$	10 836 \$	10 966 \$	11 070 \$	11 140 \$	11 392 \$	11 729 \$	12 049 \$	12 631 \$	12 947 \$	
		\$ constants	10 695 \$	10 494 \$	10 424 \$	10 296 \$	10 189 \$	10 130 \$	10 121 \$	10 370 \$	10 520 \$	10 742 \$	10 745 \$	0,5%
	Travail d'un seul adulte du ménage (35 heures au salaire minimum)	\$ courants	14 595 \$	14 657 \$	15 152 \$	15 301 \$	16 314 \$	17 201 \$	19 536 \$	20 437 \$	20 785 \$	21 404 \$	21 898 \$	
		\$ constants	14 595 \$	14 298 \$	14 576 \$	14 366 \$	15 015 \$	15 642 \$	17 356 \$	18 069 \$	18 147 \$	18 203 \$	18 173 \$	24,5%
	MPC Montréal	\$ courants	19 812 \$	20 034 \$	20 287 \$	20 923 \$	20 895 \$	21 592 \$	22 804 \$	22 961 \$	23 438 \$	23 933 \$	24 374 \$	
		\$ constants	19 812 \$	19 544 \$	19 516 \$	19 644 \$	19 232 \$	19 635 \$	20 260 \$	20 301 \$	20 463 \$	20 354 \$	20 228 \$	2,1%

Source : Direction des politiques de prestations, MESS, juillet 2013

3.5.4 Les familles biparentales avec deux enfants, dont un d'âge préscolaire

De 2003 à 2013, le revenu disponible d'une famille biparentale, prestataire de l'aide sociale, ayant deux enfants dont un d'âge préscolaire, s'est amélioré de 9,8 % en termes réels. Si l'un des deux membres du couple travaille 35 heures par semaine au salaire minimum, le revenu disponible de cette famille correspond à 103,7 % de la MPC de Montréal. Leur revenu disponible s'est apprécié de 12,9 % de 2003 à 2013.

Tableau 5

Évolution du revenu disponible d'un couple avec deux enfants, selon la catégorie de revenu, de 2003 à 2013

Type de ménage	Catégorie de revenu		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2003-2013
Couple avec deux enfants, un âgé de moins de 5 ans et un de plus de 6 ans	Aide sociale (avec contraintes temporaires de 2003 à 2012 et sans contraintes en 2013)	\$ courants	19 752 \$	20 074 \$	22 380 \$	23 451 \$	24 373 \$	24 616 \$	25 147 \$	25 499 \$	26 032 \$	27 104 \$	26 140 \$	32,3%
		\$ constants	19 752 \$	19 583 \$	21 529 \$	22 018 \$	22 433 \$	22 385 \$	22 341 \$	22 545 \$	22 728 \$	23 051 \$	21 694 \$	9,8%
	Travail d'un seul adulte du ménage (35 heures au salaire minimum)	\$ courants	26 283 \$	26 511 \$	28 446 \$	29 629 \$	31 563 \$	31 952 \$	32 559 \$	33 402 \$	33 939 \$	35 018 \$	35 761 \$	36,1%
		\$ constants	26 283 \$	25 862 \$	27 365 \$	27 818 \$	29 050 \$	29 056 \$	28 926 \$	29 532 \$	29 631 \$	29 781 \$	29 678 \$	12,9%
	MPC Montréal	\$ courants	28 019 \$	28 332 \$	28 690 \$	29 589 \$	29 550 \$	30 536 \$	32 250 \$	32 472 \$	33 146 \$	33 846 \$	34 471 \$	23,0%
		\$ constants	28 019 \$	27 639 \$	27 599 \$	27 780 \$	27 198 \$	27 768 \$	28 652 \$	28 710 \$	28 939 \$	28 785 \$	28 608 \$	2,1%

Source : Direction des politiques de prestations, MESS, juillet 2013

3.6 L'évolution des inégalités de revenus

3.6.1 Le coefficient de Gini²⁶

Dans une perspective de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il est utile de se demander si les revenus de toute la société se concentrent davantage chez les plus riches ou, à l'inverse, s'ils sont répartis plus également entre les personnes. On comprendra qu'une société est parfaitement égalitaire si, par exemple, chaque quintile de la population se partage une part égale des revenus d'une société, soit 20 % des revenus par quintile de la population. Comme aucune société n'est parfaitement égalitaire en réalité, il est possible de mesurer les inégalités de revenus à l'aide du coefficient de Gini.

Le coefficient de Gini est un nombre qui varie entre 0 et 1, où 0 signifie l'égalité parfaite (tous et toutes ont le même revenu) et 1, l'inégalité parfaite (le revenu est possédé par une seule personne, les autres n'ayant rien). Plus le coefficient est près de 0, meilleure est la répartition des revenus.

26. CEPE, 2012, pp. 46 et suivantes.

Tableau 6

Coefficient de Gini avant et après transferts et impôts selon le type d'unités familiales, Québec, 1990-2011

Coefficient de Gini* avant et après transferts et impôts selon le type d'unités familiales, Québec, 1990-2011

	1990		2011		1990-2011	
	Revenu de marché	Après impôt	Revenu de marché	Après impôt	Marché	Après impôt
Ensemble des unités familiales	0,415	0,269	0,439	0,291	0,024	0,022
Familles économiques, deux personnes ou plus	0,392	0,259	0,418	0,277	0,026	0,018
Familles de personnes âgées	0,556	0,229	0,627	0,279	0,071	0,050
Familles autres que de personnes âgées	0,369	0,262	0,380	0,272	0,011	0,010
Couples mariés	0,372	0,275	0,373	0,280	0,001	0,005
Familles biparentales avec enfants	0,326	0,230	0,383	0,267	0,057	0,037
Familles monoparentales	0,596	0,309	0,459	0,261	-0,137	-0,048
Familles monoparentales, homme à leur tête	0,467	0,287	0,441	0,252	-0,026	-0,035
Familles monoparentales, femme à leur tête	0,607	0,299	0,454	0,259	-0,153	-0,040
Personnes seules	0,562	0,322	0,530	0,331	-0,032	0,009
Personnes âgées, hommes	0,664	0,301	0,585	0,245	-0,079	-0,056
Personnes âgées, femmes	0,704	0,265	0,721	0,273	0,017	0,008
Moins de 65 ans, hommes	0,499	0,335	0,450	0,343	-0,049	0,008
Moins de 65 ans, femmes	0,488	0,320	0,480	0,342	-0,008	0,022

Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 202-0709, compilation de la Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, juillet 2013.

* Les revenus sont ajustés selon la taille de l'unité familiale

Le tableau 6 montre que, dans l'ensemble, les inégalités de revenus après transferts et impôts sont assez stables de 1990²⁷ à 2011, la croissance observée étant relativement faible. Les unités familiales où les inégalités de revenus après impôts ont le plus diminué se composent d'hommes seuls et âgés et de familles monoparentales. Par ailleurs, les inégalités de revenus après transferts et impôts ont connu une augmentation supérieure à la moyenne parmi les familles de personnes de 65 ans et plus et les familles biparentales avec enfants.

Les inégalités de revenus après transferts et impôts dans l'ensemble des unités familiales ont augmenté au Québec de 1990 à 2011, tout comme au Canada (voir le tableau 7). Le coefficient de Gini du Québec (après impôt) indique une situation plus égalitaire en 2011 que la moyenne canadienne, de même que l'Ontario, les provinces des Prairies et Terre-Neuve-et-Labrador. Au Québec, les inégalités de revenus de marché sont fortement réduites par l'effet des impôts et des transferts. Les politiques publiques québécoises réussissent donc à réduire fortement les inégalités de revenus de marché.

27. L'année 1990 correspond au début d'un cycle économique. De plus, l'évolution des inégalités de revenus s'apprécie sur de longues périodes, d'où le choix de l'année 1990 comme point de départ pour présenter l'évolution des inégalités de revenus.

Tableau 7

Coefficient de Gini avant et après transferts et impôts par provinces et pour l'ensemble du Canada, 1990-2011

Coefficient de Gini avant et après transferts et impôts par provinces, ensemble du Canada, 1990-2011

	1990		2011		1990-2011	
	Marché	Après impôt	Marché	Après impôt	Marché	Après impôt
Canada	0,403	0,286	0,436	0,313	0,033	0,027
Province de l'Atlantique	0,432	0,272	0,436	0,289	0,004	0,017
Terre-Neuve-et-Labrador	0,473	0,278	0,475	0,308	0,002	0,030
Île-du-Prince-Édouard	0,415	0,257	0,418	0,279	0,003	0,022
Nouvelle-Écosse	0,411	0,27	0,419	0,282	0,008	0,012
Nouveau-Brunswick	0,423	0,269	0,43	0,283	0,007	0,014
Québec	0,415	0,269	0,439	0,291	0,024	0,022
Ontario	0,379	0,28	0,434	0,311	0,055	0,031
Province des Prairies	0,403	0,293	0,427	0,329	0,024	0,036
Manitoba	0,402	0,279	0,408	0,294	0,006	0,015
Saskatchewan	0,434	0,306	0,406	0,298	-0,028	-0,008
Alberta	0,388	0,289	0,428	0,337	0,040	0,048
Colombie-Britannique	0,395	0,29	0,424	0,314	0,029	0,024

Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 202-0709, compilation de la Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, juillet 2013.

* Les revenus sont ajustés selon la taille de l'unité familiale.

Les données qui suivent illustrent l'évolution du coefficient de Gini de 1995 à 2011 dans les quinze pays de l'Union européenne, ainsi qu'en Norvège, en Suisse, au Canada et au Québec, d'après le revenu après impôt ajusté (équivalent adulte) [voir le tableau 8 et le graphique 3].

Tableau 8

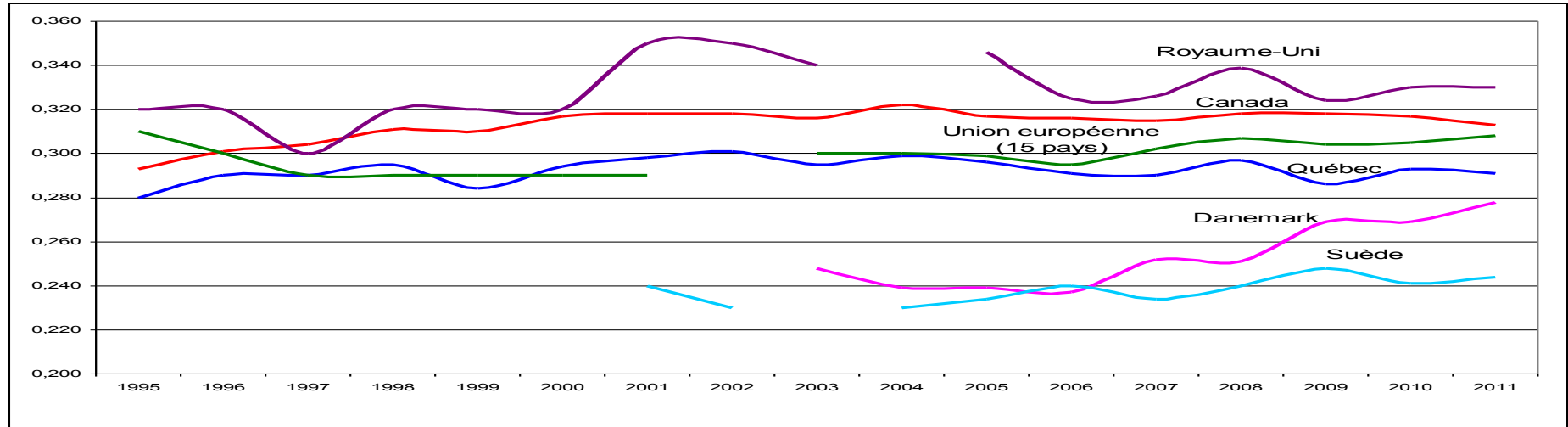
**Évolution du coefficient de Gini des individus, d'après le revenu après impôt ajusté selon la taille du ménage,
17 pays européens, Canada et Québec, 1995-2011**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Union européenne (15 pays)	0,310	0,300	0,290	0,290	0,290	0,290	0,290		0,300	0,300	0,299	0,295	0,302	0,307	0,304	0,305	0,308
Belgique	0,290	0,280	0,270	0,270	0,290	0,300	0,280		0,283	0,261	0,280	0,278	0,263	0,275	0,264	0,266	0,263
Danemark	0,200	n.d.	0,200		0,210		0,220		0,248	0,239	0,239	0,237	0,252	0,251	0,269	0,269	0,278
Allemagne	0,290	0,270	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250				0,261	0,268	0,304	0,302	0,291	0,293	0,290
Irlande	0,330	0,330	0,330	0,340	0,320	0,300	0,290		0,306	0,315	0,319	0,319	0,313	0,299	0,288	0,332	0,298
Grèce	0,350	0,340	0,350	0,350	0,340	0,330	0,330		0,347	0,330	0,332	0,343	0,343	0,334	0,331	0,329	0,335
Espagne	0,340	0,340	0,350	0,340	0,330	0,320	0,330	0,310	0,310	0,307	0,318	0,312	0,313	0,313	0,323	0,339	0,340
France	0,290	0,290	0,290	0,280	0,290	0,280	0,270	0,270	0,270	0,282	0,277	0,273	0,266	0,298	0,299	0,298	0,308
Italie	0,330	0,320	0,310	0,310	0,300	0,290	0,290			0,332	0,328	0,321	0,322	0,310	0,315	0,312	0,319
Luxembourg	0,290	0,280	0,250	0,260	0,270	0,260	0,270		0,276	0,265	0,265	0,278	0,274	0,277	0,292	0,279	0,272
Pays-Bas	0,290	0,290	0,260	0,250	0,260	0,290	0,270	0,270	0,270		0,269	0,264	0,276	0,276	0,272	0,255	0,258
Autriche	0,270	0,260	0,250	0,240	0,260	0,240	0,240		0,274	0,258	0,262	0,253	0,262	0,262	0,257	0,261	0,263
Portugal	0,370	0,360	0,360	0,370	0,360	0,360	0,370			0,378	0,381	0,377	0,368	0,358	0,354	0,337	0,342
Finlande		0,220	0,220	0,220	0,240	0,240	0,270	0,260	0,260	0,255	0,260	0,259	0,262	0,263	0,259	0,254	0,258
Suède			0,210		0,220		0,240	0,230		0,230	0,234	0,240	0,234	0,240	0,248	0,241	0,244
Royaume-Uni	0,320	0,320	0,300	0,320	0,320	0,320	0,350	0,350	0,340		0,346	0,325	0,326	0,339	0,324	0,330	0,330
Norvège									0,266	0,252	0,282	0,311	0,237	0,251	0,241	0,236	0,229
Suisse														0,320	0,302	0,296	0,297
Canada	0,293	0,301	0,304	0,311	0,310	0,317	0,318	0,318	0,316	0,322	0,317	0,316	0,315	0,318	0,318	0,317	0,313
Québec	0,280	0,290	0,290	0,295	0,284	0,294	0,298	0,301	0,295	0,299	0,296	0,291	0,290	0,297	0,286	0,293	0,291

Source : Statistique Canada (2013a). Eurostat (2012b), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, octobre 2013.
Selon le graphique 3, le Québec occupe une position médiane, alors que son coefficient de Gini est inférieur à celui du Canada, du Royaume-Uni et du sous-ensemble des quinze pays de l'Union européenne, mais est plus élevé que ceux du Danemark et de la Suède.

Graphique 3

Coefficient de Gini, d'après le revenu après impôt ajusté, sélection de pays de l'Union européenne, Canada et Québec, 1995-2011



Note : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,360.

Sources : Statistique Canada (2013a). Eurostat (2012b), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, octobre 2013.

3.6.2 Les ratios interquintiles

En plus du coefficient de Gini, le CEPE recommandait de suivre l'évolution des inégalités de revenus à l'aide du ratio interquintile (CEPE, 2009). Le ratio interquintile permet de caractériser la distribution des revenus, comme le fait le coefficient de Gini, mais en mettant l'accent sur les revenus du haut et du bas de la distribution. Le ratio du revenu des ménages du quintile le plus riche (Q5) sur le revenu des ménages du quintile le plus pauvre (Q1) montre combien de fois le revenu détenu par les ménages les plus riches est supérieur au revenu des ménages les plus pauvres. Plus ce ratio est élevé, plus l'écart de revenus moyens entre ces deux groupes est élevé et témoigne d'une plus grande inégalité. De plus, la présentation des revenus disponibles moyens avant et après transferts et impôts permet d'évaluer leur contribution à la réduction des inégalités de revenus.

Tableau 9

Revenu disponible moyen du ménage et le quintile de revenu ajusté selon la taille du ménage, Québec, 1990-2011

Revenu disponible moyen du ménage et le quintile de revenu, ajusté selon la taille du ménage, Québec, 1990 et 2011

	1990		2011		1990-2011	
	Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts	Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts	Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts
RQ5/Q1-Ensemble des ménages	11,6	4,2	13,7	4,6	2,0	0,4
Revenu Q1	6 100	13 400	6 900	16 300	800	2 900
Revenu Q5	70 800	56 000	94 200	74 400	23 400	18 400
RQ5/Q1-Familles (2 personnes ou plus)	9,5	3,9	10,8	4,1	1,3	0,2
Revenu Q1	7 600	14 300	9 000	18 500	1 400	4 200
Revenu Q5	72 300	56 300	97 600	76 700	25 300	20 400
RQ5/Q1-Personnes seules	21,6	5,3	24,4	6,1	2,8	0,8
Revenu Q1	2 800	10 100	3 000	9 900	200	-200
Revenu Q5	60 600	53 800	73 300	60 500	12 700	6700

Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 202-707, compilation de la Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, juillet 2013.

Le revenu moyen avant transferts et impôts d'une **personne seule** du Q5 est 24,4 fois plus élevé que celui d'une personne seule du Q1 en 2011, comparativement à 21,6 fois en 1990. Les inégalités de revenus de marché entre les personnes seules plus et moins fortunées se sont donc accrues depuis 1990. Les inégalités de revenus entre les personnes seules persistent après l'effet des transferts et des impôts, mais elles diminuent de près du quart quand on les compare aux inégalités de revenus de marché. L'efficacité des transferts et des impôts dans la réduction des inégalités de revenus est moindre en 2011 qu'en 1990. Enfin, le revenu disponible après transferts et impôts des personnes seules au quintile inférieur diminue de 1990 à 2011, ce qui constitue un cas d'exception.

Dans le cas des **familles d'au moins deux personnes**, le revenu moyen avant transferts et impôts du Q5 est 10,8 fois plus élevé que celui du Q1 en 2011, comparativement à 9,5 fois en 1990. Ici encore, on observe un accroissement des inégalités de revenus, mais il est plus faible que chez les personnes seules. Chez les familles d'au moins deux personnes, l'effet des transferts et des impôts sur la réduction des inégalités de revenus est important en 1990 comme en 2011. Enfin, et comme il a été constaté pour les personnes seules, les transferts et impôts réduisent moins efficacement les inégalités de revenus en 2011 qu'en 1990.

3.7 Conclusion

À la lumière de l'évolution des indicateurs de faible revenu retenus et afin de répondre aux exigences de l'article 58, il faut considérer les résultats présentés avec circonspection. En effet, si plusieurs indicateurs montrent des améliorations notables depuis la mise en œuvre de la Stratégie (2003-2013), comme l'amélioration du revenu disponible des familles avec enfants, d'autres montrent des signes de détérioration, comme les taux de faible revenu pour un nombre important de groupes (jeunes, personnes seules, familles biparentales et monoparentales, etc.) et les inégalités de revenus mesurées par le coefficient de Gini, par exemple.

Les comparaisons interprovinciales et internationales des inégalités de revenus placent le Québec dans une position médiane. Les inégalités de revenus de marché sont fortement réduites par les politiques publiques québécoises. Néanmoins, il faut s'interroger sur l'augmentation des inégalités de revenus de marché à la base des inégalités de revenus qui constituent la source primaire des inégalités de revenus.

La croissance économique du début des années 2000 aura eu pour conséquence, entre autres, d'infléchir les proportions et le nombre de personnes sous les seuils de faible revenu selon la MPC. Il faut aussi mentionner l'importance des transferts gouvernementaux (Duclos et Bibi, 2011)²⁸ venant soutenir le revenu des ménages, notamment celui des familles depuis la mise en place de la Stratégie. Pourtant, malgré l'étendue des moyens déployés afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la pauvreté augmente depuis quelques années, et plus de 10 % des citoyens québécois vivent sous les seuils de faible revenu retenus, dont une forte proportion de personnes seules. Ce constat invite à garder le cap sur les objectifs que la société québécoise s'est fixés dans la Loi afin de poursuivre les efforts dans la lutte contre la pauvreté.

Les mesures de faible revenu ou d'inégalités de revenus, et l'analyse de l'évolution du revenu disponible ne sont pas les seuls moyens que le Québec a retenus pour observer la pauvreté et l'exclusion sociale depuis l'adoption de la Stratégie. Parce que la pauvreté est un phénomène complexe qui se module aussi en fonction des régions québécoises, d'autres dimensions qui y sont liées, comme les dépenses de logement ou l'indice de défavorisation matérielle et sociale, doivent être analysées. C'est ce dont il sera question dans le prochain chapitre.

28. Malgré une fiscalité plus lourde, les transferts gouvernementaux québécois sont non seulement plus généreux, mais ils sont aussi plus efficaces.

CHAPITRE 4

L'ÉVOLUTION DE DIVERS INDICATEURS RELATIFS À LA PAUVRETÉ

Reconnaissant le caractère multidimensionnel de la pauvreté, plusieurs indicateurs (voir le tableau 10) concernant les domaines névralgiques de la vie sociale au regard de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont été retenus dans le PSIS (MESS, 2010a) : logement, emploi, éducation, santé, etc. On a ainsi tenu compte de la recommandation 16 de l'avis du CEPE concernant la proposition d'indicateurs de pauvreté (CEPE, 2009 : 59-63). La connaissance des causes et des conséquences de la pauvreté permet d'orienter les actions du gouvernement et de la collectivité dans le cadre de la Stratégie. L'évolution de ces différents indicateurs sera présentée depuis l'amorce de la Stratégie jusqu'à aujourd'hui et pour chaque région du Québec (voir l'annexe 5 et 6). Ce chapitre fera état des données nationales et régionales correspondant aux indicateurs de suivi retenus dans le PSIS. Les portraits statistiques régionaux pourront être consultés à l'annexe 6. De même, les indicateurs de suivi seront présentés avec d'autres données venant les compléter. Parce qu'ils ont été analysés au chapitre précédent, les taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC) et selon la mesure du faible revenu (MFR) ne feront pas partie des indicateurs de suivi présentés ci-dessous. Le tableau 10 présente les indicateurs qui seront repris dans les sections du présent chapitre.

Tableau 10

Évolution des différents indicateurs de suivi retenu, Québec, 2003-2013

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	12,7	12,7	12,1	12,1	12,7	12,6	12,7	12,6			
Taux de faible revenu des personnes (MPC)	10,2	9,1	10,4	9,7	8,3	9,9	9,6	10,1	10,7		
Taux d'effort au logement				35,6							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	77,4	78,1	80,5	81,1	82,1	82,9	83,5	84,4	84,9	85,8	
Hommes	76,8	77,5	79,5	80,7	80,8	81,4	82,2	82,8	83,4	84,4	
Femmes	78,0	78,8	81,5	81,4	83,3	84,3	84,7	86,0	86,4	87,1	
Espérance de vie (ensemble de la population)	79,2	79,5	79,7	80,0	80,3	80,6					
Hommes	76,2	76,7	77,0	77,4	77,8	78,3					
Femmes	81,9	82,1	82,2	82,5	82,7	82,9					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	5,6	5,6	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	9,2	8,5	8,3	8,1	7,2	7,2	8,5	8,0	7,8	7,8	
Hommes	9,7	9,1	8,9	8,5	8,0	8,2	9,9	8,9	8,4	8,5	
Femmes	8,5	7,9	7,5	7,5	6,4	6,2	6,9	6,9	7,0	7,0	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	8,2	8,0	7,8	7,6	7,5	7,4	7,4	7,4	7,3	7,0	6,9
Hommes de 18 à 64 ans	8,1	8,0	7,8	7,7	7,6	7,5	7,6	7,7	7,5	7,3	7,1
Femmes de 18 à 64 ans	8,3	8,1	7,8	7,6	7,4	7,3	7,1	7,1	7,0	6,8	6,6
Rapport de dépendance économique (\$)	19,32	19,16	20,14	20,88	20,80	20,70	22,00	21,90			
Hommes	13,61	13,47	13,59	13,94	14,10	14,10	15,50	15,50			
Femmes	28,81	28,58	30,86	32,09	31,20	30,90	31,70	31,60			

Source

MFR : Statistique Canada, Fichier sur les familles T1 (FFT1). Compilation : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.
 Traitement : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, avril 2013.

MPC : Statistique Canada, tableaux CANSIM 202-0802 et 202-804, compilation de la DPLP, MESS, mars 2013.

Taux d'effort au logement : Source : Statistique Canada, recensements canadiens de 1996, 2001 et 2006. Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Grade, certificat ou diplôme : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2003-2012. Traitement : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, mars 2013.

Espérance de vie : Éco-Santé Québec ou Institut de la statistique du Québec.

Naissance de faible poids : Éco-Santé Québec 2012-2013, mise à jour en décembre 2012.

Taux de chômage : Statistique Canada, Enquête sur la population active 2003-2012. Traitement : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, mars 2013.

Taux d'assistance sociale : DGARES, DSIG, MESS, juillet 2013.

Rapport de dépendance économique : Statistique Canada, Profils de dépendance économique. Compilation : Institut de la statistique du Québec, 2013.

4.1 La part du revenu brut consacrée au logement par les locataires

Le logement est le poste budgétaire des ménages le plus important, avant l'alimentation et le transport. Il permet le développement de l'intimité, renforce le sentiment d'identité sociale, favorise le réseautage, encourage l'exercice de la citoyenneté et permet donc de s'investir dans la société (OPHQ, 2007 : 20). On considère que la personne à faible revenu consacrant plus de 30 % de ses revenus au logement fournit un effort trop important pour se loger²⁹. Cette situation s'explique aussi par la présence d'un stock de logements peu abordables (Statistique Canada, 2008).

La section suivante fait état de l'effort au logement des personnes soutenant un ménage à faible revenu et des comparaisons interprovinciales et régionales du taux d'effort au logement. Lorsque les données sont disponibles, l'évolution du taux d'effort du recensement de 2001 à celui de 2006 est présentée.

Effort au logement et soutien d'un ménage à faible revenu

En 2006, le taux d'effort au logement des locataires est plus important chez les femmes (40 %) que chez les hommes (31 %) [Senécal, 2012]. Il y a 12 % des femmes seules ou en couple qui soutiennent un ménage à faible revenu comparativement à 9 % des hommes et cette différence persiste peu importe qu'elles soient :

- propriétaires (13 % comparativement à 7 %);
- locataires (43 % par rapport à 33 %);
- à la tête d'une famille monoparentale (31 % comparativement à 15 %);
- seules (43 % par rapport à 33 %).

La situation relative des femmes soutiens de ménages à faible revenu s'est améliorée de 2001 à 2006. En 2006, le taux d'effort au logement chez les femmes à faible revenu (53 %) est plus élevé que chez les hommes à faible revenu (47 %).

Comparaisons interprovinciales du taux d'effort au logement

En 2006, c'est au Québec que le taux d'effort au logement est le moins élevé chez les femmes³⁰. La répartition des ménages locataires consacrant 30 % et plus aux dépenses de loyer était plus basse au Québec (35,6 %) qu'en Ontario (44,6 %) et dans l'ensemble du Canada (40,3 %). Bien que les proportions soient élevées dans tous les cas, le taux d'effort au logement chez les personnes seules (48 %) et chez les familles monoparentales (33 %) au Québec est plus bas qu'en Ontario (respectivement 55,1 % et 51 %) et que dans le reste du Canada (respectivement 51,6 % et 44,8 %)³¹.

Évolution régionale du taux d'effort au logement de 2001 à 2006

De 2001 à 2006, la part du revenu consacrée au logement par les locataires chez lesquels le taux d'effort est supérieur à 30 %, pour l'ensemble du Québec, est restée stable autour de 36 % (Senécal, 2012). Sur trois ménages québécois chez lesquels le taux d'effort est supérieur à 30 % en 2007, deux sont locataires (ISQ, 2010a). L'effort au logement est jugé trop important dans treize des dix-sept régions administratives du Québec (voir le tableau 11).

Les régions de la Côte-Nord (-7,4 points), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (-7 points) et de l'Abitibi-Témiscamingue (-6,1 points) ont vu la part des revenus bruts consacrée aux dépenses d'habitation des ménages privés locataires diminuer de 2001 à 2006 (voir le tableau 11). À l'inverse, les régions de Laval (+1,8 point), de l'Outaouais (+1,8 %) et de Montréal (+1,5 point) ont vu cette part augmenter de 2001 à 2006. Avec la Mauricie, ces trois dernières régions voient leur part des ménages privés locataires consacrant 30 % ou plus de leurs revenus bruts aux dépenses d'habitation être parmi les plus élevées de toute la province.

À part la région du Nord-du-Québec/ARK (8,7 %), les régions du Québec comptent de 26,3 % (Côte-Nord) à 39 % (Montréal) de ménages consacrant plus de 30 % de leurs revenus au logement en 2006.

29. Des ménages n'étant pas à faible revenu peuvent choisir de consacrer plus de 30 % de leurs revenus aux dépenses d'habitation. Dans ce cas-là, l'effort ne provient pas du faible revenu.

30. Les hommes du Québec arrivent au 4^e rang après ceux du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta.

31. Statistique Canada, *Recensement de la population de 2006*, produit n° 97-554-XCB2006051 dans le catalogue de Statistique Canada.

Selon le sexe

En 2006, la proportion de ménages locataires chez lesquels le taux d'effort au logement est supérieur à 30 % est plus élevée chez les femmes (40 %) que chez les hommes (31 %) dans toutes les régions du Québec. Les régions de Laval (43 % comparativement à 29 %), de Montréal (42 % comparativement à 36 %), de Lanaudière (41 % par rapport à 28 %) et de la Mauricie (41 % comparativement à 30 %) présentent le taux d'effort chez les femmes locataires le plus élevé du Québec. À l'inverse, les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (31 % comparativement à 26 %), de la Chaudière-Appalaches (32 % comparativement à 21 %), du Bas-Saint-Laurent (33 % par rapport à 28 %) et de la Côte-Nord (35 % comparativement à 18 %) présentent le taux d'effort chez les femmes locataires le plus bas. Ce sont les régions de la Côte-Nord (17 points de pourcentage) et de Laval (14 points) qui présentent la différence la plus grande entre les hommes et les femmes pour ce qui est du taux d'effort au logement.

Cas de la région du Grand Montréal³²

La région du Grand Montréal (Communauté métropolitaine de Montréal, 2008) est un cas particulier en matière d'effort au logement :

- plus de 60 % des ménages locataires québécois ayant un taux d'effort supérieur à 30 % y sont concentrés;
- 80 % d'entre eux sont à faible revenu (MFR);
- de ces ménages à faible revenu, les deux tiers sont composés de ménages de personnes seules.

Tableau 11

Part des ménages privés locataires consacrant 30 % ou plus de leurs revenus bruts aux dépenses d'habitation, pour la région administrative et l'ensemble du Québec, 2001 et 2006

	2001	2006	2001-2006
Régions administratives	%		POINT DE POURCENTAGE
1 Bas-Saint-Laurent	35,1	30,8	-4,3
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	36,0	34,2	-1,8
3 Capitale-Nationale	35,8	33,7	-2,1
4 Mauricie	39,1	36,1	-3,0
5 Estrie	35,8	35,3	-0,5
6 Montréal	37,5	39,0	1,5
7 Outaouais	34,1	35,9	1,8
8 Abitibi-Témiscamingue	37,3	31,2	-6,1
9 Côte-Nord	33,7	26,3	-7,4
10 Nord-du-Québec/ARK	12,7	8,7	-4,0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	36,0	29,0	-7,0
12 Chaudière-Appalaches	28,7	26,6	-2,1
13 Laval	34,8	36,6	1,8
14 Lanaudière	35,9	34,9	-1,0
15 Laurentides	36,5	35,0	-1,5
16 Montérégie	33,6	33,0	-0,6
17 Centre-du-Québec	32,3	31,4	-0,9
Ensemble du Québec	35,9	35,6	-0,3

Source : Statistique Canada, Recensements canadiens de 2001 et 2006.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Traitement : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, 2013.

32. Le Grand Montréal correspond au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Cette dernière regroupe sensiblement les mêmes municipalités que la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, excepté que la CMM n'inclut pas les municipalités de Gore, de Saint-Colomban, de Saint-Jérôme, de Saint-Placide, de L'Épiphanie (paroisse), de L'Épiphanie (ville) et de Lavaltrie dans la couronne Nord, et de Saint-Zotique, des Coteaux et de Coteau-du-Lac dans la couronne Sud. Contrairement à la RMR, le Grand Montréal inclut toutefois les municipalités de Contrecoeur, de Calixa-Lavallée et de Saint-Jean-Baptiste, situées dans la couronne Sud. En 2006, la population du Grand Montréal était de 3 532 554 habitants, alors que celle de la RMR était de 3 635 571.

4.2 La scolarité

Au Québec, la proportion de personnes de 15 ans et plus sans diplôme d'études secondaires diminue constamment depuis au moins trois décennies. De 1990 à 2012, cette proportion est passée de 43,4 % à 21,7 %, ce qui représente une diminution de la moitié (Statistique Canada, 2013). L'obtention ou non d'un diplôme d'études secondaires a des conséquences directes sur le niveau des revenus d'emploi à l'âge adulte. De plus, il y aurait une corrélation entre le décrochage scolaire et certains indicateurs sociaux, tels les indicateurs de défavorisation. En fait, la carte de l'échec scolaire se superpose à la carte de la défavorisation (ministère de l'Éducation du Québec, 2003; Després-Poirier, 1999).

L'absence d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme augmente le risque d'être à faible revenu et rend plus difficile l'intégration au marché du travail. La proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans détenant un grade, d'un certificat ou d'un diplôme permet autant de tenir compte du raccrochage scolaire que de brosser un portrait des compétences disponibles pour la société et le marché du travail (Statistique Canada, 2012).

Évolution de la scolarité de 2003 à 2012

De 2003 à 2012, la proportion de personnes détenant un grade, un certificat ou un diplôme a augmenté de 10,9 % dans l'ensemble du Québec, passant de 77,4 % à 85,8 % (voir le tableau 12). La proportion de femmes est légèrement supérieure à celle des hommes en 2003 et en 2012. La proportion de personnes détenant un grade, un certificat ou un diplôme a aussi augmenté plus rapidement chez les femmes durant la période (11,8 % comparativement à 9,9 %).

Les régions présentant les valeurs les plus basses en 2012 sont aussi celles ayant vu la proportion de personnes détenant un grade, un certificat ou un diplôme augmenter le plus depuis 2003, comparativement à l'ensemble du Québec (+10,9 %) : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (+23,3 % / de 60,1 % à 74,2 %) et Côte-Nord et Nord-du-Québec/ARK (+22,1 % / de 62,8 % à 76,7 %). Ce sont les régions du Centre-du-Québec (+5,8 % / de 72,1 % à 76,2 %) et de la Capitale-Nationale (+8,4 % / de 83,5 % à 90,5 %) qui ont vu la proportion de personnes détenant un grade, un certificat ou un diplôme augmenter le moins depuis 2003.

Proportions régionales les plus basses

En 2012, la proportion de personnes détenant un grade, un certificat ou un diplôme est plus basse que la moyenne québécoise dans les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (74,2 %), du Centre-du-Québec (76,2 %), de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec/ARK (76,7 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (77,3 %). C'est également dans ces régions que les proportions de femmes et d'hommes sont les plus basses, mais les positions sont interchangées par rapport à l'ensemble du Québec. Les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec/ARK, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Mauricie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean voient la proportion d'hommes détenant un grade, un certificat ou un diplôme surpasser celle des femmes. Finalement, on trouve la proportion régionale la plus faible chez les hommes dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (71,8 %).

Proportions régionales les plus élevées

Les régions de Laval (90,7 %), de la Capitale-Nationale (90,5 %) et de Montréal (90,1 %) comptent proportionnellement plus de personnes détenant un grade, un certificat ou un diplôme en 2012 que toutes les autres régions.

C'est également dans ces régions que l'on trouve les proportions les plus élevées de femmes détenant un grade, un certificat ou un diplôme : Laval (92,2 %), Capitale-Nationale (90,9 %) et Montréal (90,3 %). De même, c'est dans les régions de la Capitale-Nationale (90,1 %), de Montréal (90 %) et de Laval (89,1 %) que l'on trouve les proportions les plus élevées d'hommes détenant un grade, un certificat ou un diplôme.

Tableau 12

Proportion de la population détenant un grade, un certificat ou un diplôme selon le sexe, 25 à 64 ans, Québec et régions, 2003-2012

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Points % 2003-2012
Ensemble du Québec	Les deux sexes	77,4	78,1	80,5	81,1	82,1	82,9	83,5	84,4	84,9	85,8	8,4
	Hommes	76,8	77,5	79,5	80,7	80,8	81,4	82,2	82,8	83,4	84,4	7,6
	Femmes	78,0	78,8	81,5	81,4	83,3	84,3	84,7	86,0	86,4	87,1	9,2
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	Les deux sexes	60,1	60,0	61,5	64,9	66,5	69,0	68,9	69,6	72,5	74,2	14,0
	Hommes	58,8	57,2	58,8	63,4	62,9	67,4	66,4	67,2	68,9	71,8	13,0
	Femmes	61,6	62,7	64,0	66,4	69,8	70,6	71,4	72,1	76,1	77,0	15,4
Bas-Saint-Laurent	Les deux sexes	68,9	66,6	68,8	72,6	72,1	77,1	77,8	78,4	79,3	81,9	13,0
	Hommes	66,8	63,2	66,2	70,8	71,3	76,2	76,2	75,3	75,6	79,1	12,3
	Femmes	71,2	69,9	71,3	74,4	73,0	78,0	79,6	81,5	82,8	84,8	13,6
Québec	Les deux sexes	83,5	83,6	88,4	86,7	87,4	88,8	89,1	91,4	90,4	90,5	7,0
	Hommes	82,5	83,1	87,8	86,8	87,5	87,7	87,8	90,5	89,1	90,1	7,6
	Femmes	84,4	84,2	89,0	86,6	87,3	89,8	90,4	92,3	91,7	90,9	6,4
Chaudière-Appalaches	Les deux sexes	72,2	72,7	76,5	75,6	79,2	80,4	77,5	81,7	82,9	82,9	10,6
	Hommes	71,2	69,7	74,8	74,9	77,8	78,5	74,9	80,0	80,3	79,7	8,5
	Femmes	73,3	75,9	78,4	76,4	80,6	82,2	80,1	83,5	85,6	86,0	12,7
Estrie	Les deux sexes	73,3	73,9	76,1	79,4	79,9	82,3	82,7	82,7	82,5	83,9	10,6
	Hommes	71,6	71,2	71,9	76,5	78,6	79,3	81,6	79,6	79,1	81,4	9,8
	Femmes	75,1	76,7	80,4	82,5	81,3	85,4	84,0	85,7	86,2	86,4	11,3
Centre-du-Québec	Les deux sexes	72,1	74,1	75,7	77,4	78,0	78,7	80,3	78,5	79,1	76,2	4,2
	Hommes	70,8	71,4	72,9	77,7	73,5	78,7	79,1	78,0	78,2	73,7	3,0
	Femmes	73,5	77,1	78,5	77,1	82,5	78,7	81,7	78,9	80,1	79,1	5,6
Montréal	Les deux sexes	77,8	78,0	79,1	80,4	80,9	81,5	82,8	83,6	83,3	84,4	6,6
	Hommes	76,5	77,9	77,9	79,3	79,1	78,8	82,2	80,7	80,8	82,1	5,5
	Femmes	79,0	78,1	80,3	81,4	82,7	84,1	83,3	86,5	85,7	86,8	7,8
Montréal	Les deux sexes	82,5	84,2	85,5	85,6	86,5	87,3	87,1	88,7	89,2	90,1	7,7
	Hommes	82,5	84,6	85,1	86,7	86,5	87,3	86,4	88,4	89,1	90,0	7,5
	Femmes	82,4	83,8	85,8	84,6	86,4	87,4	87,8	89,1	89,3	90,3	7,9
Laval	Les deux sexes	78,7	80,0	83,5	82,6	87,4	86,5	88,6	88,1	90,8	90,7	12,0
	Hommes	79,2	81,2	82,6	79,9	86,1	85,7	87,0	86,4	90,2	89,1	9,9
	Femmes	78,3	79,0	84,5	85,4	88,9	87,2	90,0	89,9	91,2	92,2	14,0
Lanaudière	Les deux sexes	75,0	75,2	79,7	82,5	80,4	79,8	80,6	81,9	81,4	82,1	7,2
	Hommes	75,4	73,4	78,4	82,7	78,6	77,5	78,5	78,8	77,8	80,9	5,5
	Femmes	74,5	77,0	81,0	82,3	82,2	82,0	82,8	85,2	85,1	83,4	9,0
Laurentides	Les deux sexes	77,0	77,0	78,5	78,6	80,2	78,3	82,5	81,6	81,7	84,6	7,6
	Hommes	75,7	75,6	78,5	77,9	76,0	75,5	80,8	80,7	81,0	81,5	5,8
	Femmes	78,1	78,4	78,5	79,2	84,3	81,3	84,1	82,3	82,6	87,7	9,6
Outaouais	Les deux sexes	75,4	75,7	78,8	78,2	80,8	80,9	81,3	80,8	82,5	84,2	8,8
	Hommes	74,2	73,0	76,0	76,9	78,9	77,9	78,2	76,6	81,0	81,4	7,2
	Femmes	76,5	78,4	81,4	79,5	82,6	83,8	84,2	85,0	84,0	86,8	10,3
Abitibi-Témiscamingue	Les deux sexes	64,6	68,9	73,2	70,7	72,3	74,0	72,4	72,3	73,7	77,3	12,7
	Hommes	63,9	66,3	74,1	70,2	71,1	71,8	70,7	70,2	71,6	77,6	13,7
	Femmes	65,7	71,5	72,3	71,3	73,8	76,3	74,4	74,5	76,1	77,1	11,4
Mauricie	Les deux sexes	75,2	76,1	78,0	79,1	79,8	82,3	79,7	82,2	84,5	82,6	7,4
	Hommes	75,8	78,0	79,0	78,9	79,7	82,9	78,7	83,4	83,4	83,6	7,8
	Femmes	74,6	74,1	77,1	79,5	80,0	81,7	80,5	80,9	85,6	81,6	7,0
Saguenay - Lac-Saint-Jean	Les deux sexes	74,5	73,5	77,3	80,1	79,0	81,4	84,4	82,3	84,8	84,6	10,2
	Hommes	74,9	75,4	76,7	80,9	78,4	81,4	84,3	81,6	83,6	85,5	10,6
	Femmes	74,1	71,6	78,1	79,3	79,6	81,3	84,6	82,7	86,0	83,9	9,9
Côte-Nord & Nord-du-Québec	Les deux sexes	62,8	67,6	69,9	70,7	72,8	72,8	73,3	72,9	73,8	76,7	13,9
	Hommes	64,1	68,3	72,3	71,1	73,6	70,9	71,7	70,5	77,0	78,0	13,9
	Femmes	61,5	66,9	67,3	70,3	71,8	74,8	75,0	75,4	70,3	75,7	14,3

Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilation spéciale, 2003-2012.

Traitement : Direction de la lutte contre la pauvreté, MESS, 2013.

Interpréter les résultats concernant les régions moins peuplées avec prudence.

4.3 L'espérance de vie à la naissance

Comme le niveau de scolarité, l'espérance de vie à la naissance varie selon le revenu (Greenberg et Normandin, 2011), ce qui fait référence à ce qu'on appelle plus communément *les inégalités sociales de santé*, et cela explique, par exemple, que l'espérance de vie des hommes et des femmes en situation de pauvreté est inférieure de six et quatre ans respectivement par rapport aux hommes et aux femmes favorisés (ASSSM, 2012).

L'espérance de vie à la naissance varie aussi selon le sexe. En 2008, l'espérance de vie de l'ensemble de la population du Québec se situe à 80,6 ans et les femmes (82,9 %) vivent en moyenne près de cinq ans de plus que les hommes (78,3 %) [Institut de recherche et documentation en économie de la santé *et al.*, 2012].

Bien que l'espérance de vie à la naissance dans la majorité des régions se rapproche de la moyenne québécoise en 2008, elle s'en écarte dans les régions du Nunavik (66,1 ans) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (77,5 ans). L'espérance de vie varie donc aussi selon le territoire (ex. : Nord-du-Québec/ARK) et la composition ethnique (ex. : Autochtones).

4.4 Le taux de chômage

Le travail est une valeur centrale de la société québécoise (Mercure, 2010). Il permet aux personnes de se réaliser et de participer à la société. C'est pourquoi l'intégration au marché du travail est un enjeu de premier plan dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, même si le travail n'est pas une garantie d'échapper à la pauvreté. Une hausse du taux de chômage³³ reflète un accès réduit au marché du travail, compte tenu de la présence plus importante de chercheurs d'emploi, et accentue la pression sur les personnes éloignées du marché du travail.

Excepté en 2009, où un ralentissement économique a eu lieu, le taux de chômage chez les personnes de 15 ans et plus du Québec suit une tendance à la baisse de 2003 à 2012 pour atteindre 7,8 % en 2012, ce qui représente une baisse de 1,4 point de pourcentage ou de 15,2 % par rapport à 2003 (voir le tableau 13). La diminution observée est plus importante chez les femmes (-17,6 %) que chez les hommes (-12,4 %). Le taux de chômage chez les femmes est toujours plus bas que chez les hommes.

Évolution du taux de chômage de 2003 à 2012

Depuis 2003, le taux de chômage recule partout au Québec sauf dans la région de l'Estrie, où on constate plutôt une hausse de 0,2 point ou 2,6 % (voir le tableau 13 pour les données régionales). La baisse enregistrée n'a pas la même ampleur dans toutes les régions, les diminutions les plus grandes étant majoritairement observées dans les régions ressources telles que l'Abitibi-Témiscamingue (-3,7 points ou -36,6 %), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (-3,8 points ou -31,9 %) ainsi que le Nord-du-Québec/ARK et la Côte-Nord (-3,7 points ou -32,7 %)³⁴. Les diminutions régionales les moins importantes du taux de chômage sont notées dans les Laurentides (-0,4 point ou -5,6 %) et en Mauricie (-0,7 point ou -6,7 %).

Les diminutions les plus fortes du taux de chômage chez les femmes sont constatées dans les régions de la Chaudière-Appalaches (-44,8 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (-42,6 %) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (-40,2 %). Le taux de chômage chez les femmes a augmenté dans les régions de Laval (+9,9 %) et des Laurentides (+6,9 %) durant la période.

Les diminutions les plus fortes du taux de chômage chez les hommes sont constatées dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (-31,5 %), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (-25,6 %) et de la Capitale-Nationale (-23,1 %). Le taux de chômage chez les hommes a augmenté dans les régions de la Mauricie (+24,5 %), de Lanaudière (+8,3 %) et de l'Estrie (+8,2 %) durant la période.

33. Les personnes au chômage sont celles qui n'avaient pas d'emploi durant la semaine de référence (Statistique Canada, 2013) et qui cherchaient un emploi au cours des quatre dernières semaines ou qui prévoyaient reprendre l'emploi qu'elles occupaient avant leur mise à pied temporaire ou qui étaient disponibles pour occuper un emploi.

34. Les taux de chômage des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec/ARK sont amalgamés par Statistique Canada.

Variation régionale du taux de chômage en 2012

En 2012, les régions de la Chaudière-Appalaches (4,6 %), de la Capitale-Nationale (5,7 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (6,4 %) présentent le taux de chômage le plus bas du Québec. À l'inverse, les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (12,9 %), de Montréal (10,2 %) et de la Mauricie (9,7 %) sont celles où l'on trouve le taux le plus élevé.

Fait notable, les taux de chômage chez les femmes de la région de la Chaudière-Appalaches (3,7 %), de la Capitale-Nationale (5,3 %), de la Montérégie (5,4 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (5,4 %) sont particulièrement bas. Les taux de chômage les plus bas chez les hommes se trouvent en Chaudière-Appalaches (5,4 %) et dans la Capitale-Nationale (6,0 %).

Tableau 13

Taux de chômage selon le sexe et la région administrative, moyenne annuelle, population de 15 ans et plus, Québec, 2003-2012

Taux de chômage selon le sexe et la région administrative, moyenne annuelle, population de 15 ans et plus, Québec, 2003-2012												Variation
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2003-2012 en pts de %
Bas-Saint-Laurent	Les deux sexes	10,1	9,4	8,5	9	9	8,7	9,2	10	8	8,1	2,0
	hommes	11,3	11,4	10,5	10,3	11	11,3	11,8	12,1	9,3	9	2,3
	femmes	8,6	7,1	6,2	7,5	6,5	5,8	6,3	7,7	6,5	7,1	1,5
Saguenay - Lac-Saint-Jean	Les deux sexes	11,9	12	10,8	10,7	9,1	8,5	10	8,1	8,3	8,1	3,8
	hommes	12,1	13,2	12,2	11,6	9,6	9,8	11,8	9,3	9,1	9	3,1
	femmes	11,7	10,4	9	9,5	8,5	7	7,9	7,1	7,4	7	4,7
Québec	Les deux sexes	7,3	5,8	5,8	5,6	5	4,6	5,3	5,1	5,8	5,7	1,6
	hommes	7,8	6,2	6,3	6	5,5	5	6,3	6,5	7,1	6	1,8
	femmes	6,7	5,3	5,3	5,1	4,4	4,1	4,1	3,5	4,5	5,3	1,4
Mauricie	Les deux sexes	10,4	10,8	9,9	8,9	9,3	8,5	9,6	9,1	7,8	9,7	0,7
	hommes	9,8	11,9	10,7	8,6	10,2	10,3	10,6	9,8	9,8	12,2	-2,4
	femmes	11,1	9,6	8,9	9,3	8,2	6,4	8,5	8,2	5,6	6,7	4,4
Estrie	Les deux sexes	7,8	7,7	6,5	8,2	7	5,9	7,5	8,1	6,7	8	-0,2
	hommes	8,5	7,6	7,3	9,3	7,8	6,1	9,2	9	8	9,2	-0,7
	femmes	7,2	7,8	5,7	7	6,2	5,8	5,5	7	5,4	6,9	0,3
Montréal	Les deux sexes	11,5	10,3	10,8	10,1	8,6	8,7	11,1	9,7	9,7	10,2	1,3
	hommes	12,8	11,2	11,2	10,6	8,8	9,1	12,5	10,9	10,2	10,4	2,4
	femmes	10	9,3	10,3	9,6	8,4	8,2	9,7	8,4	9,2	10	0,0
Outaouais	Les deux sexes	7,6	7,6	6,9	6	6,4	5,4	6,4	6,9	7,4	6,5	1,1
	hommes	8,1	8,9	8	6,5	7,7	6,8	7,7	8,1	8,2	7,1	1,0
	femmes	7	6	5,9	5,4	5	4	4,8	5,8	6,5	5,8	1,2
Abitibi-Témiscamingue	Les deux sexes	10,1	10,7	9,2	9,3	9,2	7,5	9,5	8,5	7,5	6,4	3,7
	hommes	10,8	12	9,5	10,4	9,9	10,1	11,8	10,5	8,4	7,4	3,4
	femmes	9,4	9	9,1	7,9	8,4	4,7	6,7	5,9	6,6	5,4	4,0
Côte-Nord & Nord-du-Québec	Les deux sexes	11,3	11,8	8,1	8,2	8,7	11,2	9,8	6,9	7,8	7,6	3,7
	hommes	12,1	12,5	7,8	9,2	10,9	12,7	12,3	8,2	8,5	10,1	2,0
	femmes	10,3	11	8,5	6,6	0	9,4	6,5	0	6,9	0	10,3
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	Les deux sexes	17,7	19,4	18	18,5	17,3	17,2	15,7	14,8	12,4	12,9	4,8
	hommes	20	24,5	21,8	21,7	22,7	22,6	20,5	19,6	15,1	16,5	3,5
	femmes	15,2	13,6	14,2	14,9	11,8	11,7	10,1	9,6	9,5	9,4	5,8
Chaudière-Appalaches	Les deux sexes	6,3	6,5	6,4	5,8	6	5	5,9	5,2	4,8	4,6	1,7
	hommes	6	7,1	7,6	6,6	6,9	6,2	7,2	6,3	5,4	5,4	0,6
	femmes	6,7	5,7	4,9	4,9	5	3,6	4,5	4	4,2	3,7	3,0
Laval	Les deux sexes	8,7	8,2	7,9	6,7	5,2	6,6	7,6	8	7,1	8,1	0,6
	hommes	9	7,7	9,6	7,5	5,8	7	9,5	7,8	6,8	7,3	1,7
	femmes	8,1	8,9	6,1	5,8	4,5	6,2	5,6	8,1	7,4	8,9	-0,8
Lanaudière	Les deux sexes	9	7,6	6,2	5,7	7,1	7,2	8,2	7,3	7,7	7,9	1,1
	hommes	8,4	7,7	5,4	6,1	8,2	8,2	9,1	7,5	8,2	9,1	-0,7
	femmes	9,7	7,5	7,2	5,2	5,7	6,1	7	7,1	7,1	6,4	3,3
Laurentides	Les deux sexes	7,2	6,9	7,6	7,9	7	7,2	7,8	7,8	8,1	6,8	0,4
	hommes	8,4	7,7	7,9	7,8	8,1	8,2	8,7	7,7	8,3	7,3	1,1
	femmes	5,8	5,9	7,2	8	5,6	6	6,8	7,9	7,9	6,2	-0,4
Montérégie	Les deux sexes	7,7	7,2	6,9	7,4	6,1	6,6	7,6	7,7	7	6,5	1,2
	hommes	7,8	7,1	7,7	7,5	6,8	7,6	9	8,3	7,5	7,5	0,3
	femmes	7,4	7,2	6	7,2	5,3	5,4	6	7,1	6,5	5,4	2,0
Centre du Québec	Les deux sexes	9,1	8,4	8,1	7,4	6,8	7,8	7,1	6,5	7,2	8,3	0,8
	hommes	9,1	7,9	8,8	7	7,5	8,4	7,6	7,9	7,5	8,8	0,3
	femmes	9,2	9,1	7,3	7,7	6,3	7,1	6,5	4,8	6,6	7,8	1,4
Ensemble du Québec	Les deux sexes	9,2	8,5	8,3	8,1	7,2	7,2	8,5	8	7,8	7,8	1,4
	hommes	9,7	9,1	8,9	8,5	8	8,2	9,9	8,9	8,4	8,5	1,2
	femmes	8,5	7,9	7,5	7,5	6,4	6,2	6,9	6,9	7	7	1,5

Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2003-2012. Traitement : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, mars 2013.
Les données pour les femmes de la Côte-Nord et Nord-du-Québec en 2006, 2010 et 2012 sont rejetées parce que trop imprécises.

4.5 Le taux d'assistance sociale

Les programmes d'assistance sociale incluent les programmes d'aide financière de dernier recours (aide sociale et solidarité sociale) et le Programme alternative jeunesse³⁵. Les personnes bénéficiant de l'assistance sociale ont épuisé la plupart de leurs ressources financières et vivent en situation de pauvreté.

Le nombre de personnes prestataires des programmes d'assistance sociale décroît de manière générale depuis 1996. Certains sous-groupes présentent toutefois une hausse, comme les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et celles cumulant plus de dix ans de recours à une aide financière de dernier recours. La diminution de la population ayant recours à l'assistance sociale a aussi son corollaire, c'est-à-dire un changement du profil des bénéficiaires, caractérisé par une population plus éloignée du marché du travail, parmi laquelle se trouvent notamment plusieurs personnes seules et immigrants récents (Morin, Remarais, Crépeau et Lechaume, 2010 : 228).

De 2003 à 2013, le taux d'assistance sociale³⁶ chez les 0-64 ans est passé de 8,4 % à 6,9 %. Durant cette période, le profil des bénéficiaires s'est modifié. Alors que les proportions d'enfants (de 25 % à 22,7 %) et de familles monoparentales (de 15,2 % à 12,3 %) déclinent au cours de la période, celles des personnes seules (de 72 % à 77,8 %) et des personnes nées à l'étranger (de 18,2 % à 19,8 %) augmentent.

Comparaisons interprovinciales du taux d'assistance sociale

De façon globale, on observe une hausse ou une stabilité du taux d'assistance sociale pour l'ensemble du Canada en 2012, comparativement à 2009, à l'exception du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nunavut³⁷. Pour l'ensemble du Canada, les effets de la crise économique ont continué de se faire sentir. Ainsi, le taux d'assistance sociale y est passé de 5,9 % en 2009 à 6,4 % en 2012, le Québec se démarquant toutefois par une baisse notable de son taux, qui est passé de 7,3 % en 2009 à 7,0 % en 2012. Le Québec s'en est mieux sorti que les autres provinces, le marché du travail y ayant moins souffert du contexte économique, ce qui contribue à expliquer la baisse du taux d'assistance sociale de 2009 à 2012. Les effets de la crise économique ont continué de se faire sentir dans certaines provinces canadiennes telles que l'Ontario, qui a connu une hausse importante de son taux d'assistance au cours de la même période (de 6,7 % en 2009 à 7,7 % en 2012).

Caractéristiques des bénéficiaires de l'assistance sociale

Les caractéristiques des prestataires d'une aide financière de dernier recours diffèrent selon le programme (voir le tableau 14). Si, en mars 2013, les personnes seules sont majoritaires dans les prestataires des deux programmes, on remarque que leur proportion est particulièrement élevée en ce qui a trait au Programme de solidarité sociale, dont la clientèle est plus âgée que celle du Programme d'aide sociale. Par ailleurs, la part occupée par les ménages avec enfants est sensiblement plus élevée pour le Programme d'aide sociale³⁸. Les données montrent aussi que quel que soit le programme, proportionnellement plus d'hommes que de femmes reçoivent une aide financière de dernier recours. À ces chiffres concernant les prestataires adultes, il faut ajouter 103 629 enfants en mars 2013. Le nombre de personnes recevant de l'aide sociale s'élevait donc à 457 796 à la même période.

35. Le Programme d'aide sociale est prévu pour les personnes sans contraintes à l'emploi et pour celles ayant des contraintes temporaires (ex. : personnes qui ont un problème de santé, mais qui sont en voie de guérison). Le Programme de solidarité sociale est prévu pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi. Le Programme alternative jeunesse offre aux personnes de moins de 25 ans un accompagnement personnalisé en plus d'une aide financière sous la forme d'une allocation jeunesse.

36. Le taux d'assistance sociale correspond à la proportion de personnes, sur la population totale, participant aux trois programmes d'assistance sociale : aide sociale, solidarité sociale et alternative jeunesse.

37. Sources : Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Direction de la production et de l'analyse de l'information sur les programmes sociaux. MESS, Direction des politiques de prestations, 5 décembre 2012.

38. Les statistiques sur l'assistance sociale les plus récentes sont accessibles à l'adresse suivante : <http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/index.asp> (site consulté le 27 mars 2013).

Tableau 14

**Caractéristiques des bénéficiaires des programmes d'aide sociale et
de solidarité sociale, en pourcentage, mars 2013, Québec**

	Aide sociale	Solidarité sociale
Situation familiale	(217 047 adultes)	(137 120 adultes)
Personnes seules	62,3	84,7
Couples sans enfants	6	9,4
Familles monoparentales	16,4	2,9
Couples avec enfants	14,8	3
Conjoints d'étudiants	0,5	0
Sexe		
Hommes	52,4	52,7
Femme	47,6	47,3
Âge		
24 ans et	10,4	6,7
25-34 ans	21,8	11,3
35-44 ans	22,6	14,7
45-54 ans	23,7	30,7
55 ans et plus	21,6	36,6
Scolarité		
Primaire et secondaire 1 à 4	46,2	39,2
Secondaire 5	21,1	15,8
Collégiale et universitaire	12,8	8,8
Inconnue*	19,9	36,2

Compilation à partir des données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, mars 2013.

*Comme le taux de non-réponse est élevé, il faut interpréter les données avec prudence.

Taux d'assistance sociale régionaux

Le tableau 15 montre pour chaque région du Québec et pour l'ensemble du Québec l'évolution du taux d'assistance sociale chez les enfants, les adultes et l'ensemble des prestataires. L'essentiel du tableau 15 est résumé dans les trois sous-sections suivantes.

Tableau 15

**Variation du taux d'assistance sociale, des enfants, des adultes et de l'ensemble des bénéficiaires, pour les
régions et l'ensemble du Québec, mois de mars, 2003-2013**

	Adultes		Enfants		Ensemble		Variation 2003-2013 (%)		
	2003	2013	2003	2013	2003	2013	Adultes	Enfants	Ensemble
Bas-Saint-Laurent	9,4	7,4	7,8	4,8	9	6,8	-21,3	-38,5	-24,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	9	7,0	8,1	4,8	8,8	6,5	-22,2	-40,7	-26,1
Capitale-Nationale	7,2	5,1	6,4	3,8	7	4,9	-29,2	-40,6	-30,0
Mauricie	11,8	10,3	11,7	9,5	11,8	10,1	-12,7	-18,8	-14,4
Estrie	8,2	8,0	8	7,2	8,2	7,8	-2,4	-10,0	-4,9
Montréal	11,2	8,9	16,5	12,4	12,4	9,6	-20,5	-24,8	-22,6
Ontario	7,4	6,5	8,6	6,7	7,7	6,5	-12,2	-22,1	-15,6
Abitibi-Témiscamingue	8,9	6,0	8	4,0	8,6	5,5	-32,6	-50,0	-36,0
Côte-Nord	6,9	4,7	6,7	3,2	6,9	4,4	-31,9	-52,2	-36,2
Nord-du-Québec/ARK	5,8	4,0	6,6	3,8	6,1	4,0	-31,0	-42,4	-34,4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12,7	10,0	12,2	8,0	12,6	9,6	-21,3	-34,4	-23,8
Chaudière-Appalaches	5,4	4,5	4	2,7	5	4,1	-16,7	-32,5	-18,0
Laval	4,7	4,5	5,5	4,7	4,9	4,6	-4,3	-14,5	-6,1
Lanaudière	6,6	5,9	6,6	5,4	6,6	5,8	-10,6	-18,2	-12,1
Laurentides	6,4	5,7	5,9	4,6	6,3	5,5	-10,9	-22,0	-12,7
Montréal	5,9	5,4	6,2	5,0	6	5,3	-8,5	-19,4	-11,7
Centre-du-Québec	7,6	7,8	6,7	6,4	7,4	7,5	2,6	-4,5	1,4
Ensemble du Québec	8,2	6,9	9	6,8	8,4	6,9	-15,9	-24,4	-17,9

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, DGARES, DSIG, juillet 2013. Compilation de la Direction des politiques de lutte contre la pauvreté.

Les enfants (0-17 ans)

Taux d'assistance sociale chez les enfants selon la région en 2013

En mars 2013, les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (8 %), de la Mauricie (9,5 %) et de Montréal (12,4 %) présentent les taux d'assistance sociale chez les 0-17 ans les plus élevés du Québec et les régions du Nord-du-Québec/ARK (3,8 %), de la Côte-Nord (3,2 %) et de la Chaudière-Appalaches (2,7 %), les moins élevés.

Évolution du taux d'assistance sociale régional chez les enfants de 2003 à 2013

La baisse la plus importante du taux d'assistance sociale chez les enfants est constatée dans les régions de la Côte-Nord (-52,2 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (-50 %), du Nord-du-Québec/ARK (-42,4 %) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (-40,7 %). Les régions de l'Estrie (-10 %) et du Centre-du-Québec (-4,5 %) comptent parmi celles s'étant le moins améliorées.

Les adultes (18-64 ans)

Taux d'assistance sociale chez les 18-64 ans selon la région en 2013

En mars 2013, les régions de la Mauricie (10,3 %), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (10 %) et de Montréal (8,9 %) présentent les taux d'assistance sociale chez les 18-64 ans les plus élevés du Québec et les régions du Nord-du-Québec/ARK (4 %), de Laval (4,5 %), de la Chaudière-Appalaches (4,5 %) et de la Côte-Nord (4,7 %), les moins élevés.

Évolution du taux d'assistance sociale chez les adultes de 2003 à 2013

De 2003 à 2013, le taux d'assistance sociale chez les 18-64 ans dans l'ensemble du Québec (en mars de chaque année; voir l'annexe 1A) suit une tendance à la baisse depuis le début de la période (de 8,2 % à 6,9 %). Cette baisse est attribuable à une diminution du nombre de personnes prestataires du Programme d'aide sociale (voir l'annexe 1A). Fait notable, le taux d'assistance sociale dans la région du Centre-du-Québec augmente au cours de la période.

Selon le sexe

Contrairement au taux d'assistance sociale chez les femmes, qui diminue presque constamment de 2003 à 2013 (de 8,3 % à 6,1 %), le taux d'assistance sociale chez les hommes diminue jusqu'en 2008³⁹ (de 8,1 % à 7,5 %), remonte quelque peu en 2009 et 2010 et baisse finalement à 7,1 % en 2013. Dans plusieurs régions, on constate un taux d'assistance sociale chez les femmes plus élevé que chez les hommes en 2003, mais moins élevé en 2013.

Selon le sexe et la région

Le taux d'assistance sociale chez les femmes et les hommes (18-64 ans) diminue fortement de 2003 à 2013 dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (-36,3 % et -29,9 %), de la Côte-Nord (-35,6 % et -26,2 %), du Nord-du-Québec/ARK (-34,4 % et -26,4 %) et de la Capitale-Nationale (-33,8 % et -25,7 %). Cependant, le taux d'assistance sociale chez les hommes des régions du Centre-du-Québec (+12,7 %) et de l'Estrie (+3,6 %) augmente de 2003 à 2013.

Les enfants et les adultes (0-64 ans)

Taux d'assistance sociale selon la région en 2013

En mars 2013, les régions de la Mauricie (10,1 %), de Montréal (9,6 %) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (9,6 %) présentent les taux d'assistance sociale chez les 0-64 ans les plus élevés du Québec et les régions du Nord-du-Québec/ARK (4 %), de la Chaudière-Appalaches (4,1 %), de la Côte-Nord (4,4 %) et de Laval (4,6 %), les moins élevés (voir le tableau 15).

39. Le Québec a connu un ralentissement économique lors du dernier trimestre de l'année 2008 et des deux premiers trimestres de l'année 2009.

Évolution du taux d'assistance sociale (0-64ans) de 2003 à 2013

De 2003 à 2013, ce sont les régions éloignées des grands centres telles que la Côte-Nord (-36,2 %⁴⁰), l'Abitibi-Témiscamingue (-36 %) et le Nord-du-Québec/ARK (-34,4 %) qui voient diminuer davantage leur taux d'assistance sociale (0-64 ans), même si dans les régions de la Capitale-Nationale (-30 %) et de Montréal (-22,6 %) une baisse supérieure à la moyenne nationale (-17,9 %) est enregistrée. Le taux d'assistance sociale dans le Centre-du-Québec augmente de 2003 à 2013.

4.6 Les naissances de faible poids

Une naissance de faible poids (moins de 2 500 grammes) est un indicateur de l'état de santé général du nouveau-né et est liée significativement au taux de survie, à la santé et au développement de l'enfant. Si les naissances prématurées comptent pour environ 70 % des naissances de faible poids, d'autres facteurs comme le tabagisme, le stress, la pauvreté, l'absence de soutien social et l'âge de la mère expliquent que les enfants nés à terme aient un faible poids (ICIS, 2010).

Dans les pays développés, un taux de faible poids à la naissance inférieur à 5 % est considéré comme bon (Statistique Canada, 2006). De 1981 à 2009, le taux de naissances de faible poids est passé de 6,4 % à 5,7 % au Québec (MSSS, 2010).

À Montréal, les naissances de faible poids (plus bas revenus : 5,2 % / revenus élevés : 3,5 %), les naissances prématurées (plus bas revenus : 6,4 % / revenus élevés : 4,8 %) et les retards de croissance intra-utérins (plus bas revenus : 10,3 % / revenus élevés : 8,5 %) touchent davantage les nouveau-nés des secteurs à faible revenu (SFR) [ASSSM, 2012 : 22-23]. De plus, le nombre de naissances dans les secteurs à plus bas revenus augmente de 4 % des années 1989-1991 à 2006-2008, alors qu'il diminue de 14,5 % dans les secteurs à revenus élevés (ASSSM, 2012 : 24).

De 2003 à 2009, le taux de naissances de faible poids ne varie pratiquement pas (de 5,6 % à 5,7 %). Les données régionales ne varient pas davantage au cours de la période⁴¹. En 2009, la proportion de naissances de faible poids est plus faible dans la région des Terres-Cries-de-la-Baie-James (3,5 %) et particulièrement élevée en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (7 %).

4.7 Le rapport de dépendance économique

Le rapport de dépendance économique (voir l'annexe 4) représente les transferts des administrations publiques⁴² par tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total dans un territoire donné. Il complète les informations déjà présentées concernant l'environnement économique. Il est l'un des indicateurs de prévention et de réduction des inégalités sociales et économiques de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Les transferts gouvernementaux jouent un rôle important dans la situation économique des personnes en situation de pauvreté. Ils leur permettent de bénéficier d'un revenu ou d'un crédit visant l'amélioration de leur stabilité financière. Les transferts gouvernementaux favorisent la réduction des inégalités, entre autres, chez les personnes sans emploi, les accidentés du travail, les retraités et les familles. La plupart des transferts gouvernementaux inclus dans le calcul du rapport de dépendance économique représentent un filet social contribuant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

40. En proportion des taux d'assistance sociale.

41. Les données régionales sont accessibles à l'adresse suivante : <http://www.ecosante.fr/index2.php?base=QUEB&langs=FRA&langh=FRA&source=902010> (site consulté le 3 avril 2013).

42. Exemples de transferts gouvernementaux : l'assurance-emploi, les crédits pour la taxe sur les produits et services, les prestations fiscales pour enfants, les pensions de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, les indemnités pour accidents du travail, l'assistance sociale, les crédits d'impôt remboursables et le Soutien aux enfants.

Comparaisons interprovinciales

De 2003 à 2011, le rapport de dépendance économique du Québec est plus élevé que celui de l'Ontario et de l'ensemble du Canada (voir le tableau 16). Durant cette période, c'est en Ontario que ce rapport a le plus augmenté. Généralement, il semble que les crédits d'impôt provinciaux et les prestations familiales expliquent l'augmentation du rapport de dépendance économique au cours de la période. Dans les trois cas de figure, l'augmentation des transferts en matière de sécurité de la vieillesse (Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti) et de pensions des régimes publics (Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec) explique aussi une bonne partie de l'augmentation du rapport de dépendance économique de 2003 à 2011. Finalement, on observe que le rapport de dépendance économique a augmenté, dans tous les cas, depuis 2009⁴³.

Tableau 16

**Rapport de dépendance économique, total des transferts gouvernementaux,
Canada, Québec et Ontario, 2003-2010**

Rapport de dépendance économique, total des transferts gouvernementaux, Canada, Québec et Ontario, 2003-2010

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2003-2011
Canada	15,97	15,68	15,54	15,71	15,4	15,5	17,2	17,6	17,1	1,13
Québec	19,32	19,16	20,14	20,88	20,8	20,7	22	22,1	21,5	2,18
Ontario	13,79	13,75	13,66	13,91	14	14,5	16,4	17,2	16,7	2,91

Source : Statistique Canada, tableau 111-0025 : profil de dépendance économique, selon le sexe des déclarants, le revenu et la source de revenu, annuel (nombre sauf indication contraire), CANSIM (base de données), <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26>.

Rapport de dépendance économique du Québec

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique du Québec a augmenté de 13,4 % (de 19,32 \$ à 21,90 \$⁴⁴) [Statistique Canada, 2013b; ISQ, 2013a].

Selon le sexe

Le rapport de dépendance économique selon le sexe est toujours plus élevé chez les femmes que chez les hommes à l'échelle nationale (2010 : hommes : 15,50 \$ / femmes : 31,60 \$). Cela s'explique en partie par le fait que les prestations destinées aux enfants et à la famille sont souvent attribuées aux femmes si la demande n'est pas explicitement faite au nom des hommes présents dans les ménages.

Rapport de dépendance économique selon la région

En 2010, le rapport de dépendance économique est plus élevé dans les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (49,60 \$), du Bas-Saint-Laurent (33,70 \$) et de la Mauricie (32 \$). Par exemple, dans la région du Bas-Saint-Laurent, l'augmentation du rapport de dépendance économique s'explique par la hausse des transferts en matière d'assurance-emploi, de sécurité de la vieillesse et de pensions. Le rapport de dépendance économique est moins élevé dans les régions urbaines ou périurbaines comme l'Outaouais (17,40 \$), Laval (19,30 \$), la Montérégie (18,90 \$) et la Capitale-Nationale (19,90 \$).

Évolution du rapport de dépendance économique régionale de 2003 à 2010

De 2003 à 2010, ce sont les régions de l'Estrie (24,2 %), du Nord-du-Québec/ARK (22,3 %) et du Centre-du-Québec (21,6 %) qui ont subi la hausse la plus importante du rapport de dépendance économique. Pour ne prendre qu'un cas d'espèce, la région de l'Estrie a vu augmenter, de 2003 à 2010, ses transferts gouvernementaux en matière d'assurance-emploi, de sécurité de la vieillesse, de revenu de pension public, de crédits d'impôt provinciaux et de transferts familiaux, etc.⁴⁵. Seules les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (-6,8 %) et de la

43. En général, le rapport de dépendance économique du Québec s'est maintenu de 2005 à 2008 avant d'augmenter en 2009. On constate dans cette dernière année une hausse notable du taux de chômage de 1,3 point de pourcentage par rapport à 2008 (à 8,5 %) ainsi qu'une diminution du taux d'emploi de 1,2 point de pourcentage (à 59,8 %), le plus bas niveau depuis 2003 (Statistique Canada, 2013a).

44. Une différence existe entre les données de l'Institut de la statistique du Québec et celles de Statistique Canada pour 2010.

45. Statistique Canada (2013), *Tableau 111-0025 – Profil de dépendance économique, selon le sexe, des déclarants et revenu, et la source de revenu*, annuel (nombre sauf indication contraire), CANSIM (base de données). [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a47>] (Consulté le 2013-10-02).

Côte-Nord (-0,1 %) voient ce rapport diminuer durant la période. Pour ce qui est de l'Abitibi-Témiscamingue, c'est la diminution des transferts en matière d'assurance-emploi et d'assistance sociale qui sont principalement responsables de la diminution du rapport de dépendance économique.

Selon le sexe

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique a augmenté de 13,9 % chez les hommes au Québec, mais plus encore en Estrie (+29,5 %), dans le Centre-du-Québec (+25,8 %) et en Chaudière-Appalaches (+22,8 %). Les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (-13 %) et de la Côte-Nord (-5,3) voient ce rapport diminuer durant la période.

Chez les femmes, le rapport de dépendance économique a augmenté de 9,7 % au Québec, mais plus encore à Laval (17,6 %), dans Lanaudière (16,3 %) et en Estrie (15,6 %). Seule la région de l'Abitibi-Témiscamingue (-0,7 %) voit ce rapport diminuer durant la période.

4.8 Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

L'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) intègre le revenu moyen, le rapport emploi/population et la scolarité comme éléments de la défavorisation matérielle, et le nombre de personnes seules, veuves, séparées ou divorcées ainsi que le nombre de familles monoparentales comme éléments de la défavorisation sociale. Il est calculé en fonction d'un territoire donné (région, centre local d'emploi ou autre) et subdivise la population en cinq parties égales, les quintiles, le premier quintile étant le plus favorisé. La comparaison peut faire référence à l'ensemble des régions du Québec, mais aussi à un niveau infrarégional (Pampalon et Raymond, 2003 : 194).

Cet indice peut être utilisé à différentes fins, notamment en tant que critère d'allocation des ressources financières gouvernementales en fonction des caractéristiques du territoire, comme dans le cas du partage de l'enveloppe budgétaire du FQIS (voir le chapitre 2) dans les différentes régions afin de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il est surtout utilisé dans le domaine de la santé publique (INSPQ, 2008a).

Comme le rapport de dépendance économique des régions et des centres urbains, l'analyse de l'IDMS par région montre deux réalités distinctes : celle des centres urbains des grandes villes et celle des régions éloignées (Pampalon et Raymond, 2003 : 195-196).

En 2006, le portrait des régions administratives de Montréal et de la Capitale-Nationale selon leur position sur l'IDMS montre des territoires où se côtoient à la fois des zones fortement défavorisées et des zones fortement favorisées matériellement, et fortement défavorisées socialement, même si la région de la Capitale-Nationale montre une défavorisation matérielle et sociale beaucoup moins importante dans les 4e et 5e quintiles. La position de la région de Montréal, du point de vue de cet indice, reflète davantage la situation prévalant dans les grandes villes où se côtoient autant la grande richesse que la pauvreté extrême.

Certains territoires sont caractérisés par une défavorisation matérielle importante, voire extrême, comme c'est le cas des régions du Nord-du-Québec/ARK (80 % de la population) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (92,4 % de la population) dans les 4e et 5e quintiles. Cependant, ces régions sont aussi celles où se concentre davantage la population la plus favorisée sur le plan social. La région du Nord-du-Québec/ARK est l'exemple le plus poussé de la logique « régionale » de l'IDMS, 83 % de sa population étant concentrée dans les deux premiers quintiles et donc étant peu défavorisée socialement selon cet indice.

L'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2012 (EQDEM) est un exemple d'application de l'IDMS. Les résultats de l'EQDEM montrent que les deux dimensions de l'indice de défavorisation (matérielle et sociale) du secteur de résidence des enfants montréalais sont associées à la vulnérabilité, puisque la proportion d'enfants vulnérables dans au moins un domaine du développement tend à augmenter avec le degré de défavorisation. Les enfants résidant dans un milieu défavorisé matériellement (31 %, quintile 5) sont proportionnellement plus nombreux à être vulnérables dans au moins un domaine de développement que ceux se trouvant dans les autres quintiles (de 21 % à 28 %). Les enfants résidant dans les secteurs très défavorisés socialement (32 %, quintile 5) sont proportionnellement plus nombreux à être

vulnérables dans au moins un domaine de développement que ceux vivant dans les secteurs les plus favorisés socialement (de 21 % à 28 %). La vulnérabilité varie aussi selon l'expérience préscolaire (fréquentation de la maternelle à quatre ans ou d'un service de garde) pour les enfants vivant dans les milieux les plus défavorisés (quintiles 4 et 5). Parmi ces enfants, ceux n'ayant fréquenté ni la maternelle à quatre ans ni un service de garde sont proportionnellement plus nombreux à être vulnérables que les autres.

Outre la reconnaissance des territoires plus ou moins défavorisés, l'IDMS permet aussi de croiser les composantes de la défavorisation à celles de la santé et de constater, par exemple, que le taux de mortalité que présente le quintile le plus défavorisé est jusqu'à 4,2 fois supérieur au taux équivalent du quintile le plus favorisé (INSPQ, 2008b). L'IDMS ne s'intéresse cependant pas aux déterminants des inégalités sociales ou à leurs interactions (Pampalon et Raymond, 2003 : 205). De récentes recherches montrent que l'effet des inégalités de revenus sur la santé, par exemple, se produit par le canal de l'environnement social et de la biologie du stress (Mikkonen et Raphael, 2010 : 10; Poder, 2011 : 248), ce qui permet de relativiser les préjugés tenaces de la prévalence des mauvaises habitudes de vie et de la responsabilité individuelle dans l'explication d'une moins bonne santé des populations défavorisées (Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, 2010).

4.9 Faits saillants

L'analyse de l'évolution des indicateurs de suivi retenus dans le PSIS aura permis de faire quelques constats :

- En 2006, l'effort au logement des ménages locataires est considéré comme trop important dans treize des dix-sept régions administratives. Les enjeux concernant l'accessibilité à un logement abordable restent donc importants, notamment quand près de la moitié des femmes locataires des régions de Montréal (42 %) et de Laval (43 %) ont un problème d'abordabilité du logement;
- Avec l'âge médian de la population le plus faible du Québec (28,7 ans en 2009) [ISQ, 2013b], la région du Nord-du-Québec/ARK présente la proportion de personnes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme la moins élevée au Québec. Les enjeux liés à la scolarisation des Autochtones, des personnes handicapées et des jeunes de milieux défavorisés sont au cœur du principe de l'égalité des chances;
- L'espérance de vie est plus grande dans les régions urbaines ou périurbaines. Les données nationales montrent que l'espérance de vie augmente d'année en année et que cette augmentation est plus forte chez les hommes que chez les femmes, bien que ces dernières aient une espérance de vie supérieure aux premiers;
- La forte croissance économique caractéristique des années 2000-2007 aura fait fléchir le taux de chômage. Ce dernier augmente dans la majorité des régions du Québec en 2009, mais le taux baisse par la suite, notamment chez les hommes, même s'il reste toujours supérieur à celui que présentent les femmes;
- L'importance des personnes seules, âgées de plus de 45 ans et peu scolarisées chez les bénéficiaires d'une aide financière de dernier recours est à souligner. La baisse aura aussi profité davantage aux femmes désormais moins nombreuses que les hommes en 2013. Le taux d'assistance sociale de la région de Montréal est préoccupant en raison de son poids démographique dans l'ensemble du Québec.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce rapport a permis de rappeler certaines actions entreprises par le gouvernement et la collectivité et de présenter l'évolution du faible revenu et des inégalités de revenus depuis la mise en place de la Stratégie en 2002. Dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, cinq buts avaient été déterminés :

- promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard;
- améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement;
- réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale;
- favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société;
- développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'effort du gouvernement et de la collectivité dans le cadre de la Stratégie aura permis d'atteindre globalement ces buts.

Deux plans d'action gouvernementaux

Inspirées des grandes orientations de lutte contre la pauvreté inscrites à l'article 7 de la Loi, l'élaboration puis la mise en œuvre du premier plan d'action auront mobilisé la société québécoise. Étant l'un des principaux acteurs de la lutte contre la pauvreté, le gouvernement du Québec a orchestré et mis en place des mesures structurantes pour soutenir les revenus des personnes les plus pauvres. Les familles ont particulièrement bénéficié de ces mesures qui ont été reprises dans le PSIS. Le dernier plan se distingue du premier par l'importance des sommes attribuées à la lutte contre la pauvreté (7,1 milliards de dollars comparativement à 4,5 milliards de dollars), par le soutien renforcé aux actions locales et régionales par l'entremise du FQIS, par la mise en place d'un dispositif visant à atténuer l'effet des hausses de tarifs sur les personnes à faible revenu et par des investissements importants en matière de logements abordables.

Actions locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a aussi pris une autre dimension avec la signature des Alliances pour la solidarité, finançant notamment des projets structurants à l'échelle régionale et locale. Parce que cette lutte exige que la communauté se concerte autour d'un plan d'action régional, la réunion d'acteurs en provenance de différents milieux mettra les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale au cœur de leur développement socioéconomique.

Évolution du revenu

L'amélioration du revenu disponible des familles compte parmi les réussites des actions du gouvernement, mais l'augmentation générale du nombre de personnes à faible revenu, la stagnation du revenu disponible des personnes seules et des couples sans enfants, tout comme l'importance du nombre de personnes seules sans contraintes à l'emploi, faiblement scolarisées et plus âgées prestataires de l'aide sociale, demandent de poursuivre les efforts et de trouver des solutions appropriées à leur situation. Les données les plus récentes des taux d'assistance sociale montrent que les hommes ne voient pas leur situation s'améliorer au même titre que les femmes, même si leur position socioéconomique reste meilleure que celle des femmes. Les inégalités de revenus sont légèrement en hausse, mais la situation du Québec doit être remise dans le contexte nord-américain, où il s'en tire plutôt bien dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités de revenus. Cependant, la hausse des inégalités de revenus de travail reste préoccupante.

Évolution des indicateurs retenus

L'évolution des indicateurs de suivi de la lutte contre la pauvreté a jeté de la lumière sur d'autres dimensions de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Dans treize régions administratives sur dix-sept, une part trop importante des ménages locataires dépense davantage que 30 % de son revenu pour le logement. La région de Montréal, en

raison du nombre important de personnes pauvres qui y vivent, a une place particulière dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec. Par ailleurs, le manque de données disponibles concernant la région du Nord-du-Québec/ARK demanderait à être comblé afin de donner un meilleur portrait de la situation et de permettre une analyse plus fine de son évolution. S'il faut se réjouir de la baisse constante du nombre de bénéficiaires d'une aide financière de dernier recours depuis 1996, il faut garder en tête les défis que pose, en ce qui concerne l'inclusion sociale et la couverture des besoins de base, la vulnérabilité grandissante des bénéficiaires.

Après 2013

L'analyse des indicateurs de suivi retenus dans le PSIS a permis un certain retour en arrière sur la période durant laquelle la Stratégie a été déployée, mais l'absence de recul historique sur la période demande d'interpréter les résultats avec prudence. En effet, des mesures mises en œuvre dans les derniers temps (ex. : amélioration des revenus, diminution du décrochage scolaire, accès au logement) dévoileront leurs effets à plus long terme. Une évaluation du PSIS est en cours et les résultats seront livrés au courant de l'automne 2014. La préparation du troisième plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour le quinquennat 2015-2020, s'amorce. Ce plan s'enrichira des expériences passées et des connaissances acquises et amènera le gouvernement et la collectivité du Québec à poursuivre leurs actions et à innover en cette matière.

Les actions accomplies par le gouvernement et la collectivité se sont davantage concentrées sur trois des cinq buts retenus dans la Loi : l'amélioration du revenu disponible, la lutte contre les inégalités sociales et la participation des personnes en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société. De ce fait, bien qu'il faille poursuivre en ce sens, des actions visant la promotion du respect et de la dignité des personnes en situation de pauvreté, la lutte contre les préjugés à leur égard et le développement et le renforcement du sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale gagneraient à être entreprises dans les prochaines années.

Le rôle de l'État québécois dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dépasse la seule Stratégie. La présence d'un système public de santé et d'éducation et d'un filet de sécurité sociale conditionne largement le bien-être de la population du Québec. De plus, l'adoption de politiques sociales ambitieuses et solidaires distingue aujourd'hui le Québec des autres provinces canadiennes, notamment en permettant une meilleure distribution de la richesse et en augmentant l'intensité du soutien à toutes les étapes de la vie. Dans beaucoup de domaines, le Québec est très souvent à l'avant-garde par rapport au reste du Canada, par exemple en matière de politique familiale et d'accès aux services de garde. Il a aussi été la première province à se doter d'une loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'article 58 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit qu'un rapport sur les résultats de la Stratégie sera fait tous les trois ans. Le présent rapport est le premier exercice du genre. Le prochain reviendra sur les années 2013-2016, sur les évaluations des Alliances pour la solidarité et du deuxième plan de lutte contre la pauvreté ainsi que sur la première année du troisième plan.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2012). *Rapport du directeur de santé publique 2011. Les inégalités sociales de santé à Montréal : le chemin parcouru*. [http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/978-2-89673-133-6.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).
- Centraide (2011). *Centraide au Québec*. [<http://www.donneracentraide.ca/index.html>] (Consulté le 6 novembre 2014).
- Centraide du Grand Montréal (2011). *Campagne 2011 : une somme historique de 58,7 M\$!*. [<http://www.centraide-mtl.org/fr/contactez-nous/medias/nouvelles/campagne-2011-une-somme-historique/>] (Consulté le 6 novembre 2014).
- Centraide Québec et Chaudière-Appalaches (2010). *Un préjugé, c'est coller une étiquette : la lutte contre la pauvreté s'arrête là où commencent nos préjugés*, Comité de développement social, novembre, 48 p.
- Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2013). *Recherche subventionnée : appel de propositions de projets et travaux en cours*. [<http://www.cepe.gouv.qc.ca/activites-recherche/recherche-subventionnee.asp>] (Consulté le 6 novembre 2014).
- Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2012). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec vers l'horizon 2013*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, G. Fréchet, A. Lechaume, R. Legris et F. Savard, Québec, 72 p. [http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_situation_2012.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).
- Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2011). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec vers l'horizon 2013 : état de situation 2011*, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, A. Barayandema, G. Fréchet, A. Lechaume et F. Savard, 74 p. [http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_situation_2011.pdf] (6 novembre 2014).
- Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté : propositions d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mieux mesurer les progrès réalisés au Québec. Avis au ministre*, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, G. Fréchet, P. Lanctôt et A. Morin, 75 p. [http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis_CEPE.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).
- Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010). *Une cible à atteindre pour le bien de tous, une cible atteignable si l'on s'y met tous*, 42 p. [<http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=1500201#liste>] (Consulté le 6 novembre 2014).
- Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2009a). *Avis sur le soutien à l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Améliorer la capacité d'agir des collectivités : miser sur un développement local intégré*, 27 p. [<http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=1500201#liste>] (Consulté le 6 novembre 2014).
- Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2009b). *Vers une approche de développement local intégrée*, communiqué émis le 11 juin. [<http://www.newswire.ca/en/story/529833/vers-une-approche-de-developpement-local-integre>] (Consulté le 6 novembre 2014).
- Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2008). *Les répercussions des hausses tarifaires sur les conditions de vie des personnes à faible revenu*, 28 p. [<http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=1500201#liste>] (Consulté le 6 novembre 2014).
- Comité sectoriel de la main d'œuvre, de l'économie sociale et de l'action communautaire (2009). *Les repères en économie sociale et en action communautaire : panorama du secteur et de sa main d'œuvre*, 54 p. [http://www.csmoesac.qc.ca/sites/default/files/files/csm-1406_reperes_economie_sociale_oct09_lr.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).

Commission de la santé et des services sociaux (2009). *Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec. Itinérance : agissons ensemble*, 75 p. [<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csss-39-1/index.html>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2007). *De l'égalité juridique à l'égalité sociale : vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*, 108 p. [http://www.cdpdj.qc.ca/publications/rapport_homophobie.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).

Communauté métropolitaine de Montréal (2008). *Perspectives Grand Montréal*, bulletin trimestriel, vol. 2, n° 5, septembre. [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/0205_Perspective.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).

Cousineau, J.-M. (2009). *Les déterminants macroéconomiques de la pauvreté : une étude de l'incidence de la pauvreté au sein des familles québécoises sur la période 1976-2006*, Université de Montréal, École des relations industrielles, août. [http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Determinants_Pauvrete_JMCousineau.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).

Després-Poirier, M. (1999). *Le système d'éducation du Québec*, Boucherville, Gaétan Morin éditeur, 3^e édition. 317 p.

Direction de la santé publique de Montréal (2008). *Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais : rapport régional de 2008*, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 140 p. [http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_assmpublications/978-2-89494-630-5.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).

Duclos, J.-Y. et Bibi, S. (2011). « L'effet des prélèvements fiscaux et des transferts aux particuliers sur la pauvreté au Québec et au Canada », *Canadian Public Policy / Analyses de politiques*, Les Presses de l'Université de Toronto, vol. 37, n° 1, mars, pp. 1-24.

Emploi-Québec (2011a). *L'emploi au Québec*, vol. 27, n° 7, juillet.

Emploi-Québec (2011b). *Le marché du travail au Québec : perspectives à long terme 2011-2020*, Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail d'Emploi-Québec, 44 p. [http://www.cetech.gouv.qc.ca/publications/pdf/WEB_Perspectives_a_long_terme_2011_2020.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).

Fédération autonome de l'enseignement (2012). *Les conséquences du décrochage scolaire des filles : une étude exploratoire*, en collaboration avec Relais-femmes, 66 p. [<http://www.relais-femmes.qc.ca/files/DecrochageScolaireFilles-2012-03-02.pdf>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Fréchet, G. (2012). « Un portrait équivoque : la pauvreté chez les personnes âgées du Québec » dans Rheault, S. et Poirier J., *Le vieillissement démographique : de nombreux enjeux à déchiffrer*, Institut de la statistique du Québec, pp. 113-227.

Fréchet, G. (2007). « Regards croisés : un commentaire québécois sur la recherche-action-formation », *Pauvreté et exclusion sociale : partage d'expériences entre Wallonie et Québec*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Institut de la statistique du Québec et Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, Bruxelles, Éditions de Boeck, pp. 129-130.

Gouvernement du Québec (2013). *La solidarité, une richesse pour le Québec*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère du Conseil exécutif, 29 p. [http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD_pilier_solidarite_brochure.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).

Gouvernement du Québec (2002). *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Éditeur officiel du Québec, 20 p. [<http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/lutte-contre-la-pauvrete/loi.asp>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Greenberg, L. et Normandin, C. (2011). *Variation en matière d'espérance de vie à la naissance : coup d'œil sur la santé*, n° de catalogue 82-624, avril. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/82-624-x/2011001/article/11427-fra.pdf>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Institut canadien de la santé infantile (2000). *La santé des enfants du Canada : un profil de l'ICSI*, 3^e édition. 352 p.

Institut de la statistique du Québec (2014). *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2012*, Québec, 99 p. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/developpement-enfants-maternelle-2012.pdf>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Institut de la statistique du Québec (2013a). *Rapport de dépendance économique selon le sexe, par région administrative et ensemble du Québec*, tableau, 21 février. [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/rde-ra.htm] (Consulté le 6 novembre 2014).

Institut de la statistique du Québec (2013b). *Estimations de la population, 1996-2012*, 6 février. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol17-no3.pdf>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Institut de la statistique du Québec (2013c). *Travail et rémunération : indicateurs du marché du travail par région*, 1^{er} février 2013.

Institut de la statistique du Québec (2013d). *Indicateurs relatifs à la santé et aux services sociaux*. [<http://www.ecosante.fr/index2.php?base=QUEB&langh=FRA&langs=FRA&sessionid=.html>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Institut de la statistique du Québec (2013e). *Estimation de la population des régions administratives au 1^{er} juillet, 1986 à 2012*, 6 février, novembre 2013.

Institut de la statistique du Québec (2013f). *Rapport de dépendance économique selon le sexe*, 21 février. [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/rde-ra.htm] (Consulté le 6 novembre 2014).

Institut de la statistique du Québec (2012). *Taux de faible revenu selon la MFR, 1996-2010*, novembre. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/index.html>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Institut de la statistique du Québec (2010a). *Part du revenu consacrée à l'habitation*, Québec, Ontario et Canada. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/logement-equipement-transport/logement-equipement-menager/index.html>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Institut de la statistique du Québec (2010b). *Portrait social du Québec : données et analyses*, édition 2010, décembre, 310 p. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/portrait-social2010.pdf>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Institut de la statistique du Québec (2009). *Panorama des régions du Québec*, édition 2009, juillet, 138 p. [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1927427>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Institut de recherche et documentation en économie de la santé, ministère de la Santé et des Services sociaux, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec (2012). *Éco-Santé Québec 2012-2013. État de santé globale : espérance de vie*. [<http://www.ecosante.fr/index2.php?base=QUEB&langh=FRA&langs=FRA&sessionid=>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Institut national de santé publique du Québec (2010). *Guide méthodologique. L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref*, 8 p. [http://www.inspq.qc.ca/santescope/documents/Guide_Metho_Indice_defavo_Sept_2010.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).

Institut national de santé publique du Québec (2008a). « Indice de défavorisation », *Santéscope*, 1^{er} août. [<http://www.inspq.qc.ca/santescope/liens.asp?comp=9>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Institut national de santé publique du Québec (2008b). « Rapport des taux ajustés de mortalité des quintiles extrêmes », *Santéscope*, 5 février. [<http://www.inspq.qc.ca/Santescope/element.asp?NoEle=740>] (Consulté le 27 mars 2013).

Institut national de santé publique du Québec (2005). « Comparaisons rurales/urbaines : état de santé globale », *Santéscope*.

[<http://www.inspq.qc.ca/Santescope/recherche.asp?Titre=&Volet=0&NoCat=8&Annee=&Submit=1&NumVol=4&nav=N>] (Consulté le 4 avril 2013).

Klein, J.-L. (dir.) [2009]. *Les initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion : conditions gagnantes*, Université du Québec à Montréal, 32 p. [<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/FQRSC-JLK-2007-PX-118824-Rapportfinal.pdf>] (Consulté le 10 avril 2013).

Mercure, D., Vultur, M. et al. (2010). *La signification du travail : nouveau modèle productif et éthos du travail au Québec*, Presses de l'Université Laval, collection Sociologie contemporaine, 290 p.

Mikkonen, J. et Raphael, D. (2010). *The Canadian Facts : Social Determinants of Health*, Toronto, York University School of Health Policy and Management, 62 p.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011a). *Les indicateurs de l'éducation*, édition 2011, 140 p.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011b). *Agir autrement*, 4 p. [http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/EPEPS/Formation_jeunes/Adaptation_scolaire/AgirAutrement_ContrerEcartReussite_Feuillet_f.pdf] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2009). *Tous ensemble pour la réussite scolaire : l'école, j'y tiens*. 40 p. [http://www.prel.qc.ca/files_a-propos/09_Lecole_jy_tiens.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2003). *Programme d'intervention pour favoriser la réussite scolaire en milieux défavorisés : cadre de référence famille, école, communauté. Réussir ensemble*, Gouvernement du Québec, Québec. [<http://www.mels.gouv.qc.ca/organismes-communautaires/organismes-communautaires/programme-dintervention-pour-favoriser-la-reussite-scolaire-dans-les-milieux-defavorises-fecre/>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2002). *Agir autrement pour la réussite des élèves du secondaire en milieu défavorisé*. 24 p. [http://www.fse.qc.net/fileadmin/user_upload/z00/documents/VP/SIAA/2_%E2%80%933_Agir_autrement_pour_la_reussite_des_eleves_en_m.pdf] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2004). *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*, avril, 79 p. [<http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/lutte-contre-la-pauvrete/plan.asp>] (Consulté le 4 avril 2013).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2013). *Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires*, 45 p. [http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD_brochure_emploi_tous.pdf] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2014). *Compilation à partir des données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : adultes 18-64 ans*, décembre. [<http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/index.asp>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2011b). *Rapport de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Améliorer la situation économique des personnes : un engagement continu*, 61 p. [http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_lutte_pauvrete_rapport_ministre_MESS.pdf] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2010a). *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 : le Québec mobilisé contre la pauvreté*, juin, 55 p.

[http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_Plan_de_lutte_2010-2015.pdf] (Consulté le 28 mars 2013).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2010b). *Bilan de la cinquième année du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009*, 47 p. [<http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers>] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2009). *Rendez-vous de la solidarité 2009. Vers un deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : cahier de consultation*, 50 p. [http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_cahier_consultation_Rendez-vous_2009.pdf] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2008). *Pour l'égalité en emploi : stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*, 47 p. [http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_strategie_handicapes.pdf] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2005). *Plan stratégique 2005-2008 : pour favoriser la participation des personnes au développement et à la prospérité du Québec*, 37 p. [<http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=0101201#liste>] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2002). *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, 54 p. [<http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/lutte-contre-la-pauvrete/index.asp>] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2008a). *La diversité : une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec*, 56 p. [<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/PolitiqueFavoriserParticipation.pdf>] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2008b). *La diversité : une valeur ajoutée. Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013*, 66 p. [<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/PlanActionFavoriserParticipation.pdf>] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (2011). *Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015*, 138 p. [http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/Plan_d_action_complet_2011-06-13.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (2011). *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait : plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015*, 138 p. [http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/Plan_d_action_complet_2011-06-13.pdf] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (2010). *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait : bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010*, 96 p. [http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/BilanDuPlanAction_octobre2010.pdf] (Consulté le 27 septembre 2013).

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (2007a). *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait : politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 94 p. [http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/politique_2007.pdf] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (2007b). *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Plan d'action 2007-2010*, 62 p. [http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/planaction_fr.pdf] (Consulté le 27 septembre 2013).

Ministère de la Famille et des Aînés (2012). *Vieillir et vivre ensemble : politique gouvernementale et plan d'action 2012-2017*, Secrétariat aux aînés, 204 p. [<http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/politique-vieillir-et-vivre-ensemble.pdf>] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de la Justice (2011). *Ensemble vers l'égalité sociale : l'unité dans la diversité. Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016*, 32 p. [http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/dossiers/homophobie/plan_action_homo_FR.pdf] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de la Justice (2009). *Ensemble vers l'égalité sociale : politique québécoise de lutte contre l'homophobie*, 44 p. [http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/dossiers/homophobie/plan_action_homo_FR.pdf] (Consulté le 3 novembre 2014).

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2013). *L'autonomie pour tous : livre blanc sur la création d'une assurance autonomie*, 46 p. [<http://www.autonomie.gouv.qc.ca/documents/livre-blanc.pdf>] (Consulté le 10 septembre 2013).

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2012). *Vivre sans faim, un casse-tête même ici*, Direction de la santé publique et Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Site web. [<http://www.vivresansfaim.com/QCQ-securiteAlimentaire.html>] (Consulté le 24 septembre 2013).

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). *État de santé de la population québécoise : quelques repères*, 36 p. [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2010/10-228-01.pdf>] (Consulté le 4 avril 2013).

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2009). *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*, 52 p. [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2009/09-846-01.pdf>] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008a). *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire*, 39 p. [<http://www.securitealimentairelaval.org/securite/documents/CadrereferenceSAMSSS.pdf>] (Consulté le 3 novembre 2014).

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008b). *L'itinérance au Québec : cadre de référence*, 52 p. [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2008/08-846-01.pdf>] (Consulté le 3 novembre 2014).

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2004). *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité : cadre de référence*, 87 p. [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2004/04-836-02W.pdf>] (Consulté le 27 septembre 2013).

Ministère de la Santé et des Services sociaux, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec (2011). *Pour guider l'action : portrait de santé du Québec et de ses régions*, 156 p. [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2011/11-228-01F.pdf>] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (Ontario) [2009]. *Rapport initial sur la santé publique*, août. 139 p. [http://www.health.gov.on.ca/fr/public/publications/pubhealth/init_report/pdfs/initial_rep_on_public_health_f.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (2011). *Nos territoires : y habiter et en vivre. Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*, 96 p. [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/occupation_territoire/strategie_occupation.pdf] (Consulté le 10 avril 2013).

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (2008). *Économie sociale pour des communautés plus solidaires : plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat*, 40 p. [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/economie_sociale/plan_action_entrepreneuriat_collectif.pdf] (Consulté le 6 novembre 2014).

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006). *La stratégie énergétique du Québec 2006-2015 : l'énergie pour construire le Québec de demain*, 138 p. [<http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf>] (Consulté le 6 novembre 2014).

Ministère des Transports du Québec (2006). *Politique québécoise du transport collectif. Le transport des personnes au Québec : pour offrir de meilleurs choix aux citoyens*, 76 p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2007). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 : un projet de société pour le Québec*, 87 p. [http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf] (Consulté le 10 avril 2013).

Morin, A., Remarais, F-H, Crépeau, F. et Lechaume, A. (2010). « L'assistance sociale de 1996 à 2008 : avancées et défis », *Portrait social du Québec : données et analyses, édition 2010*, Chapitre 9, Institut de la statistique du Québec, décembre.

Office des personnes handicapées du Québec (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, 84 p. [http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_a_part_entiere_Acc.pdf] (Consulté le 10 avril 2013).

Office des personnes handicapées du Québec (2007). *La participation sociale des personnes handicapées au Québec : l'habitation, les communications et les déplacements. Proposition d'une politique gouvernementale pour une participation sociale des personnes handicapées*, rédaction par C. Guay avec la collaboration de L. Dugas, I. Émond et L. Sarrazin, Drummondville, août, 73 p.

Pampalon, R. et Raymond, G. (2003). « Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être », *Santé, société et solidarité. Les indices : outils et méthodes*, Les Publications du Québec, n° 1. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/oss_1634-8176_2003_num_2_1_932] (Consulté le 4 avril 2013).

Poder, T.G. (2011). « Inégalités de revenu et état de santé : une relation ambiguë », *Interrogations? Revue pluridisciplinaire en sciences de l'homme et de la société, thème Quoi de neuf dans le salariat?*, Université de Sherbrooke, Groupe de recherche en économie et développement social, n° 12, juin, pp. 233-256. [<http://www.revue-interrogations.org/-No12-Quoi-de-neuf-dans-le-salariat->] (Consulté le 27 mars 2013).

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (2012). *État de situation du soutien financier gouvernemental en matière d'action communautaire*, édition 2010-2011, 58 p. [http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SAC AIS_etat_situation.pdf] (Consulté le 10 avril 2013).

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (2001). *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Politique gouvernementale*, 53 p. [<http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp>] (Consulté le 10 avril 2013).

Secrétariat à la jeunesse (2009). *Enrichir le Québec de sa relève : stratégie d'action jeunesse 2009-2014*, 102 p. [<http://www.jeunes.gouv.qc.ca/documentation/publications/documents/strategie-action-jeunesse-2009-2014.pdf>] (Consulté le 10 avril 2013).

Secrétariat à la jeunesse (2006). *Pour une jeunesse engagée dans sa réussite : stratégie d'action jeunesse 2006-2009*. 55 p. [<http://www.jeunes.gouv.qc.ca/documentation/publications/documents/strategie-action-jeunesse-2006-2009.pdf>] (Consulté le 3 novembre 2014).

Senécal, P. (2012). *Les femmes et le logement : un pas de plus vers l'égalité. Analyse graphique et différenciée selon le sexe du soutien du ménage*, sous la coordination d'Odile Légaré, Société de l'habitation du Québec, 157 p. [<http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021513.pdf>] (Consulté le 27 mai 2014).

Société de l'habitation du Québec (2012). *Les femmes et le logement : un pas de plus vers l'égalité*, 222 p. [<http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021513.pdf>] (Consulté le 5 novembre 2014).

Statistique Canada (2013a). *Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le niveau de scolarité atteint, le sexe et le groupe d'âge, annuel*, CANSIM tableau 282-0004, Ottawa.

Statistique Canada (2013b). *Profils de dépendance économique*, compilations effectuées pour l'Institut de la statistique, février.

Statistique Canada (2013c). *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*, compilation spéciale faite par l'Institut de la statistique du Québec pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, avril.

Statistique Canada (2012). *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : rapport de tableaux 2010*, 45 p. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-649-x/89-649-x2011001-fra.pdf>] (Consulté le 10 avril 2013).

Statistique Canada (2012). *Indicateurs de mieux-être au Canada. Apprentissage : niveau de scolarité*, mars. [http://www4.hrsdc.gc.ca/.3ndic.1t.4r@-fra.jsp?iid=29#M_1] (Consulté le 5 avril 2013).

Statistique Canada (2011). *Les lignes de faible revenu, 2009-2010*, n° de catalogue 75F0002, juin. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2011002-fra.pdf>] (Consulté le 5 avril 2013).

Statistique Canada (2011). *Tableau 1 : Dons de charité – Canada, provinces et territoires*. [<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/1111205/t111205a1-fra.htm>] (Consulté le 10 avril 2013).

Statistique Canada (2010a). *La mesure du panier de consommation*. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2010005/mbm-mpc-fra.htm>] (Consulté le 4 avril 2013).

Statistique Canada (2010b). *Les mesures de faible revenu*. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2010005/lim-mfr-fra.htm>] (Consulté le 4 avril 2013).

Statistique Canada (2009a). *Guide de référence sur la scolarité : recensement de 2006*, n° de catalogue 97-560-gwf2006003, novembre. [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/rp-guides/education-fra.cfm>] (Consulté le 5 novembre 2014).

Statistique Canada (2009b). *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'enquête canadienne de 2007 sur le don, le bénévolat et la participation*, n° de catalogue 71-542-XIF, 97 p. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/71-542-x/71-542-x2009001-fra.pdf>] (Consulté le 10 avril 2013).

Statistique Canada (2008). *Dynamique du logement abordable*, Division de la statistique du revenu et Société canadienne d'hypothèques et de logement, n° de catalogue 75F0002, 46 p. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2008001-fra.pdf>] (Consulté le 5 avril 2013).

Statistique Canada (2007). *Enquête sur les dépenses des ménages 2007*.

Statistique Canada (2006). *Indicateurs de la santé comparables 2006 (Canada, provinces et territoires) : insuffisance de poids*, n° de catalogue 82-401, décembre.

Ville de Montréal et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2010). *Ententes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : bilans exploratoires des actions et des projets menés de 2003 à 2008*, septembre, 308 p. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_vsp_fr/media/documents/bilan_exploratoire.pdf] (Consulté le 5 novembre 2014).

Wilkinson, Richard et Pickett, Kate (2010). *The Spirit Level : Why Equality is Better for Everyone*, Londres, Penguin Books. [<http://www.equalitytrust.org.uk/resources/spirit-level-why-equality-better-everyone>] (Consulté le 5 novembre 2014).

ANNEXE 1 – NOMBRE D'ADULTES PRESTATAIRES DE L'ASSISTANCE SOCIALE

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes

- Mois de mars de 2003 à 2013 -

- Ensemble du Québec -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003/2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	100 833	97 906	93 957	91 154	91 129	86 942	88 703	90 817	87 251	82 668	78 328	-22 505
		ASC-contr. temporaires	31 801	32 493	32 838	32 563	32 180	31 905	32 111	33 535	34 188	34 567	35 303	3 502
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>132 634</i>	<i>130 399</i>	<i>126 795</i>	<i>123 717</i>	<i>123 309</i>	<i>118 847</i>	<i>120 814</i>	<i>124 352</i>	<i>121 439</i>	<i>117 235</i>	<i>113 631</i>	<i>-19 003</i>
	Solidarité sociale	SSC-contr. sévères	63 796	63 994	64 460	65 421	66 334	67 561	67 886	68 080	68 634	68 774	68 950	5 154
		SSC-Conjoints de CSE	4 862	4 654	4 452	4 313	4 252	4 154	3 988	3 866	3 746	3 461	3 350	-1 512
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>68 658</i>	<i>68 648</i>	<i>68 912</i>	<i>69 734</i>	<i>70 586</i>	<i>71 715</i>	<i>71 874</i>	<i>71 946</i>	<i>72 380</i>	<i>72 235</i>	<i>72 300</i>	<i>3 642</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>s.o.</i>	<i>s.o.</i>	<i>s.o.</i>	<i>s.o.</i>	<i>s.o.</i>	<i>2 443</i>	<i>3 537</i>	<i>4 138</i>	<i>3 284</i>	<i>2 793</i>	<i>3 329</i>	<i>s.o.</i>
Total des hommes			201 292	199 047	195 707	193 451	193 895	192 527	195 676	199 913	196 665	191 910	188 844	-12 448
Population des hommes de 18 à 64 ans			2 481 840	2 501 974	2 516 963	2 528 531	2 543 640	2 561 838	2 585 755	2 608 507	2 626 189	2 641 506	2 641 506	159 666
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			8,1%	8,0%	7,8%	7,7%	7,6%	7,5%	7,6%	7,7%	7,5%	7,3%	7,1%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	68 105	65 731	63 140	59 768	58 415	55 582	54 565	54 925	53 667	51 146	49 008	-19 097
		ASC-contr. temporaires	66 112	64 977	63 221	61 431	59 088	56 929	56 352	57 532	56 889	55 730	54 408	-11 704
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>134 217</i>	<i>130 708</i>	<i>126 361</i>	<i>121 199</i>	<i>117 503</i>	<i>112 511</i>	<i>110 917</i>	<i>112 457</i>	<i>110 556</i>	<i>106 876</i>	<i>103 416</i>	<i>-30 801</i>
	Solidarité sociale	SSC-contr. sévères	62 805	62 558	62 525	62 874	63 108	63 813	63 467	62 984	62 623	61 784	60 951	-1 854
		SSC-Conjoints de CSE	6 046	5 727	5 497	5 333	5 188	5 009	4 774	4 529	4 353	4 097	3 869	-2 177
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>68 851</i>	<i>68 285</i>	<i>68 022</i>	<i>68 207</i>	<i>68 296</i>	<i>68 822</i>	<i>68 241</i>	<i>67 513</i>	<i>66 976</i>	<i>65 881</i>	<i>64 820</i>	<i>-4 031</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>s.o.</i>	<i>s.o.</i>	<i>s.o.</i>	<i>s.o.</i>	<i>s.o.</i>	<i>1 895</i>	<i>2 877</i>	<i>3 396</i>	<i>3 184</i>	<i>2 872</i>	<i>3 478</i>	<i>s.o.</i>
Total des femmes			203 068	198 993	194 383	189 406	185 799	182 896	181 617	182 979	180 405	175 267	171 305	-31 763
Population des femmes de 18 à 64 ans			2 447 014	2 465 046	2 479 010	2 490 015	2 504 743	2 521 413	2 540 784	2 559 546	2 573 138	2 585 082	2 585 082	138 068
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			8,3%	8,1%	7,8%	7,6%	7,4%	7,3%	7,1%	7,1%	7,0%	6,8%	6,6%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	168 938	163 637	157 097	150 922	149 544	142 524	143 268	145 742	140 918	133 814	127 336	-41 602
		ASC-contr. temporaires	97 913	97 470	96 059	93 994	91 268	88 834	88 463	91 067	91 077	90 297	89 711	-8 202
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>266 851</i>	<i>261 107</i>	<i>253 156</i>	<i>244 916</i>	<i>240 812</i>	<i>231 358</i>	<i>231 731</i>	<i>236 809</i>	<i>231 995</i>	<i>224 111</i>	<i>217 047</i>	<i>-49 804</i>
	Solidarité sociale	SSC-contr. sévères	126 601	126 552	126 985	128 295	129 442	131 374	131 353	131 064	131 257	130 558	129 901	3 300
		SSC-Conjoints de CSE	10 908	10 381	9 949	9 646	9 440	9 163	8 762	8 395	8 099	7 558	7 219	-3 689
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>137 509</i>	<i>136 933</i>	<i>136 934</i>	<i>137 941</i>	<i>138 882</i>	<i>140 537</i>	<i>140 115</i>	<i>139 459</i>	<i>139 356</i>	<i>138 116</i>	<i>137 120</i>	<i>-389</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>s.o.</i>	<i>s.o.</i>	<i>s.o.</i>	<i>s.o.</i>	<i>s.o.</i>	<i>4 338</i>	<i>6 414</i>	<i>7 534</i>	<i>6 468</i>	<i>5 665</i>	<i>6 807</i>	<i>s.o.</i>
Total			404 360	398 040	390 090	382 857	379 694	375 423	377 293	382 892	377 070	367 177	360 149	-44 211
Population totale de 18 à 64 ans			4 928 854	4 967 020	4 995 973	5 018 546	5 048 383	5 083 251	5 126 539	5 168 053	5 199 327	5 226 588	5 226 588	297 734
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			8,2%	8,0%	7,8%	7,6%	7,5%	7,4%	7,4%	7,4%	7,3%	7,0%	6,9%	

s.o. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles, alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois, à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance sociale établi en fonction des trois programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

ANNEXE 2 – NOMBRE DE PERSONNES À FAIBLE REVENU SELON LA MPC

Nombre de personnes à faible revenu selon la mesure du panier de consommation, âge, sexe et familles économiques, Québec, 2003-2011 (en milliers)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2003-2011
Toutes les personnes	747	673	775	730	629	754	735	787	842	95
Moins de 18 ans	150	127	141	140	102	141	136	132	162	12
18 à 64 ans	579	532	606	566	503	581	543	583	613	34
65 ans et plus*	17	14	28	23	23	32	56	72	67	50
Hommes	362	343	374	357	302	360	364	405	417	55
Moins de 18 ans	82	74	71	68	54	74	73	72	89	7
18 à 64 ans	276	263	295	278	238	273	274	305	302	26
65 ans et plus*	-	-	-	-	-	-	-	27	25	-
Femmes	385	330	402	373	327	394	371	382	425	40
Moins de 18 ans	68	52	70	72	48	67	63	60	72	4
18 à 64 ans	304	269	311	288	265	308	269	277	311	7
65 ans et plus*	-	-	21	-	-	19	39	45	42	-
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2003-2011
Personnes seules	276	288	332	307	296	313	352	351	362	86
Hommes	144	161	176	167	152	150	185	188	189	45
Femmes	132	127	157	139	144	163	167	163	173	41
Personnes de 65 ans et plus*	-	-	17	-	-	24	46	49	46	-
Hommes de 65 ans et plus*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Femmes de 65 ans et plus*	-	-	15	-	-	-	33	34	37	-
Moins de 65 ans	268	280	315	289	282	289	307	302	316	48
Hommes, moins de 65 ans	142	158	174	160	149	140	172	173	180	38
Femmes, moins de 65 ans	125	123	142	130	133	149	134	129	136	11
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2003-2011
Personnes dans les familles économiques, deux personnes ou plus	471	385	443	423	333	441	383	436	480	9
Hommes	218	182	198	189	149	210	179	217	227	9
Femmes	252	203	245	234	184	231	203	219	252	0
Personnes dans les familles de personnes âgées*	-	-	21	-	-	-	23	35	42	-
Personnes dans les familles autres que de personnes âgées	460	375	423	413	319	428	360	401	438	-22
Personnes dans les couples mariés	96	82	87	81	79	86	74	78	71	-25
Personnes dans les couples mariés avec d'autres personnes apparentées*	-	-	25	-	-	-	-	-	-	-
Personnes dans les autres familles (autres que de personnes âgées)*	56	31	54	64	51	47	40	53	74	18
Biparentales avec enfants*	142	118	140	156	87	164	116	138	142	0
Monoparentales*	147	115	117	110	92	106	124	116	143	-4
Hommes à leur tête*	12	13	11	9	16	-	12	-	-	-
Femmes à leur tête*	135	102	105	100	76	92	113	102	128	-7

Le symbole - signifie que les données sont trop peu fiables pour être utilisées

* À utiliser avec prudence, car le coefficient de variation est supérieur à 16 %.

Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 202-0802 et 202-804, compilation de la Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, juillet 2013.

ANNEXE 3 – TAUX DE FAIBLE REVENU SELON LA MPC

Taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation, âge, sexe et familles économiques, Québec, 2003-2011

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2003-2011
Toutes les personnes	10,2	9,1	10,4	9,7	8,3	9,9	9,6	10,1	10,7	0,5
Moins de 18 ans	9,8	8,3	9,3	9,2	6,7	9,3	9,1	8,8	10,7	0,9
18 à 64 ans	11,8	10,8	12,2	11,4	10,1	11,5	10,7	11,4	11,9	0,1
65 ans et plus*	1,9	1,5	2,9	2,3	2,3	3,0	5,0	6,2	5,6	3,7
Hommes	10,0	9,3	10,1	9,6	8,1	9,5	9,6	10,5	10,6	0,6
Moins de 18 ans*	10,5	9,4	9,1	8,9	7,1	9,8	9,6	9,5	11,3	0,8
18 à 64 ans	11,2	10,6	11,9	11,2	9,5	10,8	10,7	11,9	11,7	0,5
65 ans et plus*	1,0	1,4	1,7	2,2	2,1	2,6	3,5	5,2	4,6	3,6
Femmes	10,4	8,9	10,7	9,9	8,6	10,2	9,6	9,8	10,8	0,4
Moins de 18 ans*	9,1	7,2	9,6	9,5	6,4	8,9	8,5	8,0	10,1	1,0
18 à 64 ans	12,5	11,0	12,6	11,7	10,7	12,3	10,6	10,9	12,2	-0,3
65 ans et plus*	2,5	1,6	3,8	2,4	2,4	3,2	6,3	7,1	6,3	3,8
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2003-2011
Personnes seules	22,8	23,2	26,1	24,5	23,3	24,3	27,1	26,6	27,1	4,3
Hommes	24,3	25,9	28	27,6	24,9	23	27,3	28,1	27	2,7
Femmes	21,4	20,5	24,2	21,7	21,9	25,7	26,8	25	27,1	5,7
Personnes âgées*	2,7	2,5	5,3	5,4	4,1	6,6	13,1	13,2	12,5	9,8
Hommes âgés*	1,6	3,4	2,3	8,4	3,6	8,8	13,6	13,3	7,8	6,2
Femmes âgées*	3,1	2,1	6,3	4,2	4,3	5,7	12,9	13,1	14,7	11,6
Moins de 65 ans	29,6	30,2	33	31,3	30,5	31,1	32,1	31,8	32,6	3
Hommes, moins de 65 ans	27,9	29,6	32	31	29	25,8	29,6	31,1	30,8	2,9
Femmes, moins de 65 ans	31,8	31	34,4	31,6	32,3	38,8	36,1	32,7	35,3	3,5
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2003-2011
Personnes dans les familles économiques, deux personnes ou plus	7,7	6,3	7,2	6,8	5,3	7	6	6,8	7,4	-0,3
Hommes	7,2	6	6,5	6,1	4,8	6,7	5,7	6,8	7,1	-0,1
Femmes	8,2	6,5	7,9	7,4	5,8	7,2	6,3	6,7	7,7	-0,5
Personnes dans les familles de personnes âgées*	1,5	1,1	1,7	0,9	1,4	1,1	1,4	2,9	2,5	1
Personnes dans les familles autres que de personnes âgées	8,4	6,8	7,7	7,4	5,7	7,6	6,4	7,1	7,7	-0,7
Couples mariés*	8,8	7,4	7,5	6,9	6,9	7,5	6,7	7,1	6,3	-2,5
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées*	2,7	4,5	3,6	0,5	1,5	3,7	0,7	2,1	1	-1,7
Autres familles (autres que de personnes âgées)*	10,3	5,5	10,4	12,3	8,7	8,5	7,2	9,3	12,7	2,4
Biparentales avec enfants*	5,3	4,4	5,3	5,8	3,2	6	4,4	5	5,3	0
Monoparentales*	29,5	23,6	22,8	22	18,9	20	23,3	24,5	28,9	-0,6
Hommes à leur tête*	11,6	11,2	9,4	7,9	12,9	10,9	11,6	17,5	14,4	2,8
Femmes à leur tête*	34,2	27,5	26,9	26,5	20,9	22,9	26,1	25,9	33	-1,2

* À utiliser avec prudence, car le coefficient de variation est supérieur à 16 %.

Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 202-0802 et 202-804, compilation de la Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, juillet 2013.

ANNEXE 4 – RAPPORT DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Rapport de dépendance économique¹ selon le sexe, par région administrative pour l'ensemble du Québec, 2003-2010

Région	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2003
	\$ par 100 \$ de revenu d'emploi								%
Bas-Saint-Laurent	30,9	29,94	31,45	33,22	33,40	32,80	33,90	33,70	9,1
Hommes	24,34	23,17	23,67	25,11	25,90	25,50	27,20	26,70	9,7
Femmes	42,03	41,5	44,55	46,45	44,90	44,00	43,90	44,20	5,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	23,92	23,52	25,1	25,83	25,90	26,20	27,30	26,60	11,2
Hommes	17,12	16,61	17,39	17,68	18,00	18,60	20,00	19,10	11,6
Femmes	39,28	39,11	41,93	43,32	41,90	41,40	41,20	41,00	4,4
Capitale-Nationale	17,9	17,83	18,67	19,32	19,10	18,90	19,70	19,90	11,2
Hommes	12,64	12,58	12,63	12,93	13,00	12,90	13,80	14,10	11,6
Femmes	26,23	26,13	28,17	29,23	28,20	27,80	28,40	28,40	8,3
Mauricie	27,33	27,79	28,82	29,85	30,00	30,10	31,90	32,00	17,1
Hommes	18,66	19,3	19,29	19,94	20,70	21,00	23,20	23,30	24,9
Femmes	44,16	43,85	46,81	48,29	46,20	45,60	46,10	46,10	4,4
Estrie	22,39	22,66	24,38	25,61	25,70	25,90	28,00	27,80	24,2
Hommes	15,68	15,96	16,64	17,34	17,70	18,00	20,50	20,30	29,5
Femmes	33,64	33,75	37,02	38,92	38,00	38,00	39,00	38,90	15,6
Montréal	19,91	19,71	20,24	20,70	20,20	20,10	21,40	21,40	7,5
Hommes	13,25	13,08	12,92	13,00	12,80	12,70	14,00	14,00	5,7
Femmes	30,16	29,93	31,45	32,43	31,40	31,00	32,10	31,90	5,8
Outaouais	15,57	15,42	16,17	16,93	16,70	16,70	17,00	17,40	11,8
Hommes	12,07	11,91	11,98	12,36	12,30	12,40	13,00	13,30	10,2
Femmes	20,25	20,09	21,62	22,84	22,40	22,20	21,70	22,30	10,1
Abitibi-Témiscamingue	25	24,05	25,12	25,97	24,80	23,70	25,70	23,30	-6,8
Hommes	19,3	18,31	18,34	18,94	17,90	17,20	19,50	16,80	-13,0
Femmes	36,56	35,68	38,88	39,92	38,20	36,70	37,30	36,30	-0,7
Côte-Nord	21,13	19,91	21,36	22,10	22,00	22,00	22,80	21,10	-0,1
Hommes	15,53	14,33	14,93	15,20	15,30	15,50	16,50	14,70	-5,3
Femmes	33,84	32,6	35,63	37,11	36,00	35,40	35,40	34,40	1,7
Nord-du-Québec/ARK	19,13	18,21	20,79	23,41	23,60	21,80	24,00	23,40	22,3
Hommes	12,59	11,3	12,22	13,97	14,40	13,00	15,50	14,80	17,6
Femmes	30,76	30,07	34,92	38,18	37,40	35,40	36,00	35,40	15,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	47,54	46,78	49,9	52,79	50,90	49,80	50,90	49,60	4,3
Hommes	43,61	42,46	44,88	47,82	46,90	45,50	47,60	45,90	5,3
Femmes	53,28	53,13	56,99	59,46	56,20	55,40	55,00	54,20	1,7
Chaudière-Appalaches	19,56	19,65	21,05	21,91	22,20	22,00	23,60	23,50	20,1
Hommes	13,93	14,1	14,4	14,90	15,40	15,40	17,10	17,10	22,8
Femmes	29,57	29,38	32,65	33,92	33,20	32,80	33,70	33,60	13,6
Laval	16,14	16,09	17,16	17,83	17,90	17,90	19,20	19,30	19,6
Hommes	11,2	11,08	11,22	11,53	11,60	11,70	12,90	13,10	17,0
Femmes	23,72	23,71	26,11	27,16	26,90	26,80	28,00	27,90	17,6
Lanaudière	18,18	18,18	19,35	20,37	20,50	20,40	21,80	22,00	21,0
Hommes	13	12,97	13,1	13,69	14,00	14,10	15,50	15,70	20,8
Femmes	27,42	27,33	30,23	31,74	31,00	30,90	31,80	31,90	16,3
Laurentides	17,32	17,11	18,2	18,94	19,00	18,90	20,40	20,60	18,9
Hommes	12,29	12,06	12,23	12,60	12,90	12,90	14,40	14,70	19,6
Femmes	26,03	25,84	28,4	29,60	28,90	28,70	29,90	29,90	14,9
Montréal	15,74	15,6	16,62	17,35	17,50	17,50	18,90	18,90	20,1
Hommes	10,76	10,66	10,8	11,13	11,40	11,60	13,00	13,10	21,7
Femmes	24,2	23,92	26,33	27,59	27,10	26,90	27,80	27,90	15,3
Centre-du-Québec	24,18	24,79	26,19	27,29	27,60	27,70	29,70	29,40	21,6
Hommes	16,54	17,2	17,43	18,03	18,70	18,90	21,00	20,80	25,8
Femmes	38,39	38,61	42,16	43,80	42,80	42,60	44,00	43,60	13,6
Ensemble du Québec	19,32	19,16	20,14	20,88	20,80	20,70	22,00	21,90	13,4
Hommes	13,61	13,47	13,59	13,94	14,10	14,10	15,50	15,50	13,9
Femmes	28,81	28,58	30,86	32,09	31,20	30,90	31,70	31,60	9,7

1. Représente les paiements de transferts gouvernementaux par tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total.

Source : Statistique Canada, Profils de dépendance économique; compilations effectuées pour l'ISQ. Février 2013
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/comp_interreg/tableaux/rde-ra.htm.

ANNEXE 5 – INDICATEURS DE SUIVI RÉGIONAL ET NATIONAL

INDICATEURS RELATIFS À LA PAUVRETÉ – COMPARAISONS INTERRÉGIONALES

	Bas-Saint-Laurent	Saguenay-Lac-St-Jean	Capitale-Nationale	Mauricie	Estrie	Montréal	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Nord-du-Québec/ARK	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Chaudière-Appalaches	Laval	Lanaudière	Laurentides	Montréal	Centre-du-Québec	Ensemble du Québec
TAUX DE FAIBLE REVENU D'APRÈS LA MESURE DU FAIBLE REVENU (2010)¹																		
Taux de faible revenu (personnes) (%)	9,7	9,4	8,9	13,2	12,4	20,8	11,2	10,2	11,1	15,3	12,0	7,3	10,8	10,0	10,0	10,0	11,0	12,6
Rang ¹¹	4	3	2	15	14	17	12	8	11	16	13	1	9	5	5	5	10	
TAUX DE CHÔMAGE (2012)²																		
Taux de chômage (%)	8,1	8,1	5,7	9,7	8,0	10,2	6,5	6,4	7,6	7,6	12,9	4,6	8,1	7,9	6,8	6,5	8,3	7,8
Rang ¹¹	11	11	2	15	10	16	4	3	7	7	17	1	11	9	6	4	14	
TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE (MARS 2013)³																		
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) (%)	7,4	7,0	5,1	10,3	8,0	8,9	6,5	6,0	4,7	4,0	10,0	4,5	4,5	5,9	5,7	5,4	7,8	6,9
Rang ¹¹	12	11	5	17	14	15	10	9	4	1	16	2	2	8	7	6	13	
Taux d'assistance sociale (0-17 ans) (%)	4,8	4,8	3,8	9,5	7,2	12,4	6,7	4,0	3,2	3,8	8,0	2,7	4,7	5,4	4,7	5,0	6,4	6,8
Rang ¹¹	8	8	3	16	14	17	13	5	2	3	15	1	6	11	6	10	12	
Taux d'assistance sociale (0-64 ans) (%)	6,8	6,5	4,9	10,1	7,8	9,6	6,5	5,5	4,4	4,0	9,6	4,1	4,6	5,8	5,5	5,3	7,5	6,9
Rang ¹¹	12	10	5	17	14	15	10	7	3	1	15	2	4	9	7	6	13	
INDICATEURS RELATIFS À LA PAUVRETÉ																		
Rapport de dépendance économique (2010) ⁴ (S)	33,70	26,60	19,90	32,00	27,80	21,40	17,40	23,30	21,10	23,40	49,60	23,50	19,30	22,00	20,60	18,90	29,40	21,90
Rang ¹¹	16	12	4	15	13	7	1	9	6	10	17	11	3	8	5	2	14	
Proportion de la population de 25 à 64 ans détenant au moins un grade, certificat ou diplôme (2012) ⁵ (%)	81,9	84,6	90,5	82,6	83,9	90,1	84,2	77,3	76,7	76,7	74,2	82,9	90,7	82,1	84,6	84,4	76,2	85,8
Rang ¹¹	6	13	16	8	10	15	11	5	3	3	1	9	17	7	13	12	2	
Proportion de la population de 25 à 64 ans sans aucun grade, certificat ou diplôme (2012) ⁵ (%)	18,1	15,4	9,5	17,4	16,1	9,9	15,8	22,7	23,3	23,3	25,8	17,1	9,3	17,9	15,4	15,6	23,8	14,2
Rang ¹¹	12	4	2	10	8	3	7	13	14	14	17	9	1	11	4	6	16	
Locataires qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu pour le logement (2006) ⁶ (%)	30,8	34,2	33,7	36,1	35,3	39,0	35,9	31,2	26,3	8,7	29,0	26,6	36,6	34,9	35,0	33,0	31,4	35,6
Rang ¹¹	5	10	9	15	13	17	14	6	2	1	4	3	16	11	12	8	7	
Espérance de vie à la naissance (2008) ¹⁰ (ans)	80,5	79,9	81,0	80,1	80,9	80,9	79,5	79,5	79,3	80,8	79,0	81,1	81,6	80,1	80,0	80,7	66,1	80,6
Rang ¹¹	8	12	3	9	4	4	13	13	15	6	16	2	1	9	11	7	17	
INDICE DE DÉFAVORISATION⁷, DIMENSIONS MATÉRIELLE ET SOCIALE (2006)																		
Dimension matérielle⁸																		
1 ^{er} quintile (supérieur)	5,1	6,0	32,6	10,4	13,2	25,9	27,2	3,2	7,2	5,4	0,0	13,3	23,4	11,2	18,2	23,8	4,9	20,0
2 ^e quintile	10,2	16,8	24,8	14,4	19,1	17,9	18,7	10,3	17,9	5,7	2,7	19,3	32,8	21,9	22,0	23,4	13,3	20,0
3 ^e quintile	17,9	20,6	18,5	20,6	22,2	17,4	18,5	20,2	17,2	8,6	4,9	23,5	22,0	20,8	24,5	22,0	22,7	20,0
4 ^e quintile	24,4	26,9	15,4	25,0	23,6	18,3	15,3	26,7	21,2	19,5	18,6	22,0	13,9	21,6	20,8	19,7	32,6	20,0
5 ^e quintile (inférieur)	42,4	29,7	8,7	29,6	21,9	20,6	20,4	39,6	36,4	60,8	73,8	21,9	7,9	24,5	14,5	11,0	26,6	20,0
Dimension sociale⁹																		
1 ^{er} quintile (supérieur)	29,6	24,6	17,4	15,2	15,9	12,1	16,9	25,7	34,5	58,1	31,1	30,5	28,1	20,1	18,2	23,1	24,5	20,0
2 ^e quintile	26,4	24,9	20,0	19,3	23,5	10,5	23,0	25,2	22,4	24,9	30,4	26,8	19,1	29,8	21,5	21,6	24,2	20,0
3 ^e quintile	21,9	21,7	17,7	24,5	20,4	15,3	22,5	20,8	22,1	5,7	29,5	20,8	16,9	24,6	25,1	21,7	22,1	20,0
4 ^e quintile	13,8	17,7	19,0	18,1	18,2	28,6	17,1	14,5	14,9	7,2	8,1	13,8	20,3	15,3	21,5	17,1	14,5	20,0
5 ^e quintile (inférieur)	8,4	11,1	26,0	22,9	22,0	33,5	20,5	13,8	6,1	4,1	0,9	8,1	15,5	10,2	13,6	16,4	14,8	20,0

1. Statistique Canada, Fichier sur les familles T1 (FFT1). Compilation : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec, traitement: Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, avril 2013.

2. Statistique Canada, Enquête sur la population active 2003-2013. Traitement: Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, juillet 2013.

3. Taux d'assistance sociale compilés par la DSIG, MESS, juin 2012.

4. Rapport de dépendance économique (RDE) : montant des transferts gouvernementaux pour 100 \$ de revenu d'emploi **total dans un territoire donné**. Source : Statistique Canada, Profils de dépendance économique, **compilations effectuées pour l'Institut de la statistique du Québec**, février 2013.

5. Statistique Canada, Enquête sur la population active 2003-2012. Traitement: Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, mars 2013

6. Statistique Canada, recensements canadiens de 2001 et 2006. Compilation : Institut de la statistique du Québec, traitement : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, 2013.

7. Cette mesure permet de simuler ce qu'il en serait dans une région si les seuils de référence relatifs à la population de l'ensemble du Québec répartie en quintiles (20 %) s'appliquaient à la région. Le taux indique le pourcentage de la population vivant dans des aires de diffusion (unités de 400 à 700 personnes) où la moyenne des indicateurs la situe sous le seuil correspondant au quintile pour l'ensemble du Québec. Sources : Pampalon, R. et G. Raymond, "Indice de défavorisation matérielle et sociale" : son application au secteur de la santé et du bien-être, Santé, société et solidarité, Les Publications du Québec, 2003; Statistique Canada, Recensement 2006.

8. Il s'agit d'un indicateur social fondé sur l'éloignement par rapport à un réseau social (capital social) selon des taux observables sur un territoire de personnes séparées, veuves ou divorcées, de familles monoparentales ou de personnes seules.

9. Il s'agit d'un indicateur économique fondé sur la scolarité, le rapport emploi/population et le revenu moyen.

10. Éco-santé Québec 2012-2013 (mise à jour : décembre 2012). Le Nunavik (2008 : 66,1 ans) et les Terres-de-Cries-de-la-Baie-James (2008 : 77,5 ans) sont exclus de la région Nord-du-Québec.

11. 1^{er} rang : nombre le plus élevé; 16^e rang (ou 17^e) : nombre le moins élevé.

Mise à jour : MESS, Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, 4 novembre 2014.

ANNEXE 6 – PORTRAITS STATISTIQUES RÉGIONAUX

BAS-SAINT-LAURENT (01)

Le taux de faible revenu de la région du Bas-Saint-Laurent, mesuré pour les personnes à l'aide de la mesure de faible revenu (MFR)⁴⁶, a diminué de 9,1 % de 2003 à 2010 (de 10,7 % à 9,7 %), alors qu'il est resté sensiblement le même en début et en fin de période dans l'ensemble du Québec (12,6 %) [Statistique Canada, 2013c].

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu (Senécal, 2012) au logement dans le Bas-Saint-Laurent a diminué de 4,3 points de 2001 à 2006. Elle s'établit à 30,8 % (femmes : 33 % / hommes : 28 %) en 2006 et elle est inférieure de 4,8 points de pourcentage à la donnée nationale.

En 2012, la région compte proportionnellement moins de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (Statistique Canada, 2013) que l'ensemble du Québec (81,9 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (84,8 %) est plus élevée que celle des hommes (79,1 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 18,8 %, presque autant chez les hommes que chez les femmes (18,5 % comparativement à 19 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance (IRDES *et al.*, 2012)⁴⁷ des hommes de la région du Bas-Saint-Laurent a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des femmes (2,1 % comparativement à 0,4 %), même si l'espérance de vie de ces dernières est toujours plus élevée que celle des hommes. En 2008, les hommes de la région ont une espérance de vie similaire à celle des hommes de l'ensemble de la population (78 ans comparativement à 78,3 ans), alors que les femmes présentent une espérance de vie plus élevée (83,1 ans comparativement à 82,9 ans).

Le taux de chômage (Statistique Canada, 2013a) de la région du Bas-Saint-Laurent varie de -2 points ou de -19,8 % de 2003 à 2012 (de 10,1 % à 8,1 %). La donnée provinciale montre un taux de chômage moins élevé (2012 : 7,8 %). Les données sexuées de la région du Bas-Saint-Laurent allant de 2003 à 2010 montrent toutefois une augmentation constante du taux de chômage chez les hommes à partir de 2006 (de 10,3 % à 12,1 %) suivie d'une chute importante du taux en 2011 (9,3 %). Le taux de chômage chez les femmes varie de 1,5 point ou de -17,4 % sur la période, mais se met à monter en 2012 (de 6,5 % en 2011 à 7,1 % en 2012). Le taux de chômage chez les hommes reste un peu plus élevé que dans l'ensemble du Québec (9 % comparativement à 8,5 %), mais le taux de chômage chez les femmes de la région est semblable (7,1 % comparativement à 7 %).

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique (ISQ, 2013a)⁴⁸ de la région du Bas-Saint-Laurent a augmenté de 9,1 % pour se situer à 33,70 \$. L'augmentation a été plus forte chez les hommes (9,7 %) que chez les femmes (5,2 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, le taux d'assistance sociale, adultes et enfants, s'élevait à 7 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 9 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux s'élève à 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 24,4 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à une diminution de 17,9 % dans l'ensemble du Québec.

46. D'après la MFR de Statistique Canada, une unité familiale est considérée comme étant à faible revenu si son revenu est inférieur à la moitié de la médiane des revenus de l'ensemble de la population ajustée selon la taille et la composition des unités familiales. La mesure de faible revenu peut être calculée avant impôt (MFR-AVI) et après impôt (MFR-API). C'est la mesure de faible revenu après impôt (MFR-API) qui est utilisée dans ce document.

47. Le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James sont exclus de la région Nord-du-Québec.

48. Le rapport de dépendance économique représente les transferts des administrations publiques par tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total d'un territoire donné.

Dans la région, le taux d'assistance sociale chez les enfants est inférieur en mars 2013 à celui de l'ensemble du Québec, alors que le taux d'assistance sociale chez les adultes y est supérieur, mais ils sont tous les deux en baisse depuis mars 2003. Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans a diminué de 21,3 % de 2003 à 2013, comparativement à une diminution de 15,9 % pour l'ensemble du Québec.

Chez les prestataires adultes, le taux d'assistance sociale selon le sexe dans le Bas-Saint-Laurent se différencie d'un point de pourcentage en 2013, à l'avantage des femmes (6,9 % comparativement à 7,8 %), et ce taux diminue davantage chez les femmes que chez les hommes sur l'ensemble de la période. Ce résultat est en grande partie lié à une plus forte diminution du taux d'assistance sociale chez les femmes que chez les hommes dans le programme d'aide sociale pour la population avec contraintes temporaires et sans contrainte au travail.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région du Bas-Saint-Laurent montre une concentration de la population (66,8 %) dans les 4^e et 5^e quintiles de la défavorisation matérielle, alors que c'est l'inverse pour l'indice de défavorisation sociale qui révèle une concentration de la population (56 %) dans les deux quintiles les plus favorisés. Ce portrait de la défavorisation matérielle et sociale du Bas-Saint-Laurent est à l'image de celui qui prévaut dans les régions éloignées des grands centres, notamment les régions-ressources, où elles sont particulièrement favorisées socialement mais plus défavorisées matériellement.

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Bas-Saint Laurent

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	10,7	10,6	9,9	10,0	10,5	10,0	9,6	9,7			
Taux d'effort au logement				30,8							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	68,9	66,6	68,8	72,6	72,1	77,1	77,8	78,4	79,3	81,9	
Hommes	66,8	63,2	66,2	70,8	71,3	76,2	76,2	75,3	75,6	79,1	
Femmes	71,2	69,9	71,3	74,4	73,0	78,0	79,6	81,5	82,8	84,8	
Espérance de vie (ensemble de la population)	79,6	79,7	79,7	79,9	80,3	80,5					
Hommes	76,4	76,6	76,7	77,0	77,3	78,0					
Femmes	82,8	82,9	82,7	82,9	83,2	83,1					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	5,9	5,7	5,3	5,6	5,6	5,4	5,4				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	10,1	9,4	8,5	9,0	9,0	8,7	9,2	10,0	8,0	8,1	
Hommes	11,3	11,4	10,5	10,3	11,0	11,3	11,8	12,1	9,3	9,0	
Femmes	8,6	7,1	6,2	7,5	6,5	5,8	6,3	7,7	6,5	7,1	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	9,4	9,1	8,8	8,7	8,5	8,4	8,2	8,1	7,9	7,6	7,4
Hommes de 18 à 64 ans	9,5	9,2	8,9	8,9	8,8	8,8	8,6	8,5	8,3	8,0	7,8
Femmes de 18 à 64 ans	9,4	9,0	8,7	8,4	8,2	8,0	7,9	7,7	7,5	7,2	6,9
Rapport de dépendance économique (\$)	30,90	29,94	31,45	33,22	33,40	32,80	33,90	33,70			
Hommes	24,34	23,17	23,67	25,11	25,90	25,50	27,20	26,70			
Femmes	42,03	41,50	44,55	46,45	44,90	44,00	43,90	44,20			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes
- Mois de mars de 2003 à 2013 -
- Bas-Saint-Laurent -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	2 322	2 200	2 011	2 009	1 886	1 795	1 680	1 647	1 568	1 519	1 447	-875
		ASC-Cont. temporaires	1 061	1 061	1 069	1 070	1 017	1 030	1 015	981	950	896	915	-146
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>3 383</i>	<i>3 261</i>	<i>3 080</i>	<i>3 079</i>	<i>2 903</i>	<i>2 825</i>	<i>2 695</i>	<i>2 628</i>	<i>2 518</i>	<i>2 415</i>	<i>2 362</i>	<i>-1 021</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	2 625	2 583	2 580	2 603	2 610	2 612	2 563	2 494	2 482	2 425	2 360	-265
		SSC-Conjoints de CSE	260	244	241	241	247	246	235	218	207	191	175	-85
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>2 885</i>	<i>2 827</i>	<i>2 821</i>	<i>2 844</i>	<i>2 857</i>	<i>2 858</i>	<i>2 798</i>	<i>2 712</i>	<i>2 689</i>	<i>2 616</i>	<i>2 535</i>	<i>-350</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>82</i>	<i>125</i>	<i>138</i>	<i>87</i>	<i>68</i>	<i>88</i>	<i>n.a.</i>
Total des hommes			6 268	6 088	5 901	5 923	5 760	5 746	5 597	5 459	5 284	5 086	4 975	-1 293
Population des hommes de 18 à 64 ans			66 321	66 395	66 377	66 217	65 827	65 374	65 071	64 528	63 822	63 636	63 636	-2 685
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			9,5%	9,2%	8,9%	8,9%	8,8%	8,8%	8,6%	8,5%	8,3%	8,0%	7,8%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	1 733	1 533	1 390	1 266	1 179	1 077	969	925	811	756	707	-1 026
		ASC-Cont. temporaires	1 546	1 555	1 481	1 409	1 347	1 310	1 297	1 243	1 233	1 199	1 168	-378
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>3 279</i>	<i>3 088</i>	<i>2 871</i>	<i>2 675</i>	<i>2 526</i>	<i>2 387</i>	<i>2 266</i>	<i>2 168</i>	<i>2 044</i>	<i>1 955</i>	<i>1 875</i>	<i>-1 404</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	2 361	2 320	2 358	2 356	2 371	2 350	2 335	2 295	2 245	2 206	2 126	-235
		SSC-Conjoints de CSE	428	394	376	368	355	337	308	274	275	250	222	-206
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>2 789</i>	<i>2 714</i>	<i>2 734</i>	<i>2 724</i>	<i>2 726</i>	<i>2 687</i>	<i>2 643</i>	<i>2 569</i>	<i>2 520</i>	<i>2 456</i>	<i>2 348</i>	<i>-441</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>81</i>	<i>92</i>	<i>101</i>	<i>93</i>	<i>61</i>	<i>83</i>	<i>n.a.</i>
Total des femmes			6 068	5 802	5 605	5 399	5 252	5 135	4 988	4 830	4 645	4 459	4 293	-1 775
Population des femmes de 18 à 64 ans			64 526	64 563	64 513	64 366	64 134	63 861	63 491	62 956	62 151	61 900	61 900	-2 626
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			9,4%	9,0%	8,7%	8,4%	8,2%	8,0%	7,9%	7,7%	7,5%	7,2%	6,9%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	4 055	3 733	3 401	3 275	3 065	2 872	2 649	2 572	2 379	2 275	2 154	-1 901
		ASC-Cont. temporaires	2 607	2 616	2 550	2 479	2 364	2 340	2 312	2 224	2 183	2 095	2 083	-524
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>6 662</i>	<i>6 349</i>	<i>5 951</i>	<i>5 754</i>	<i>5 429</i>	<i>5 212</i>	<i>4 961</i>	<i>4 796</i>	<i>4 562</i>	<i>4 370</i>	<i>4 237</i>	<i>-2 425</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	4 986	4 903	4 938	4 959	4 981	4 962	4 898	4 789	4 727	4 631	4 486	-500
		SSC-Conjoints de CSE	688	638	617	609	602	583	543	492	482	441	397	-291
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>5 674</i>	<i>5 541</i>	<i>5 555</i>	<i>5 568</i>	<i>5 583</i>	<i>5 545</i>	<i>5 441</i>	<i>5 281</i>	<i>5 209</i>	<i>5 072</i>	<i>4 883</i>	<i>-791</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>163</i>	<i>217</i>	<i>239</i>	<i>180</i>	<i>129</i>	<i>171</i>	<i>n.a.</i>
Total			12 336	11 890	11 506	11 322	11 012	10 881	10 585	10 289	9 929	9 545	9 268	-3 068
Population totale de 18 à 64 ans			130 847	130 958	130 890	130 583	129 961	129 235	128 562	127 484	125 973	125 536	125 536	-5 311
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			9,4%	9,1%	8,8%	8,7%	8,5%	8,4%	8,2%	8,1%	7,9%	7,6%	7,4%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Bas-Saint-Laurent			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	10 636	8 401	-2 235	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	12 336	9 267	-3 069	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	9,4%	7,4%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	3 032	1 646	-1 386	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	7,8%	4,8%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	15 368	10 913	-4 455	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	9,0%	6,8%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN (02)

Le taux de faible revenu de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, mesuré pour les personnes selon la MFR, a diminué de 12,8 % de 2003 à 2010 (de 10,8 % à 9,4 %), alors qu'il est resté sensiblement le même en début et en fin de période dans l'ensemble du Québec (12,6 %).

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement au Saguenay–Lac-Saint-Jean a diminué de 1,8 point de 2001 à 2006. Elle s'établit à 34,2 % (femmes : 40 % / hommes : 27 %) en 2006 et elle est inférieure de 1,4 point de pourcentage à la donnée nationale (34,2 % comparativement à 35,6 %).

En 2012, la région compte moins de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (84,6 % comparativement à 85,8 %), proportion qui est en baisse de 0,2 point comparativement à 2011. La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (83,9 %) est moins élevée que celle des hommes (85,5 %), une situation inverse à celle de 2011. De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 13,6 %, mais plus chez les hommes que chez les femmes (14,2 % comparativement à 13,3 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des femmes (2,9 ans comparativement à 1,6 an), même si l'espérance de vie de ces dernières est toujours plus élevée de 4,8 ans que celle des hommes. En 2009, les hommes (77,6 ans comparativement à 78,3 ans) de la région ont une espérance de vie inférieure à celle des hommes de l'ensemble de la population, contrairement aux femmes (82,4 ans comparativement à 82,9 ans).

Le taux de chômage de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean varie de -3,8 points ou de -31,9 % de 2003 à 2012 (de 11,9 % à 8,1 %) tout en subissant une hausse atypique en 2009 (10 %), contrairement à la tendance à la baisse depuis 2003. Les données provinciales montrent des taux de chômage équivalents (2012 : 7,8 %) et une diminution des taux de chômage sur la même période. Les données sexuées de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean allant de 2003 à 2012 montrent une tendance à la baisse des taux de chômage, mais une variation différente (femmes : -40,2 % / hommes : -25,6 %). Les taux de chômage chez les femmes restent toujours en deçà des taux de chômage chez les hommes. En 2012, le taux de chômage chez les hommes (9 % comparativement à 8,5 %) de la région reste légèrement plus élevé que dans l'ensemble du Québec, contrairement au taux de chômage chez les femmes qui est exactement le même (7 %).

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a augmenté de 11,2 % pour se situer à 26,60 \$. L'augmentation a été plus forte chez les hommes (11,6 %) que chez les femmes (4,4 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le taux d'assistance sociale, adultes et enfants, s'élevait à 6,5 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,8 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux s'élevait à 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Dans la région, le taux d'assistance sociale chez les enfants est inférieur en mars 2013 à celui de l'ensemble du Québec, alors que le taux d'assistance sociale chez les adultes y est égal, mais ils sont tous deux en baisse depuis mars 2003. Il faut noter la diminution de près de la moitié du taux d'assistance sociale chez les enfants durant la période (-40,7 %). Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 26,1 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à une diminution de 17,9 % dans l'ensemble du Québec.

Chez les adultes prestataires, le taux d'assistance sociale selon le sexe au Saguenay–Lac-Saint-Jean ne montre pas de très grandes différences, mais on observe que de 2003 à 2013 le taux d'assistance sociale chez les femmes (de 9,4 % à 6,9 %) diminue davantage que chez les hommes (de 8,7 % à 7,1 %) même s'il diminue constamment chez les deux sexes. Ce résultat est en grande partie lié à une plus forte diminution du taux d'assistance sociale chez les femmes que chez les hommes dans le programme d'aide sociale pour la population ayant des contraintes temporaires au travail. Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans a diminué de 22,2 % de 2003 à 2013, comparativement à une diminution de 15,9 % pour l'ensemble du Québec.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean montre une concentration de la population (56,6 %) dans les 4^e et 5^e quintiles de la défavorisation matérielle, alors que c'est l'inverse pour l'indice de défavorisation sociale qui révèle une concentration de la population (49,5 %) dans les deux quintiles les plus favorisés. Ce portrait de la défavorisation matérielle et sociale du Saguenay–Lac-Saint-Jean est à l'image de celui qui prévaut dans les régions éloignées des grands centres, notamment les régions-ressources, où elles sont particulièrement favorisées socialement mais plus défavorisées matériellement.

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Saguenay–Lac-Saint-Jean.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	10,8	10,6	10,1	9,8	10,1	9,8	9,6	9,4			
Taux d'effort au logement				34,2							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	74,5	73,5	77,3	80,1	79,0	81,4	84,4	82,3	84,8	84,6	
Hommes	74,9	75,4	76,7	80,9	78,4	81,4	84,3	81,6	83,6	85,5	
Femmes	74,1	71,6	78,1	79,3	79,6	81,3	84,6	82,7	86,0	83,9	
Espérance de vie (ensemble de la population)	78,2	78,6	78,8	79,2	79,6	79,9					
Hommes	75,4	75,8	76,1	76,6	77,0	77,6					
Femmes	81,1	81,4	81,5	81,8	82,1	82,4					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	5,2	5,4	5,4	5,3	5,2	5,3	5,2				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	11,9	12,0	10,8	10,7	9,1	8,5	10,0	8,1	8,3	8,1	
Hommes	12,1	13,2	12,2	11,6	9,6	9,8	11,8	9,3	9,1	9,0	
Femmes	11,7	10,4	9,0	9,5	8,5	7,0	7,9	7,1	7,4	7,0	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	9,0	8,8	8,5	8,4	8,2	7,9	7,8	7,7	7,4	7,1	7,0
Hommes de 18 à 64 ans	8,7	8,5	8,2	8,2	8,1	7,8	7,8	7,8	7,4	7,2	7,1
Femmes de 18 à 64 ans	9,4	9,1	8,8	8,6	8,3	8,1	7,8	7,6	7,4	7,1	6,9
Rapport de dépendance économique (\$)	23,92	23,52	25,10	25,83	25,90	26,20	27,30	26,6			
Hommes	17,12	16,61	17,39	17,68	18,00	18,60	20,00	19,10			
Femmes	39,28	39,11	41,93	43,32	41,90	41,40	41,20	41,00			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes

- Mois de mars de 2003 à 2013 -

- Saguenay-Lac-Saint-Jean -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	3 853	3 771	3 491	3 408	3 279	2 991	2 907	2 854	2 554	2 419	2 368	-1 485
		ASC-Cont. temporaires	1 207	1 224	1 204	1 189	1 163	1 138	1 128	1 145	1 139	1 146	1 138	-69
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>5 060</i>	<i>4 995</i>	<i>4 695</i>	<i>4 597</i>	<i>4 442</i>	<i>4 129</i>	<i>4 035</i>	<i>3 999</i>	<i>3 693</i>	<i>3 565</i>	<i>3 506</i>	<i>-1 554</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	2 825	2 692	2 663	2 683	2 675	2 645	2 659	2 635	2 615	2 569	2 559	-266
		SSC-Conjoints de CSE	292	288	274	258	249	237	223	213	196	180	177	-115
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>3 117</i>	<i>2 980</i>	<i>2 937</i>	<i>2 941</i>	<i>2 924</i>	<i>2 882</i>	<i>2 882</i>	<i>2 848</i>	<i>2 811</i>	<i>2 749</i>	<i>2 736</i>	<i>-381</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>120</i>	<i>158</i>	<i>156</i>	<i>170</i>	<i>121</i>	<i>128</i>	<i>n.a.</i>
Total des hommes			8 177	7 975	7 632	7 538	7 366	7 112	7 051	6 992	6 650	6 419	6 349	-1 828
Population des hommes de 18 à 64 ans			94 144	93 571	92 788	92 045	91 502	91 031	90 505	89 971	89 292	89 430	89 430	-4 714
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			8,7%	8,5%	8,2%	8,2%	8,1%	7,8%	7,8%	7,8%	7,4%	7,2%	7,1%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	3 036	2 881	2 686	2 448	2 315	2 061	1 880	1 779	1 632	1 552	1 517	-1 519
		ASC-Cont. temporaires	2 318	2 264	2 196	2 089	1 952	1 911	1 808	1 751	1 734	1 680	1 640	-678
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>5 354</i>	<i>5 145</i>	<i>4 882</i>	<i>4 537</i>	<i>4 267</i>	<i>3 972</i>	<i>3 688</i>	<i>3 530</i>	<i>3 366</i>	<i>3 232</i>	<i>3 157</i>	<i>-2 197</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	2 757	2 667	2 643	2 674	2 690	2 666	2 642	2 603	2 555	2 513	2 460	-297
		SSC-Conjoints de CSE	344	314	295	297	291	264	244	221	195	179	170	-174
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>3 101</i>	<i>2 981</i>	<i>2 938</i>	<i>2 971</i>	<i>2 981</i>	<i>2 930</i>	<i>2 886</i>	<i>2 824</i>	<i>2 750</i>	<i>2 692</i>	<i>2 630</i>	<i>-471</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>91</i>	<i>150</i>	<i>162</i>	<i>168</i>	<i>116</i>	<i>129</i>	<i>n.a.</i>
Total des femmes			8 455	8 126	7 820	7 508	7 248	6 989	6 697	6 500	6 272	6 026	5 890	-2 565
Population des femmes de 18 à 64 ans			89 916	89 242	88 376	87 806	87 263	86 765	86 290	85 794	85 244	85 255	85 255	-4 661
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			9,4%	9,1%	8,8%	8,6%	8,3%	8,1%	7,8%	7,6%	7,4%	7,1%	6,9%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	6 889	6 652	6 177	5 856	5 594	5 052	4 787	4 633	4 186	3 971	3 885	-3 004
		ASC-Cont. temporaires	3 525	3 488	3 400	3 278	3 115	3 049	2 936	2 896	2 873	2 826	2 778	-747
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>10 414</i>	<i>10 140</i>	<i>9 577</i>	<i>9 134</i>	<i>8 709</i>	<i>8 101</i>	<i>7 723</i>	<i>7 529</i>	<i>7 059</i>	<i>6 797</i>	<i>6 663</i>	<i>-3 751</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	5 582	5 359	5 306	5 357	5 365	5 311	5 301	5 238	5 170	5 082	5 019	-563
		SSC-Conjoints de CSE	636	602	569	555	540	501	467	434	391	359	347	-289
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>6 218</i>	<i>5 961</i>	<i>5 875</i>	<i>5 912</i>	<i>5 905</i>	<i>5 812</i>	<i>5 768</i>	<i>5 672</i>	<i>5 561</i>	<i>5 441</i>	<i>5 366</i>	<i>-852</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>211</i>	<i>308</i>	<i>318</i>	<i>338</i>	<i>237</i>	<i>257</i>	<i>n.a.</i>
Total			16 632	16 101	15 452	15 046	14 614	14 101	13 748	13 492	12 922	12 445	12 239	-4 393
Population totale de 18 à 64 ans			184 060	182 813	181 164	179 851	178 765	177 796	176 795	175 765	174 536	174 685	174 685	-9 375
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			9,0%	8,8%	8,5%	8,4%	8,2%	7,9%	7,8%	7,7%	7,4%	7,1%	7,0%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Saguenay-Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Saguenay-Lac-Saint-Jean			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	14 672	11 334	-3 338	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	16 632	12 242	-4 390	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	9,0%	7,0%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	4 661	2 347	-2 314	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	8,1%	4,8%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	21 293	14 589	-6 704	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	8,8%	6,5%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

CAPITALE-NATIONALE (03)

Le taux de faible revenu de la région de la Capitale-Nationale, mesuré pour les personnes selon la MFR, a diminué de 7,9 % de 2003 à 2010 (de 9,7 % à 8,9 %), alors qu'il est resté sensiblement le même en début et en fin de période dans l'ensemble du Québec (12,6 %).

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement dans la région de la Capitale-Nationale a diminué de 2,1 points de 2001 à 2006. Elle s'établit à 33,7 % (femmes : 38 % / hommes : 28 %) en 2006 et elle est inférieure de 1,9 point de pourcentage à la donnée nationale (33,7 % comparativement à 35,6 %).

En 2012, la région compte proportionnellement plus de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (90,5 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (90,9 %) est plus élevée que celle des hommes (90,1 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 8,4 %, mais plus chez les hommes que chez les femmes (9,2 % comparativement à 7,6 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région de la Capitale-Nationale a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des femmes (2,5 % comparativement à 1,2 %), même si l'espérance de vie de ces dernières est toujours plus élevée de cinq ans que celle des hommes. Les hommes (78,4 ans comparativement à 78,3 ans) et les femmes (83,4 ans comparativement à 82,9 ans) de la région ont une espérance de vie semblable aux hommes et aux femmes de l'ensemble de la population.

Le taux de chômage de la région de la Capitale-Nationale varie de -1,6 point ou de -21,9 % de 2003 à 2012 (de 7,3 % à 5,7 %) avec un minimum de 4,6 % atteint en 2008. Les données provinciales montrent des taux de chômage supérieurs (2012 : 7,8 %) malgré une diminution des taux de chômage sur la période. De 2003 à 2010, le taux de chômage des femmes montre une diminution constante (de 6,7 % à 3,5 %) et il remonte par la suite. Le taux chez les hommes, également en baisse de 2003 à 2008 (de 7,8 % à 5 %), montre aussi une augmentation de 2008 à 2011 (de 5 % à 7,1 %), même s'il termine en baisse. En 2012, le taux de chômage des femmes (de 5,3 % comparativement à 7 %) et des hommes (6 % comparativement à 8,5 %) de la région demeure plus bas que celui de l'ensemble du Québec.

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région de la Capitale-Nationale a augmenté de 11,2 % pour se situer à 19,90 \$. L'augmentation a été plus forte chez les hommes (11,6 %) que chez les femmes (8,3 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Dans la région de la Capitale-Nationale, le taux d'assistance sociale, adultes et enfants, s'élevait à 4,9 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 7 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux est de 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Dans la région, les taux d'assistance sociale chez les enfants (3,8 % comparativement à 6,8 %) et chez les adultes (5,1 % comparativement à 6,9 %) en mars 2013 sont inférieurs à ceux de l'ensemble du Québec, et ils sont tous les deux en baisse depuis mars 2003. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 30 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à une diminution de 17,9 % dans l'ensemble du Québec.

Les taux d'assistance sociale diminuent presque constamment chez les deux sexes tout au long de la période, même si les taux chez les femmes (de 7,1 % à 4,7 %) restent toujours en deçà des taux chez les hommes (de 7,4 % à 5,5 %). Cette diminution constante est aussi observée sur le plan national, mais seulement pour les femmes.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région de la Capitale-Nationale montre une concentration de la population (57,4 %) dans les 1^{er} et 2^e quintiles de la défavorisation matérielle. La distribution de la population par quintiles pour la défavorisation sociale de la Capitale-Nationale est plutôt égale, même si elle semble se concentrer dans une partie de la population du dernier quintile (26 %).

Chez les adultes prestataires, le taux d'assistance sociale selon le sexe dans la région de la Capitale-Nationale montre une différence de 0,8 point au profit des femmes et on observe que de 2003 à 2011 le taux d'assistance sociale chez les femmes (de 7 % à 5,1 %) diminue davantage que chez les hommes (de 7,4 % à 5,9 %). Ce résultat est en grande partie lié à une plus forte diminution du taux d'assistance sociale chez les femmes que chez les hommes dans le programme d'aide sociale pour la population ayant des contraintes temporaires. Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans a diminué de 1,8 point de 2003 à 2011, comparativement à une diminution de 0,9 point pour l'ensemble du Québec.

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Capitale-Nationale.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	9,7	9,8	9,3	9,2	9,5	9,1	8,9	8,9			
Taux d'effort au logement				33,7							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	83,5	83,6	88,4	86,7	87,4	88,8	89,1	91,4	90,4	90,5	
Hommes	82,5	83,1	87,8	86,8	87,5	87,7	87,8	90,5	89,1	90,1	
Femmes	84,4	84,2	89,0	86,6	87,3	89,8	90,4	92,3	91,7	90,9	
Espérance de vie (ensemble de la population)	79,6	80,0	80,2	80,5	80,8	81,0					
Hommes	76,5	77,0	77,1	77,5	77,9	78,4					
Femmes	82,4	82,6	82,8	83,1	83,3	83,4					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	5,4	5,4	5,4	5,3	5,4	5,3	5,2				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	7,3	5,8	5,8	5,6	5,0	4,6	5,3	5,1	5,8	5,7	
Hommes	7,8	6,2	6,3	6,0	5,5	5,0	6,3	6,5	7,1	6,0	
Femmes	6,7	5,3	5,3	5,1	4,4	4,1	4,1	3,5	4,5	5,3	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	7,2	6,8	6,6	6,4	6,2	5,9	5,6	5,5	5,4	5,2	5,1
Hommes de 18 à 64 ans	7,4	7,0	6,8	6,7	6,5	6,2	6,0	5,9	5,8	5,7	5,5
Femmes de 18 à 64 ans	7,1	6,6	6,4	6,1	5,9	5,6	5,3	5,1	5,0	4,8	4,7
Rapport de dépendance économique (\$)	17,90	17,83	18,67	19,32	19,10	18,90	19,70	19,9			
Hommes	12,64	12,58	12,63	12,93	13,00	12,90	13,80	14,10			
Femmes	26,23	26,13	28,17	29,23	28,20	27,80	28,40	28,40			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes

- Mois de mars de 2003 à 2013 -

- Capitale-Nationale -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	7 412	7 051	6 652	6 365	6 109	5 485	5 167	5 151	5 087	4 835	4 622	-2 790
		ASC-Cont. temporaires	2 543	2 678	2 685	2 656	2 561	2 476	2 422	2 452	2 516	2 522	2 523	-20
		<i>Total Aide sociale</i>	9 955	9 729	9 337	9 021	8 670	7 961	7 589	7 603	7 603	7 357	7 145	-2 810
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	6 130	5 584	5 615	5 603	5 656	5 644	5 632	5 569	5 532	5 517	5 461	-669
		SSC-Conjoints de CSE	457	432	395	368	332	330	311	291	275	248	223	-234
		<i>Total Solidarité sociale</i>	6 587	6 016	6 010	5 971	5 988	5 974	5 943	5 860	5 807	5 765	5 684	-903
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	191	234	273	184	169	143	<i>n.a.</i>
Total des hommes			16 542	15 745	15 347	14 992	14 658	14 081	13 713	13 699	13 575	13 273	12 954	-3 588
Population des hommes de 18 à 64 ans			222 385	224 170	224 788	225 200	226 255	227 826	229 783	231 865	233 471	234 490	234 490	12 105
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			7,4%	7,0%	6,8%	6,7%	6,5%	6,2%	6,0%	5,9%	5,8%	5,7%	5,5%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	4 706	4 394	4 079	3 750	3 562	3 188	2 853	2 704	2 793	2 677	2 601	-2 105
		ASC-Cont. temporaires	4 535	4 362	4 255	4 095	3 838	3 524	3 297	3 276	3 153	3 037	2 998	-1 537
		<i>Total Aide sociale</i>	9 241	8 756	8 334	7 845	7 400	6 712	6 150	5 980	5 946	5 714	5 599	-3 642
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	5 920	5 578	5 495	5 458	5 451	5 534	5 412	5 263	5 178	4 975	4 792	-1 128
		SSC-Conjoints de CSE	460	417	385	344	328	327	297	268	259	244	216	-244
		<i>Total Solidarité sociale</i>	6 380	5 995	5 880	5 802	5 779	5 861	5 709	5 531	5 437	5 219	5 008	-1 372
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	124	199	224	194	179	176	<i>n.a.</i>
Total des femmes			15 621	14 751	14 214	13 647	13 179	12 666	12 026	11 713	11 550	11 093	10 769	-4 852
Population des femmes de 18 à 64 ans			221 531	222 889	223 129	223 120	223 932	225 429	226 970	228 194	229 280	229 972	229 972	8 441
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			7,1%	6,6%	6,4%	6,1%	5,9%	5,6%	5,3%	5,1%	5,0%	4,8%	4,7%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	12 118	11 445	10 731	10 115	9 671	8 673	8 020	7 855	7 880	7 512	7 223	-4 895
		ASC-Cont. temporaires	7 078	7 040	6 940	6 751	6 399	6 000	5 719	5 728	5 669	5 559	5 521	-1 557
		<i>Total Aide sociale</i>	19 196	18 485	17 671	16 866	16 070	14 673	13 739	13 583	13 549	13 071	12 744	-6 452
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	12 050	11 162	11 110	11 061	11 107	11 178	11 044	10 832	10 710	10 492	10 253	-1 797
		SSC-Conjoints de CSE	917	849	780	712	660	657	608	559	534	492	439	-478
		<i>Total Solidarité sociale</i>	12 967	12 011	11 890	11 773	11 767	11 835	11 652	11 391	11 244	10 984	10 692	-2 275
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	315	433	497	378	348	319	<i>n.a.</i>
Total			32 163	30 496	29 561	28 639	27 837	26 747	25 739	25 412	25 125	24 366	23 723	-8 440
Population totale de 18 à 64 ans			443 916	447 059	447 917	448 320	450 187	453 255	456 753	460 059	462 751	464 462	464 462	20 546
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			7,2%	6,8%	6,6%	6,4%	6,2%	5,9%	5,6%	5,5%	5,4%	5,2%	5,1%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Capitale-Nationale et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Capitale-Nationale			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	29 285	22 198	-7 087	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	32 163	23 724	-8 439	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	7,2%	5,1%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	7 616	4 536	-3 080	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	6,4%	3,8%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	39 779	28 260	-11 519	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	7,0%	4,9%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

MAURICIE (04)

Le taux de faible revenu selon la MFR de la région de la Mauricie a diminué 2,4 % (de 13,5 % à 13,2 %) de 2003 à 2010, alors que celui de l'ensemble du Québec (12,6 %) est resté sensiblement le même en début et en fin de période.

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu pour le logement en Mauricie a diminué de 3 points de 2001 à 2006. Elle s'établit à 36,1 % (femmes : 41 % / hommes : 30 %) en 2006 et elle est supérieure de 0,5 point de pourcentage à la donnée nationale (36,1 % comparativement à 35,6 %). La Mauricie fait partie des trois régions où cette part est la plus élevée de la province.

En 2012, la région compte proportionnellement moins de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (84,5 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (81,6 %) est moins élevée que celle des hommes (83,6 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 9,8 %, mais plus chez les hommes que chez les femmes (10,3 % comparativement à 9,3 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région de la Mauricie⁴⁹ a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des femmes (2,9 % comparativement à 1 %), même si l'espérance de vie de ces dernières est toujours plus élevée de 5,3 ans que celle des hommes. En 2008, les hommes (77,5 ans comparativement à 78,3 ans) de la région ont une espérance de vie inférieure à celle des hommes de l'ensemble de la population, alors que les femmes montrent des proportions similaires (82,8 ans comparativement à 82,9 ans).

Le taux de chômage de la région de la Mauricie varie de -0,7 point ou de -6,7 % de 2003 à 2012 (de 10,4 % à 9,7 %) et termine en hausse de 1,9 point comparativement à 2011. Les données provinciales montrent des taux de chômage plus bas (2012 : 7,8 %) et une diminution des taux de chômage sur la même période (-15,2 %). En 2012, le taux chez les femmes est le troisième taux le plus bas de la période à 6,7 %, alors que le taux chez les hommes termine en forte hausse et connaît son pire résultat depuis 2003 (12,2 %). Sur la période, le taux de chômage chez les femmes a diminué de 39,6 %, mais le taux de chômage des hommes a augmenté de 24,5 %. Le taux de chômage chez les hommes (12,2 % comparativement à 8,5 %) de la région reste plus élevé que dans l'ensemble du Québec à la fin de la période, contrairement au taux de chômage chez les femmes (6,7 % comparativement à 7 %).

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région de la Mauricie a augmenté de 17,1 % pour se situer à 32 \$. L'augmentation a été plus forte chez les hommes (24,9 %) que chez les femmes (4,4 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Le taux d'assistance sociale chez les 0-64 ans de la Mauricie s'élevait à 10,1 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 11,8 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux s'élève à 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 14,4 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à 17,9 % dans l'ensemble du Québec.

Dans la région, les taux d'assistance sociale chez les enfants (9,5 %) et les adultes (10,3 %) sont supérieurs en mars 2013 à ceux de l'ensemble du Québec (respectivement 6,8 % et 6,9 %), même s'ils sont en baisse depuis 2003 (une baisse de -18,8 % et -12,7 %).

Chez les adultes prestataires, le taux d'assistance sociale selon le sexe de la Mauricie ne montre pas de très grandes différences, mais on observe que de 2003 à 2013 le taux d'assistance chez les femmes (de 12,1 % à 9,9 %) diminue plus rapidement que chez les hommes (de 11,5 % à 10,7 %). Ce taux diminue constamment chez les femmes et il est relativement stable chez les hommes. Ce résultat est en grande partie lié à une plus forte diminution du taux d'assistance sociale chez les femmes que chez les hommes dans le programme d'aide sociale.

49. Les données des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec sont amalgamées dans le découpage territorial selon la région sociosanitaire du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région de la Mauricie montre une concentration de la population (54,6 %) dans les 4^e et 5^e quintiles de la défavorisation matérielle. Dans la région, la distribution de la population par quintiles pour la défavorisation sociale est plutôt égale, même si elle semble se concentrer dans une majeure partie de la population des trois derniers quintiles (65,5 %).

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Mauricie.											
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	13,5	13,8	13,2	12,9	13,5	13,3	13,2	13,2			
Taux d'effort au logement				36,1							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	75,2	76,1	78,0	79,1	79,8	82,3	79,7	82,2	84,5	82,6	
Hommes	75,8	78,0	79,0	78,9	79,7	82,9	78,7	83,4	83,4	83,6	
Femmes	74,6	74,1	77,1	79,5	80,0	81,7	80,5	80,9	85,6	81,6	
Espérance de vie (ensemble de la population)*	78,7	79,0	79,3	79,7	80,0	80,1					
Hommes	75,3	75,8	76,3	76,7	77,1	77,5					
Femmes	82,0	82,2	82,2	82,4	82,6	82,8					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)*	5,7	5,7	5,7	5,7	5,6	5,8	5,7				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	10,4	10,8	9,9	8,9	9,3	8,5	9,6	9,1	7,8	9,7	
Hommes	9,8	11,9	10,7	8,6	10,2	10,3	10,6	9,8	9,8	12,2	
Femmes	11,1	9,6	8,9	9,3	8,2	6,4	8,5	8,2	5,6	6,7	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	11,8	11,6	11,5	11,3	11,1	10,9	10,7	10,9	10,7	10,4	10,3
Hommes de 18 à 64 ans	11,5	11,3	11,2	11,2	11,1	11,0	10,9	11,2	11,0	10,7	10,7
Femmes de 18 à 64 ans	12,1	11,9	11,7	11,5	11,2	10,8	10,5	10,6	10,3	10,1	9,9
Rapport de dépendance économique (\$)	27,33	27,79	28,82	29,85	30,00	30,10	31,90	32			
Hommes	18,66	19,30	19,29	19,94	20,70	21,00	23,20	23,20			
Femmes	44,16	43,85	46,81	48,29	46,20	45,60	46,10	46,10			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

*Mauricie avec Centre-du-Québec.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes
- Mois de mars de 2003 à 2013 -
- Mauricie -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	4 622	4 500	4 418	4 341	4 262	4 020	3 882	4 040	3 948	3 761	3 689	-933
		ASC-Cont. temporaires	1 759	1 800	1 790	1 796	1 788	1 682	1 680	1 711	1 764	1 788	1 779	20
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>6 381</i>	<i>6 300</i>	<i>6 208</i>	<i>6 137</i>	<i>6 050</i>	<i>5 702</i>	<i>5 562</i>	<i>5 751</i>	<i>5 712</i>	<i>5 549</i>	<i>5 468</i>	<i>-913</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	3 085	3 013	3 029	3 091	3 127	3 162	3 154	3 188	3 157	3 089	3 102	17
		SSC-Conjoints de CSE	276	268	276	274	253	244	236	217	223	196	193	-83
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>3 361</i>	<i>3 281</i>	<i>3 305</i>	<i>3 365</i>	<i>3 380</i>	<i>3 406</i>	<i>3 390</i>	<i>3 405</i>	<i>3 380</i>	<i>3 285</i>	<i>3 295</i>	<i>-66</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>179</i>	<i>248</i>	<i>278</i>	<i>197</i>	<i>181</i>	<i>234</i>	<i>n.a.</i>
Total des hommes			9 742	9 581	9 513	9 502	9 430	9 262	9 168	9 401	9 263	8 987	8 962	-780
Population des hommes de 18 à 64 ans			84 630	84 862	85 016	84 906	84 619	84 571	84 409	84 261	83 931	84 030	84 030	-600
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			11,5%	11,3%	11,2%	11,2%	11,1%	11,0%	10,9%	11,2%	11,0%	10,7%	10,7%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	3 445	3 349	3 211	3 031	2 881	2 640	2 461	2 478	2 409	2 330	2 262	-1 183
		ASC-Cont. temporaires	3 117	3 127	3 146	3 121	2 971	2 803	2 685	2 668	2 597	2 568	2 508	-609
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>6 562</i>	<i>6 476</i>	<i>6 357</i>	<i>6 152</i>	<i>5 852</i>	<i>5 443</i>	<i>5 146</i>	<i>5 146</i>	<i>5 006</i>	<i>4 898</i>	<i>4 770</i>	<i>-1 792</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	3 166	3 101	3 113	3 119	3 113	3 124	3 102	3 085	3 038	2 968	2 930	-236
		SSC-Conjoints de CSE	366	353	319	292	281	281	252	249	223	202	182	-184
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>3 532</i>	<i>3 454</i>	<i>3 432</i>	<i>3 411</i>	<i>3 394</i>	<i>3 405</i>	<i>3 354</i>	<i>3 334</i>	<i>3 261</i>	<i>3 170</i>	<i>3 112</i>	<i>-420</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>130</i>	<i>206</i>	<i>231</i>	<i>202</i>	<i>186</i>	<i>227</i>	<i>n.a.</i>
Total des femmes			10 094	9 930	9 789	9 563	9 246	8 952	8 683	8 689	8 450	8 232	8 086	-2 008
Population des femmes de 18 à 64 ans			83 182	83 343	83 380	83 154	82 910	82 779	82 461	82 166	81 742	81 648	81 648	-1 534
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			12,1%	11,9%	11,7%	11,5%	11,2%	10,8%	10,5%	10,6%	10,3%	10,1%	9,9%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	8 067	7 849	7 629	7 372	7 143	6 660	6 343	6 518	6 357	6 091	5 951	-2 116
		ASC-Cont. temporaires	4 876	4 927	4 936	4 917	4 759	4 485	4 365	4 379	4 361	4 356	4 287	-589
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>12 943</i>	<i>12 776</i>	<i>12 565</i>	<i>12 289</i>	<i>11 902</i>	<i>11 145</i>	<i>10 708</i>	<i>10 897</i>	<i>10 718</i>	<i>10 447</i>	<i>10 238</i>	<i>-2 705</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	6 251	6 114	6 142	6 210	6 240	6 286	6 256	6 273	6 195	6 057	6 032	-219
		SSC-Conjoints de CSE	642	621	595	566	534	525	488	466	446	398	375	-267
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>6 893</i>	<i>6 735</i>	<i>6 737</i>	<i>6 776</i>	<i>6 774</i>	<i>6 811</i>	<i>6 744</i>	<i>6 739</i>	<i>6 641</i>	<i>6 455</i>	<i>6 407</i>	<i>-486</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>309</i>	<i>454</i>	<i>509</i>	<i>399</i>	<i>367</i>	<i>461</i>	<i>n.a.</i>
Total			19 836	19 511	19 302	19 065	18 676	18 214	17 851	18 090	17 713	17 219	17 048	-2 788
Population totale de 18 à 64 ans			167 812	168 205	168 396	168 060	167 529	167 350	166 870	166 427	165 673	165 678	165 678	-2 134
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			11,8%	11,6%	11,5%	11,3%	11,1%	10,9%	10,7%	10,9%	10,7%	10,4%	10,3%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Mauricie et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Mauricie			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	17 740	15 853	-1 887	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	19 836	17 048	-2 788	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	11,8%	10,3%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	5 546	4 054	-1 492	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	11,7%	9,5%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	25 382	21 102	-4 280	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	11,8%	10,1%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

ESTRIE (05)

Le taux de faible revenu selon la MFR de la région de l'Estrie a augmenté de 6,9 % de 2003 à 2010 (de 11,6 % à 12,4 %), alors qu'il est resté sensiblement le même en début et en fin de période dans l'ensemble du Québec (12,6 %).

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu pour le logement en Estrie a diminué de 0,5 point de 2001 à 2006. Elle s'établit à 35,3 % (femmes : 40 % / hommes : 30 %) en 2006 et elle est inférieure de 0,3 point de pourcentage à la donnée nationale (35,3 % comparativement à 35,6 %).

En 2012, la région compte proportionnellement moins de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (83,9 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (86,4 %) est plus élevée que celle des hommes (81,4 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 14,4 %, mais moins chez les hommes que chez les femmes (13,7 % comparativement à 15 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région de l'Estrie a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des femmes (3 ans comparativement à 1 an), même si l'espérance de vie de ces dernières est toujours plus élevée de 4,9 ans que celle des hommes. Les hommes (78,5 ans comparativement à 78,3 ans) et les femmes (83,4 ans comparativement à 82,9 ans) de la région ont une espérance de vie supérieure aux hommes et aux femmes de l'ensemble de la population.

Le taux de chômage de la région de l'Estrie varie de 0,2 point ou de 2,6 % de 2003 à 2012 (de 7,8 % à 8 %). Les données provinciales montrent des taux de chômage inférieurs (2012 : 7,8 %) et une diminution de ceux-ci sur la période (-15,2 %). Les données sexuées de la région de l'Estrie allant de 2003 à 2012 ne montrent pas de tendance particulière, mais elles sont généralement plus basses chez les femmes et sont en hausse en fin de période. En 2012, le taux de chômage chez les femmes (6,9 % comparativement à 7 %) et les hommes (9,2 % comparativement à 8,5 %) de la région reste inférieur à celui de l'ensemble du Québec.

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région de l'Estrie a augmenté de 24,2 % pour se situer à 27,80 \$. L'augmentation a été plus importante chez les hommes (29,5 %) que chez les femmes (15,6 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Dans la région de l'Estrie, le taux d'assistance sociale, adultes et enfants, s'élevait à 7,8 % en mars 2013, sans véritable changement depuis mars 2003. Dans l'ensemble du Québec, ce taux s'élevait à 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 4,9 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à une baisse de 17,9 % dans l'ensemble du Québec.

En Estrie, les taux d'assistance sociale chez les enfants (7,2 %) et les adultes (8 %) sont supérieurs en mars 2013 à ceux de l'ensemble du Québec, et ils sont légèrement en baisse depuis mars 2003. Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans n'a pratiquement pas bougé de 2003 à 2013, comparativement à une diminution de 15,9 % pour l'ensemble du Québec.

Le taux d'assistance sociale selon le sexe montre deux variations similaires comportant des valeurs différentes : le taux chez les femmes varie faiblement autour d'une valeur de 8 % de 2003 à 2013 et finit en baisse à 7,4 %, et le taux chez les hommes varie autour d'une valeur de 9 % durant la même période (de 8,3 % à 8,6 %) et finit aussi à la baisse. Le taux d'assistance sociale chez les hommes augmente de 3,6 % de 2003 à 2013.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région de l'Estrie montre une concentration de la population (45,5 %) dans les 4^e et 5^e quintiles de la défavorisation matérielle. La distribution de la population de l'Estrie par quintiles pour la défavorisation sociale est assez égale et il ne s'en dégage pas de tendance particulière.

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Estrie.	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	11,6	11,7	11,2	11,5	12,4	12,3	12,4	12,4			
Taux d'effort au logement				35,3							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	73,3	73,9	76,1	79,4	79,9	82,3	82,7	82,7	82,5	83,9	
Hommes	71,6	71,2	71,9	76,5	78,6	79,3	81,6	79,6	79,1	81,4	
Femmes	75,1	76,7	80,4	82,5	81,3	85,4	84,0	85,7	86,2	86,4	
Espérance de vie (ensemble de la population)	79,4	79,7	79,9	80,2	80,6	80,9					
Hommes	76,2	76,6	77,1	77,5	77,9	78,5					
Femmes	82,6	82,6	82,6	82,8	83,1	83,4					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	6,0	6,0	6,1	6,0	5,8	5,8	5,7				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	7,8	7,7	6,5	8,2	7,0	5,9	7,5	8,1	6,7	8,0	
Hommes	8,5	7,6	7,3	9,3	7,8	6,1	9,2	9,0	8,0	9,2	
Femmes	7,2	7,8	5,7	7,0	6,2	5,8	5,5	7,0	5,4	6,9	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	8,3	8,3	8,2	8,2	8,3	8,2	8,3	8,6	8,4	8,2	8,0
Hommes de 18 à 64 ans	8,3	8,3	8,3	8,4	8,6	8,5	8,7	9,1	9,0	8,7	8,6
Femmes de 18 à 64 ans	8,2	8,3	8,1	8,0	8,0	7,8	7,9	8,0	7,8	7,6	7,4
Rapport de dépendance économique (\$)	22,39	22,66	24,38	25,61	25,70	25,90	28,00	27,8			
Hommes	15,68	15,96	16,64	17,34	17,70	18,00	20,50	20,30			
Femmes	33,64	33,75	37,02	38,92	38,00	38,00	39,00	38,90			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes
- Mois de mars de 2003 à 2013 -
- Estrie -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	3 480	3 464	3 500	3 570	3 767	3 523	3 591	3 803	3 584	3 422	3 169	-311
		ASC-Cont. temporaires	1 332	1 394	1 426	1 439	1 443	1 413	1 412	1 594	1 692	1 673	1 720	388
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>4 812</i>	<i>4 858</i>	<i>4 926</i>	<i>5 009</i>	<i>5 210</i>	<i>4 936</i>	<i>5 003</i>	<i>5 397</i>	<i>5 276</i>	<i>5 095</i>	<i>4 889</i>	<i>77</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	2 970	3 053	2 998	3 043	3 099	3 207	3 271	3 310	3 366	3 383	3 432	462
		SSC-Conjoints de CSE	228	237	233	230	230	229	221	212	201	186	186	-42
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>3 198</i>	<i>3 290</i>	<i>3 231</i>	<i>3 273</i>	<i>3 329</i>	<i>3 436</i>	<i>3 492</i>	<i>3 522</i>	<i>3 567</i>	<i>3 569</i>	<i>3 618</i>	<i>420</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>130</i>	<i>248</i>	<i>277</i>	<i>180</i>	<i>146</i>	<i>188</i>	<i>n.a.</i>
Total des hommes			8 010	8 148	8 157	8 282	8 539	8 462	8 708	9 157	8 993	8 791	8 666	656
Population des hommes de 18 à 64 ans			96 860	97 671	98 393	98 449	98 731	99 038	99 637	100 092	100 322	100 845	100 845	3 985
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			8,3%	8,3%	8,3%	8,4%	8,6%	8,5%	8,7%	9,1%	9,0%	8,7%	8,6%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	2 159	2 216	2 212	2 171	2 162	2 020	2 068	2 143	2 067	1 978	1 828	-331
		ASC-Cont. temporaires	2 492	2 493	2 424	2 401	2 366	2 260	2 224	2 325	2 312	2 305	2 255	-237
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>4 651</i>	<i>4 709</i>	<i>4 636</i>	<i>4 572</i>	<i>4 528</i>	<i>4 280</i>	<i>4 292</i>	<i>4 468</i>	<i>4 379</i>	<i>4 283</i>	<i>4 083</i>	<i>-568</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	2 834	2 888	2 840	2 866	2 909	2 968	2 999	2 986	3 004	2 959	2 903	69
		SSC-Conjoints de CSE	277	271	271	265	262	256	238	225	213	200	189	-88
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>3 111</i>	<i>3 159</i>	<i>3 111</i>	<i>3 131</i>	<i>3 171</i>	<i>3 224</i>	<i>3 237</i>	<i>3 211</i>	<i>3 217</i>	<i>3 159</i>	<i>3 092</i>	<i>-19</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>98</i>	<i>191</i>	<i>187</i>	<i>142</i>	<i>124</i>	<i>196</i>	<i>n.a.</i>
Total des femmes			7 762	7 868	7 747	7 703	7 699	7 576	7 694	7 842	7 727	7 544	7 343	-419
Population des femmes de 18 à 64 ans			94 281	95 199	96 025	96 381	96 783	97 272	97 678	98 110	98 584	98 728	98 728	4 447
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			8,2%	8,3%	8,1%	8,0%	8,0%	7,8%	7,9%	8,0%	7,8%	7,6%	7,4%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	5 639	5 680	5 712	5 741	5 929	5 543	5 659	5 946	5 651	5 400	4 997	-642
		ASC-Cont. temporaires	3 824	3 887	3 850	3 840	3 809	3 673	3 636	3 919	4 004	3 978	3 975	151
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>9 463</i>	<i>9 567</i>	<i>9 562</i>	<i>9 581</i>	<i>9 738</i>	<i>9 216</i>	<i>9 295</i>	<i>9 865</i>	<i>9 655</i>	<i>9 378</i>	<i>8 972</i>	<i>-491</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	5 804	5 941	5 838	5 909	6 008	6 175	6 270	6 296	6 370	6 342	6 335	531
		SSC-Conjoints de CSE	505	508	504	495	492	485	459	437	414	386	375	-130
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>6 309</i>	<i>6 449</i>	<i>6 342</i>	<i>6 404</i>	<i>6 500</i>	<i>6 660</i>	<i>6 729</i>	<i>6 733</i>	<i>6 784</i>	<i>6 728</i>	<i>6 710</i>	<i>401</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>228</i>	<i>439</i>	<i>464</i>	<i>322</i>	<i>270</i>	<i>384</i>	<i>n.a.</i>
Total			15 772	16 016	15 904	15 985	16 238	16 038	16 402	16 999	16 720	16 335	16 009	237
Population totale de 18 à 64 ans			191 141	192 870	194 418	194 830	195 514	196 310	197 315	198 202	198 906	199 573	199 573	8 432
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			8,3%	8,3%	8,2%	8,2%	8,3%	8,2%	8,3%	8,6%	8,4%	8,2%	8,0%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Estrie et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Estrie			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	14 064	14 664	600	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	15 772	16 009	237	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	8,2%	8,0%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	4 983	4 290	-693	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	8,0%	7,2%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	20 755	20 299	-456	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	8,2%	7,8%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

MONTREAL (06)

Le taux de faible revenu selon la MFR de la région de Montréal a augmenté de 4,3 % de 2003 à 2010 (de 19,9 % à 20,8 %), alors qu'il est resté sensiblement le même en début et en fin de période dans l'ensemble du Québec (12,6 %). La région compte le plus de personnes à faible revenu en valeur relative et en valeur absolue.

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement à Montréal a augmenté de 1,5 point de 2001 à 2006. Elle s'établit à 39 % (femmes : 42 % / hommes : 36 %) en 2006 et elle est supérieure de 3,5 points de pourcentage à la donnée nationale (39 % comparativement à 35,6 %). La région de Montréal est la région où cette part est la plus élevée de la province.

En 2012, la région compte proportionnellement plus de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (90,1 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (90,3 %) est similaire à celle des hommes (90 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 9,3 %, et presque autant chez les hommes que chez les femmes (9,1 % comparativement à 9,5 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région de Montréal a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des femmes (2,6 % comparativement à 1,6 %), même si l'espérance de vie de ces dernières est toujours plus élevée de 4,7 ans que celle des hommes. Les hommes (78,5 ans comparativement à 78,3 ans) et les femmes (83,2 ans comparativement à 82,9 ans) de la région ont une espérance de vie supérieure aux hommes et aux femmes de l'ensemble de la population.

Le taux de chômage de la région de Montréal varie de -1,3 point ou de -11,3 % de 2003 à 2012 (de 11,5 % à 10,2 %). Le taux de chômage provincial est inférieur (2012 : 7,8 %) à celui de la région. Le taux de chômage chez les hommes diminue de 2003 à 2007 (de 12,8 % à 8,8 %) et augmente par la suite en 2008-2009 (avec un pic à 12,5 %) pour baisser par la suite. Le taux de chômage chez les femmes fluctue légèrement sur la période (avec un pic à 10,3 % en 2005 et un creux à 8,2 % en 2008) pour terminer en hausse. Le taux de chômage chez les femmes reste toujours en deçà du taux de chômage chez les hommes, mais ces taux sont presque égaux en 2012. Les taux de chômage chez les femmes (10 % comparativement à 7 %) et les hommes (10,4 % comparativement à 8,5 %) de la région restent plus élevés que dans l'ensemble du Québec.

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région de Montréal a augmenté de (7,5 %) pour se situer à 21,40 \$. L'augmentation est la même chez les femmes (5,8 %) que chez les hommes (5,7 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Le taux d'assistance sociale de la région de Montréal, adultes et enfants compris, s'élève à 9,6 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 12,4 %. Ce taux s'élève à 6,9 % dans l'ensemble du Québec, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 22,6 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à une diminution de 17,9 % dans l'ensemble du Québec.

Dans la région, le taux d'assistance sociale chez les enfants est presque le double en mars 2013 que celui de l'ensemble du Québec (12,4 % comparativement à 6,8 %), alors que le taux d'assistance sociale chez les adultes y est supérieur de 2 points de pourcentage (8,9 % comparativement à 6,9 %), mais ils sont tous deux en baisse depuis mars 2003. Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans a diminué de 20,5 % de 2003 à 2013, comparativement à une diminution de 15,9 % pour l'ensemble du Québec.

Chez les adultes prestataires, le taux d'assistance sociale selon le sexe à Montréal ne montre pas de très grandes différences entre les sexes, et on observe que de 2003 à 2013 le taux d'assistance sociale chez les femmes (de 11 % à 8,6 %) diminue aussi rapidement que chez les hommes (de 11,4 % à 9,1 %), malgré les valeurs inférieures des taux chez les femmes. Le taux d'assistance sociale chez les hommes augmente en 2009 et 2010, et cette augmentation est en grande partie liée à l'augmentation de la population dans le programme d'aide sociale pour la population ayant des contraintes temporaires.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région de Montréal montre une concentration de la population un peu plus forte dans les 1^{er} (25,9 %) et 5^e (20,6 %) quintiles de la défavorisation matérielle. La distribution de la population par quintiles pour la défavorisation sociale de Montréal montre une forte concentration de la population dans les deux derniers quintiles de la défavorisation sociale (4^e : 28,6 % / 5^e : 33,5 %). Cette forte défavorisation sociale est une caractéristique des grands centres urbains.

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Île-de-Montréal.	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	19,9	20,1	19,3	19,3	20,2	20,2	20,5	20,8			
Taux d'effort au logement				39,0							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	82,5	84,2	85,5	85,6	86,5	87,3	87,1	88,7	89,2	90,1	
Hommes	82,5	84,6	85,1	86,7	86,5	87,3	86,4	88,4	89,1	90,0	
Femmes	82,4	83,8	85,8	84,6	86,4	87,4	87,8	89,1	89,3	90,3	
Espérance de vie (ensemble de la population)	79,4	79,8	80,0	80,3	80,6	80,9					
Hommes	76,5	76,9	77,2	77,6	78,0	78,5					
Femmes	81,9	82,2	82,4	82,7	82,9	83,2					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	5,7	5,8	5,9	6,0	6,0	6,0	6,0				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	11,5	10,3	10,8	10,1	8,6	8,7	11,1	9,7	9,7	10,2	
Hommes	12,8	11,2	11,2	10,6	8,8	9,1	12,5	10,9	10,2	10,4	
Femmes	10,0	9,3	10,3	9,6	8,4	8,2	9,7	8,4	9,2	10,0	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	11,2	10,9	10,6	10,2	10,1	9,9	9,9	9,9	9,6	9,2	8,9
Hommes de 18 à 64 ans	11,4	11,1	10,7	10,4	10,3	10,2	10,3	10,3	9,9	9,5	9,1
Femmes de 18 à 64 ans	11,0	10,8	10,4	10,1	9,8	9,7	9,6	9,5	9,3	8,9	8,6
Rapport de dépendance économique (\$)	19,91	19,71	20,24	20,70	20,20	20,10	21,40	21,4			
Hommes	13,25	13,08	12,92	13,00	12,80	12,70	14,00	14,00			
Femmes	30,16	29,93	31,45	32,43	31,40	31,00	31,10	31,90			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes
- Mois de mars de 2003 à 2013 -
- Île-de-Montréal -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	42 802	41 099	39 338	37 125	36 824	35 896	37 061	37 272	35 515	33 014	30 408	-12 394
		ASC-Cont. temporaires	10 747	10 886	10 939	10 870	10 815	10 839	11 019	11 623	11 937	11 982	12 285	1 538
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>53 549</i>	<i>51 985</i>	<i>50 277</i>	<i>47 995</i>	<i>47 639</i>	<i>46 735</i>	<i>48 080</i>	<i>48 895</i>	<i>47 452</i>	<i>44 996</i>	<i>42 693</i>	<i>-10 856</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	16 320	16 403	15 803	16 123	16 363	16 724	16 811	16 836	16 916	17 017	17 155	835
		SSC-Conjoints de CSE	927	892	819	795	801	787	777	756	731	704	705	-222
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>17 247</i>	<i>17 295</i>	<i>16 622</i>	<i>16 918</i>	<i>17 164</i>	<i>17 511</i>	<i>17 588</i>	<i>17 592</i>	<i>17 647</i>	<i>17 721</i>	<i>17 860</i>	<i>613</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>472</i>	<i>763</i>	<i>1 056</i>	<i>844</i>	<i>669</i>	<i>714</i>	<i>n.a.</i>
Total des hommes			70 796	69 280	66 899	64 913	64 803	64 617	66 327	67 416	65 856	63 316	61 172	-9 624
Population des hommes de 18 à 64 ans			621 637	623 792	624 540	625 721	629 080	635 255	646 607	657 661	667 233	669 040	669 040	47 403
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			11,4%	11,1%	10,7%	10,4%	10,3%	10,2%	10,3%	10,3%	9,9%	9,5%	9,1%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	26 489	25 670	25 016	23 564	22 980	22 599	22 864	22 940	22 461	21 098	19 838	-6 651
		ASC-Cont. temporaires	24 840	24 401	23 490	22 764	22 032	21 640	21 577	22 110	21 994	21 391	20 361	-4 479
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>51 329</i>	<i>50 071</i>	<i>48 506</i>	<i>46 328</i>	<i>45 012</i>	<i>44 239</i>	<i>44 441</i>	<i>45 050</i>	<i>44 455</i>	<i>42 489</i>	<i>40 199</i>	<i>-11 130</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	15 882	15 880	15 195	15 227	15 269	15 442	15 262	14 967	14 832	14 607	14 465	-1 417
		SSC-Conjoints de CSE	1 104	1 047	1 024	1 036	1 020	1 025	1 006	979	979	940	932	-172
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>16 986</i>	<i>16 927</i>	<i>16 219</i>	<i>16 263</i>	<i>16 289</i>	<i>16 467</i>	<i>16 268</i>	<i>15 946</i>	<i>15 811</i>	<i>15 547</i>	<i>15 397</i>	<i>-1 589</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>328</i>	<i>629</i>	<i>787</i>	<i>730</i>	<i>669</i>	<i>729</i>	<i>n.a.</i>
Total des femmes			68 315	66 998	64 725	62 591	61 301	60 963	61 228	61 701	60 932	58 623	56 240	-12 075
Population des femmes de 18 à 64 ans			621 710	622 350	622 634	622 605	625 640	631 066	639 851	648 182	655 737	656 530	656 530	34 820
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			11,0%	10,8%	10,4%	10,1%	9,8%	9,7%	9,6%	9,5%	9,3%	8,9%	8,6%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	69 291	66 769	64 354	60 689	59 804	58 495	59 925	60 212	57 976	54 112	50 246	-19 045
		ASC-Cont. temporaires	35 587	35 287	34 429	33 634	32 847	32 479	32 596	33 733	33 931	33 373	32 646	-2 941
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>104 878</i>	<i>102 056</i>	<i>98 783</i>	<i>94 323</i>	<i>92 651</i>	<i>90 974</i>	<i>92 521</i>	<i>93 945</i>	<i>91 907</i>	<i>87 485</i>	<i>82 892</i>	<i>-21 986</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	32 202	32 283	30 998	31 350	31 632	32 166	32 073	31 803	31 748	31 624	31 620	-582
		SSC-Conjoints de CSE	2 031	1 939	1 843	1 831	1 821	1 812	1 783	1 735	1 710	1 644	1 637	-394
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>34 233</i>	<i>34 222</i>	<i>32 841</i>	<i>33 181</i>	<i>33 453</i>	<i>33 978</i>	<i>33 856</i>	<i>33 538</i>	<i>33 458</i>	<i>33 268</i>	<i>33 257</i>	<i>-976</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>800</i>	<i>1 392</i>	<i>1 843</i>	<i>1 574</i>	<i>1 338</i>	<i>1 443</i>	<i>n.a.</i>
Total			139 111	136 278	131 624	127 504	126 104	125 580	127 555	129 117	126 788	121 939	117 412	-21 699
Population totale de 18 à 64 ans			1 243 347	1 246 142	1 247 174	1 248 326	1 254 720	1 266 321	1 286 458	1 305 843	1 322 970	1 325 570	1 325 570	82 223
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			11,2%	10,9%	10,6%	10,2%	10,1%	9,9%	9,9%	9,9%	9,6%	9,2%	8,9%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Île-de-Montréal et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Île-de-Montréal			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	122 871	104 770	-18 101	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	139 111	117 415	-21 696	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	11,2%	8,9%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	57 938	43 959	-13 979	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	16,5%	12,4%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	197 049	161 374	-35 675	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	12,4%	9,6%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

OUTAOUAIS (07)

Le taux de faible revenu selon la MFR de la région de l'Outaouais a diminué de 6,5 % de 2003 à 2010 (12 % à 11,2 %), alors qu'il est resté sensiblement le même en début et en fin de période dans l'ensemble du Québec (12,6 %).

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement en Outaouais a augmenté de 1,8 point de 2001 à 2006. Elle s'établit à 35,9 % (femmes : 40 % / hommes : 32 %) et elle est supérieure de 0,3 point de pourcentage à la donnée nationale (35,9 % comparativement à 35,6 %). La région de l'Outaouais fait partie des régions du Québec où cette part est la plus élevée.

En 2012, la région compte proportionnellement moins de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (84,2 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (86,8 %) est plus élevée que celle des hommes (81,4 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 11,7 %, mais moins chez les hommes que chez les femmes (9,7 % comparativement à 13,5 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région de l'Outaouais a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des femmes (3,5 % comparativement à 0,9 %), même si l'espérance de vie de ces dernières est plus élevée de 4,1 ans que celle des hommes. Les hommes (77,6 ans comparativement à 78,3 ans) et les femmes (81,7 ans comparativement à 82,9 ans) de la région ont une espérance de vie inférieure aux hommes et aux femmes de l'ensemble de la population.

Le taux de chômage de la région de l'Outaouais varie de -1,1 point ou de -14,5 % de 2003 à 2012 (de 7,6 % à 6,5 %) avec des niveaux particulièrement bas de 2006 à 2009. Les données provinciales montrent des taux de chômage supérieurs (2012 : 7,8 %). Les données sexuées de la région de l'Outaouais allant de 2003 à 2012 montrent un portrait contrasté : le taux chez les hommes varie en dents de scie d'une année à l'autre pour terminer en baisse à 7,1 % en 2012, alors que le taux chez les femmes, particulièrement bas, baisse jusqu'en 2008 (4 %) pour remonter constamment par la suite et finir, en baisse, à 5,8 %. En 2012, les taux de chômage chez les femmes (5,8 % comparativement à 7 %) et les hommes (7,1 % comparativement à 8,5 %) de la région sont plus bas que dans l'ensemble du Québec.

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région de l'Outaouais a augmenté de 11,8 % pour se situer à 17,40 \$. L'augmentation est la même chez les femmes (10,1 %) que chez les hommes (10,2 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Le taux d'assistance sociale de la région de l'Outaouais, adultes et enfants compris, s'élevait à 6,5 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 7,7 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux s'élève à 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. De mars 2003 à mars 2013, le taux d'assistance sociale (0-64 ans) a diminué de 15,6 % dans la région et de 17,9 % dans l'ensemble du Québec.

Dans la région, les taux d'assistance sociale chez les enfants (6,7 %) et les adultes (6,5 %) sont inférieurs en mars 2013 à ceux de l'ensemble du Québec et ils sont tous deux en baisse depuis mars 2003 (de 22,1 % et 12,2 %). Cependant, l'année 2013 voit le taux d'assistance sociale chez les adultes augmenter de deux points de pourcentage.

Chez les adultes prestataires de l'Outaouais, le taux d'assistance sociale selon le sexe ne montre pas de très grandes différences, mais on observe que de 2003 à 2013 le taux d'assistance sociale chez les femmes (de 7,6 % à 6,3 %) diminue plus fortement que chez les hommes (de 7,2 % à 6,6 %) même s'il diminue chez les deux sexes jusqu'en 2012. Ce résultat est en grande partie lié à une plus forte diminution du taux d'assistance sociale chez les femmes que chez les hommes dans le programme d'aide sociale pour la population avec contraintes temporaires.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région l'Outaouais montre une concentration de la population un peu plus forte dans les 1^{er} (27,2 %) et 5^e (20,4 %) quintiles de la défavorisation matérielle. La distribution de la population par quintiles pour la défavorisation sociale de l'Outaouais est plutôt égale, même si elle semble se concentrer en majeure partie dans la population des 2^e et 3^e quintiles (23 % et 22,5 %).

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Outaouais.	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	12,0	12,0	11,4	11,4	11,7	11,4	11,3	11,2			
Taux d'effort au logement				35,9							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	75,4	75,7	78,8	78,2	80,8	80,9	81,3	80,8	82,5	84,2	
Hommes	74,2	73,0	76,0	76,9	78,9	77,9	78,2	76,6	81,0	81,4	
Femmes	76,5	78,4	81,4	79,5	82,6	83,8	84,2	85,0	84,0	86,8	
Espérance de vie (ensemble de la population)	78,0	78,3	78,6	78,9	79,3	79,5					
Hommes	75,0	75,5	75,8	76,4	77,0	77,9					
Femmes	81,0	81,1	81,2	81,4	81,6	81,7					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	5,7	5,8	5,8	5,6	5,6	5,6	5,6				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	7,6	7,6	6,9	6,0	6,4	5,4	6,4	6,9	7,4	6,5	
Hommes	8,1	8,9	8,0	6,5	7,7	6,8	7,7	8,1	8,2	7,1	
Femmes	7,0	6,0	5,9	5,4	5,0	4,0	4,8	5,8	6,5	5,8	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	7,4	7,2	7,2	7,0	6,9	6,6	6,4	6,4	6,3	6,3	6,5
Hommes de 18 à 64 ans	7,2	7,1	7,1	7,0	7,0	6,6	6,5	6,5	6,4	6,4	6,6
Femmes de 18 à 64 ans	7,6	7,4	7,3	7,1	6,9	6,5	6,3	6,3	6,3	6,2	6,3
Rapport de dépendance économique (\$)	15,57	15,42	16,17	16,93	16,70	16,70	17,00	17,4			
Hommes	12,07	11,91	11,98	12,36	12,30	12,40	13,00	13,30			
Femmes	20,25	20,09	21,62	22,84	22,40	22,20	21,70	22,30			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes

- Mois de mars de 2003 à 2013 -

- Outaouais -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	3 820	3 880	3 999	3 837	3 925	3 516	3 488	3 513	3 393	3 400	3 579	-241
		ASC-Cont. temporaires	1 198	1 203	1 228	1 205	1 203	1 163	1 155	1 226	1 280	1 329	1 384	186
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>5 018</i>	<i>5 083</i>	<i>5 227</i>	<i>5 042</i>	<i>5 128</i>	<i>4 679</i>	<i>4 643</i>	<i>4 739</i>	<i>4 673</i>	<i>4 729</i>	<i>4 963</i>	-55
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	2 696	2 670	2 698	2 776	2 817	2 869	2 874	2 857	2 906	2 912	2 902	206
		SSC-Conjoints de CSE	275	252	234	230	226	217	207	206	211	193	186	-89
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>2 971</i>	<i>2 922</i>	<i>2 932</i>	<i>3 006</i>	<i>3 043</i>	<i>3 086</i>	<i>3 081</i>	<i>3 063</i>	<i>3 117</i>	<i>3 105</i>	<i>3 088</i>	117
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>131</i>	<i>153</i>	<i>193</i>	<i>167</i>	<i>129</i>	<i>188</i>	<i>n.a.</i>
Total des hommes			7 989	8 005	8 159	8 048	8 171	7 869	7 856	7 970	7 935	7 946	8 216	227
Population des hommes de 18 à 64 ans			110 828	112 937	114 619	115 555	117 032	118 492	120 331	122 137	123 542	124 307	124 307	13 479
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			7,2%	7,1%	7,1%	7,0%	7,0%	6,6%	6,5%	6,5%	6,4%	6,4%	6,6%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	2 742	2 773	2 790	2 656	2 595	2 377	2 211	2 203	2 216	2 240	2 375	-367
		ASC-Cont. temporaires	2 702	2 672	2 621	2 520	2 436	2 242	2 240	2 266	2 255	2 246	2 374	-328
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>5 444</i>	<i>5 445</i>	<i>5 411</i>	<i>5 176</i>	<i>5 031</i>	<i>4 619</i>	<i>4 451</i>	<i>4 469</i>	<i>4 471</i>	<i>4 486</i>	<i>4 749</i>	-695
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	2 684	2 599	2 618	2 680	2 722	2 733	2 740	2 760	2 746	2 711	2 648	-36
		SSC-Conjoints de CSE	334	321	303	303	289	269	275	245	226	207	196	-138
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>3 018</i>	<i>2 920</i>	<i>2 921</i>	<i>2 983</i>	<i>3 011</i>	<i>3 002</i>	<i>3 015</i>	<i>3 005</i>	<i>2 972</i>	<i>2 918</i>	<i>2 844</i>	-174
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>113</i>	<i>139</i>	<i>190</i>	<i>237</i>	<i>202</i>	<i>237</i>	<i>n.a.</i>
Total des femmes			8 462	8 365	8 332	8 159	8 042	7 723	7 589	7 638	7 661	7 583	7 812	-650
Population des femmes de 18 à 64 ans			111 151	112 945	114 386	115 438	116 706	118 164	119 720	121 256	122 548	123 231	123 231	12 080
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			7,6%	7,4%	7,3%	7,1%	6,9%	6,5%	6,3%	6,3%	6,3%	6,2%	6,3%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	6 562	6 653	6 789	6 493	6 520	5 893	5 699	5 716	5 609	5 640	5 954	-608
		ASC-Cont. temporaires	3 900	3 875	3 849	3 725	3 639	3 405	3 395	3 492	3 535	3 575	3 758	-142
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>10 462</i>	<i>10 528</i>	<i>10 638</i>	<i>10 218</i>	<i>10 159</i>	<i>9 298</i>	<i>9 094</i>	<i>9 208</i>	<i>9 144</i>	<i>9 215</i>	<i>9 712</i>	-750
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	5 380	5 269	5 316	5 456	5 539	5 602	5 614	5 617	5 652	5 623	5 550	170
		SSC-Conjoints de CSE	609	573	537	533	515	486	482	451	437	400	382	-227
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>5 989</i>	<i>5 842</i>	<i>5 853</i>	<i>5 989</i>	<i>6 054</i>	<i>6 088</i>	<i>6 096</i>	<i>6 068</i>	<i>6 089</i>	<i>6 023</i>	<i>5 932</i>	-57
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>244</i>	<i>292</i>	<i>383</i>	<i>404</i>	<i>331</i>	<i>425</i>	<i>n.a.</i>
Total			16 451	16 370	16 491	16 207	16 213	15 592	15 445	15 608	15 596	15 529	16 028	-423
Population totale de 18 à 64 ans			221 979	225 882	229 005	230 993	233 738	236 656	240 051	243 393	246 090	247 538	247 538	25 559
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			7,4%	7,2%	7,2%	7,0%	6,9%	6,6%	6,4%	6,4%	6,3%	6,3%	6,5%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Outaouais et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Outaouais			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	14 388	14 699	311	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	16 451	16 028	-423	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	7,4%	6,5%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	6 445	5 009	-1 436	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	8,6%	6,7%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	22 896	21 037	-1 859	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	7,7%	6,5%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)

Le taux de faible revenu selon la MFR de la région de l'Abitibi-Témiscamingue a diminué de 18,6 % de 2003 à 2010 (de 12,6 % à 10,2 %), alors qu'il est resté sensiblement le même en début et en fin de période dans l'ensemble du Québec (12,6 %). Sur la période, l'Abitibi-Témiscamingue a connu la plus forte baisse du taux de faible revenu parmi toutes les régions.

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement en Abitibi-Témiscamingue a diminué de 6,1 points de 2001 à 2006, ce qui en fait une des régions où cette proportion a le plus diminué entre les deux recensements. Elle s'établit à 31,2 % (femmes : 37 % / hommes : 25 %) et elle est inférieure de 4,4 points de pourcentage à la donnée nationale (31,2 % comparativement à 35,6 %).

En 2012, la région compte proportionnellement moins de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (77,3 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (77,1 %) est moins élevée que celle des hommes (77,6 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 19,6 %, mais plus chez les hommes que chez les femmes (21,4 % comparativement à 17,4 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région de l'Abitibi-Témiscamingue a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des femmes (3,2 % comparativement à 2 %), même si l'espérance de vie de ces dernières demeure plus élevée de 5,1 ans que celle des hommes. Les hommes (77 ans comparativement à 78,3 ans) et les femmes (82,1 ans comparativement à 82,9 ans) de la région ont une espérance de vie inférieure aux hommes et aux femmes de l'ensemble de la population.

Le taux de chômage de la région de l'Abitibi-Témiscamingue varie de -3,7 points ou de -36,6 % de 2003 à 2012 (de 10,1 % à 6,4 %) tout en subissant une hausse atypique en 2009 (9,5 %) contrairement à la tendance à la baisse depuis 2003. Les données provinciales montrent des taux de chômage supérieurs (2012 : 7,8 %). Les données sexuées de la région de l'Abitibi-Témiscamingue allant de 2003 à 2012 montrent des taux extrêmement variables se terminant, en fin de période, en baisse chez les hommes (de 10,5 % en 2010 à 7,4 % en 2012) et chez les femmes (de 6,6 % en 2011 à 5,4 % en 2012). Le taux de chômage chez les femmes reste en deçà du taux de chômage chez les hommes, malgré la réduction de cet écart en fin de période. En 2012, le taux de chômage chez les femmes (5,4 % comparativement à 7 %) et chez les hommes (7,4 % comparativement à 8,5 %) de la région reste en dessous de celui du Québec.

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue a diminué de 6,8 % pour se situer à 23,30 \$. La diminution a été plus forte chez les hommes (-13 %) que chez les femmes (-0,7 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le taux d'assistance sociale, adultes et enfants, s'élevait à 5,5 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,6 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux s'élève à 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 36 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à une diminution de 17,9 % dans l'ensemble du Québec.

Dans la région, les taux d'assistance sociale chez les enfants (4 % comparativement à 6,8 %) et les adultes (6 % comparativement à 6,9 %) sont inférieurs, en mars 2013, à ceux de l'ensemble du Québec, et ils sont tous deux en baisse depuis mars 2003. Il faut noter la diminution de la moitié du taux d'assistance sociale chez les enfants durant la période. Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans a diminué de 32,6 % de 2003 à 2013, comparativement à une diminution de 15,9 % pour l'ensemble du Québec.

Chez les adultes prestataires, le taux d'assistance sociale selon le sexe en Abitibi-Témiscamingue ne montre pas de très grandes différences, mais on observe de 2003 à 2013 que le taux d'assistance sociale chez les femmes (de 9,1 % à 5,8 %) diminue plus fortement que chez les hommes (de 8,7 % à 6,1 %). Ce taux diminue constamment chez les femmes, alors qu'il subit quelques soubresauts chez les hommes en 2006 et en 2009.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région de l'Abitibi-Témiscamingue montre une concentration de la population (66,3 %) dans les 4^e (26,7 %) et 5^e (39,6 %) quintiles de la défavorisation matérielle, alors que c'est l'inverse pour l'indice de défavorisation sociale qui révèle une concentration de la population (50,9 %) dans les deux quintiles les plus favorisés. Ce portrait de la défavorisation matérielle et sociale de l'Abitibi-Témiscamingue est à l'image de celui qui prévaut dans les régions éloignées des grands centres, notamment les régions-ressources, où elles sont particulièrement favorisées socialement, mais plus défavorisées matériellement.

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Abitibi-Témiscamingue.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	12,6	12,3	11,2	11,0	11,4	10,9	10,7	10,2			
Taux d'effort au logement				31,2							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	64,6	68,9	73,2	70,7	72,3	74,0	72,4	72,3	73,7	77,3	
Hommes	63,9	66,3	74,1	70,2	71,1	71,8	70,7	70,2	71,6	77,6	
Femmes	65,7	71,5	72,3	71,3	73,8	76,3	74,4	74,5	76,1	77,1	
Espérance de vie (ensemble de la population)	77,5	77,8	78,1	78,8	79,2	79,5					
Hommes	74,6	75,0	75,4	76,1	76,7	77,0					
Femmes	80,5	80,9	81,0	81,4	81,7	82,1					
Terres-Cries-de-la-Baie-James	76,9	77,2	77,4	76,8	76,7	77,5					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	6,3	6,4	6,6	6,6	6,5	6,4	6,4				
Terres-Cries-de-la-Baie-James	3,3	3,5	2,8	3,3	3,7	3,7	3,5				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	10,1	10,7	9,2	9,3	9,2	7,5	9,5	8,5	7,5	6,4	
Hommes	10,8	12,0	9,5	10,4	9,9	10,1	11,8	10,5	8,4	7,4	
Femmes	9,4	9,0	9,1	7,9	8,4	4,7	6,7	5,9	6,6	5,4	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	8,9	8,6	8,3	8,2	8,0	7,4	7,3	7,2	6,7	6,1	6,0
Hommes de 18 à 64 ans	8,7	8,5	8,1	8,2	8,1	7,4	7,5	7,3	6,8	6,2	6,1
Femmes de 18 à 64 ans	9,1	8,7	8,4	8,1	7,9	7,3	7,1	7,0	6,7	6,1	5,8
Rapport de dépendance économique (\$)	25,00	24,05	25,12	25,97	24,80	23,70	25,70	23,30			
Hommes	19,30	18,31	18,34	18,34	17,90	17,20	19,50	16,80			
Femmes	36,56	35,68	38,88	39,92	38,20	36,70	37,30	36,30			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes

- Mois de mars de 2003 à 2013 -

- Abitibi-Témiscamingue -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	2 101	1 999	1 788	1 826	1 723	1 400	1 397	1 317	1 158	988	993	-1 108
		ASC-Cont. temporaires	668	692	699	691	685	628	614	616	571	524	532	-136
		Total Aide sociale	2 769	2 691	2 487	2 517	2 408	2 028	2 011	1 933	1 729	1 512	1 525	-1 244
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	1 315	1 294	1 310	1 331	1 363	1 365	1 350	1 339	1 325	1 315	1 286	-29
		SSC-Conjoints de CSE	138	130	129	134	130	120	121	116	112	95	75	-63
		Total Solidarité sociale	1 453	1 424	1 439	1 465	1 493	1 485	1 471	1 455	1 437	1 410	1 361	-92
	Alternative jeunesse avec allocation	Total	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	98	161	152	110	82	52	<i>n.a.</i>
Total des hommes			4 222	4 115	3 926	3 982	3 901	3 593	3 611	3 510	3 252	2 988	2 932	-1 290
Population des hommes de 18 à 64 ans			48 484	48 468	48 282	48 333	48 207	48 312	48 264	48 236	48 104	48 357	48 357	-127
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			8,7%	8,5%	8,1%	8,2%	8,1%	7,4%	7,5%	7,3%	6,8%	6,2%	6,1%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	1 449	1 378	1 234	1 134	1 095	875	779	778	712	607	600	-849
		ASC-Cont. temporaires	1 228	1 195	1 170	1 130	1 083	958	906	884	853	787	726	-502
		Total Aide sociale	2 677	2 573	2 404	2 264	2 178	1 833	1 685	1 662	1 565	1 394	1 326	-1 351
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	1 344	1 284	1 314	1 282	1 306	1 317	1 297	1 278	1 257	1 205	1 164	-180
		SSC-Conjoints de CSE	162	152	152	140	140	130	126	120	115	107	106	-56
		Total Solidarité sociale	1 506	1 436	1 466	1 422	1 446	1 447	1 423	1 398	1 372	1 312	1 270	-236
	Alternative jeunesse avec allocation	Total	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	85	131	165	111	96	93	<i>n.a.</i>
Total des femmes			4 183	4 009	3 870	3 686	3 624	3 349	3 226	3 207	3 038	2 786	2 672	-1 511
Population des femmes de 18 à 64 ans			46 013	45 876	45 809	45 655	45 747	45 709	45 705	45 679	45 529	45 770	45 770	-243
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			9,1%	8,7%	8,4%	8,1%	7,9%	7,3%	7,1%	7,0%	6,7%	6,1%	5,8%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	3 550	3 377	3 022	2 960	2 818	2 275	2 176	2 095	1 870	1 595	1 593	-1 957
		ASC-Cont. temporaires	1 896	1 887	1 869	1 821	1 768	1 586	1 520	1 500	1 424	1 311	1 258	-638
		Total Aide sociale	5 446	5 264	4 891	4 781	4 586	3 861	3 696	3 595	3 294	2 906	2 851	-2 595
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	2 659	2 578	2 624	2 613	2 669	2 682	2 647	2 617	2 582	2 520	2 450	-209
		SSC-Conjoints de CSE	300	282	281	274	270	250	247	236	227	202	181	-119
		Total Solidarité sociale	2 959	2 860	2 905	2 887	2 939	2 932	2 894	2 853	2 809	2 722	2 631	-328
	Alternative jeunesse avec allocation	Total	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	183	292	317	221	178	145	<i>n.a.</i>
Total			8 405	8 124	7 796	7 668	7 525	6 942	6 837	6 717	6 290	5 774	5 604	-2 801
Population totale de 18 à 64 ans			94 497	94 344	94 091	93 988	93 954	94 021	93 969	93 915	93 633	94 127	94 127	-370
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			8,9%	8,6%	8,3%	8,2%	8,0%	7,4%	7,3%	7,2%	6,7%	6,1%	6,0%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Abitibi-Témiscamingue			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	7 453	5 173	-2 280	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	8 405	5 601	-2 804	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	8,9%	6,0%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	2 707	1 194	-1 513	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	8,0%	4,0%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	11 112	6 795	-4 317	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	8,6%	5,5%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

CÔTE-NORD (09)

Le taux de faible revenu selon la MFR de la région de la Côte-Nord a diminué de 5,2 % de 2003 à 2010 (de 11,7 % à 11,1 %), alors qu'il est resté sensiblement le même en début et en fin de période dans l'ensemble du Québec (12,6 %).

La proportion des ménages locataires de la Côte-Nord consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement a diminué de 7,4 points de 2001 à 2006, et elle est la région où cette part a le plus diminué durant la période. Elle s'établit à 26,3 % (femmes : 35 % / hommes : 18 %) et elle est inférieure de 9,3 points de pourcentage à la donnée nationale (26,3 % comparativement à 35,6 %). La région de la Côte-Nord fait partie à la fois des régions du Québec où cette part est la plus faible et de celles où elle est inférieure à 30 % des revenus.

En 2012, la région⁵⁰ compte proportionnellement moins de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (76,7 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (75,7 %) est moins élevée que celle des hommes (78 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 22,1 %, mais moins chez les hommes que chez les femmes (21,7 % comparativement à 23,2 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région à de la Côte-Nord a été plus forte que celle des femmes (2,3 % comparativement à 0,9 %) durant la période (2003-2008), même si l'espérance de vie de ces dernières demeure plus élevée de cinq ans que celle des hommes. Les hommes (77 ans comparativement à 78,3 ans) de la région, comme les femmes (82 ans comparativement à 82,9 ans), ont une espérance de vie inférieure aux hommes et aux femmes de l'ensemble de la population.

Le taux de chômage de la région de la Côte-Nord varie de manière irrégulière de -3,7 points ou de -32,7 % de 2003 à 2012 (de 11,3 % à 7,8 %). Les données provinciales montrent des taux de chômage équivalents (2012 : 7,8 %). Le taux de chômage chez les hommes est en hausse en fin de période (de 8,5 % à 10,1 %). Bien que l'on ne dispose pas des données de 2012 pour les taux de chômage chez les femmes, en raison du manque de fiabilité statistique, les données de 2011 pour les femmes (6,9 %) et un taux régional 2012 très en deçà du taux de chômage chez les hommes laissent penser que le taux est probablement plus bas chez les femmes. Le taux de chômage chez les femmes est presque toujours plus bas que chez les hommes. En 2012, le taux de chômage chez les hommes (10,1 % comparativement à 8,5 %) de la région est plus élevé qu'au Québec en général.

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région de la Côte-Nord a diminué de -0,1 % pour se situer à 21,10 \$. La diminution s'observe chez les hommes (-5,3 %), mais pas chez les femmes (1,7 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Dans la région de la Côte-Nord, le taux d'assistance sociale, adultes et enfants, s'élevait à 4,4 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 6,9 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux s'élève à 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 36,2 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à une diminution de 17,9 % dans l'ensemble du Québec.

Dans la région, les taux d'assistance sociale chez les enfants (3,2 %) et des adultes (4,7 %) sont inférieurs en mars 2013 à ceux de l'ensemble du Québec (respectivement 6,8 % et 6,9 %) et ils sont tous deux en baisse depuis mars 2003. Il faut noter la diminution de plus de la moitié du taux d'assistance sociale chez les enfants durant la période (-52,2 %). Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans a diminué de 31,9 % de 2003 à 2013, comparativement à une diminution de 15,9 % pour l'ensemble du Québec.

Chez les adultes prestataires de la Côte-Nord, le taux d'assistance sociale selon le sexe ne montre pas de très grandes différences, mais on observe que de 2003 à 2013 le taux d'assistance sociale chez les femmes (de 7,3 % à 4,7 %) diminue plus fortement que chez les hommes (de 6,5 % à 4,8 %), et cette diminution est continue chez les femmes, alors qu'elle est irrégulière chez les hommes (relative stagnation du taux de 2005 à 2008). Ce résultat est en grande partie lié à une plus forte diminution du taux d'assistance sociale chez les femmes que chez les hommes dans le programme d'aide sociale pour la population ayant des contraintes temporaires.

50. L'Enquête sur la population active regroupe la région de la Côte-Nord et celle du Nord-du-Québec/ARK.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région de la Côte-Nord montre une concentration de la population (57,6 %) dans les 4^e et 5^e quintiles de la défavorisation matérielle, alors que c'est l'inverse pour l'indice de défavorisation sociale qui révèle une concentration de la population (56,9 %) dans les deux quintiles les plus favorisés. Ce portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la Côte-Nord est à l'image de celui qui prévaut dans les régions éloignées des grands centres, notamment les régions-ressources, où elles sont particulièrement favorisées socialement, mais plus défavorisées matériellement.

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Côte-Nord.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	11,7	12,2	11,5	11,9	12,4	12,4	12,1	11,1			
Taux d'effort au logement				26,3							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	62,8	67,6	69,9	70,7	72,8	72,8	73,3	72,9	73,8	76,7	
Hommes	64,1	68,3	72,3	71,1	73,6	70,9	71,7	70,5	77,0	78,0	
Femmes	61,5	66,9	67,3	70,3	71,8	74,8	75,0	75,4	70,3	75,7	
Espérance de vie (ensemble de la population)	78,1	78,5	78,7	79,0	79,2	79,3					
Hommes	75,3	75,6	76,0	76,3	76,7	77,0					
Femmes	81,3	81,7	81,7	82,0	81,9	82,0					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	5,7	5,3	5,5	5,7	5,6	5,8	5,9				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)**	11,3	11,8	8,1	8,2	8,7	11,2	9,8	6,9	7,8	7,6	
Hommes	12,1	12,5	7,8	9,2	10,9	12,7	12,3	8,2	8,5	10,1	
Femmes	10,3	11,0	8,5	6,6	*	9,4	6,5	*	6,9	*	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	6,9	6,4	6,1	6,0	6,0	5,9	5,6	5,4	5,2	4,9	4,7
Hommes de 18 à 64 ans	6,5	6,1	5,9	5,9	6,0	5,9	5,8	5,5	5,2	5,0	4,8
Femmes de 18 à 64 ans	7,3	6,8	6,3	6,1	6,0	5,9	5,5	5,4	5,2	4,8	4,7
Rapport de dépendance économique (\$)	21,13	19,91	21,36	22,10	22,00	22,00	22,80	21,1			
Hommes	15,53	14,33	14,93	15,20	15,30	15,50	16,50	14,70			
Femmes	33,84	32,60	35,63	37,11	36,00	35,40	35,40	34,40			

* Ne peut être publié, coefficient de variation > 33 %.

** Les régions Côte-Nord et Nord-du-Québec sont amalgamées.

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes
- Mois de mars de 2003 à 2013 -
- Côte-Nord -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	1 088	1 017	939	917	947	842	782	687	633	571	543	-545
		ASC-Cont. temporaires	344	316	322	321	311	308	295	289	265	287	280	-64
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>1 432</i>	<i>1 333</i>	<i>1 261</i>	<i>1 238</i>	<i>1 258</i>	<i>1 150</i>	<i>1 077</i>	<i>976</i>	<i>898</i>	<i>858</i>	<i>823</i>	<i>-609</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	697	671	654	657	678	691	684	678	673	658	649	-48
		SSC-Conjoints de CSE	67	58	55	53	52	50	44	44	36	27	27	-40
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>764</i>	<i>729</i>	<i>709</i>	<i>710</i>	<i>730</i>	<i>741</i>	<i>728</i>	<i>722</i>	<i>709</i>	<i>685</i>	<i>676</i>	<i>-88</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>52</i>	<i>69</i>	<i>74</i>	<i>67</i>	<i>54</i>	<i>40</i>	<i>n.a.</i>
Total des hommes			2 196	2 062	1 970	1 948	1 988	1 932	1 868	1 763	1 671	1 594	1 535	-661
Population des hommes de 18 à 64 ans			33 829	33 677	33 497	33 270	32 889	32 511	32 368	32 203	32 136	32 107	32 107	-1 722
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			6,5%	6,1%	5,9%	5,9%	6,0%	5,9%	5,8%	5,5%	5,2%	5,0%	4,8%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	840	730	653	598	574	515	440	406	379	345	322	-518
		ASC-Cont. temporaires	744	693	635	610	580	549	524	486	467	413	411	-333
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>1 584</i>	<i>1 423</i>	<i>1 288</i>	<i>1 208</i>	<i>1 154</i>	<i>1 064</i>	<i>964</i>	<i>892</i>	<i>846</i>	<i>758</i>	<i>733</i>	<i>-851</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	663	633	615	613	612	627	603	629	611	596	608	-55
		SSC-Conjoints de CSE	70	71	65	70	63	64	58	51	45	34	34	-36
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>733</i>	<i>704</i>	<i>680</i>	<i>683</i>	<i>675</i>	<i>691</i>	<i>661</i>	<i>680</i>	<i>656</i>	<i>630</i>	<i>642</i>	<i>-91</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>35</i>	<i>50</i>	<i>58</i>	<i>58</i>	<i>49</i>	<i>41</i>	<i>n.a.</i>
Total des femmes			2 317	2 127	1 968	1 891	1 829	1 786	1 670	1 617	1 556	1 431	1 414	-903
Population des femmes de 18 à 64 ans			31 524	31 394	31 190	30 918	30 653	30 400	30 259	30 139	30 006	30 047	30 047	-1 477
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			7,3%	6,8%	6,3%	6,1%	6,0%	5,9%	5,5%	5,4%	5,2%	4,8%	4,7%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	1 928	1 747	1 592	1 515	1 521	1 357	1 222	1 093	1 012	916	865	-1 063
		ASC-Cont. temporaires	1 088	1 009	957	931	891	857	819	775	732	700	691	-397
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>3 016</i>	<i>2 756</i>	<i>2 549</i>	<i>2 446</i>	<i>2 412</i>	<i>2 214</i>	<i>2 041</i>	<i>1 868</i>	<i>1 744</i>	<i>1 616</i>	<i>1 556</i>	<i>-1 460</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	1 360	1 304	1 269	1 270	1 290	1 318	1 287	1 307	1 284	1 254	1 257	-103
		SSC-Conjoints de CSE	137	129	120	123	115	114	102	95	81	61	61	-76
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>1 497</i>	<i>1 433</i>	<i>1 389</i>	<i>1 393</i>	<i>1 405</i>	<i>1 432</i>	<i>1 389</i>	<i>1 402</i>	<i>1 365</i>	<i>1 315</i>	<i>1 318</i>	<i>-179</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>87</i>	<i>119</i>	<i>132</i>	<i>125</i>	<i>103</i>	<i>81</i>	<i>n.a.</i>
Total			4 513	4 189	3 938	3 839	3 817	3 718	3 538	3 380	3 227	3 025	2 949	-1 564
Population totale de 18 à 64 ans			65 353	65 071	64 687	64 188	63 542	62 911	62 627	62 342	62 142	62 154	62 154	-3 199
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			6,9%	6,4%	6,1%	6,0%	6,0%	5,9%	5,6%	5,4%	5,2%	4,9%	4,7%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Côte-Nord et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Côte-Nord			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	4 053	2 762	-1 291	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	4 513	2 949	-1 564	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	6,9%	4,7%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	1 472	608	-864	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	6,7%	3,2%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	5 985	3 557	-2 428	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	6,9%	4,4%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

NORD-DU-QUÉBEC ET ARK (10)

Le taux de faible revenu de la région du Nord-du-Québec/ARK, mesuré pour les personnes selon la MFR, a augmenté de 8,3 % de 2003 à 2010 (14,2 % à 15,3 %), alors qu'il est resté sensiblement le même en début et en fin de période dans l'ensemble du Québec (12,6 %). Cependant, ce taux était nettement plus élevé en 1997 (28,7 %) qu'aujourd'hui.

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement dans le Nord-du-Québec/ARK a diminué de quatre points de 2001 à 2006. Elle s'établit à 8,7 % (femmes : 11 % / hommes : 7 %) et elle est inférieure de 26,9 points de pourcentage à la donnée nationale (8,7 % comparativement à 35,6 %). La région du Nord-du-Québec/ARK est la région du Québec où cette proportion est la plus basse.

En 2012, la région⁵¹ compte proportionnellement moins de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (76,7 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (75,7 %) est moins élevée que celle des hommes (78 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 22,1 %, mais moins chez les hommes que chez les femmes (21,7 % comparativement à 23,2 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des femmes de la région du Nord-du-Québec/ARK a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des hommes (10,6 % comparativement à 2,9 %), et l'espérance de vie des femmes est toujours plus élevée de 11,1 ans que celle des hommes. Les hommes (77,4 ans comparativement à 78,3 ans) de la région, contrairement aux femmes (88,5 ans comparativement à 82,9 ans), ont une espérance de vie inférieure aux hommes de l'ensemble de la population.⁵²

Le taux de chômage de la région du Nord-du-Québec/ARK varie de manière irrégulière de -3,7 points ou de -32,7 % de 2003 à 2012 (11,3 % à 7,8 %). Les données provinciales montrent des taux de chômage équivalents (2012 : 7,8 %). Le taux de chômage chez les hommes est en hausse en fin de période (de 8,5 % à 10,1 %). Bien que l'on ne dispose pas des données de 2012 pour les taux de chômage chez les femmes, en raison du manque de fiabilité statistique, les données de 2011 pour les femmes (6,9 %) et un taux régional 2012 très en deçà du taux de chômage chez les hommes laissent penser que le taux est probablement plus bas chez les femmes, et il est d'ailleurs presque toujours plus bas que chez les hommes. En 2012, le taux de chômage chez les hommes (10,1 % comparativement à 8,5 %) de la région est plus élevé qu'au Québec en général.

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région du Nord-du-Québec/ARK a augmenté de 22,3 % pour se situer à 23,40 \$. L'augmentation a été plus forte chez les hommes (17,6 %) que chez les femmes (15,1 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Dans la région du Nord-du-Québec/ARK, le taux d'assistance sociale, adultes et enfants, s'élevait à 4 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 6,1 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux s'élève à 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 34,4 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à une diminution de 17,9 % dans l'ensemble du Québec.

Dans la région, les taux d'assistance sociale chez les enfants (3,8 %) et les adultes (4 %) sont inférieurs en mars 2013 à ceux de l'ensemble du Québec, et ils sont tous deux en baisse depuis mars 2003. Il faut noter la diminution de près de la moitié du taux d'assistance sociale chez les enfants durant la période (-42,4 %). Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans a diminué de 31 % de 2003 à 2013, comparativement à une diminution de 15,9 % pour l'ensemble du Québec.

51. L'Enquête sur la population active regroupe la région de la Côte-Nord ainsi que celle du Nord-du-Québec/ARK.

52. Comme ce ne sont pas les régions administratives qui sont utilisées pour le découpage territorial, mais les régions sociosanitaires du ministère de la Santé et des Services sociaux, deux autres régions apparaissent (Nunavik, 2008, total : 66,1 ans / hommes : 64,5 ans / 68,5 ans) (Terres-Cries-de-la-Baie-James, 2008, total : 77,5 ans / hommes : 74,9 ans / femmes : 80,1 ans).

Chez les adultes prestataires, le taux d'assistance sociale selon le sexe dans le Nord-du-Québec/ARK ne montre pas de très grandes différences, mais on observe que de 2003 à 2013 le taux d'assistance sociale chez les femmes (de 6,4 % à 4,2 %) diminue plus fortement que chez les hommes (de 5,3 % à 3,9 %) même s'il est plus élevé en fin de période. Ce résultat est en grande partie lié à une plus forte diminution du taux d'assistance sociale chez les femmes que chez les hommes dans le programme d'aide sociale pour la population ayant des contraintes temporaires.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région du Nord-du-Québec/ARK montre une concentration de la population très élevée (80,3 %) dans les 4^e et 5^e quintiles de la défavorisation matérielle, alors que c'est l'inverse pour l'indice de défavorisation sociale où on assiste à une concentration de la population (83 %) dans les deux quintiles les plus favorisés. Ce portrait de la défavorisation matérielle et sociale du Nord-du-Québec/ARK est à l'image de celui qui prévaut dans les régions éloignées des grands centres, notamment les régions-ressources, où elles sont particulièrement favorisées socialement, mais plus défavorisées matériellement.

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Nord-du-Québec et ARK.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	14,2	14,7	14,2	16,2	17,3	14,6	15,9	15,3			
Taux d'effort au logement				8,7							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	62,8	67,6	69,9	70,7	72,8	72,8	73,3	72,9	73,8	76,7	
Hommes	64,1	68,3	72,3	71,1	73,6	70,9	71,7	70,5	77,0	78,0	
Femmes	61,5	66,9	67,3	70,3	71,8	74,8	75,0	75,4	70,3	75,7	
Espérance de vie (ensemble de la population)*	77,4	78,4	79,6	79,9	80,4	80,8					
Hommes	75,2	75,0	75,7	75,6	75,7	77,4					
Femmes	80,0	81,3	82,8	83,1	83,7	88,5					
Administration régionale Kativik	63,7	64,2	63,9	64,7	65,4	66,1					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)*	6,3	6,0	5,9	5,8	6,1	6,0	6,2				
Administration régionale Kativik (ARK)	6,7	6,0	5,9	6,1	5,7	6,6	6,4				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)**	11,3	11,8	8,1	8,2	8,7	11,2	9,8	6,9	7,8	7,6	
Hommes	12,1	12,5	7,8	9,2	10,9	12,7	12,3	8,2	8,5	10,1	
Femmes	10,3	11,0	8,5	6,6	*	9,4	6,5	*	6,9	0,0	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	5,8	5,5	5,1	5,3	5,4	4,9	4,4	4,4	4,2	4,0	4,0
Hommes de 18 à 64 ans	5,3	5,0	4,8	5,1	5,2	4,7	4,4	4,3	4,1	3,9	3,9
Femmes de 18 à 64 ans	6,4	6,0	5,3	5,6	5,5	5,1	4,5	4,5	4,3	4,0	4,2
Rapport de dépendance économique (\$)	19,13	18,21	20,79	23,41	23,60	21,80	24,00	23,4			
Hommes	12,59	11,30	12,22	13,97	14,40	13,00	15,50	14,80			
Femmes	30,76	30,07	34,92	38,18	37,40	35,40	36,00	35,40			

* Nord-du-Québec sans ARK.

** Ne peut être publié, coefficient de variation > 33 %.

*** Les régions Côte-Nord et Nord-du-Québec sont amalgamées.

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

- Mois de mars de 2003 à 2013 -
- Nord-du-Québec et ARK -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	482	440	411	422	453	387	353	345	323	304	129	-353
		ASC-Cont. temporaires	56	60	56	69	66	60	56	51	63	65	47	-9
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>538</i>	<i>500</i>	<i>467</i>	<i>491</i>	<i>519</i>	<i>447</i>	<i>409</i>	<i>396</i>	<i>386</i>	<i>369</i>	<i>176</i>	<i>-362</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	125	128	137	144	147	147	144	150	151	146	87	-38
		SSC-Conjoints de CSE	10	10	8	10	5	8	7	7	4	3	2	-8
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>135</i>	<i>138</i>	<i>145</i>	<i>154</i>	<i>152</i>	<i>155</i>	<i>151</i>	<i>157</i>	<i>155</i>	<i>149</i>	<i>89</i>	<i>-46</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>6</i>	<i>8</i>	<i>9</i>	<i>6</i>	<i>2</i>	<i>12</i>	<i>n.a.</i>
Total des hommes			673	638	612	645	671	607	568	562	546	520	524	-149
Population des hommes de 18 à 64 ans			12 604	12 645	12 654	12 651	12 796	12 943	13 044	13 126	13 234	13 384	13 384	780
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			5,3%	5,0%	4,8%	5,1%	5,2%	4,7%	4,4%	4,3%	4,1%	3,9%	3,9%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	251	219	206	178	218	196	163	159	138	144	80	-171
		ASC-Cont. temporaires	384	369	310	362	324	290	252	254	250	234	125	-259
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>635</i>	<i>588</i>	<i>516</i>	<i>540</i>	<i>542</i>	<i>486</i>	<i>415</i>	<i>413</i>	<i>388</i>	<i>378</i>	<i>205</i>	<i>-430</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	100	101	102	109	104	108	110	110	119	117	89	-11
		SSC-Conjoints de CSE	9	9	8	11	10	12	10	10	10	7	5	-4
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>109</i>	<i>110</i>	<i>110</i>	<i>120</i>	<i>114</i>	<i>120</i>	<i>120</i>	<i>120</i>	<i>129</i>	<i>124</i>	<i>94</i>	<i>-15</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>3</i>	<i>10</i>	<i>5</i>	<i>10</i>	<i>5</i>	<i>10</i>	<i>n.a.</i>
Total des femmes			744	698	626	660	656	609	542	546	526	507	523	-221
Population des femmes de 18 à 64 ans			11 643	11 708	11 785	11 754	11 860	11 936	12 042	12 174	12 356	12 524	12 524	881
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			6,4%	6,0%	5,3%	5,6%	5,5%	5,1%	4,5%	4,5%	4,3%	4,0%	4,2%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	733	659	617	600	671	583	516	504	461	448	209	-524
		ASC-Cont. temporaires	440	429	366	431	390	350	308	305	313	299	172	-268
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>1 173</i>	<i>1 088</i>	<i>983</i>	<i>1 031</i>	<i>1 061</i>	<i>933</i>	<i>824</i>	<i>809</i>	<i>774</i>	<i>747</i>	<i>381</i>	<i>-792</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	225	229	239	253	251	255	254	260	270	263	176	-49
		SSC-Conjoints de CSE	19	19	16	21	15	20	17	17	14	10	7	-12
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>244</i>	<i>248</i>	<i>255</i>	<i>274</i>	<i>266</i>	<i>275</i>	<i>271</i>	<i>277</i>	<i>284</i>	<i>273</i>	<i>183</i>	<i>-61</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>9</i>	<i>18</i>	<i>14</i>	<i>16</i>	<i>7</i>	<i>22</i>	<i>n.a.</i>
Total			1 417	1 336	1 238	1 305	1 327	1 216	1 110	1 108	1 072	1 027	1 047	-370
Population totale de 18 à 64 ans			24 247	24 353	24 439	24 405	24 656	24 879	25 086	25 300	25 590	25 908	25 908	1 661
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			5,8%	5,5%	5,1%	5,3%	5,4%	4,9%	4,4%	4,4%	4,2%	4,0%	4,0%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Nord-du-Québec et ARK et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Nord-du-Québec et ARK			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	1 265	978	-287	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	1 417	1 047	-370	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	5,8%	4,0%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	905	535	-370	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	6,6%	3,8%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	2 322	1 582	-740	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	6,1%	4,0%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (11)

Le taux de faible revenu de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, mesuré pour les personnes selon la MFR, a diminué de 5,7 % de 2003 à 2010 (12,7 % à 12 %), alors que la situation est restée sensiblement la même dans l'ensemble du Québec (12,6 %).

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a diminué de 7 points de 2001 à 2006. Elle s'établit à 29 % (femmes : 31 % / hommes : 26 %) et elle est inférieure de 6,6 points de pourcentage à la donnée nationale (29 % comparativement à 35,6 %). La région fait partie des quatre régions où la donnée est inférieure à 30 %. Le taux d'effort nécessaire pour le logement chez les femmes locataires de la région est le plus bas du Québec.

En 2012, la région compte proportionnellement moins de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (74,2 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (77 %) est plus élevée que celle des hommes (71,8 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 23,3 %, mais moins chez les hommes que chez les femmes (22,1 % comparativement à 25 %).

De 2003 à 2008, l'espérance de vie à la naissance des femmes et des hommes de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine augmente au même rythme (0,6 % comparativement à 0,5 %), même si l'espérance de vie des femmes est toujours plus élevée de 6,6 ans que celle des hommes en 2010. Les hommes (75,7 ans comparativement à 78,3 ans) de la région, comme les femmes (81,9 ans comparativement à 82,9 ans), ont une espérance de vie inférieure aux hommes et aux femmes de l'ensemble de la population.

Le taux de chômage de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine varie de -4,8 points ou de -27,1 % de 2003 à 2012 (17,7 % à 12,9 %) bien que l'on ne constate une véritable baisse graduelle qu'à partir de 2006. Les données provinciales montrent un taux de chômage inférieur en 2012 (7,8 %). Les données sexuées de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine allant de 2003 à 2012 montrent une baisse différente des taux à l'avantage des femmes (-38,2 % comparativement à -7,5 %) et des proportions bien inférieures chez les femmes en 2012 (9,4 % comparativement à 16,5 %). Le taux de chômage chez les femmes (9,4 % comparativement à 7 %) et chez les hommes (16,5 % comparativement à 8,5 %) de la région reste plus élevé que dans l'ensemble du Québec, particulièrement en ce qui concerne les hommes.

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a augmenté de 4,3 % pour se situer à 49,60 \$. L'augmentation a été plus forte chez les hommes (5,3 %) que chez les femmes (1,7 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le taux d'assistance sociale, adultes et enfants, s'élevait à 9,6 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 12,6 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux s'élève à 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 23,8 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à une diminution de 17,9 % dans l'ensemble du Québec.

Dans la région, le taux d'assistance sociale chez les enfants (8 %) et les adultes (10 %) est supérieur, en mars 2013, à ceux de l'ensemble du Québec (respectivement 6,8 % et 6,9 %), mais ils sont tous les deux en baisse depuis mars 2003. Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans a diminué de 21,3 % de 2003 à 2013, comparativement à une diminution de 15,9 % pour l'ensemble du Québec.

Chez les adultes prestataires, le taux d'assistance sociale selon le sexe en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ne montre pas de très grandes différences, mais on observe de 2003 à 2013 que le taux d'assistance sociale chez les femmes (de 12,5 % à 9,5 %) diminue plus fortement que chez les hommes (de 13 % à 10,5 %) même s'il diminue constamment chez les deux sexes. Ce résultat est en grande partie lié à une plus forte diminution du taux d'assistance sociale chez les femmes que chez les hommes dans le programme d'aide sociale pour la population ayant des contraintes temporaires.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine montre une forte concentration de la population (92,4 %) dans les 4^e et 5^e quintiles de la défavorisation matérielle, alors que c'est l'inverse pour l'indice de défavorisation sociale qui révèle une concentration, quoique moins importante, de la population (61,5 %) dans les deux quintiles les plus favorisés. Ce portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est à l'image de celui qui prévaut dans les régions éloignées des grands centres, notamment les régions-ressources, où elles sont particulièrement favorisées socialement, mais plus défavorisées matériellement.

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	12,7	12,9	12,3	12,1	12,7	12,4	12,0	12,0			
Taux d'effort au logement				29,0							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	60,1	60,0	61,5	64,9	66,5	69,0	68,9	69,6	72,5	74,2	
Hommes	58,8	57,2	58,8	63,4	62,9	67,4	66,4	67,2	68,9	71,8	
Femmes	61,6	62,7	64,0	66,4	69,8	70,6	71,4	72,1	76,1	77,0	
Espérance de vie (ensemble de la population)	78,5	78,8	79,0	78,8	78,7	79,0					
Hommes	75,3	75,7	76,0	75,8	75,6	75,7					
Femmes	81,8	82,1	82,2	82,0	81,9	82,3					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	6,0	6,0	6,1	6,5	6,7	7,1	7,0				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	17,7	19,4	18,0	18,5	17,3	17,2	15,7	14,8	12,4	12,9	
Hommes	20,0	24,5	21,8	21,7	22,7	22,6	20,5	19,6	15,1	16,5	
Femmes	15,2	13,6	14,2	14,9	11,8	11,7	10,1	9,6	9,5	9,4	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	12,7	12,3	11,7	11,9	11,7	11,3	10,9	10,8	10,6	10,3	10,0
Hommes de 18 à 64 ans	13,0	12,6	12,0	12,2	12,2	11,8	11,4	11,3	11,1	10,7	10,5
Femmes de 18 à 64 ans	12,5	11,9	11,3	11,5	11,2	10,8	10,5	10,4	10,1	9,8	9,5
Rapport de dépendance économique (\$)	47,54	46,78	49,90	52,79	50,90	49,80	50,90	49,6			
Hommes	43,61	42,46	44,88	47,82	46,90	45,50	47,60	45,90			
Femmes	53,28	53,13	56,99	59,46	56,20	55,40	55,00	54,20			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes

- Mois de mars de 2003 à 2013 -

- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	1 721	1 672	1 474	1 463	1 427	1 295	1 188	1 147	1 034	1 013	988	-733
		ASC-Cont. temporaires	693	667	694	684	667	624	602	610	616	574	548	-145
		Total Aide sociale	2 414	2 339	2 168	2 147	2 094	1 919	1 790	1 757	1 650	1 587	1 536	-878
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	1 481	1 417	1 395	1 430	1 433	1 423	1 402	1 365	1 354	1 324	1 304	-177
		SSC-Conjoints de CSE	206	196	189	207	193	183	169	156	148	135	129	-77
		Total Solidarité sociale	1 687	1 613	1 584	1 637	1 626	1 606	1 571	1 521	1 502	1 459	1 433	-254
	Alternative jeunesse avec allocation	Total	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	54	87	102	97	82	94	<i>n.a.</i>
Total des hommes			4 101	3 952	3 752	3 784	3 720	3 572	3 428	3 370	3 242	3 126	3 057	-1 044
Population des hommes de 18 à 64 ans			31 540	31 331	31 186	30 928	30 568	30 247	30 017	29 713	29 334	29 177	29 177	-2 363
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			13,0%	12,6%	12,0%	12,2%	12,2%	11,8%	11,4%	11,3%	11,1%	10,7%	10,5%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	1 322	1 221	1 096	1 074	1 016	874	761	736	660	663	594	-728
		ASC-Cont. temporaires	1 005	982	929	932	887	872	859	838	804	751	733	-272
		Total Aide sociale	2 327	2 203	2 025	2 006	1 903	1 746	1 620	1 574	1 464	1 414	1 327	-1 000
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	1 253	1 203	1 223	1 265	1 244	1 238	1 252	1 242	1 236	1 218	1 192	-61
		SSC-Conjoints de CSE	285	272	246	253	248	226	211	199	174	168	151	-134
		Total Solidarité sociale	1 538	1 475	1 469	1 518	1 492	1 464	1 463	1 441	1 410	1 386	1 343	-195
	Alternative jeunesse avec allocation	Total	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	42	60	71	95	72	103	<i>n.a.</i>
Total des femmes			3 865	3 678	3 494	3 524	3 395	3 249	3 132	3 079	2 966	2 867	2 764	-1 101
Population des femmes de 18 à 64 ans			30 968	30 932	30 807	30 618	30 380	30 144	29 922	29 735	29 446	29 247	29 247	-1 721
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			12,5%	11,9%	11,3%	11,5%	11,2%	10,8%	10,5%	10,4%	10,1%	9,8%	9,5%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	3 043	2 893	2 570	2 537	2 443	2 169	1 949	1 883	1 694	1 676	1 582	-1 461
		ASC-Cont. temporaires	1 698	1 649	1 623	1 616	1 554	1 496	1 461	1 448	1 420	1 325	1 281	-417
		Total Aide sociale	4 741	4 542	4 193	4 153	3 997	3 665	3 410	3 331	3 114	3 001	2 863	-1 878
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	2 734	2 620	2 618	2 695	2 677	2 661	2 654	2 607	2 590	2 542	2 496	-238
		SSC-Conjoints de CSE	491	468	435	460	441	409	380	355	322	303	280	-211
		Total Solidarité sociale	3 225	3 088	3 053	3 155	3 118	3 070	3 034	2 962	2 912	2 845	2 776	-449
	Alternative jeunesse avec allocation	Total	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	96	147	173	192	154	197	<i>n.a.</i>
Total			7 966	7 630	7 246	7 308	7 115	6 821	6 560	6 449	6 208	5 993	5 821	-2 145
Population totale de 18 à 64 ans			62 508	62 263	61 993	61 546	60 948	60 391	59 939	59 448	58 780	58 424	58 424	-4 084
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			12,7%	12,3%	11,7%	11,9%	11,7%	11,3%	10,9%	10,8%	10,6%	10,3%	10,0%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine			Ensemble du Québec		
			Variation			Variation
	Mars 2003	Mars 2013	2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	6 646	5 156	-1 490	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	7 966	5 821	-2 145	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	12,7%	10,0%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	2 231	1 166	-1 065	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	12,2%	8,0%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	10 197	6 987	-3 210	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	12,6%	9,6%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes

- Mois de mars de 2003 à 2013 -

- Chaudière-Appalaches -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	2 313	2 355	2 201	2 219	2 216	2 131	2 163	2 139	1 945	1 861	1 774	-539
		ASC-Cont. temporaires	1 143	1 196	1 216	1 259	1 245	1 145	1 156	1 176	1 192	1 166	1 141	-2
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>3 456</i>	<i>3 551</i>	<i>3 417</i>	<i>3 478</i>	<i>3 461</i>	<i>3 276</i>	<i>3 319</i>	<i>3 315</i>	<i>3 137</i>	<i>3 027</i>	<i>2 915</i>	<i>-541</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	2 957	2 762	2 796	2 816	2 880	2 960	2 940	3 010	3 025	2 981	2 915	-42
		SSC-Conjoints de CSE	212	195	196	179	184	163	156	164	160	145	141	-71
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>3 169</i>	<i>2 957</i>	<i>2 992</i>	<i>2 995</i>	<i>3 064</i>	<i>3 123</i>	<i>3 096</i>	<i>3 174</i>	<i>3 185</i>	<i>3 126</i>	<i>3 056</i>	<i>-113</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	99	150	169	119	90	90	<i>n.a.</i>
Total des hommes			6 625	6 508	6 409	6 473	6 525	6 476	6 542	6 635	6 433	6 233	6 053	-572
Population des hommes de 18 à 64 ans			132 074	132 781	133 236	133 409	133 509	133 228	133 081	132 949	132 596	132 723	132 723	649
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			5,0%	4,9%	4,8%	4,9%	4,9%	4,9%	4,9%	5,0%	4,9%	4,7%	4,6%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	1 870	1 786	1 648	1 546	1 527	1 411	1 331	1 297	1 250	1 173	1 088	-782
		ASC-Cont. temporaires	1 953	1 955	1 876	1 826	1 748	1 634	1 580	1 625	1 552	1 503	1 442	-511
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>3 823</i>	<i>3 741</i>	<i>3 524</i>	<i>3 372</i>	<i>3 275</i>	<i>3 045</i>	<i>2 911</i>	<i>2 922</i>	<i>2 802</i>	<i>2 676</i>	<i>2 530</i>	<i>-1 293</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	3 034	2 751	2 755	2 801	2 855	2 886	2 856	2 868	2 861	2 813	2 732	-302
		SSC-Conjoints de CSE	310	295	295	274	277	273	263	248	217	207	190	-120
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>3 344</i>	<i>3 046</i>	<i>3 050</i>	<i>3 075</i>	<i>3 132</i>	<i>3 159</i>	<i>3 119</i>	<i>3 116</i>	<i>3 078</i>	<i>3 020</i>	<i>2 922</i>	<i>-422</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	107	119	151	133	97	112	<i>n.a.</i>
Total des femmes			7 167	6 787	6 574	6 447	6 407	6 287	6 132	6 174	6 005	5 781	5 552	-1 615
Population des femmes de 18 à 64 ans			124 848	125 451	126 067	126 476	126 667	126 453	126 420	126 257	125 737	125 863	125 863	1 015
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			5,7%	5,4%	5,2%	5,1%	5,1%	5,0%	4,9%	4,9%	4,8%	4,6%	4,4%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	4 183	4 141	3 849	3 765	3 743	3 542	3 494	3 436	3 195	3 034	2 862	-1 321
		ASC-Cont. temporaires	3 096	3 151	3 092	3 085	2 993	2 779	2 736	2 801	2 744	2 669	2 583	-513
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>7 279</i>	<i>7 292</i>	<i>6 941</i>	<i>6 850</i>	<i>6 736</i>	<i>6 321</i>	<i>6 230</i>	<i>6 237</i>	<i>5 939</i>	<i>5 703</i>	<i>5 445</i>	<i>-1 834</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	5 991	5 513	5 551	5 617	5 735	5 846	5 796	5 878	5 886	5 794	5 647	-344
		SSC-Conjoints de CSE	522	490	491	453	461	436	419	412	377	352	331	-191
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>6 513</i>	<i>6 003</i>	<i>6 042</i>	<i>6 070</i>	<i>6 196</i>	<i>6 282</i>	<i>6 215</i>	<i>6 290</i>	<i>6 263</i>	<i>6 146</i>	<i>5 978</i>	<i>-535</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	206	269	320	252	187	202	<i>n.a.</i>
Total			13 792	13 295	12 983	12 920	12 932	12 763	12 674	12 809	12 438	12 014	11 605	-2 187
Population totale de 18 à 64 ans			256 922	258 232	259 303	259 885	260 176	259 681	259 501	259 206	258 333	258 586	258 586	1 664
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			5,4%	5,1%	5,0%	5,0%	5,0%	4,9%	4,9%	4,9%	4,8%	4,6%	4,5%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Chaudière-Appalaches			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	12 359	10 806	-1 553	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	13 792	11 606	-2 186	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	5,4%	4,5%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	3 318	2 103	-1 215	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	4,0%	2,7%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	17 110	13 709	-3 401	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	5,0%	4,1%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

LAVAL (13)

Le taux de faible revenu de la région de Laval, mesuré pour les personnes selon la MFR, a augmenté 11,9 % de 2003 à 2010 (9,7 % à 10,8 %), alors qu'il est resté sensiblement le même en début et en fin de période dans l'ensemble du Québec (12,6 %). De 2003 à 2010, la région connaît la plus forte augmentation du taux de faible revenu parmi les régions administratives.

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement à Laval a augmenté de 1,8 point de 2001 à 2006. Elle s'établit à 36,6 % (femmes : 43 % / hommes : 29 %) en 2006 et elle est supérieure de 1 point de pourcentage à la donnée nationale (36,6 % comparativement à 35,6 %). La région de Laval fait partie à la fois des régions où cette part est la plus importante au Québec et des régions où cette part a augmenté durant la période. Cette région est aussi celle où le taux d'effort nécessaire pour le logement chez les femmes est le plus élevé du Québec.

En 2012, la région compte proportionnellement plus de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (90,7 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (92,2 %) est plus élevée que celle des hommes (89,1 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 15,3 %, mais moins chez les hommes que chez les femmes (17,8 % comparativement à 12,5 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région de Laval a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des femmes (2,2 % comparativement à 1,2 %), même si l'espérance de vie de ces dernières est toujours plus élevée de quatre ans que celle des hommes. Les hommes (79,6 ans comparativement à 78,3 ans) et les femmes (83,6 ans comparativement à 82,9 ans) de la région ont une espérance de vie supérieure aux hommes et aux femmes de l'ensemble de la population.

Le taux de chômage de la région de Laval varie de -0,6 point ou de -6,9 % de 2003 à 2012 (8,7 % à 8,1 %). En baisse jusqu'en 2007 (8,7 % à 5,2 %), il remonte à 8,1 % en 2012. Les données provinciales montrent des taux de chômage légèrement inférieurs (2011 : 7,8 %). Les taux de chômage chez les hommes et les femmes sont en hausse en 2012. Fait rare, le taux est moins élevé chez les hommes que chez les femmes en fin de période, alors que c'était l'inverse avant 2010. Contrairement au taux chez les hommes (7,3 % comparativement à 8,5 %), le taux chez les femmes (8,9 % comparativement à 7 %) est plus élevé que dans l'ensemble du Québec en 2012.

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région de Laval a augmenté de 19,6 % pour se situer à 19,30 \$. L'augmentation est semblable chez les femmes (17,6 %) et les hommes (17 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Dans la région de Laval, le taux d'assistance sociale, adultes et enfants, s'élevait à 4,6 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 4,9 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux s'élève à 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 6,1 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à une diminution 15,9 % dans l'ensemble du Québec.

Dans la région, le taux d'assistance sociale chez les enfants (4,7 %) et les adultes (4,5 %) est inférieur, en mars 2013, à celui de l'ensemble du Québec (respectivement 6,8 % et 6,9 %) et il est en baisse depuis mars 2003. Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans n'a pratiquement pas varié de 2003 à 2013 (4,3 %), tandis qu'il a diminué de 15,9 % pour l'ensemble du Québec.

Chez les adultes prestataires de Laval, le taux d'assistance sociale selon le sexe ne montre pas de très grandes différences. De 2003 à 2013, le taux d'assistance sociale chez les femmes (de 5 % à 4,6 %) diminue, alors que le taux d'assistance sociale chez les hommes ne change pas (4,4 %).

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région de Laval montre une concentration de la population (56,2 %) dans les 1^{er} et 2^e quintiles de la défavorisation matérielle. Il en est de même pour l'indice de défavorisation sociale qui révèle une concentration de la population (47,2 %) dans les deux quintiles les plus favorisés, même si la répartition de la population par quintiles est plus égale qu'ailleurs. La relative concentration de la population de Laval dans les premiers quintiles de la défavorisation matérielle et sociale fait d'elle une région plus favorisée.

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Laval.											
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	9,7	9,9	9,4	9,6	10,3	10,4	10,8	10,8			
Taux d'effort au logement				36,6							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	78,7	80,0	83,5	82,6	87,4	86,5	88,6	88,1	90,8	90,7	
Hommes	79,2	81,2	82,6	79,9	86,1	85,7	87,0	86,4	90,2	89,1	
Femmes	78,3	79,0	84,5	85,4	88,9	87,2	90,0	89,9	91,2	92,2	
Espérance de vie (ensemble de la population)	80,3	80,6	80,9	81,2	81,4	81,6					
Hommes	77,9	78,3	78,6	79,0	79,2	79,6					
Femmes	82,6	82,7	82,9	83,2	83,5	83,6					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	5,4	5,5	5,5	5,5	5,9	5,9	6,0				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	8,7	8,2	7,9	6,7	5,2	6,6	7,6	8,0	7,1	8,1	
Hommes	9,0	7,7	9,6	7,5	5,8	7,0	9,5	7,8	6,8	7,3	
Femmes	8,1	8,9	6,1	5,8	4,5	6,2	5,6	8,1	7,4	8,9	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	4,7	4,6	4,5	4,4	4,4	4,4	4,5	4,7	4,6	4,5	4,5
Hommes de 18 à 64 ans	4,4	4,3	4,2	4,2	4,2	4,3	4,4	4,6	4,5	4,5	4,4
Femmes de 18 à 64 ans	5,0	4,9	4,7	4,6	4,6	4,6	4,6	4,8	4,7	4,6	4,6
Rapport de dépendance économique (\$)	16,14	16,09	17,16	17,83	17,90	17,90	19,20	19,3			
Hommes	11,20	11,08	11,22	11,53	11,60	11,70	12,90	13,10			
Femmes	23,72	23,71	26,11	27,16	26,90	26,80	28,00	27,90			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes
- Mois de mars de 2003 à 2013 -
- Laval -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	2 367	2 314	2 237	2 292	2 361	2 305	2 536	2 804	2 591	2 553	2 436	69
		ASC-Cont. temporaires	844	853	899	892	897	951	967	997	1 013	1 014	1 100	256
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>3 211</i>	<i>3 167</i>	<i>3 136</i>	<i>3 184</i>	<i>3 258</i>	<i>3 256</i>	<i>3 503</i>	<i>3 801</i>	<i>3 604</i>	<i>3 567</i>	<i>3 536</i>	<i>325</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	1 731	1 718	1 740	1 732	1 764	1 850	1 861	1 935	2 027	2 099	2 109	378
		SSC-Conjoints de CSE	117	114	107	103	106	107	100	95	99	88	88	-29
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>1 848</i>	<i>1 832</i>	<i>1 847</i>	<i>1 835</i>	<i>1 870</i>	<i>1 957</i>	<i>1 961</i>	<i>2 030</i>	<i>2 126</i>	<i>2 187</i>	<i>2 197</i>	<i>349</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>62</i>	<i>78</i>	<i>81</i>	<i>91</i>	<i>81</i>	<i>98</i>	<i>n.a.</i>
Total des hommes			5 059	4 999	4 983	5 019	5 128	5 268	5 529	5 903	5 807	5 826	5 819	760
Population des hommes de 18 à 64 ans			115 687	117 072	118 321	119 622	121 344	123 151	124 981	127 060	128 828	130 765	130 765	15 078
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			4,4%	4,3%	4,2%	4,2%	4,2%	4,3%	4,4%	4,6%	4,5%	4,5%	4,4%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	1 794	1 819	1 717	1 697	1 800	1 725	1 829	1 956	1 824	1 782	1 833	39
		ASC-Cont. temporaires	2 014	2 060	2 003	1 937	1 869	1 879	1 939	2 069	2 047	2 067	1 985	-29
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>3 808</i>	<i>3 879</i>	<i>3 720</i>	<i>3 634</i>	<i>3 669</i>	<i>3 604</i>	<i>3 768</i>	<i>4 025</i>	<i>3 871</i>	<i>3 849</i>	<i>3 818</i>	<i>10</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	1 855	1 786	1 770	1 813	1 836	1 833	1 842	1 855	1 885	1 885	1 876	21
		SSC-Conjoints de CSE	161	161	160	146	144	144	137	138	145	139	134	-27
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>2 016</i>	<i>1 947</i>	<i>1 930</i>	<i>1 959</i>	<i>1 980</i>	<i>1 977</i>	<i>1 979</i>	<i>1 993</i>	<i>2 030</i>	<i>2 024</i>	<i>2 010</i>	<i>-6</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>46</i>	<i>68</i>	<i>84</i>	<i>81</i>	<i>102</i>	<i>150</i>	<i>n.a.</i>
Total des femmes			5 824	5 826	5 650	5 593	5 649	5 622	5 807	6 090	5 972	5 966	5 961	137
Population des femmes de 18 à 64 ans			116 838	118 097	119 247	120 324	121 851	123 290	125 202	126 863	128 393	130 000	130 000	13 162
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			5,0%	4,9%	4,7%	4,6%	4,6%	4,6%	4,6%	4,8%	4,7%	4,6%	4,6%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	4 161	4 133	3 954	3 989	4 161	4 030	4 365	4 760	4 415	4 335	4 269	108
		ASC-Cont. temporaires	2 858	2 913	2 902	2 829	2 766	2 830	2 906	3 066	3 060	3 081	3 085	227
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>7 019</i>	<i>7 046</i>	<i>6 856</i>	<i>6 818</i>	<i>6 927</i>	<i>6 860</i>	<i>7 271</i>	<i>7 826</i>	<i>7 475</i>	<i>7 416</i>	<i>7 354</i>	<i>335</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	3 586	3 504	3 510	3 545	3 600	3 683	3 703	3 790	3 912	3 984	3 985	399
		SSC-Conjoints de CSE	278	275	267	249	250	251	237	233	244	227	222	-56
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>3 864</i>	<i>3 779</i>	<i>3 777</i>	<i>3 794</i>	<i>3 850</i>	<i>3 934</i>	<i>3 940</i>	<i>4 023</i>	<i>4 156</i>	<i>4 211</i>	<i>4 207</i>	<i>343</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>108</i>	<i>146</i>	<i>165</i>	<i>172</i>	<i>183</i>	<i>248</i>	<i>n.a.</i>
Total			10 883	10 825	10 633	10 612	10 777	10 890	11 336	11 993	11 779	11 792	11 780	897
Population totale de 18 à 64 ans			232 525	235 169	237 568	239 946	243 195	246 441	250 183	253 923	257 221	260 765	260 765	28 240
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			4,7%	4,6%	4,5%	4,4%	4,4%	4,4%	4,5%	4,7%	4,6%	4,5%	4,5%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Laval et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Laval			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	9 641	10 591	950	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	10 883	11 778	895	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	4,7%	4,5%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	4 269	3 970	-299	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	5,5%	4,7%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	15 152	15 748	596	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	4,9%	4,6%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

LANAUDIÈRE (14)

Le taux de faible revenu de la région de Lanaudière, mesuré pour les personnes selon la MFR, a diminué de 1,8 % de 2003 à 2010 (10,1 % à 10 %), alors qu'il est resté sensiblement le même en début et en fin de période dans l'ensemble du Québec (12,6 %).

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement dans la région a diminué de 1 point de 2001 à 2006. Elle s'établit à 34,9 % (femmes : 41 % / hommes : 28 %) en 2006 et elle est inférieure de 0,7 point de pourcentage à la donnée nationale (34,9 % comparativement à 35,6 %).

En 2012, la région compte proportionnellement moins de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (82,1 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (83,4 %) est plus élevée que celle des hommes (80,9 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 9,6 %, mais moins chez les hommes que chez les femmes (7,4 % comparativement à 12 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région de Lanaudière a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des femmes (3,3 % comparativement à 1,4 %), même si l'espérance de vie de ces dernières est toujours plus élevée de 4,2 ans que celle des hommes. Les hommes (78,1 ans comparativement à 78,3 ans) et les femmes (82,3 ans comparativement à 82,9 ans) de la région ont une espérance de vie inférieure aux hommes et aux femmes de l'ensemble de la population.

Le taux de chômage de la région de Lanaudière varie de -1,1 point ou de -12,2 % de 2003 à 2012 (9 % à 7,9 %). Les données provinciales montrent des taux de chômage équivalents (2012 : 7,8 %). Le taux de chômage chez les femmes est en deçà du taux de chômage chez les hommes à partir de 2006. Chez les femmes de la région, ce taux (6,4 % comparativement à 7 %) est plus bas que dans l'ensemble du Québec, contrairement au taux constaté chez les hommes (9,1 % comparativement à 8,5 %).

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région de Lanaudière a augmenté de 21 % pour se situer à 22 \$. L'augmentation a été plus forte chez les hommes (20,8 %) que chez les femmes (16,3 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Dans la région de Lanaudière, le taux d'assistance sociale, adultes et enfants, s'élevait à 5,8 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 6,6 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux s'élève à 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 12,1 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à une diminution de 17,9 % dans l'ensemble du Québec.

Le taux d'assistance sociale chez les enfants (5,4 % comparativement à 6,8 %) et des adultes (5,9 % comparativement à 6,9 %) est inférieur à celui de l'ensemble du Québec en mars 2013, mais ils sont tous deux en baisse depuis mars 2003. Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans a diminué de 12,1 % de 2003 à 2013, comparativement à une diminution de 15,9 % pour l'ensemble du Québec.

Chez les adultes prestataires de la région, le taux d'assistance sociale selon le sexe ne montre pas de très grandes différences. Il diminue de 2003 à 2007, jusqu'en 2007 pour les hommes et 2009 pour les femmes, mais remonte ensuite. L'année 2013 voit le taux d'assistance sociale chez les hommes et les femmes augmenter. Sur la période, le taux d'assistance sociale chez les femmes (de 6,9 % à 5,7 %) diminue plus fortement que chez les hommes (de 6,4 % à 6 %). Ce résultat est en grande partie lié à une plus forte diminution de la participation des femmes aux programmes d'aide sociale et de solidarité sociale.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région de Lanaudière montre une concentration de la population (46,1 %) dans les 4^e et 5^e quintiles de la défavorisation matérielle, alors que c'est l'inverse pour l'indice de défavorisation sociale qui révèle une concentration de la population (49,9 %) dans les deux quintiles les plus favorisés. Ce portrait de la défavorisation matérielle et sociale de Lanaudière est à l'image de celui qui prévaut dans les régions éloignées des grands centres, quoique dans une moindre mesure, notamment les régions-ressources où elles sont particulièrement favorisées socialement, mais plus défavorisées matériellement.

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Lanaudière.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	10,1	10,1	9,3	9,4	10,2	10,2	10,3	10,0			
Taux d'effort au logement				34,9							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	75,0	75,2	79,7	82,5	80,4	79,8	80,6	81,9	81,4	82,1	
Hommes	75,4	73,4	78,4	82,7	78,6	77,5	78,5	78,8	77,8	80,9	
Femmes	74,5	77,0	81,0	82,3	82,2	82,0	82,8	85,2	85,1	83,4	
Espérance de vie (ensemble de la population)	78,4	78,8	79,0	79,5	79,9	80,1					
Hommes	75,6	76,0	76,3	77,0	77,4	78,1					
Femmes	81,2	81,6	81,8	82,0	82,4	82,3					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	5,9	6,1	6,1	6,2	6,1	6,1	5,9				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	9,0	7,6	6,2	5,7	7,1	7,2	8,2	7,3	7,7	7,9	
Hommes	8,4	7,7	5,4	6,1	8,2	8,2	9,1	7,5	8,2	9,1	
Femmes	9,7	7,5	7,2	5,2	5,7	6,1	7,0	7,1	7,1	6,4	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	6,7	6,3	6,0	5,9	5,8	5,8	5,8	6,0	5,9	5,8	5,9
Hommes de 18 à 64 ans	6,4	6,1	5,9	5,7	5,7	5,8	5,8	6,0	6,1	5,9	6,0
Femmes de 18 à 64 ans	6,9	6,5	6,2	6,0	5,9	5,8	5,7	5,9	5,8	5,6	5,7
Rapport de dépendance économique (\$)	18,18	18,18	19,35	20,37	20,50	20,40	21,80	22			
Hommes	13,00	12,97	13,10	13,69	14,00	14,10	15,50	15,70			
Femmes	27,42	27,33	30,23	31,74	31,00	30,90	31,80	31,90			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes
- Mois de mars de 2003 à 2013 -
- Lanaudière -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	3 964	3 863	3 797	3 801	3 857	3 858	3 968	4 255	4 367	4 170	4 058	94
		ASC-Cont. temporaires	1 548	1 611	1 589	1 511	1 492	1 521	1 581	1 678	1 678	1 794	1 933	385
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>5 512</i>	<i>5 474</i>	<i>5 386</i>	<i>5 312</i>	<i>5 349</i>	<i>5 379</i>	<i>5 549</i>	<i>5 933</i>	<i>6 045</i>	<i>5 964</i>	<i>5 991</i>	<i>479</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	2 827	2 644	2 646	2 714	2 787	2 839	2 846	2 884	2 966	2 963	3 049	222
		SSC-Conjoints de CSE	279	241	238	224	218	211	209	209	202	186	170	-109
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>3 106</i>	<i>2 885</i>	<i>2 884</i>	<i>2 938</i>	<i>3 005</i>	<i>3 050</i>	<i>3 055</i>	<i>3 093</i>	<i>3 168</i>	<i>3 149</i>	<i>3 219</i>	<i>113</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>160</i>	<i>197</i>	<i>204</i>	<i>139</i>	<i>145</i>	<i>193</i>	<i>n.a.</i>
Total des hommes			8 618	8 359	8 270	8 250	8 354	8 577	8 775	9 216	9 319	9 228	9 373	755
Population des hommes de 18 à 64 ans			134 517	137 328	140 681	143 714	146 322	148 767	150 739	152 335	153 706	155 730	155 730	21 213
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			6,4%	6,1%	5,9%	5,7%	5,7%	5,8%	5,8%	6,0%	6,1%	5,9%	6,0%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	2 897	2 694	2 540	2 566	2 537	2 543	2 493	2 621	2 665	2 568	2 587	-310
		ASC-Cont. temporaires	2 984	2 971	2 979	2 842	2 786	2 698	2 741	2 909	2 828	2 788	2 884	-100
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>5 881</i>	<i>5 665</i>	<i>5 519</i>	<i>5 408</i>	<i>5 323</i>	<i>5 241</i>	<i>5 234</i>	<i>5 530</i>	<i>5 493</i>	<i>5 356</i>	<i>5 471</i>	<i>-410</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	2 837	2 742	2 757	2 782	2 784	2 836	2 832	2 814	2 850	2 851	2 863	26
		SSC-Conjoints de CSE	363	314	307	291	304	270	248	235	220	209	184	-179
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>3 200</i>	<i>3 056</i>	<i>3 064</i>	<i>3 073</i>	<i>3 088</i>	<i>3 106</i>	<i>3 080</i>	<i>3 049</i>	<i>3 070</i>	<i>3 060</i>	<i>3 047</i>	<i>-153</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>133</i>	<i>157</i>	<i>181</i>	<i>175</i>	<i>171</i>	<i>214</i>	<i>n.a.</i>
Total des femmes			9 081	8 721	8 583	8 481	8 411	8 468	8 443	8 742	8 713	8 564	8 704	-377
Population des femmes de 18 à 64 ans			131 417	134 634	137 979	140 838	143 550	145 779	147 488	149 099	150 181	152 046	152 046	20 629
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			6,9%	6,5%	6,2%	6,0%	5,9%	5,8%	5,7%	5,9%	5,8%	5,6%	5,7%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	6 861	6 557	6 337	6 367	6 394	6 401	6 461	6 876	7 032	6 738	6 645	-216
		ASC-Cont. temporaires	4 532	4 582	4 568	4 353	4 278	4 219	4 322	4 587	4 506	4 582	4 817	285
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>11 393</i>	<i>11 139</i>	<i>10 905</i>	<i>10 720</i>	<i>10 672</i>	<i>10 620</i>	<i>10 783</i>	<i>11 463</i>	<i>11 538</i>	<i>11 320</i>	<i>11 462</i>	<i>69</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	5 664	5 386	5 403	5 496	5 571	5 675	5 678	5 698	5 816	5 814	5 912	248
		SSC-Conjoints de CSE	642	555	545	515	522	481	457	444	422	395	354	-288
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>6 306</i>	<i>5 941</i>	<i>5 948</i>	<i>6 011</i>	<i>6 093</i>	<i>6 156</i>	<i>6 135</i>	<i>6 142</i>	<i>6 238</i>	<i>6 209</i>	<i>6 266</i>	<i>-40</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>293</i>	<i>354</i>	<i>385</i>	<i>314</i>	<i>316</i>	<i>407</i>	<i>n.a.</i>
Total			17 699	17 080	16 853	16 731	16 765	17 045	17 218	17 958	18 032	17 792	18 077	378
Population totale de 18 à 64 ans			265 934	271 962	278 660	284 552	289 872	294 546	298 227	301 434	303 887	307 776	307 776	41 842
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			6,7%	6,3%	6,0%	5,9%	5,8%	5,8%	5,8%	6,0%	5,9%	5,8%	5,9%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Lanaudière et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Lanaudière			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	15 558	16 591	1 033	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	17 699	18 076	377	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	6,6%	5,9%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	6 260	5 227	-1 033	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	6,6%	5,4%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	23 959	23 303	-656	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	6,6%	5,7%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

LAURENTIDES (15)

Le taux de faible revenu de la région des Laurentides, mesuré pour les personnes selon la MFR, a diminué de 2,9 % de 2003 à 2010 (10,3 % à 10 %), alors qu'il est resté sensiblement le même dans l'ensemble du Québec (12,6 %).

La proportion des ménages locataires des Laurentides consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement a diminué de 1,5 point de 2001 à 2006. Elle s'établit à 35 % (femmes : 41 % / hommes : 28 %) en 2006 et elle est inférieure de 0,5 point de pourcentage à la donnée nationale (35 % comparativement à 35,5 %).

En 2012, la région compte proportionnellement moins de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (84,6 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (87,7 %) est plus élevée que celle des hommes (81,5 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 9,9 %, mais plus chez les hommes que chez les femmes (12,3 % comparativement à 7,6 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région des Laurentides a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des femmes (2,8 % comparativement à 1,5 %), même si l'espérance de vie de ces dernières est toujours plus élevée de 3,9 ans que celle des hommes. On constate que les hommes (78,1 ans comparativement à 78,3 ans) de la région, contrairement aux femmes (82 ans comparativement à 82,9 ans), ont une espérance de vie inférieure aux hommes et aux femmes de l'ensemble de la population.

Le taux de chômage de la région des Laurentides varie de -0,4 point ou de -5,6 % de 2003 à 2012 (7,2 % à 6,8 %). Les données provinciales (2012 : 7,8 %) montrent un taux de chômage plus élevé que ceux de la région. Les données sexuées de la région des Laurentides allant de 2003 à 2012 ne montrent pas de tendances particulières, sinon un taux généralement plus bas chez les femmes que chez les hommes, sauf en 2006 et en 2010. Les taux de chômage chez les femmes (6,2 % comparativement à 7 %) et les hommes (7,3 % comparativement à 8,5 %) de la région sont inférieurs aux taux pour l'ensemble du Québec.

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région des Laurentides a augmenté de 18,9 % pour se situer à 20,60 \$. L'augmentation a été plus forte chez les hommes (19,6 %) que chez les femmes (14,9 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Dans la région des Laurentides, le taux d'assistance sociale, adultes et enfants, s'élevait à 5,5 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 6,3 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux s'élève à 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 12,7 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à une diminution de 17,9 % dans l'ensemble du Québec.

En mars 2013, le taux d'assistance sociale chez les enfants (4,6 %) et les adultes (5,7 %) des Laurentides est inférieur à celui de l'ensemble du Québec, et ils sont tous deux en baisse depuis mars 2003. Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans a diminué de 10,9 % de 2003 à 2013, comparativement à une diminution de 15,9 % pour l'ensemble du Québec.

Chez les adultes prestataires, le taux d'assistance sociale selon le sexe dans les Laurentides ne montre pas de très grandes différences et ne varie pas beaucoup non plus, et on observe que de 2003 à 2013 le taux d'assistance sociale tant chez les femmes que chez les hommes évolue entre 5,5 % et 6 %.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région des Laurentides montre une concentration de la population autour du 3^e quintile de la défavorisation matérielle (24,5 %) et de la défavorisation sociale (25,1 %).

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Laurentides.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	10,3	10,2	9,5	9,5	10,3	10,2	10,3	10,0			
Taux d'effort au logement				35,0							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	77,0	77,0	78,5	78,6	80,2	78,3	82,5	81,6	81,7	84,6	
Hommes	75,7	75,6	78,5	77,9	76,0	75,5	80,8	80,7	81,0	81,5	
Femmes	78,1	78,4	78,5	79,2	84,3	81,3	84,1	82,3	82,6	87,7	
Espérance de vie (ensemble de la population)	78,4	78,8	79,0	79,4	79,8	80,0					
Hommes	76,0	76,5	76,9	77,2	77,7	78,1					
Femmes	80,8	81,1	81,1	81,5	81,8	82,0					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	5,8	5,6	5,5	5,6	5,5	5,6	5,7				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	7,2	6,9	7,6	7,9	7,0	7,2	7,8	7,8	8,1	6,8	
Hommes	8,4	7,7	7,9	7,8	8,1	8,2	8,7	7,7	8,3	7,3	
Femmes	5,8	5,9	7,2	8,0	5,6	6,0	6,8	7,9	7,9	6,2	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	6,4	6,1	5,8	5,7	5,6	5,6	5,6	5,8	5,8	5,7	5,7
Hommes de 18 à 64 ans	6,2	5,9	5,7	5,6	5,7	5,7	5,8	6,0	6,1	6,0	6,0
Femmes de 18 à 64 ans	6,6	6,2	6,0	5,8	5,6	5,5	5,5	5,5	5,5	5,4	5,4
Rapport de dépendance économique (\$)	17,32	17,11	18,20	18,94	19,00	18,90	20,40	20,6			
Hommes	12,29	12,06	12,23	12,60	12,90	12,90	14,40	14,70			
Femmes	26,03	25,84	28,40	29,60	28,90	28,70	29,90	29,90			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes
- Mois de mars de 2003 à 2013 -
- Laurentides -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	4 671	4 586	4 291	4 240	4 544	4 373	4 565	4 846	4 914	4 810	4 676	5
		ASC-Cont. temporaires	1 771	1 779	1 761	1 719	1 657	1 807	1 780	1 893	1 986	2 102	2 260	489
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>6 442</i>	<i>6 365</i>	<i>6 052</i>	<i>5 959</i>	<i>6 201</i>	<i>6 180</i>	<i>6 345</i>	<i>6 739</i>	<i>6 900</i>	<i>6 912</i>	<i>6 936</i>	<i>494</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	3 316	3 116	3 200	3 284	3 338	3 381	3 476	3 558	3 596	3 649	3 702	386
		SSC-Conjoints de CSE	323	298	301	286	292	285	281	268	260	233	225	-98
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>3 639</i>	<i>3 414</i>	<i>3 501</i>	<i>3 570</i>	<i>3 630</i>	<i>3 666</i>	<i>3 757</i>	<i>3 826</i>	<i>3 856</i>	<i>3 882</i>	<i>3 927</i>	<i>288</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>188</i>	<i>228</i>	<i>272</i>	<i>238</i>	<i>188</i>	<i>201</i>	<i>n.a.</i>
Total des hommes			10 081	9 779	9 553	9 529	9 831	10 001	10 299	10 802	10 946	10 960	11 044	963
Population des hommes de 18 à 64 ans			162 045	165 373	168 418	170 484	172 896	175 401	177 474	179 340	180 834	183 206	183 206	21 161
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			6,2%	5,9%	5,7%	5,6%	5,7%	5,7%	5,8%	6,0%	6,1%	6,0%	6,0%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	3 310	3 124	2 977	2 838	2 881	2 795	2 742	2 852	2 924	2 875	2 708	-602
		ASC-Cont. temporaires	3 402	3 322	3 284	3 197	2 971	2 837	2 958	3 027	3 106	3 124	3 202	-200
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>6 712</i>	<i>6 446</i>	<i>6 261</i>	<i>6 035</i>	<i>5 852</i>	<i>5 632</i>	<i>5 700</i>	<i>5 879</i>	<i>6 030</i>	<i>5 999</i>	<i>5 910</i>	<i>-802</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	3 478	3 319	3 327	3 360	3 389	3 435	3 447	3 449	3 451	3 433	3 442	-36
		SSC-Conjoints de CSE	341	342	326	312	301	259	258	240	236	241	240	-101
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>3 819</i>	<i>3 661</i>	<i>3 653</i>	<i>3 672</i>	<i>3 690</i>	<i>3 694</i>	<i>3 705</i>	<i>3 689</i>	<i>3 687</i>	<i>3 674</i>	<i>3 682</i>	<i>-137</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>133</i>	<i>158</i>	<i>198</i>	<i>182</i>	<i>163</i>	<i>200</i>	<i>n.a.</i>
Total des femmes			10 531	10 107	9 914	9 707	9 542	9 436	9 541	9 744	9 874	9 811	9 769	-762
Population des femmes de 18 à 64 ans			159 875	162 846	165 846	168 518	170 815	172 977	174 933	176 987	178 515	180 995	180 995	21 120
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			6,6%	6,2%	6,0%	5,8%	5,6%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,4%	5,4%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	7 981	7 710	7 268	7 078	7 425	7 168	7 307	7 698	7 838	7 685	7 384	-597
		ASC-Cont. temporaires	5 173	5 101	5 045	4 916	4 628	4 644	4 738	4 920	5 092	5 226	5 462	289
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>13 154</i>	<i>12 811</i>	<i>12 313</i>	<i>11 994</i>	<i>12 053</i>	<i>11 812</i>	<i>12 045</i>	<i>12 618</i>	<i>12 930</i>	<i>12 911</i>	<i>12 846</i>	<i>-308</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	6 794	6 435	6 527	6 644	6 727	6 816	6 923	7 007	7 047	7 082	7 144	350
		SSC-Conjoints de CSE	664	640	627	598	593	544	539	508	496	474	465	-199
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>7 458</i>	<i>7 075</i>	<i>7 154</i>	<i>7 242</i>	<i>7 320</i>	<i>7 360</i>	<i>7 462</i>	<i>7 515</i>	<i>7 543</i>	<i>7 556</i>	<i>7 609</i>	<i>151</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>321</i>	<i>386</i>	<i>470</i>	<i>420</i>	<i>351</i>	<i>401</i>	<i>n.a.</i>
Total			20 612	19 886	19 467	19 236	19 373	19 437	19 840	20 546	20 820	20 771	20 813	201
Population totale de 18 à 64 ans			321 920	328 219	334 264	339 002	343 711	348 378	352 407	356 327	359 349	364 201	364 201	42 281
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			6,4%	6,1%	5,8%	5,7%	5,6%	5,6%	5,6%	5,8%	5,8%	5,7%	5,7%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

CHAUDIÈRE-APPALACHES (12)

Le taux de faible revenu de la région de la Chaudière-Appalaches, mesuré pour les personnes selon la MFR, a diminué de 3,8 % de 2003 à 2010 (7,6 % à 7,3 %), alors qu'il est resté sensiblement le même en début et en fin de période dans l'ensemble du Québec (12,6 %). La région est demeurée au 1^{er} rang des régions administratives de 1997 à 2010.

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement dans cette région a diminué de 2,1 points de 2001 à 2006. Elle s'établit à 26,6 % (femmes : 32 % / hommes : 21 %) en 2006 et elle est inférieure de 9 points de pourcentage à la donnée nationale (26,6 % comparativement à 35,6 %). La région de la Chaudière-Appalaches fait partie des régions du Québec où cette donnée est la plus basse.

En 2012, la région compte proportionnellement moins de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (82,9 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (86 %) est plus élevée que celle des hommes (79,7 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 14,7 %, mais moins chez les hommes que chez les femmes (17,3 % comparativement à 11,9 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région de la Chaudière-Appalaches a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des femmes (2,9 % comparativement à 0,8 %), même si l'espérance de vie de ces dernières est toujours plus élevée de 4,8 ans que celle des hommes. Les hommes (78,8 ans comparativement à 78,3 ans) et les femmes (83,6 ans comparativement à 82,9 ans) de la région ont une espérance de vie supérieure aux hommes et aux femmes de l'ensemble de la population.

Le taux de chômage de la région de la Chaudière-Appalaches varie de -1,7 point ou de -27 % de 2003 à 2012 (6,3 % à 4,6 %) tout en subissant des variations atypiques ne reflétant pas sa baisse depuis 2003. Les données provinciales montrent un taux de chômage supérieur en 2012 (7,8 %). Les données sexuéées de la région de la Chaudière-Appalaches allant de 2003 à 2012 montrent une diminution en dents de scie du taux de chômage. Le taux de chômage chez les femmes reste toujours en deçà du taux de chômage chez les hommes (2012 : 3,7 % comparativement à 5,4 %). Le taux de chômage chez les femmes (3,7 % comparativement à 7 %) et chez les hommes (5,4 % comparativement à 8,5 %) de la région y reste beaucoup plus bas que dans l'ensemble du Québec.

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région de la Chaudière-Appalaches a augmenté de 20,1 % pour se situer à 23,50 \$. L'augmentation a été plus forte chez les hommes (22,8 %) que chez les femmes (13,6 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, le taux d'assistance sociale, adultes et enfants, s'élevait à 4,1 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 5 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux s'élève à 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 18 % de mars 2003 à mars 2013, presque exactement comme dans l'ensemble du Québec.

Dans la région, les taux d'assistance sociale chez les enfants (2,7 %) et les adultes (4,5 %) sont inférieurs en mars 2013 à ceux de l'ensemble du Québec (respectivement 6,8 % et 6,9 %) et ils sont tous deux en baisse depuis mars 2003. Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans a diminué de 16,7 % de 2003 à 2013, comparativement à une diminution de 15,9 % pour l'ensemble du Québec.

Chez les adultes prestataires, le taux d'assistance sociale selon le sexe dans la région ne montre pas de très grandes différences, mais le taux d'assistance sociale chez les femmes (de 5,7 % à 4,4 %) diminue plus fortement que chez les hommes (de 5 % à 4,6 %) de 2003 à 2013, même s'il diminue constamment chez les deux sexes. Ce résultat est en grande partie lié à une plus forte diminution du taux d'assistance sociale chez les femmes que chez les hommes dans les programmes d'aide sociale et de solidarité sociale, mais davantage dans le programme d'aide sociale.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région de la Chaudière-Appalaches montre une concentration de la population (67,4 %) dans les trois derniers quintiles de la défavorisation matérielle, alors que c'est l'inverse pour l'indice de défavorisation sociale qui révèle une concentration plus dense de la population (57,3 %) dans les deux quintiles les plus favorisés. Ce portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la Chaudière-Appalaches est à l'image de celui qui prévaut dans les régions éloignées des grands centres, mais cela est peut-être moins vrai pour ce qui est de la défavorisation matérielle, notamment les régions où elles sont particulièrement favorisées socialement, mais plus défavorisées matériellement.

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Chaudière-Appalaches.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	7,6	7,6	7,2	7,3	7,7	7,6	7,5	7,3			
Taux d'effort au logement				26,6							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	72,2	72,7	76,5	75,6	79,2	80,4	77,5	81,7	82,9	82,9	
Hommes	71,2	69,7	74,8	74,9	77,8	78,5	74,9	80,0	80,3	79,7	
Femmes	73,3	75,9	78,4	76,4	80,6	82,2	80,1	83,5	85,6	86,0	
Espérance de vie (ensemble de la population)	79,8	80,0	80,3	80,6	80,9	81,1					
Hommes	76,6	77,1	77,5	77,9	78,2	78,8					
Femmes	82,9	82,9	83,1	83,2	83,6	83,6					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	5,0	5,1	4,9	4,9	5,1	5,2	5,1				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	6,3	6,5	6,4	5,8	6,0	5,0	5,9	5,2	4,8	4,6	
Hommes	6,0	7,1	7,6	6,6	6,9	6,2	7,2	6,3	5,4	5,4	
Femmes	6,7	5,7	4,9	4,9	5,0	3,6	4,5	4,0	4,2	3,7	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	5,4	5,1	5,0	5,0	5,0	4,9	4,9	4,9	4,8	4,6	4,5
Hommes de 18 à 64 ans	5,0	4,9	4,8	4,9	4,9	4,9	4,9	5,0	4,9	4,7	4,6
Femmes de 18 à 64 ans	5,7	5,4	5,2	5,1	5,1	5,0	4,9	4,9	4,8	4,6	4,4
Rapport de dépendance économique (\$)	19,56	19,65	21,05	21,91	22,20	22,00	23,60	23,5			
Hommes	13,93	14,10	14,40	14,90	15,40	15,40	17,10	17,10			
Femmes	29,57	29,38	32,65	33,92	33,20	32,80	33,70	33,60			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Laurentides et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Laurentides			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	18 445	19 250	805	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	20 612	20 811	199	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	6,4%	5,7%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	6 703	5 247	-1 456	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	5,9%	4,6%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	27 315	26 058	-1 257	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	6,3%	5,5%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

MONTÉRÉGIE (16)

Le taux de faible revenu de la région de la Montérégie, mesuré pour les personnes selon la MFR, est resté stable de 2003 à 2010 (9,9 % à 10 %) tout comme dans l'ensemble du Québec (12,6 %).

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement en Montérégie a diminué de 0,6 point de 2001 à 2006. Elle s'établit à 33 % (femmes : 39 % / hommes : 26 %) en 2006 et elle est inférieure de 2,6 points de pourcentage à la donnée nationale (33 % comparativement à 35,6 %).

En 2012, la région compte proportionnellement moins de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (84,4 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (86,8 %) est plus élevée que celle des hommes (82,1 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 8,5 %, mais moins chez les hommes que chez les femmes (7,2 % comparativement à 9,9 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région de la Montérégie a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des femmes (2,3 % comparativement à 1,3 %), même si l'espérance de vie de ces dernières est toujours plus élevée de 4,4 ans que celle des hommes. On constate que les hommes (78,5 ans comparativement à 78,3 ans) et les femmes (82,9 ans dans les deux cas) de la région ont une espérance de vie semblable à celle des hommes et des femmes de l'ensemble de la population.

Le taux de chômage de la région de la Montérégie varie de -1,2 point ou de -15,6 % de 2003 à 2012 (de 7,7 % à 6,5 %), et il tombe à son niveau le plus bas en 2007 (6,1 %). La donnée provinciale montre un taux de chômage supérieur (2012 : 7,8 %) à celui de la région. Les données sexuées de la région de la Montérégie allant de 2003 à 2012 ne montrent pas de tendances similaires : le taux chez les hommes reste sensiblement le même de 2003 à 2012 (de 7,8 % à 7,5 %), même s'il présente un pic en 2009 (9 %), alors que chez les femmes, il diminue de 2 points (7,4 % à 5,4 %). Le taux de chômage chez les femmes, qui descend jusqu'à 5,3 % en 2007, reste toujours en deçà du taux de chômage chez les hommes. Les taux de chômage chez les femmes (5,4 % comparativement à 7 %) et les hommes (7,5 % comparativement à 8,5 %) de la région restent moins élevés que ceux qui prévalent dans l'ensemble du Québec.

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région de la Montérégie a augmenté de 20,1 % pour se situer à 18,90 \$. L'augmentation a été plus forte chez les hommes (21,7 %) que chez les femmes (15,3 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Dans la région de la Montérégie, le taux d'assistance sociale, adultes et enfants, s'élevait à 5,3 % en mars 2013, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 6 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux s'élève à 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région a diminué de 11,7 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à une diminution de 17,9 % dans l'ensemble du Québec.

Dans la région, les taux d'assistance sociale chez les enfants (5 % comparativement à 6,8 %) et les adultes (5,3 % comparativement à 6,9 %) sont inférieurs en mars 2013 à ceux de l'ensemble du Québec, même s'ils sont tous deux en baisse depuis mars 2003. Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans a diminué de 8,5 % de 2003 à 2013, comparativement à une diminution de 15,9 % pour l'ensemble du Québec.

Chez les adultes prestataires, le taux d'assistance sociale selon le sexe en Montérégie ne montre pas de très grandes différences, mais on observe que de 2003 à 2013 le taux d'assistance sociale chez les femmes (de 6,2 % à 5,2 %) diminue, alors que le taux d'assistance sociale chez les hommes ne change pas (de 5,6 % de 5,5 %). Ce résultat est en grande partie lié à une plus forte diminution du taux d'assistance sociale chez les femmes que chez les hommes dans le programme d'aide sociale.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région de la Montérégie montre une concentration de la population (47,2 %) dans les 1^{er} et 2^e quintiles de la défavorisation matérielle et de la défavorisation sociale (44,7 %). Ce portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la Montérégie montre l'image d'une région favorisée.

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Montérégie.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	9,9	9,8	9,2	9,2	10,0	10,0	10,2	10,0			
Taux d'effort au logement				33,0							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	77,8	78,0	79,1	80,4	80,9	81,5	82,8	83,6	83,3	84,4	
Hommes	76,5	77,9	77,9	79,3	79,1	78,8	82,2	80,7	80,8	82,1	
Femmes	79,0	78,1	80,3	81,4	82,7	84,1	83,3	86,5	85,7	86,8	
Espérance de vie (ensemble de la population)	79,3	79,6	79,8	80,2	80,4	80,7					
Hommes	76,7	77,1	77,4	77,7	77,9	78,5					
Femmes	81,8	82,0	82,1	82,4	82,7	82,9					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)	5,5	5,5	5,5	5,6	5,7	5,5	5,5				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	7,7	7,2	6,9	7,4	6,1	6,6	7,6	7,7	7,0	6,5	
Hommes	7,8	7,1	7,7	7,5	6,8	7,6	9,0	8,3	7,5	7,5	
Femmes	7,4	7,2	6,0	7,2	5,3	5,4	6,0	7,1	6,5	5,4	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	5,9	5,8	5,6	5,4	5,4	5,4	5,5	5,6	5,5	5,4	5,3
Hommes de 18 à 64 ans	5,6	5,5	5,4	5,3	5,3	5,4	5,5	5,7	5,6	5,5	5,5
Femmes de 18 à 64 ans	6,2	6,0	5,8	5,6	5,5	5,4	5,4	5,5	5,4	5,3	5,2
Rapport de dépendance économique (\$)	15,74	15,60	16,62	17,35	17,50	17,50	18,90	18,9			
Hommes	10,76	10,66	10,80	11,13	11,40	11,60	13,00	13,10			
Femmes	24,20	23,92	26,33	27,59	27,10	26,90	27,80	27,90			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes
- Mois de mars de 2003 à 2013 -
- Montérégie -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	11 525	11 299	10 872	10 722	10 853	10 709	11 396	12 254	11 855	11 466	10 896	-629
		ASC-Cont. temporaires	4 009	4 108	4 254	4 164	4 167	4 135	4 227	4 384	4 383	4 489	4 503	494
		Total Aide sociale	15 534	15 407	15 126	14 886	15 020	14 844	15 623	16 638	16 238	15 955	15 399	-135
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	8 518	8 589	8 361	8 518	8 731	8 976	9 108	9 192	9 337	9 447	9 570	1 052
		SSC-Conjoints de CSE	661	658	612	585	583	577	540	537	524	508	510	-151
		Total Solidarité sociale	9 179	9 247	8 973	9 103	9 314	9 553	9 648	9 729	9 861	9 955	10 080	901
	Alternative jeunesse avec allocation	Total	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	338	491	549	470	429	660	<i>n.a.</i>
Total des hommes			24 713	24 654	24 099	23 989	24 334	24 658	25 683	26 841	26 505	26 289	26 067	1 354
Population des hommes de 18 à 64 ans			440 395	445 693	449 927	453 694	457 517	460 883	464 299	467 776	470 522	474 546	474 546	34 151
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			5,6%	5,5%	5,4%	5,3%	5,3%	5,4%	5,5%	5,7%	5,6%	5,5%	5,5%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	8 329	8 207	7 908	7 457	7 329	7 074	7 168	7 346	7 168	6 836	6 570	-1 759
		ASC-Cont. temporaires	9 097	8 773	8 603	8 370	8 074	7 785	7 747	8 091	7 896	7 857	7 768	-1 329
		Total Aide sociale	17 426	16 980	16 511	15 827	15 403	14 859	14 915	15 437	15 064	14 693	14 338	-3 088
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	8 832	8 904	8 645	8 720	8 800	9 021	9 030	9 043	9 040	9 066	9 033	201
		SSC-Conjoints de CSE	817	792	767	732	677	657	638	622	616	585	546	-271
		Total Solidarité sociale	9 649	9 696	9 412	9 452	9 477	9 678	9 668	9 665	9 656	9 651	9 579	-70
	Alternative jeunesse avec allocation	Total	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	265	371	438	440	428	577	<i>n.a.</i>
Total des femmes			27 075	26 676	25 923	25 279	24 880	24 759	24 908	25 492	25 125	24 727	24 433	-2 642
Population des femmes de 18 à 64 ans			437 283	442 986	447 124	451 196	454 734	458 208	461 007	464 565	466 370	469 722	469 722	32 439
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			6,2%	6,0%	5,8%	5,6%	5,5%	5,4%	5,4%	5,5%	5,4%	5,3%	5,2%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	19 854	19 506	18 780	18 179	18 182	17 783	18 564	19 600	19 023	18 302	17 466	-2 388
		ASC-Cont. temporaires	13 106	12 881	12 857	12 534	12 241	11 920	11 974	12 475	12 279	12 346	12 271	-835
		Total Aide sociale	32 960	32 387	31 637	30 713	30 423	29 703	30 538	32 075	31 302	30 648	29 737	-3 223
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	17 350	17 493	17 006	17 238	17 531	17 997	18 138	18 235	18 377	18 513	18 603	1 253
		SSC-Conjoints de CSE	1 478	1 450	1 379	1 317	1 260	1 234	1 178	1 159	1 140	1 093	1 056	-422
		Total Solidarité sociale	18 828	18 943	18 385	18 555	18 791	19 231	19 316	19 394	19 517	19 606	19 659	831
	Alternative jeunesse avec allocation	Total	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	603	862	987	910	857	1 237	<i>n.a.</i>
Total			51 788	51 330	50 022	49 268	49 214	49 417	50 591	52 333	51 630	51 016	50 500	-1 288
Population totale de 18 à 64 ans			877 678	888 679	897 051	904 890	912 251	919 091	925 306	932 341	936 892	944 268	944 268	66 590
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			5,9%	5,8%	5,6%	5,4%	5,4%	5,4%	5,5%	5,6%	5,5%	5,4%	5,3%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Montérégie et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Montérégie			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	46 400	46 583	183	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	51 788	50 501	-1 287	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	5,9%	5,3%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	18 564	14 766	-3 798	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	6,2%	5,0%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	70 352	65 267	-5 085	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	6,0%	5,3%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

CENTRE-DU-QUÉBEC (17)

Le taux de faible revenu de la région du Centre-du-Québec, mesuré pour les personnes selon la MFR, a augmenté de 1,3 % de 2003 à 2010 (10,9 % à 11 %), alors qu'il est resté sensiblement le même en début et en fin de période dans l'ensemble du Québec (12,7 %).

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement dans le Centre-du-Québec a diminué de 0,9 point de 2001 à 2006. Elle s'établit à 31,4 % (femmes : 37 % / hommes : 26 %) en 2006 et elle est inférieure de 4,2 points de pourcentage à la donnée nationale (31,4 % comparativement à 35,6 %).

En 2012, la région compte proportionnellement moins de personnes âgées de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme que l'ensemble du Québec (76,2 % comparativement à 85,8 %). La proportion des femmes titulaires d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme (79,1 %) est plus élevée que celle des hommes (73,7 %). De 2003 à 2012, la proportion de titulaires de tels titres scolaires a augmenté globalement de 5,8 %, mais moins chez les hommes que chez les femmes (4,2 % comparativement à 7,6 %).

L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes de la région du Centre-du-Québec a été plus forte durant la période (2003-2008) que celle des femmes (2,9 % comparativement à 1 %), même si l'espérance de vie de ces dernières est toujours plus élevée de 5,3 ans que celle des hommes. En 2008, les hommes (77,5 ans comparativement à 78,3 ans) de la région ont une espérance de vie inférieure aux hommes de l'ensemble de la population, alors que les femmes montrent des proportions similaires (82,8 ans comparativement à 82,9 ans).

Le taux de chômage de la région du Centre-du-Québec diminue nettement de 2003 à 2007 (9,1 % à 6,8 %) puis se met à monter à partir de 2010 pour terminer à 8,3 % en 2012. Les données provinciales montrent un taux de chômage un peu plus bas (2012 : 7,8 %). Le taux de chômage chez les femmes devient inférieur au taux de chômage chez les hommes à partir de 2007. En 2012, les taux de chômage chez les femmes (7,8 % comparativement à 7 %) et les hommes (8,8 % comparativement à 8,5 %) de la région sont plus élevés que dans l'ensemble du Québec.

De 2003 à 2010, le rapport de dépendance économique de la région du Centre-du-Québec a augmenté de 21,6 % pour se situer à 29,40 \$. L'augmentation a été plus forte chez les hommes (25,8 %) que chez les femmes (13,6 %).

Évolution de la population prestataire des programmes d'assistance sociale

Dans la région du Centre-du-Québec, le taux d'assistance sociale, adultes et enfants, s'élevait à 7,5 % en mars 2013, en hausse depuis mars 2003, alors qu'il était de 7,4 %. Dans l'ensemble du Québec, ce taux est de 6,9 %, en baisse depuis mars 2003, alors qu'il était de 8,4 %. Le taux d'assistance sociale (0-64 ans) de la région augmente de 1,4 % de mars 2003 à mars 2013, comparativement à une diminution de 17,9 % dans l'ensemble du Québec. Le Centre-du-Québec est la seule région où le taux d'assistance sociale est plus élevé en 2013 qu'en 2003, et c'est dû principalement à l'augmentation de la population des hommes de 18 à 64 ans dans les programmes d'aide sociale et de solidarité sociale.

Dans la région, le taux d'assistance sociale chez les enfants est inférieur en mars 2013 à celui de l'ensemble du Québec (6,4 % comparativement à 6,8 %), alors que chez les adultes il est plus élevé (7,8 % comparativement à 6,9 %), et seul le taux chez les adultes est en hausse depuis mars 2003. Le taux d'assistance sociale chez les personnes de 18 à 64 ans a augmenté de 2,6 % de 2003 à 2013, comparativement à une diminution de 15,9 % pour l'ensemble du Québec.

Chez les adultes prestataires, le taux d'assistance sociale selon le sexe dans le Centre-du-Québec ne montre pas de très grandes différences de 2003 à 2013. Le taux d'assistance sociale chez les femmes (de 8,1 % à 7,6 %) diminue, alors que le taux d'assistance sociale chez les hommes (de 7,1 % à 8 %) augmente. Ce résultat est lié à la diminution du taux d'assistance sociale chez les femmes dans le programme d'aide sociale pour la population sans contraintes et à l'augmentation concomitante de ce taux chez les hommes dans le programme d'aide sociale en général.

Le positionnement de la région selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale

Le portrait de la défavorisation matérielle et sociale de la région du Centre-du-Québec montre une concentration de la population (59,2 %) dans les 4^e et 5^e quintiles de la défavorisation matérielle, alors que c'est l'inverse pour l'indice de défavorisation sociale qui révèle une concentration de la population (48,7 %) dans les deux quintiles les plus favorisés. Ce portrait de la défavorisation matérielle et sociale du Centre-du-Québec est à l'image de celui qui prévaut dans les régions éloignées des grands centres, où elles sont particulièrement favorisées socialement, mais plus défavorisées matériellement.

Évolution des différents indicateurs de suivi retenus, 2003-2013, Centre-du-Québec.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de faible revenu des personnes (MFR)	10,9	11,0	10,4	10,7	11,2	11,2	11,4	11,0			
Taux d'effort au logement				31,4							
Proportion de la population (25 à 64 ans) détenant un grade, certificat ou diplôme	72,1	74,1	75,7	77,4	78,0	78,7	80,3	78,5	79,1	76,2	
Hommes	70,8	71,4	72,9	77,7	73,5	78,7	79,1	78,0	78,2	73,7	
Femmes	73,5	77,1	78,5	77,1	82,5	78,7	81,7	78,9	80,1	79,1	
Espérance de vie (ensemble de la population)	78,7	79,0	79,3	79,7	80,0	80,1					
Hommes	75,3	75,8	76,3	76,7	77,1	77,5					
Femmes	82,0	82,2	82,2	82,4	82,6	82,8					
Naissance de faible poids (% pour 5 ans)*	5,7	5,7	5,7	5,7	5,6	5,8	5,7				
Taux de chômage (ensemble de la population 15 ans et plus)	9,1	8,4	8,1	7,4	6,8	7,8	7,1	6,5	7,2	8,3	
Hommes	9,1	7,9	8,8	7,0	7,5	8,4	7,6	7,9	7,5	8,8	
Femmes	9,2	9,1	7,3	7,7	6,3	7,1	6,5	4,8	6,6	7,8	
Taux d'assistance sociale - population de 18 à 64 ans (mars)	7,6	7,7	7,7	7,9	8,0	7,8	7,9	8,2	8,2	8,0	7,8
Hommes de 18 à 64 ans	7,1	7,4	7,5	7,7	7,9	7,7	8,0	8,3	8,5	8,2	8,0
Femmes de 18 à 64 ans	8,1	8,1	8,0	8,1	8,0	7,9	7,9	8,0	8,0	7,8	7,6
Rapport de dépendance économique (\$)	24,18	24,79	26,19	27,29	27,60	27,70	29,70	29,4			
Hommes	16,54	17,20	17,43	18,03	18,70	18,90	21,00	20,80			
Femmes	38,39	38,61	42,16	43,80	42,80	42,60	44,00	43,60			

Source : Voir le tableau pour l'ensemble du Québec au début du chapitre 4.

* Centre-du-Québec avec Mauricie.

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale selon le sexe, le programme et le type de contraintes
- Mois de mars de 2003 à 2013 -
- Centre-du-Québec -

Sexe	Programme	Type de contraintes	Mars 2003	Mars 2004	Mars 2005	Mars 2006	Mars 2007	Mars 2008 ^{2,3}	Mars 2009 ^{2,3}	Mars 2010 ^{2,3}	Mars 2011 ^{2,3}	Mars 2012 ^{2,3}	Mars 2013 ^{2,3}	Variation 2003 / 2013
Hommes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	2 248	2 363	2 497	2 560	2 657	2 396	2 569	2 727	2 771	2 551	2 392	144
		ASC-Cont. temporaires	876	958	1 002	1 024	995	983	1 001	1 106	1 141	1 210	1 190	314
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>3 124</i>	<i>3 321</i>	<i>3 499</i>	<i>3 584</i>	<i>3 652</i>	<i>3 379</i>	<i>3 570</i>	<i>3 833</i>	<i>3 912</i>	<i>3 761</i>	<i>3 582</i>	<i>458</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	1 999	2 027	1 965	2 009	2 074	2 155	2 171	2 180	2 223	2 194	2 175	176
		SSC-Conjoints de CSE	134	136	133	125	137	141	136	136	136	121	114	-20
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>2 133</i>	<i>2 163</i>	<i>2 098</i>	<i>2 134</i>	<i>2 211</i>	<i>2 296</i>	<i>2 307</i>	<i>2 316</i>	<i>2 359</i>	<i>2 315</i>	<i>2 289</i>	<i>156</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>81</i>	<i>139</i>	<i>155</i>	<i>118</i>	<i>157</i>	<i>206</i>	<i>n.a.</i>
Total des hommes			5 257	5 484	5 597	5 718	5 863	5 742	5 987	6 277	6 371	6 203	6 053	796
Population des hommes de 18 à 64 ans			73 860	74 208	74 240	74 333	74 546	74 808	75 145	75 254	75 282	75 733	75 733	1 873
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			7,1%	7,4%	7,5%	7,7%	7,9%	7,7%	8,0%	8,3%	8,5%	8,2%	8,0%	
Femmes	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	1 718	1 722	1 759	1 784	1 747	1 605	1 543	1 601	1 554	1 518	1 418	-300
		ASC-Cont. temporaires	1 747	1 779	1 813	1 823	1 817	1 733	1 715	1 707	1 803	1 773	1 714	-33
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>3 465</i>	<i>3 501</i>	<i>3 572</i>	<i>3 607</i>	<i>3 564</i>	<i>3 338</i>	<i>3 258</i>	<i>3 308</i>	<i>3 357</i>	<i>3 291</i>	<i>3 132</i>	<i>-333</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	2 032	1 995	1 868	1 921	1 965	1 987	2 029	2 069	2 045	2 019	2 000	-32
		SSC-Conjoints de CSE	215	202	195	195	195	208	198	197	195	171	165	-50
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>2 247</i>	<i>2 197</i>	<i>2 063</i>	<i>2 116</i>	<i>2 160</i>	<i>2 195</i>	<i>2 227</i>	<i>2 266</i>	<i>2 240</i>	<i>2 190</i>	<i>2 165</i>	<i>-82</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>81</i>	<i>147</i>	<i>163</i>	<i>133</i>	<i>152</i>	<i>201</i>	<i>n.a.</i>
Total des femmes			5 712	5 698	5 635	5 723	5 724	5 601	5 614	5 704	5 704	5 607	5 466	-246
Population des femmes de 18 à 64 ans			70 308	70 591	70 713	70 848	71 118	71 181	71 345	71 390	71 319	71 604	71 604	1 296
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			8,1%	8,1%	8,0%	8,1%	8,0%	7,9%	7,9%	8,0%	8,0%	7,8%	7,6%	
Total	Aide sociale	ASC-Sans contraintes	3 966	4 085	4 256	4 344	4 404	4 001	4 112	4 328	4 325	4 069	3 810	-156
		ASC-Cont. temporaires	2 623	2 737	2 815	2 847	2 812	2 716	2 716	2 813	2 944	2 983	2 904	281
		<i>Total Aide sociale</i>	<i>6 589</i>	<i>6 822</i>	<i>7 071</i>	<i>7 191</i>	<i>7 216</i>	<i>6 717</i>	<i>6 828</i>	<i>7 141</i>	<i>7 269</i>	<i>7 052</i>	<i>6 714</i>	<i>125</i>
	Solidarité sociale	SSC-Cont. sévères	4 031	4 022	3 833	3 930	4 039	4 142	4 200	4 249	4 268	4 213	4 175	144
		SSC-Conjoints de CSE	349	338	328	320	332	349	334	333	331	292	279	-70
		<i>Total Solidarité sociale</i>	<i>4 380</i>	<i>4 360</i>	<i>4 161</i>	<i>4 250</i>	<i>4 371</i>	<i>4 491</i>	<i>4 534</i>	<i>4 582</i>	<i>4 599</i>	<i>4 505</i>	<i>4 454</i>	<i>74</i>
	Alternative jeunesse avec allocation	<i>Total</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>162</i>	<i>286</i>	<i>318</i>	<i>251</i>	<i>309</i>	<i>407</i>	<i>n.a.</i>
Total			10 969	11 182	11 232	11 441	11 587	11 343	11 601	11 981	12 075	11 810	11 519	550
Population totale de 18 à 64 ans			144 168	144 799	144 953	145 181	145 664	145 989	146 490	146 644	146 601	147 337	147 337	3 169
Taux d'assistance sociale (18-64 ans) ^{1,2}			7,6%	7,7%	7,7%	7,9%	8,0%	7,8%	7,9%	8,2%	8,2%	8,0%	7,8%	

n.a. = Non applicable.

1. Proportion d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale parmi l'ensemble de la population du Québec âgée de 18 à 64 ans. Pour mars 2003 à mars 2011, les données de population utilisées pour calculer les taux d'assistance sociale sont des données révisées fournies par l'Institut de la Statistique du Québec. Pour l'année 2012, ce sont des données provisoires (sujettes à révision). Pour ce qui est de l'année 2013, les données n'étaient pas disponibles alors nous avons utilisé celles de 2012.

2. Avant avril 2007, le taux d'assistance sociale était calculé en fonction des seuls prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (Aide sociale et Solidarité sociale). Toutefois à partir d'avril 2007, ce taux tient aussi compte des participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Il s'agit donc d'un taux d'assistance en fonction des 3 programmes d'assistance sociale. Les participants à Alternative jeunesse qui, pour une même période, ont aussi reçu une aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

3. Le total inclut également les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une allocation jeunesse. Le participant qui reçoit une aide financière de dernier recours et une allocation jeunesse n'est dénombré qu'une seule fois.

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau1 200303 - 201303.xls).

**Évolution du nombre de ménages et des nombres et taux d'adultes, d'enfants et du total des programmes
d'assistance sociale, Centre-du-Québec et ensemble du Québec mars 2003 et mars 2013**

	Centre-du-Québec			Ensemble du Québec		
	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013	Mars 2003	Mars 2013	Variation 2003 / 2013
Nombre de ménages distincts	9 814	10 646	832	359 305	329 100	-30 205
Nombre d'adultes distincts	10 969	11 518	549	404 360	360 148	-44 212
<i>Taux d'assistance sociale (18-64 ans)</i>	7,6%	7,8%		8,2%	6,9%	
Nombre d'enfants	3 218	2 936	-282	139 869	103 629	-36 240
<i>Taux d'assistance sociale (0-17 ans)</i>	6,7%	6,4%		9,0%	6,8%	
Total des prestataires	14 187	14 454	267	544 229	463 777	-80 452
<i>Taux d'assistance sociale (0-64 ans)</i>	7,4%	7,5%		8,4%	6,9%	

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion, juillet 2013.

SGDA: Dem 2901 (Tableau2 200303 - 201303.xls)

ANNEXE 7 – TAUX DE FAIBLE REVENU À 50 % DE LA MÉDIANE DES REVENUS

Taux de faible revenu, MFR seuils après impôt des particuliers, régions administratives et ensemble du Québec, 2003-2010

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2003-2010
01 - Bas-Saint-Laurent	10,7	10,6	9,9	10,0	10,5	10,0	9,6	9,7	-9,1
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	10,8	10,6	10,1	9,8	10,1	9,8	9,6	9,4	-12,8
03 - Capitale-Nationale	9,7	9,8	9,3	9,2	9,5	9,1	8,9	8,9	-7,9
04 - Mauricie	13,5	13,8	13,2	12,9	13,5	13,3	13,2	13,2	-2,4
05 - Estrie	11,6	11,7	11,2	11,5	12,4	12,3	12,4	12,4	6,9
06 - Montréal	19,9	20,1	19,3	19,3	20,2	20,2	20,5	20,8	4,3
07 - Outaouais	12,0	12,0	11,4	11,4	11,7	11,4	11,3	11,2	-6,5
08 - Abitibi-Témiscamingue	12,6	12,3	11,2	11,0	11,4	10,9	10,7	10,2	-18,6
09 - Côte-Nord	11,7	12,2	11,5	11,9	12,4	12,4	12,1	11,1	-5,2
10 - Nord-du-Québec/ARK	14,2	14,7	14,2	16,2	17,3	14,6	15,9	15,3	8,3
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12,7	12,9	12,3	12,1	12,7	12,4	12,0	12,0	-5,7
12 - Chaudière-Appalaches	7,6	7,6	7,2	7,3	7,7	7,6	7,5	7,3	-3,8
13 - Laval	9,7	9,9	9,4	9,6	10,3	10,4	10,8	10,8	11,9
14 - Lanaudière	10,1	10,1	9,3	9,4	10,2	10,2	10,3	10,0	-1,8
15 - Laurentides	10,3	10,2	9,5	9,5	10,3	10,2	10,3	10,0	-2,9
16 - Montérégie	9,9	9,8	9,2	9,2	10,0	10,0	10,2	10,0	0,7
17 - Centre-du-Québec	10,9	11,0	10,4	10,7	11,2	11,2	11,4	11,0	1,3
Ensemble du Québec	12,7	12,7	12,1	12,1	12,7	12,6	12,7	12,6	-0,6

Statistique Canada, Fichier sur les familles T1 (FFT1). Compilation : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

Traitement : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté, MESS, avril 2013.

